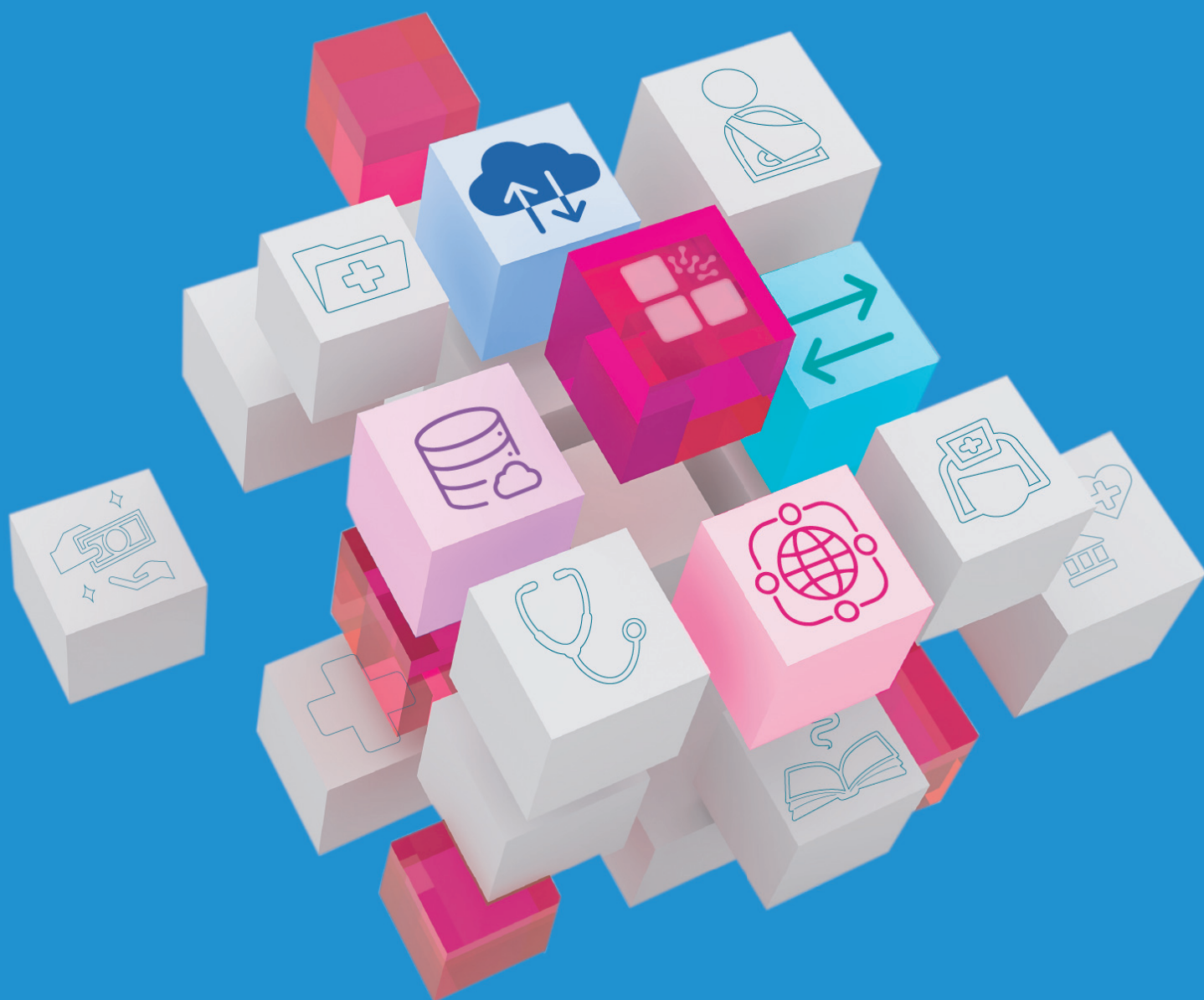


Document d'Enregistrement Universel

Rapport Financier Annuel inclus



2022

Document d'Enregistrement Universel

Incluant le rapport financier annuel

Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 12 avril 2023 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Des exemplaires du Document d'Enregistrement Universel sont disponibles gratuitement auprès de Cegedim SA au 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, et sur le site Internet : www.chedim.fr/finance

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF



Sommaire

01

Présentation
du Groupe

1.1	Organisation du Groupe	20
1.2	Les activités du Groupe	22

02

Gouvernance

2.1	La Gouvernance de Cegedim	36
2.2	Organes de direction et de contrôle	38
2.3	Principes de rémunération des mandataires sociaux.....	57
2.4	Politique envers les salariés	62
2.5	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat	63
2.6	L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires.....	64

03

Commentaires
sur l'exercice

3.1	Faits marquants de l'exercice	68
3.2	Activité au cours de l'exercice 2022	70
3.3	Politique d'investissement	89
3.4	Transactions entre les parties liées	93
3.5	Evènements postérieurs au 31 décembre 2022	93
3.6	Perspectives	88
3.7	Contrats importants	95
3.8	Examen de la situation financière de Cegedim S.A.....	96
3.9	Activité en matière de recherche et développement au niveau de Cegedim SA	98
3.10	Dividendes versés au titre des trois derniers exercices	99

04

Comptes
consolidés

4.1	Bilan consolidé	102
4.2	Compte de résultat consolidé	104
4.3	Etat du résultat global consolidé	105
4.4	Tableau des variations des capitaux propres consolidés	106
4.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	107
4.6	Notes annexes aux états financiers consolidés	108
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	160

05

Comptes
sociaux

5.1	Bilan	166
5.2	Compte de résultat	168
5.3	Annexes aux comptes sociaux	170
5.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	188
5.5	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	192

06

DPEF Groupe Cegedim

6.1	Panorama et valeurs du Groupe Cegedim	196
6.2	Modèles d'affaires, activités et chaîne de valeur	200
6.3	Risques, enjeux, objectifs RSE du Groupe	203
6.4	Mise en œuvre du Règlement Européen Taxinomie	206
6.5	Mobiliser les ressources humaines	213
6.6	Maîtriser notre empreinte environnementale	223
6.7	Conforter notre réputation de qualité et de sécurité	229
6.8	Contribuer éthiquement au développement des territoires	237
6.9	Note méthodologique	243
6.10	Rapport de l'organisme tiers indépendant	245

07

Gestion des risques

7.1	Politique de gestion des risques	249
7.2	Facteurs de risques	250
7.3	Assurance et couverture des risques	262
7.4	Le contrôle interne	263
7.5	Processus clés pour l'information comptable et financière	266
7.6	Tableaux	260

08

Assemblée générale

8.1	Projets de résolutions	270
8.2	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementées	274

09

Informations complémentaires

9.1	Informations concernant Cegedim	278
9.2	Informations concernant le capital	279
9.3	Personnes responsables	285
9.4	Documents accessibles au public	285
9.5	Informations financières historiques	286
9.6	Tables de concordance	286



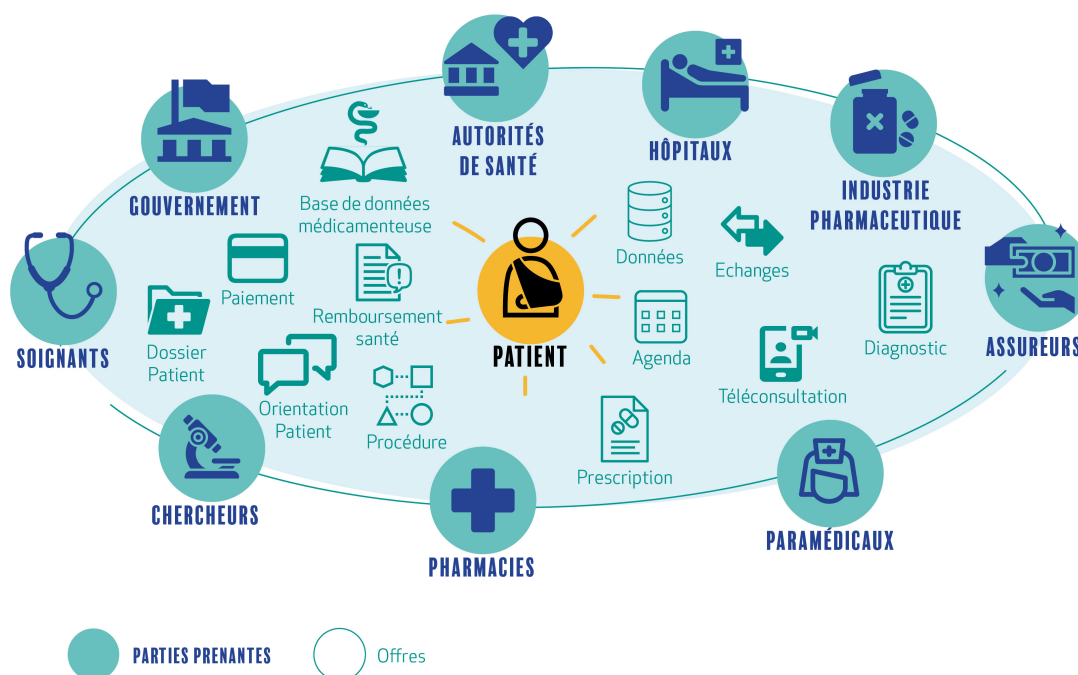
Panorama | Cegedim c'est...

Fondé en 1969, Cegedim est un groupe innovant de technologies et de services spécialisé dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance. Cegedim compte plus de 6 000 collaborateurs dans plus de 10 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de 555,2 millions d'euros en 2022. Cegedim SA est cotée en bourse à Paris (EURONEXT : CGM).

Une présence européenne forte



Un acteur intégré de premier plan avec un écosystème unique dans le monde de la santé





Panorama | Nos métiers en 2022

Logiciels & Services

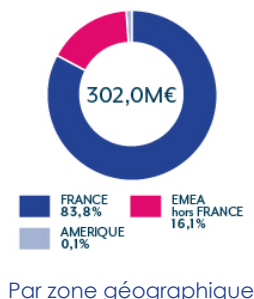


Voir section 1.2

Licences, SaaS, services internet, maintenance, intégration, hébergement pour les professionnels de santé en France, Royaume-Uni, Roumanie, Espagne, Belgique et Italie, acteurs de l'assurance de personnes en France et au Royaume-Uni, et départements RH en France.

55%
Chiffre d'affaires
Groupe 2022
Croissance du chiffre
d'affaires
+3,4%
Publiée
+2,2%
Organique⁽¹⁾

302,0M€
Chiffre d'affaires
—
-4,9M€
ROC⁽¹⁾
—
-1,6%
marge ROC



Par zone géographique

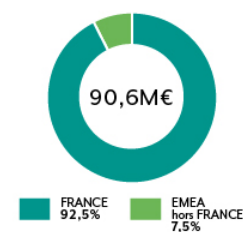


Voir section 1.2

Digitalisation des processus et des factures dans la santé et tout autre secteur en France, au Royaume-Uni et en Allemagne.
Gestion du Tiers payant en France.

16%
Chiffre d'affaires
Groupe 2022
Croissance du chiffre
d'affaires
+7,5%
Publiée
+7,3%
Organique⁽¹⁾

90,6M€
Chiffre d'affaires
—
13,1M€
ROC⁽¹⁾
—
14,4%
marge ROC



Par zone géographique

Data & Marketing

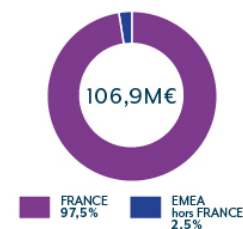


Voir section 1.2

Base de données santé européenne et études utilisées par les autorités sanitaires, les gouvernements, les professionnels et industries de santé, en France, au Royaume-Uni, en Roumanie en Espagne, en Italie et en Allemagne. Marketing digital et print dans les pharmacies en France. Marketing digital pour les médecins français.

19%
Chiffre d'affaires
Groupe 2022
Croissance du chiffre
d'affaires
+8,6%
Publiée
+7,8%
Organique⁽¹⁾

106,9M€
Chiffre d'affaires
—
17,9M€
ROC⁽¹⁾
—
16,8%
marge ROC



Par zone géographique



Voir section 1.2

Externalisation de processus métier pour les acteurs de l'assurance de personnes en santé et prévoyance, et les départements RH en France, avec des centres nearshores en Roumanie et offshores au Maroc.

10%
Chiffre d'affaires
Groupe 2022
Croissance du chiffre
d'affaires
+11,9%
Publiée
+11,9%
Organique⁽¹⁾

53,0M€
Chiffre d'affaires
—
+3,0M€
ROC⁽¹⁾
—
+5,6%
marge ROC

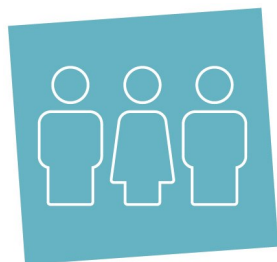


Par zone géographique

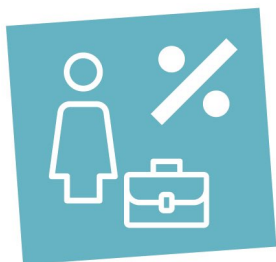
(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».



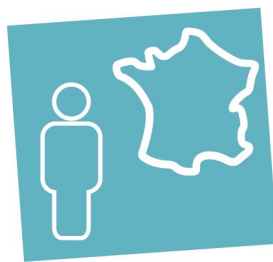
Panorama | Nos collaborateurs



6 073
Collaborateurs



47%
Pourcentage
de collaboratrices



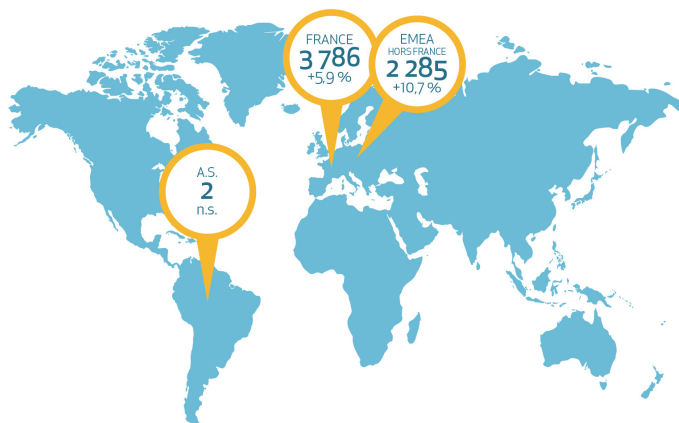
74%
Inshore
% salariés en inshore



26%
Offshore
% salariés en offshore



Collaborateurs par division



Collaborateurs par pays



Panorama | ESG (2022 | 2021)



24 | 25

Emissions de gaz à effet de serre des datacenters

Objectif : Réduire les émissions de GES en teqCO_2 liées à la consommation électrique des datacenters



+14% | +15%

Croissance de la virtualisation des serveurs (1 serveur physique pour 13,8 virtuels)

Objectif : Maintenir une croissance continue



114 | 116

Taux moyen de CO_2 de la flotte tourisme

Objectif : Maintenir un niveau < 120g



41% | 27%

QVT - Part de l'effectif France en télétravail régulier



100% | 100%

Réalisation de la check list sécurité

Objectif : Maintenir un niveau = 100%



92 | 92

Index d'égalité professionnelle H/F en France

Objectif : Maintenir un niveau > 75



40% | 40%

Proportion de femmes au Conseil d'Administration



30% | 30%

Taux d'indépendance du Conseil d'Administration



Panorama | Les grandes tendances affectant nos marchés



Vieillesse de la population et maladies chroniques

Demande croissante de services de santé due au vieillissement de la population et à la croissance des maladies chroniques.



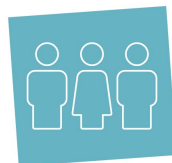
Passage aux soins ambulatoires

Demande en hausse pour des traitements au domicile du patient plutôt qu'à l'hôpital dont le coût est supérieur.



Passage à des soins axés sur les résultats

Incitation à utiliser l'informatique pour accroître l'efficacité.



Pénurie de personnel

La pénurie mondiale de personnel de santé, qui devrait encore augmenter dans les décennies à venir, crée des déserts médicaux.



Offres de soins fragmentées

Un patient – multiples situations – de nombreux médecins.



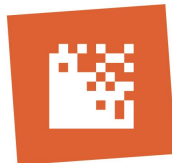
Pression sur les coûts

D'un point de vue financier les différents systèmes de santé sont à bout de souffle.



Une implication des patients croissante

Les patients s'impliquent de plus en plus pour leur santé en sélectionnant et organisant leurs équipes de soins.



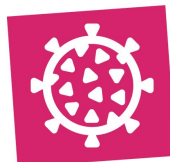
Digitalisation

- Changement dans la dispensation des soins et des modes de paiement.
- Analyse de la Big Data.
- Intelligence artificielle.



Une réglementation plus stricte

- Les normes de qualité sont de plus en plus strictes en raison des nouvelles réglementations.
- Accroissement obligatoire des investissements pour être conforme aux nouvelles réglementations.
- Logiciel certifié CE, considéré comme un dispositif médical.



Pandémie

La pandémie de Covid-19 a accéléré les tendances de fond.



Panorama | Innovation



Innovation



14,0%
Effort de R&D*



54,0M€
R&D Capitalisée



1 497
Collaborateurs R&D

Nos capacités d'innovation reposent sur nos :

Software factory

- Organisation R&D rationalisée et agile
- Industrialisation
- Collaborateurs talentueux
- Plateforme offshore

Qualité et conformité

- RGPD
- HDS
- ISO 27001, ISO 20000, ISO 27017, ISO 27018 et ISAE 3402 Type II
- Réglementation

Collaboration

- Développement de produits et services axés sur le client

Plateforme technologique

- Cloud
- Web et mobile
- Datacenter Cegedim

*% des frais liés au personnel de Recherche et Développement rapporté au chiffre d'affaires consolidé.



Panorama | Modèle d'entreprise et stratégie de croissance





Panorama | Notre modèle d'entreprise et stratégie de croissance

1

Anticiper les besoins de nos clients

Notre position unique dans l'écosystème de la santé, nous permet d'avoir une relation extrêmement étroite avec nos clients. Ceci nous permet d'anticiper et de comprendre les futures évolutions de la santé, de la digitalisation des processus et de la gestion des ressources humaines. Cette position s'est construite sur des années d'expérience à servir nos marchés.

Cette connaissance des marchés nous permet de faire correspondre les attentes des clients avec les évolutions de marché en anticipant les tendances. De plus, nous pouvons identifier les opportunités et menaces et nous y adapter.

4

Créer des synergies entre nos différentes offres

Nous libérons le formidable potentiel du Groupe en créant des synergies entre nos différentes offres.

2

Développer une innovation de pointe

En 2022, nos équipes R&D comptaient 1 497 collaborateurs et nous avons capitalisé 54 millions d'euros de R&D. Depuis 2015, Cegedim s'est lancé dans un programme de redéveloppement majeur pour transformer l'ensemble de sa suite de produits en une série d'applications SaaS modernes interopérables.

Pour plus de détails sur nos capacités d'innovation, se référer au chapitre 1, point 1.2 les activités du Groupe, et au chapitre 3 point 3.3.2 « Investissements opérationnels », section « R&D au niveau du Groupe Cegedim » et point 3.9 « Recherche et développement au niveau de Cegedim SA ».

5

Accroître notre base installée et gagner de nouveaux clients

Pour développer notre base installée, nous bénéficions des grandes tendances de marché qui créent des opportunités significatives, de la transition SaaS, de nos solutions de pointe et de la commercialisation de nouveaux modules et produits complémentaires.

Les acquisitions offrent également des opportunités, entre autres, en nous donnant accès à de nouveaux clients, technologies ou produits. Nous pouvons ensuite commercialiser nos produits existants à nos clients nouvellement acquis ou commercialiser les technologies ou produits acquis à nos clients existants.

3

Concevoir des solutions

À partir de nos technologies de pointe, nous concevons des solutions à forte valeur pour nos clients. Ceci s'appuie sur notre équipe de R&D, la software factory, la connaissance du marché et l'excellence opérationnelle.

6

Générer de la valeur pour nos parties prenantes

Nos activités sont globales, complexes et touchent une grande variété de parties prenantes.

Nous visons à créer des relations de confiance avec nos investisseurs, collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires, ainsi qu'avec la société civile, nos communautés, les autorités locales / nationales et les organismes de réglementation.

Pour construire une activité résiliente, nous devons comprendre les besoins de toutes nos parties prenantes et continuer à créer de la valeur.



Panorama | Notre contribution économique

Création de valeur



555,2M€

Chiffre d'affaires 2022

0,1M€

Produits financiers et autres

555,3M€

Création de valeur totale

Distribution de valeur

146,5M€



Fournisseurs : achat de biens et services

9,7M€



Prêteurs de fonds : coûts financiers

21,3M€



Société civile et communauté : impôt sur les sociétés, taxes et droits

303,6M€



Collaborateurs : Salaires, pensions, etc.

78,8M€



Réinvesti dans Cegedim : création de valeur future



Panorama | Bref historique de la structure du Groupe

1969 Jean-Claude Labrune fonde Cegedim* afin de fournir des solutions informatiques au monde de la santé.	1972 Création de la première base informatisée de médecins.	1979 Lancement de l'activité CRM en France.	1990 Début de l'expansion internationale.	1991 Première plateforme d'échanges dématérialisés.
				1994 Lancement des offres d'informatisation des médecins en France, des activités de promotion à destination des médecins et pharmaciens et des activités de gestion des ressources humaines.
2015 Cession de la division CRM et données stratégiques à IQVIA.	2007 Acquisition de Dendrite International, Cegedim devient le leader mondial du CRM pour l'industrie pharmaceutique.	1999 Informatisation des compagnies d'assurance et mutuelles de santé.	1997 Lancement de la première base informatique de médicaments, la base Claude Bernard.	1995 Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris du titre Cegedim. Il est désormais coté sur Euronext Paris, compartiment B.
2015-2018 1 ^{ère} étape de la transformation du business model : Repositionnement stratégique avec le passage au mode SaaS et le développement des offres Cloud, Digital et BPO.				
2018-2020 2 ^{ème} étape de la transformation du business model : Maintenir une dynamique de croissance profitable soutenue et durable.	2021 Cegedim continue d'innover et de se focaliser sur la croissance du chiffre d'affaires, les marges et la génération de trésorerie.	2022 Cegedim et le Groupe Malakoff Humanis, le Groupe VYV et PRO BTP signent un partenariat stratégique. Les 3 groupes rentrent au capital de Cegedim Santé.	Les événements de 2022 et 2023 sont présentés au chapitre 4 et dans les annexes des états financiers consolidés, note 3 du présent document.	

* Centre de Gestion, de Documentation, d'Informatique et de Marketing



Présentation du Groupe

1.1 | Organisation du Groupe

Place de Cegedim SA au sein du Groupe

Cegedim SA est une filiale de FCB, holding animatrice du Groupe Cegedim. Elle est la seule société cotée du Groupe. Cegedim est cotée sur Euronext depuis 1995 et n'appartient pas à un autre groupe.

Cegedim SA intervient dans les domaines suivants :

- **Cegedim e-business** : spécialiste de la dématérialisation depuis 1989, Cegedim e-business est expert en dématérialisation de processus, factures, archivage à valeur probante et EDI. Cette BU développe et commercialise les offres SY Business (SY Flow et Signature électronique) et SY Health (Hospitalis, SY Pharma, Diagdirect et Careweb).
- **Informatique et R&D** : développement et mise au point de certains des outils informatiques utilisés par les autres départements et filiales du Groupe pour fournir les prestations qu'ils vendent.
- **Services centralisés** : traitement de la paie, gestion des salariés, facturation, comptabilité et reporting mensuel. Tous les principes de sécurité, d'assurance et de confidentialité en vigueur dans les métiers de l'infogérance informatique sont respectés. Les services centralisés concernent également la gestion des questions fiscales, juridiques, sociales, comptables, d'organisation et d'audit, les assurances, les achats, la communication externe et la propriété intellectuelle. Ces charges sont affectées mensuellement aux filiales du Groupe suivant des clés de répartition propres à chaque famille de prestations.

Liste des filiales de Cegedim

La liste des filiales du Groupe, leur pays d'origine et le pourcentage de contrôle figurent au Chapitre 4, point 4.6, note 5 « Périmètre de consolidation », du présent Document d'Enregistrement Universel. De plus amples informations sur l'activité des principales filiales du Groupe figurent au point 1.2 « Les activités du Groupe » de ce Chapitre.

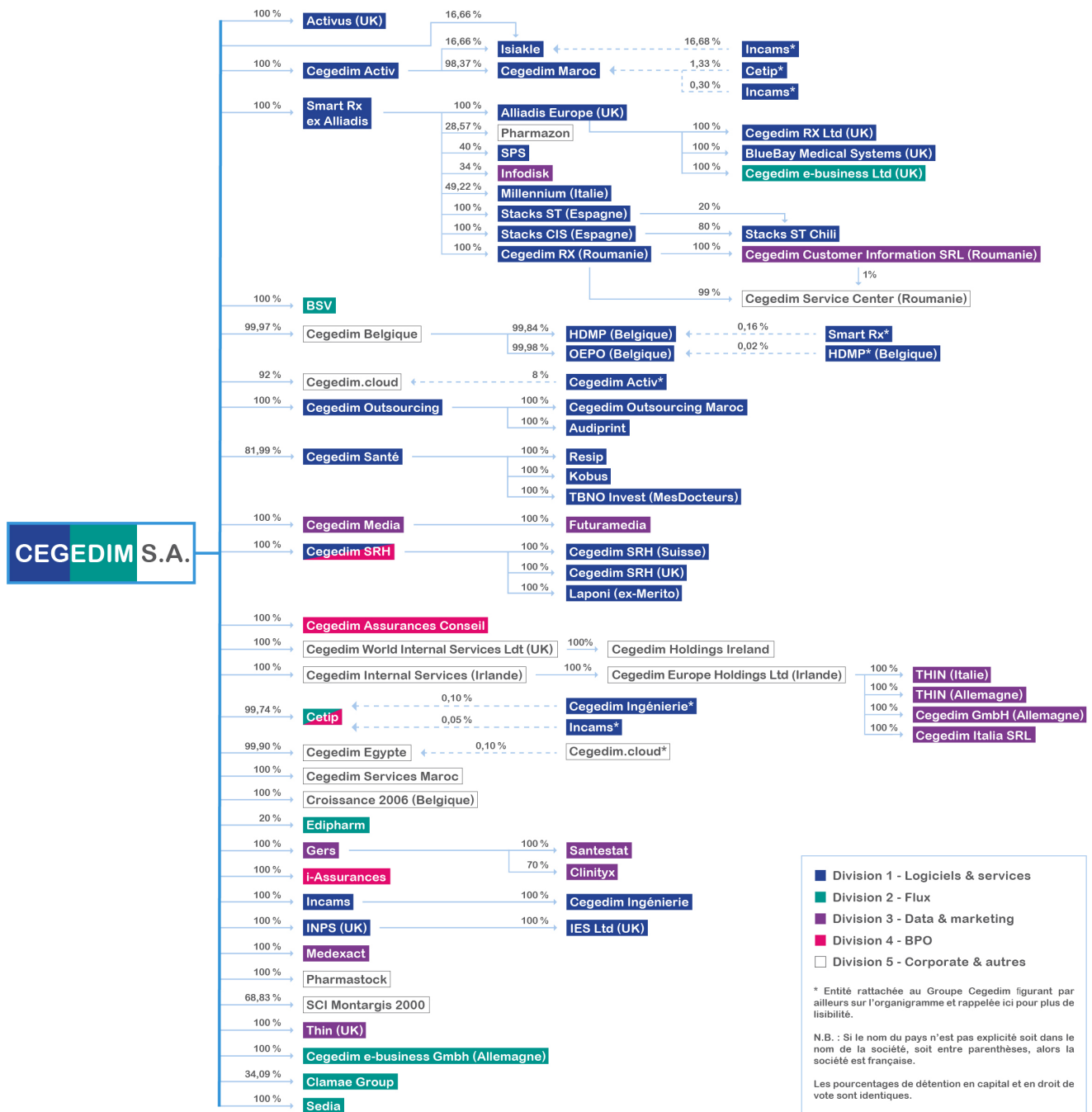
L'organigramme juridique du Groupe est présenté à la page suivante.

Informations sur les principales filiales et participations

Les participations de Cegedim sont exposées dans l'organigramme de la page suivante du présent Document d'Enregistrement Universel. Elles sont prises en compte pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe, conformément aux méthodes exposées dans les principes comptables des comptes consolidés présentés au chapitre 4 « Comptes consolidés » point 4.6, note 22 « Méthodes et principes comptables ».

Les filiales dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé est supérieure à 30 millions d'euros au 31 décembre 2022 sont : Cegedim Activ, Cegedim-MEDIA, Cegedim SA, Cegedim Santé, Cegedim SRH, Cetip, GERS Data et Smart Rx.

Organigramme du Groupe Cegedim au 31 décembre 2022



1.2 | Les activités du Groupe

Le Groupe Cegedim propose une large gamme de solutions et services innovants à destination des professionnels de santé, des entreprises de santé (laboratoires pharmaceutiques, compagnies d'assurance) et des entreprises de tous secteurs intéressées par les problématiques d'externalisation, d'hébergement sécurisé et d'échanges dématérialisés.

Dans un souci de cohérence de sa communication financière, le Groupe présente toutefois ses résultats financiers en fonction des typologies de métiers (divisions : Logiciels & services, Flux, Data & marketing, BPO, Corporate et autres) et non des typologies de clients.



Un rappel de la division sous forme de picto figure ci-après au début de chaque présentation d'activité.

Activités du Groupe selon les typologies de clients :



1.2.1 | Solutions pour professionnels de santé et patients

Cegedim Santé

Logiciels de gestion de patientèle, services numériques et télésecrétariat

France

Logiciels & Services



Cegedim Santé propose aux professionnels de santé libéraux et salariés des solutions de gestion de patientèle, de facturation, d'agenda et de prise de rendez-vous en ligne, de téléconsultation, de téléexpertise, de messagerie instantanée sécurisée et de télésecrétariat, ainsi que des services de conseil et accompagnement dans le numérique en santé. Ses offres s'adressent aux médecins (généralistes et spécialistes), paramédicaux (kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes, orthophonistes, orthoptistes, podologues) et pharmaciens ; en cabinet, maison de santé pluriprofessionnelle, centre de santé, établissement de soins médico-sociaux, officine, ainsi qu'à l'hôpital et en entreprise (santé au travail).

L'ambition de Cegedim Santé étant de contribuer à une meilleure prise en charge et à l'optimisation du parcours de soins en France, l'entreprise adresse également les patients avec des services d'accès aux soins.

La suite Maiia se positionne comme l'une des solutions majeures sur le marché de l'assistance digitale santé à travers 4 offres :

- Agenda professionnel et prise de rendez-vous en ligne pour les patients (Maiia Agenda) ;
- Téléconsultation avec ou sans rendez-vous, autonome ou assistée (Maiia Téléconsultation) ;
- Messagerie instantanée sécurisée, télé-expertise, visio de pro à pro (Maiia Connect) ;
- Gestion de cabinet 100% web pour les kinésithérapeutes (Maiia Gestion).

Cegedim Santé compte 29 000 médecins utilisateurs de ses logiciels de gestion MLM (MonLogicielMedical), Crossway, MédiClick et Médimust, 52 000 paramédicaux utilisateurs de ses logiciels de gestion (Maiia Gestion, Simply Vitale, Série 4000) et 16 000 professionnels de santé utilisateurs des services de la suite Maiia. De nombreuses maisons de santé pluridisciplinaires et centres de santé, centres hospitaliers, EHPAD et Services de Prévention et de Santé au Travail ont choisi de s'équiper de ses solutions.

Cegedim Santé est l'un des leaders* du marché des logiciels médicaux et des services numériques de santé. Son principal concurrent est le groupe allemand CompuGroup et, sur le segment des médecins, suivent, Prokov Editions (racheté par Pharmagest), Weda, Sephira, Dr Santé et Doctolib. Sur le segment des maisons de santé pluriprofessionnelles et des centres de santé, Cegedim Santé fait face à Weda et ICT. Enfin, sur le segment des paramédicaux, les concurrents sont Vega et Soins 2000 (auprès des kinésithérapeutes et orthophonistes), CBA et Sofia Développement (Infirmiers) et Sephira (sages-femmes).

Pour la prise de rendez-vous en ligne, Doctolib est le concurrent principal de Maiia, la plateforme de prise de rendez-vous et de téléconsultation de Cegedim Santé. L'acquisition de MesDocteurs en 2022 est venue renforcer les positions de Cegedim Santé sur la téléconsultation en apportant une expertise sur la prise en charge non programmée en complémentarité du parcours de soins. C'est l'approche choisie historiquement par les complémentaires santé qui proposent ce type de services à leurs adhérents dans leurs garanties santé, sans avance de frais ni reste à charge.

Sur le segment de la téléconsultation, le marché se structure avec des modèles différents :

- Hellocare, Doctolib et Medaviz proposent des solutions de téléconsultation pour que les médecins libéraux organisent la prise en charge à distance de leur patientèle.
- Livi et Qare proposent du temps médical disponible avec des médecins salariés et dans des logiques de centres de santé avec des approches grand public et B2B2P.
- D'autres acteurs s'adressent exclusivement aux entreprises (Concilio), aux pharmacies (Medadom), aux Ehpad (ToktokDoc) etc.

Les professionnels de santé font face à de réelles difficultés d'exercice, pris dans une course permanente à la recherche de temps médical, avec le souci de maintenir des standards de qualité de leur exercice et une écoute active des patients. L'évolution de la démographie médicale qui s'annonce encore plus tendue pour les 10 prochaines années et l'accroissement de la demande de soin liée au vieillissement de la population et à la hausse des maladies chroniques rendent le contexte particulièrement complexe. Le numérique en santé est un levier majeur pour répondre à ces enjeux en simplifiant l'organisation des professionnels de santé, en facilitant les logiques de parcours de soins, en favorisant la coordination autour du patient, en libérant du temps médical pour améliorer l'accès aux soins.

Cegedim Santé en est un fort contributeur avec son écosystème pluriprofessionnel complet de solutions : plateforme Maiia (agenda, messagerie instantanée sécurisée, téléconsultation), logiciels de gestion médicaux et paramédicaux (dossier patient avec INS, facturation incluant l'appli carte Vitale, prescription incluant l'ordonnance numérique, téléservices de l'Assurance Maladie, DMP, Mon Espace Santé, MSS). Le respect du cadre d'interopérabilité et les labels (e-santé, Ségur) permettent également aux professionnels de santé d'accéder aux financements des pouvoirs publics pour leur équipement numérique. Cegedim Santé poursuit la mise en conformité permanente de ses solutions.

Au-delà des outils, l'enjeu crucial est désormais celui du développement des usages du numérique en santé, dont le succès repose sur les professionnels de santé, les pouvoirs publics et les éditeurs. Cegedim Santé joue un rôle clé en apportant à ses 100 000 professionnels de santé une information continue sur les nouveautés et les bonnes pratiques, en mettant à leur disposition des outils de formation ergonomiques (vidéos, webinaires), en étant présent sur le terrain à leurs côtés pour qu'ils restent concentrés sur l'essentiel : le soin.

Les développements et déploiements vont se poursuivre en 2023 et dans les prochaines années, en ligne avec la feuille de route de l'ANS (vague 2 du Ségur médecins, nouveau couloir Ségur des paramédicaux,...) et Cegedim Santé continuera d'être aux avant-postes dans l'expérimentation et la généralisation des nouveaux outils numériques, comme l'ordonnance numérique ou l'appli carte Vitale.

Cegedim Santé accompagnera également les professionnels de santé dans leurs usages de plus en plus mobiles, en facturation avec une alternative à la fin du TLA, en proposant une expérience unifiée avec l'appli Maiia pro (60 000 téléchargements, 20% des téléconsultations), en proposant un univers de communication sur mobile autour de Maiia Connect.

* Selon nos estimations internes, Cegedim Santé est l'un des principaux éditeurs de logiciels pour les professionnels de santé, en nombre de postes installés en 2022 (comme depuis 2019).

Smart Rx

Logiciels & Services

**Logiciels et services pour les pharmaciens**

France

Capitalisant sur plus de 30 ans d'expertise en matière d'informatique officinale, Smart Rx développe et commercialise des solutions logicielles globales et intégrées, incluant la fourniture d'équipements informatiques adéquats. Smart Rx se place à la pointe des dernières innovations technologiques, au plus près des exigences métier de ses clients avec des offres évolutives à forte valeur ajoutée.

Smart Rx, Pharmagest et Winpharma sont les principaux* acteurs sur le marché de l'informatique officinale en France.

L'ensemble des officines françaises est aujourd'hui informatisé : le marché des logiciels pharmaciens est donc un marché de renouvellement. En lien avec le besoin croissant de performance des officines, ce marché est toutefois en pleine mutation et offre des perspectives de croissance intéressantes.

Les nouveaux enjeux liés au modèle économique et réglementaire tels que le Dossier Médical Partagé, le bilan de médication, le suivi de l'observance, la sérialisation, les objectifs de substitution, la télémédecine, la prescription électronique de médicaments, les nouvelles missions des pharmaciens dans le cadre de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) sont autant de thèmes qui engagent les évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme. Le pharmacien est plus que jamais au cœur du parcours de soins des patients.

Les pharmaciens d'officine font face à de nombreux challenges les obligeant à adapter leur organisation et celle de leurs équipes : augmentation des compétences et missions ; tensions d'approvisionnement en médicaments ; digitalisation de la santé ; difficultés de recrutement.

Le rôle des éditeurs est d'accompagner ces évolutions et de proposer des solutions innovantes.

Par ailleurs, l'accroissement de la concurrence oblige les pharmaciens à avoir recours à des outils informatiques plus poussés en suivi d'activité et pilotage, en optimisation des achats et en dynamisation du point de vente. Parallèlement, le marché continue à se structurer autour de groupements qui permettent aux pharmacies de s'inclure dans des réseaux. Cette stratégie se traduit par des nouveaux besoins spécifiques pour les pharmacies en matière de positionnement, mise en place de leurs missions, organisation interne, politique d'offre...

Les solutions informatiques doivent donc pouvoir fournir des statistiques encore plus performantes et pertinentes, des possibilités d'interconnexion entre officines tout en préservant l'intégrité des données de santé et des solutions matérielles contribuant au développement du point de vente. L'ensemble de ces éléments contribue aux évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme.

* En nombre de FSE transmises (source GIE SESAM-Vitale, janvier 2023).

RESIP / Claude Bernard

Logiciels & Services

**Base de données sur les médicaments et produits de santé**

France

RESIP équipe plus de 150 000 professionnels de santé de sa base de données scientifique d'aide à la prescription et à la délivrance des médicaments et des produits de santé, la Base de données médicale Claude Bernard (anciennement BCB). RESIP édite également le moteur de facturation SESAM-Vitale jFSE à destination des éditeurs de logiciels de santé.

La base de données médicale Claude Bernard de RESIP et son concurrent Vidal sont les principaux acteurs historiques dans le domaine des Bases de données sur les Médicaments et produits de santé en France utilisées par les professionnels de santé aussi bien en ville qu'en établissements de soins publics ou privés. Deux autres bases, Thésorimed et Thériaque (bases de données publiques) sont principalement implantées sur le marché des établissements hospitaliers et cliniques. Synapse Medicine et Posos sont deux nouveaux concurrents qui ont noué un partenariat avec Thériaque.

Une refonte de l'application web Claude Bernard est en cours de développement et sera lancée au cours de l'année 2023. De même, la nouvelle plateforme de RESIP dédiée à l'intelligence médicale s'enrichira de nouveaux services scientifiques pour accompagner les professionnels de santé.

Cegedim Healthcare Solutions

Logiciels et services pour le Primary Care / médecine générale (INPS Ltd) Royaume-Uni

Logiciels & Services



Cegedim Healthcare Solutions (INPS) ambitionne de s'imposer comme l'un des principaux fournisseurs d'applications interopérables pour le secteur des « soins primaires » au Royaume-Uni avec sa nouvelle offre Shared Care. Composée de Vision Anywhere, de Vision Appointments et de Vision Tasks, cette gamme de solutions permet la collaboration au sein des équipes multi-disciplinaires, des centres de soins, des fédérations et des réseaux de soins primaires.

INPS est le seul fournisseur de solutions IT à destination des médecins généralistes qui opère dans les quatre pays du Royaume-Uni et travaille avec le ministère de la Défense britannique. INPS est l'unique fournisseur en Écosse après le retrait d'EMIS du contrat-cadre national en octobre 2022 et le principal fournisseur au Pays de Galles (avec 56% des cabinets de médecins généralistes gallois contre 44% pour EMIS). INPS détient 40% de part de marché en Irlande du Nord, EMIS en détenant 57% et Merlock 3%. Avec le duopole EMIS (60%) et TPP (39%) en Angleterre, l'INPS ne détient que 1% du marché de ce pays, mais cette situation devrait changer à la suite de la prochaine passation de marché.

Le système national de santé britannique (NHS) a développé la capacité des soins primaires afin d'améliorer l'accès aux soins, les conditions sanitaires locales et afin de lutter contre les inégalités en matière de santé. L'accent est davantage mis sur un territoire et des groupes de patients présentant des situations complexes plutôt que sur une maladie particulière. La réduction des effectifs du NHS alors que la demande de la population augmente, oblige le NHS à fournir des fonds supplémentaires pour recruter davantage de médecins généralistes afin de fournir des services médicaux en temps voulu et de réduire les temps d'attente. Le budget d'amélioration du NHS a été augmenté de 117 millions de livres sterling en 2022 et cette tendance se poursuivra dans les années à venir. Le passage d'une approche de cloisonnement de données à des données partagées à travers tout le système de soins, avec une seule source de référence, ouvre de nouvelles perspectives pour les solutions de soins partagés, le cloud public et une meilleure interopérabilité. De plus en plus d'acteurs développent leur propre solution IT pour une niche particulière, mais le marché est davantage enclin aux plateformes "tout-en-un" offrant de multiples capacités.

Logiciels & Services



Logiciels et services pour les pharmaciens (Cegedim Rx Ltd) Royaume-Uni

Cegedim Healthcare Solutions (Cegedim Rx) est l'un des principaux* fournisseurs de logiciels et de services informatiques pour les pharmacies au Royaume-Uni. Pharmacy Manager, son système central de Dossier Médical Patient (PMR), est au cœur de sa solution informatique qui inclut également la solution cloud Pharmacy Intelligence Hub, Pharmacy Services et d'autres applications évolutives, permettant à plus de 32 000 utilisateurs en officines de délivrer des médicaments et des services de santé de manière efficace. Cegedim Rx propose également des services de mise en place de matériels informatiques et de réseaux sécurisés, de données cliniques, de support et formation aux utilisateurs et de vente de consommables. Cegedim Rx accompagne plus de 30% des pharmacies du Royaume-Uni avec ses solutions. Une nouvelle offre de communication digitale, incluant le matériel et la gestion de contenus, commercialisée sous le nom de Pharmacy Display, a été lancée au Royaume-Uni en 2022.

Cegedim Rx est l'un des trois principaux éditeurs du marché, son principal concurrent étant EMIS Health. Un nouvel entrant, InvaTech Health, certifié au Royaume-Uni en 2019 a depuis gagné une centaine de pharmacies clientes.

Cegedim Rx continue d'investir dans la R&D et l'innovation afin de se positionner comme un fournisseur de confiance de solution informatique complète pour les pharmacies.

Le marché de la pharmacie au Royaume-Uni, continue de bénéficier d'un financement forfaitaire, avec une réduction des financements dispensés par le NHS en Angleterre, contrebalancée par un financement supplémentaire pour encourager les pharmacies à offrir une plus grande gamme de services cliniques aux patients. Les réductions de financement sur les marchés Ecossais, Gallois et Nord-irlandais ont eu moins d'impact qu'anticipé. Néanmoins, l'augmentation du nombre de fermetures de pharmacies observée en 2022, devrait se poursuivre au cours des 12 prochains mois entraînant une concentration au sein de grands / moyens groupes. Dans les années à venir, le nombre de fermetures de pharmacies devrait décroître, avec une certaine consolidation, à mesure que de nouveaux mécanismes de distribution, tels que la distribution centralisée en étoile et la livraison directe à domicile, se développeront, offrant aux patients un plus grand choix.

* Selon les estimations internes.

Cegedim Rx

Logiciels et services pour les pharmaciens et médecins

Roumanie

Logiciels & Services



Cegedim Rx est spécialisé dans l'édition et la distribution de solutions et de services associés pour les professionnels de santé en Roumanie. Sur ce marché local, il se positionne comme un acteur de premier plan* à destination des pharmaciens, chaînes de pharmacies et cabinets médicaux.

Après des médecins généralistes, Cegedim Rx est un acteur de premier plan avec une part de marché estimée à 24%*. Ses principaux concurrents sont un logiciel gratuit public (SIUI) et des acteurs privés tels que : Syonic, Setrio et Softeh. Sur le marché des logiciels pour les pharmacies, Cegedim Rx est un acteur de premier plan* avec une part de marché estimée à 27%. Setrio, Softeh et HTSS (Dr. Max Group) sont ses principaux concurrents.

Les grandes tendances du marché se poursuivront en 2023 : consolidation des pharmacies de détail, croissance des services de santé privés, digitalisation. Cegedim Rx poursuivra le développement de son logiciel destiné aux chaînes de pharmacies Dirigent et lancera une nouvelle application web pour les médecins.

* Selon des estimations internes.

HDMP

Logiciels et services pour les pharmaciens et médecins

Belgique

Logiciels & Services



Second* acteur sur le marché du Dossier Médical Informatisé pour les médecins généralistes en Belgique avec la solution HealthOne, HDMP est également très actif dans le secteur des centres de soins avec plus de 3 000 références.

HDMP est l'un des 4 principaux acteurs du marché avec Corilus, Compugroup Medical et Medispring. Les contraintes et la complexité du plan eSanté 2019-2021 et 2021-2023 ont entraîné une réduction du nombre d'acteurs et la disparition des acteurs régionaux. Un nouvel acteur a toutefois récemment fait son apparition sur le marché : NexuzHealth Pro, logiciel basé sur le système hospitalier de l'hôpital de Louvain, développé en joint-venture avec Cegeka. La mise en production de HealthOne NOVA, nouvelle solution full web de HDMP devrait renforcer ses positions concurrentielles.

HealthOne NOVA, l'application full web conforme au standard international Fhir lancée fin 2022 remplacera à terme le logiciel HealthOne. L'année 2023 sera consacrée au développement de nouveaux modules et aux tests d'accréditation en vue de l'homologation de HealthOne NOVA par le CNMM (Commission Nationale Médico-Mutualiste) en tant que logiciel pour les médecins généralistes. En parallèle, HDMP poursuivra le passage de mini-labs (tests fonctionnels et techniques) pour HealthOne, notamment pour la dématérialisation de la déclaration d'incapacité de travail (Mult-eMediatt), les résultats de laboratoire en format FHIR & Loinc, etc.

* Selon nos estimations internes, HDMP est l'un des principaux acteurs du marché belge en 2022 (comme en 2021) en nombre de clients.

Stacks

Logiciels et services pour les médecins

Espagne et Chili

Logiciels & Services



Leader* des logiciels médecins en Espagne avec plus de 40 000 utilisateurs, Stacks est spécialisé dans l'analyse, la conception et le développement de systèmes d'information dédiés au secteur de la santé. Stacks fournit également des services de conseil et de prestations techniques d'identification, d'adaptation et d'intégration de solutions afin de répondre aux besoins des professionnels de santé. Dans cette optique, Stacks collabore avec des entreprises compétentes dans des projets de transformation technologique complexes. Stacks propose des produits destinés aux hôpitaux, centres de soins primaires, compagnies d'assurances, cliniques multidisciplinaires. La société dispose de son propre réseau commercial sur l'ensemble du pays. Elle est également présente au Chili.

Les principaux concurrents de Stacks sont Dedalus et Compugroup (sur le marché des soins primaires) ; CSC, Compugroup, EKON, iSoft et Dedalus (sur le marché hospitalier) et, iSoft et EKON (sur le marché des cliniques).

Les tendances observées en 2022 se poursuivront en 2023 pour Stacks avec :

- L'accroissement de la vitesse de migration et de déploiement des nouveaux centres OMI360.
- Le lancement au deuxième trimestre du module de prescription électronique, qui permettra aux médecins du secteur privé d'envoyer les ordonnances directement aux pharmacies pour qu'elles les délivrent.
- Le lancement au premier trimestre de l'intégration du Kiosc avec OMI360, pour permettre aux centres de soins privés de simplifier l'inscription des patients.
- La poursuite du soutien de la transformation numérique en Espagne dans les centres de soins primaires.
- Le financement de l'UE pour le secteur privé dans l'engagement de la transformation numérique.

* Selon nos estimations internes, Stacks est le leader du marché en Espagne en 2022 (comme en 2021) en nombre d'utilisateurs/régions.

Millennium

Logiciels et services pour les médecins

Italie

Logiciels & Services



Détenu à 49% par Cegedim, Millennium est le premier* éditeur de logiciels médecins en Italie, avec plus de 18 000 clients équipés de sa solution Millewin. Millennium continue de renforcer sa présence régionale notamment via Mediatec (sa filiale à 40%) qui s'adresse aux médecins généralistes. Millennium équipe ainsi directement ou via ses filiales près de 25 000 médecins et plus de 60% des généralistes en Italie.

Millennium et ses filiales détiennent plus de 60% du marché et comptent parmi leurs concurrents : CompuGroup Medical (Profim, Phronesis, FPF, Venere, CCBasic), Koinè, Iatros, Kappamed Atlas, et d'autres concurrents mineurs.

Les principales tendances observées en 2022 sur ce marché se poursuivront en 2023 malgré la baisse constante du nombre total de médecins généralistes au cours des trois dernières années.

* Selon nos estimations internes, Millennium et ses filiales comptent plus de 25 000 médecins clients en Italie en 2022 ce qui en fait le premier éditeur (comme en 2021).

1.2.2 | Solutions pour l'industrie pharmaceutique

Cegedim Health Data

Données et analyses pour le marché de la Santé

Europe

Data & Marketing



Cegedim Health Data est la division en charge de l'activité Globale « Données » pour les autorités de santé, les professionnels de santé, les chercheurs, l'industrie de Santé et ses partenaires. Cette division propose une base de données européenne de vie réelle, propriétaire, médicalisée et anonymisée dénommée THIN® (The Health Improvement Network). Cette base qui comporte plus de 69 millions de dossiers patients anonymisés à travers l'Europe, s'appuie sur un réseau de médecins partenaires volontaires contribuant à la collecte et à la qualité des données selon la réglementation en vigueur, depuis 1994. THIN® est présente en France, au Royaume Uni, en Espagne, Italie, Belgique, Roumanie, et sera déployée en Allemagne en 2023. Elle est codée et structurée selon un modèle commun de données, la rendant facilement accessible et prête pour l'intelligence artificielle. THIN® contribue à aider les autorités de santé, les chercheurs et centres de recherche à faire progresser la recherche et ainsi améliorer les soins et la prise en charge des patients.

Cegedim Health Data propose aussi des outils d'analyse et d'aide à la décision, ainsi que des études et du conseil.

Cette activité « Données » est portée au Royaume-Uni, en Belgique, Espagne, Italie et Allemagne par la marque Cegedim Health Data et, pour des raisons historiques, par les entités GERS Data en France et Cegedim Customer Information en Roumanie. L'acquisition, en 2022, de la société Clinityx, experte des données médico-administratives en France, a permis de renforcer les positions de Cegedim Health Data dans le domaine des données de vie réelle.

Avec les dossiers patients anonymisés de 69 millions de patients, THIN® est l'une des plus importantes bases de données santé en Europe. Le principal concurrent de Cegedim Health Data est IQVIA, sur l'ensemble des pays européens.

Sur la période 2021-2023, les gains liés aux données de vie réelle seront de 4 Md\$ pour l'industrie pharmaceutique dans le monde, sur l'ensemble de la chaîne de valeur*.

Par ailleurs, il existe un accord dans la littérature sur l'intérêt économique grandissant de l'usage secondaire des données de santé. Cependant, à date, peu d'études quantifiées sont disponibles :

- La Commission estime qu'au niveau européen, la valeur d'usage des données secondaires (recherche, développement de médicaments, outillage des professionnels de santé) va passer de 25 Md€ en 2020 à 43 Md€ en 2028**, soit une hausse de 70 %. En reprenant la part de la France dans le PIB Européen (en 2019, source Eurostat), on peut estimer un gain de 7,3 Md€ pour la France.
- Pour le Royaume-Uni, E&Y*** estime que les gains seront de 5,0 Md£ pour le NHS et 4,6 Md£ pour les patients. La Commission a repris ce chiffrage pour l'ensemble des pays européens****. Pour la France, la Commission estime les gains à 4,6 Md€ par an pour le gouvernement, et 4,2 Md€ pour les patients à long terme.

Dans ce contexte favorable, en 2023, Cegedim Health Data va mettre en place de nombreux projets pour développer et améliorer les offres dans les données de vie réelle, notamment :

- Le lancement des données allemandes de la base de données THIN®, qui couvrira donc sept pays en Europe dont les cinq plus « gros ».
- Le développement de nouvelles plateformes épidémiologiques et de nouveaux services.
- La conversion des données THIN® au modèle commun de données OMOP pour la Belgique et l'Allemagne.
- L'amélioration de la valeur des données avec l'extension des données/enrichissement de l'historique.

Cegedim Health Data consolidera ainsi sa position d'acteur majeur des données de vie réelle en Europe.

* Gores M. and E. Powers, 2021, *Capturing Value at Scale: The \$4 billion RWE Imperative*

** Impact Assessment report Accompanying the document "PROPOSAL FOR A REGULATION OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL on the European Health Data Space" (1/4)

*** E&Y, 2019, "Realising the value of health care data: a framework for the future"

**** Lupiáñez-Villanueva, F., Gunderson, L., Vitiello, S., Febrer, N., Folkvord, F., Chabanier, L., Filali, N., Hamonic, R., Achard, E., Couret, H., Arredondo, M. T., Cabrera, M. F., García, R., López, L., Merino, B., Fico, G. (2022). *Study on Health Data, Digital Health and Artificial Intelligence in Healthcare*, Publications Office of the European Union.

Cegedim-MEDIA (C-MEDIA)

Affichage numérique santé

France

Data & Marketing



C-MEDIA est une régie publicitaire et une agence conseil en media point de vente. Leader* de la communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne, elle offre aux marques distribuées en pharmacie des solutions de visibilité à 360° pour faire la différence tout au long du parcours shopper et améliorer l'expérience d'achat.

Les concurrents de l'activité d'affichage print et de merchandising de C-MEDIA sont principalement Fil Rouge et Stratégo (Phenix Groupe).

Dans un contexte économique incertain (hausse du coût des matières premières et de l'énergie, disponibilité des produits des annonceurs...) C-MEDIA continue d'investir fortement afin de renforcer sa proposition, de se différencier, et de gagner en efficacité :

- Travaux visant à refondre le site de production pour les 10 prochaines années.
- Refonte des outils de programmation et de personnalisation des contenus digitaux.
- Nouvel outil de prise de rendez-vous en ligne pour les équipes terrain.

La fusion de C-MEDIA avec son fournisseur interne Futuramedia (avril 2023) permettra également d'ouvrir une nouvelle ère de synergies et d'innovation, en vue de renforcer le leadership de la nouvelle entité sur les solutions digitales en pharmacies.

* C-MEDIA est la référence française de la publicité sur le lieu de vente par le nombre d'officines couvertes par son réseau d'affichage (en 2022 comme en 2021), selon nos estimations internes.

Futuramedia

Affichage numérique santé

France

Data & Marketing



Futuramedia est une entreprise spécialisée dans l'affichage dynamique sur les points de vente spécialisés depuis 2004. Elle développe des solutions d'affichage dynamique à destination des différents acteurs de l'univers Santé (pharmacies, parapharmacies, médecins, opticiens...) et de l'univers Beauté (parfumerie, coiffure, maquillage...) qu'ils soient organisés en groupement ou indépendants.

Les principaux concurrents des solutions de communication digitale de Futuramedia dans l'écosystème santé, sont les suivants : Dynamiz Pharma, Pharmaflax et Phenix Digital.

MedExact

e-promotion

France

Data & Marketing



MedExact propose divers supports de marketing digital liés aux logiciels de gestion de cabinet et au web. Les clients sont les acteurs de l'industrie pharmaceutique, désireux de mettre à disposition une information scientifique et médicale de qualité auprès des acteurs de santé, pour les accompagner dans le suivi de leurs patients.

L'activité digitale de MedExact devrait poursuivre son expansion avec en particulier une forte demande sur les supports marketing digitaux liés aux logiciels de gestion de cabinets médicaux.

Pharmastock

Stockage et distribution de produits de santé et de matériel promotionnel

France

Corporate & Autres



Pharmastock, établissement dépositaire pharmaceutique, est spécialisé dans la distribution de produits de santé, de matériel promotionnel et institutionnel (documentations...). Dans des locaux sécurisés et sous température dirigée, Pharmastock assure le stockage des produits, la préparation des commandes, les expéditions des produits BtoB et BtoC en France et à l'international, la traçabilité des lots, la réalisation d'opérations One Shot (vignettage, confection de présentoirs, etc.).

1.2.3 | Solutions pour les assureurs santé et prévoyance

Cegedim Insurance Solutions

Cegedim Insurance Solutions regroupe l'ensemble des solutions et services du Groupe destinés aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires, à travers ses filiales Cegedim Activ, Activus, Cetip et Conselium. Cegedim Insurance Solutions rassemble des compétences sur l'ensemble de la chaîne des échanges entre les professionnels de santé, les organismes assureurs et les gestionnaires de régimes obligatoires et complémentaires.

Cegedim Activ

Logiciels et services pour les Assureurs et mutuelles de santé

France

Logiciels & Services



Avec plus de 23 millions de personnes protégées en France gérées au travers de ses solutions, Cegedim Activ est aujourd'hui leader* des solutions logicielles dédiées à l'assurance de personnes (santé et prévoyance). Ses offres s'adressent à tous les opérateurs du marché : compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires.

Cegedim Activ est le leader* sur le marché français des logiciels de gestion en assurance santé et prévoyance, ses principaux concurrents étant DXC, Inetum, COOPENGO et Wyde.

Le rapport publié par EY, Global Outlook 2023**, révèle que les événements de ces deux dernières années (pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine, réchauffement climatique) vont changer durablement le marché de l'assurance santé, entraînant notamment une forte demande de protection hyper-personnalisée, de solutions innovantes tournées vers l'avenir. Les assureurs vont devoir prendre le virage du digital pour répondre à ces nouveaux besoins et adapter leurs offres.

* Selon nos estimations internes, les clients de Cegedim Activ gèrent plus de 23 millions de personnes protégées en France en 2022, ce qui en fait le leader du marché.

** https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/insurance/insurance-pdfs/ey-2023-global-outlook-report.pdf

Activus

Logiciels et services pour les Assureurs et mutuelles de santé

Division internationale

Logiciels & Services



Activus, éditeur de logiciels en assurance santé et prévoyance implanté au Royaume-Uni, est leader* sur les marchés des populations d'expatriés (Europe, États-Unis, Asie-Pacifique, Afrique). Activus est la division internationale de Cegedim Activ.

A l'international, les concurrents d'Activus sont FADATA, DXC et Oracle, ainsi que d'autres acteurs technologiques, spécifiques selon le territoire géographique concerné.

Le rapport publié par EY, Global Outlook 2020**, met en avant un certain nombre de thèmes clés qui sont toujours d'actualité, comme :

- L'augmentation des pressions réglementaires : communication financière, fiscalité, blanchiment d'argent, protection des consommateurs, confidentialité des données... Cette pression se traduit également par l'introduction de la nouvelle norme IFRS 17 relative à la comptabilisation et à la valorisation des contrats d'assurance, qui impacte fortement les sociétés d'assurance publiant des comptes IFRS.
- Le rôle de la digitalisation dans le parcours de l'expérience client : l'ensemble de la chaîne de valeur est impacté, de la souscription à la distribution, en passant par les sinistres.

* Activus est un des leaders en nombre d'assurés gérés à travers ses solutions selon nos estimations internes.

** https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/insurance/insurance-outlook-pdfs/ey-global-insurance-outlook.pdf

Cetip

Flux et Gestion pour le compte de tiers en assurance santé et prévoyance

France



Le Cetip est leader* dans la gestion du tiers payant à travers ses marques SP santé et iSanté, et plus de 400 millions de factures de tiers payant santé traitées pour plus de 22 millions de bénéficiaires, et plus de 3,2 milliards de prestations versées par an.

Sous la marque iGestion, le Cetip propose des prestations de gestion pour compte de tiers en assurance complémentaire en santé et prévoyance (hors souscription), auprès de compagnies d'assurance, d'institutions de prévoyance, de mutuelles et d'intermédiaires.

S'agissant des services à valeur ajoutée de gestion du tiers payant, Viamedis et Almerys sont les principaux concurrents du Cetip, sous chacune de ses marques (iSanté et SP santé).

Le rapport publié par EY, Global Outlook 2020**, met en avant un certain nombre de thèmes clés qui sont toujours d'actualité, comme le rôle de la digitalisation dans le parcours de l'expérience client : l'ensemble de la chaîne de valeur est impacté, de la souscription à la distribution, en passant par les sinistres. Le marché de la délégation de gestion bénéficie quant à lui de la volonté des assureurs de maîtriser les coûts de gestion et de concentrer leurs investissements sur l'évolution des offres, de leur distribution, et l'évolution des parcours de leurs assurés.

* Selon nos estimations internes, le Cetip a traité plus de 400 millions de factures de tiers payant en 2022, ce qui en fait le leader du marché.

** https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/insurance/insurance-outlook-pdfs/ey-global-insurance-outlook.pdf

Conselium

Conseil France



Cette structure accompagne les professionnels de la santé et de l'assurance, au sens large, dans leurs projets tant stratégiques qu'opérationnels. Elle est composée d'une équipe de consultants dédiés, combinant à la fois des expertises et expériences opérationnelles acquises dans l'écosystème de l'assurance et des méthodes de travail issues du monde du conseil.

1.2.4 | Solutions pour entreprises de tous secteurs

Cegedim e-business

Digitalisation Europe



Cegedim e-business est un des leaders de la digitalisation et de l'automatisation des process BtoB en Europe, avec plus de 900 millions de flux traités par an et 2 millions d'entreprises connectées dans le monde. Cette activité développe et commercialise les offres SY Business et SY Health (Hospitalis, SY Pharma, Diagdirect et Careweb).

Initiée avec Edipharm pour les officines, les grossistes répartiteurs et les laboratoires dès 1989, l'activité s'est rapidement développée en dehors du marché de la santé, pour adresser tous les secteurs d'activités. Avec son offre de services SY by Cegedim, Cegedim e-business accompagne les entreprises dans leur transformation digitale à travers une solution complète collaborative de digitalisation, de la signature du contrat à la transmission et au paiement de la facture.

Depuis 2019, avec les acquisitions de Ximantix et NetEDI, Cegedim e-business opère depuis 5 pays, France, Allemagne, Angleterre, Belgique, Maroc et est en mesure d'accompagner ses clients vers une digitalisation des processus multi-pays ou d'adresser les besoins propres aux activités locales. Cette capacité complète l'offre historique de Cegedim e-business en matière de dématérialisation des factures dans 64 pays grâce à l'interopérabilité de sa solution. Membre des réseaux PEPOL et EESPA, et du FNFE-MPE, Cegedim e-business s'appuie sur la conformité de sa solution pour devenir Plateforme de Dématérialisation Partenaire, et accompagner les entreprises le plus simplement possible dans la réforme de la facture électronique.

Avec l'acquisition, en 2022, de la société Sedia, Cegedim e-business complète son offre Hospitalis destinée au réseau hospitalier qui intègre désormais de nouvelles fonctionnalités de traçabilité des Dispositifs Médicaux et Dispositifs Médicaux Implantables.

Cegedim e-business se positionne sur deux principaux marchés :

- Sur la digitalisation des processus financiers des entreprises (Procure-to-Pay & Order-to-Cash), en tant qu'acteur en passe de devenir Plateforme de Dématérialisation Partenaire immatriculée par l'Etat dans le cadre de la réforme de la facture électronique, tout comme par exemple Generix, Yooz ou Edicom. Avec ses applications spécifiques pour le secteur de la santé, Cegedim e-business est identifié comme un acteur incontournable tant pour la santé ville que pour l'hôpital.
- Sur le marché de la confiance numérique, avec la signature électronique et les certificats numériques sur lequel on trouve également DocuSign, Yousign et Universign.

Porté par le contexte réglementaire, la recherche accrue de gains de productivité et le développement du travail à distance, le marché de la dématérialisation continue à croître rapidement.

Les obligations liées à la généralisation de la facture électronique en France sont en train de faire évoluer le paysage des flux de facturation et des acteurs, parmi lesquels certains se mettent en ordre de marche pour être Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP), alors que d'autres seront seulement Opérateurs de Dématérialisation. Cegedim e-business a déjà communiqué officiellement son souhait de devenir PDP et déposera sa demande d'immatriculation dès l'ouverture au printemps 2023. Elle sera ainsi en capacité de gérer pour ses donneurs d'ordre l'ensemble des obligations liées à la nouvelle réglementation en tant que PDP.

Par ailleurs, Cegedim e-business prévoit l'accélération du marché de la confiance numérique avec la gestion et la délivrance d'identités numériques pour les personnes physiques et morales, la signature électronique, l'horodatage et l'archivage à valeur probante, et investit pour renforcer sa présence sur ce secteur.

Enfin, l'organisation récente des activités de Cegedim e-business, Cegedim SRH, et Cegedim Outsourcing autour d'un pôle unifié, va permettre d'accélérer la croissance de la BU en offrant à ses clients Entreprises une offre de services unique pour répondre aux besoins de transformation digitale des directions RH, DAF et DSI.

Cegedim SRH

Logiciels et services, et BPO pour les RH

France, Suisse, Maroc et Roumanie

Logiciels & Services



BPO



Cegedim SRH est un acteur incontournable du marché des solutions et des services paie/RH avec plus de 9 millions de bulletins de paie gérés par an. L'entreprise dispose d'une expertise de plus de 25 ans dans le domaine de l'externalisation RH et compte parmi ses clients des entreprises du mid-market, des grands comptes, des TPE/PME, des cabinets d'expertise comptable. Cegedim SRH propose TeamsRH, une plateforme SIRH complète et modulaire en mode SaaS. La solution TeamsRH peut être couplée à un bouquet de services d'externalisation métier partielle (processing) ou totale en BPO (Business Process Outsourcing).

L'acquisition, en 2022, de Laponi, solution innovante de gestion de l'absentéisme, a permis à Cegedim SRH d'élargir son offre de services avec une plateforme digitale accessible en mode SaaS proposant en temps réel à des collaborateurs internes et externes d'effectuer des remplacements.

Le marché des solutions RH évolue entre des « pure player » proposant des solutions externalisées sur des briques du SIRH (ex. gestion des talents) et des concurrents d'éditeurs ERP avec des solutions « globales » nécessitant des partenariats pour prendre en compte les spécificités locales. Cegedim SRH présente la particularité de proposer à la fois une couverture fonctionnelle à 360° et des niveaux de services avancés en BPO.

Cegedim SRH se positionne dans le Top 5 des éditeurs SIRH en France.

L'organisation récente des activités de Cegedim SRH, Cegedim e-business et Cegedim Outsourcing autour d'un pôle unifié, va permettre d'accélérer la croissance de la BU en offrant aux Entreprises une offre de services unique pour répondre aux besoins de transformation digitale des directions RH, DAF et DSI.

D'autres leviers de croissance tels que l'expansion à l'international et l'accélération des partenariats indirects viendront compléter le dispositif de développement des activités.

Cegedim SRH continue par ailleurs à innover, et proposera en 2023 à ses clients une nouvelle interface full web pour MyTeamsRH et une ergonomie repensée pour son interface utilisateurs. De nouvelles offres de Talent Management et pour le marché du secteur public sont également en développement.

Cegedim Outsourcing

Services IT

France

Logiciels & Services



Cegedim Outsourcing est une entreprise spécialisée dans les métiers et services IT autour de la gestion du poste de travail, de la sécurité et de l'ITSM (Information Technology Service Management ou Gestion des services informatiques).

Elle délivre aux entreprises de toutes tailles des services de :

- IT Digital Workspace & Cybersécurité : intégration de solutions technologiques dédiées (solutions de gestion centralisée de l'utilisateur, hyperconvergence, collaboration unifiée), infogérance, services managés et prestations en assistance technique.
- BPO-Relation Client : dématérialisation, centre de contacts et back-office métier.

Cegedim.cloud

Hébergement d'applications critiques et de données de santé

France et UK

Corporate & Autres



Cegedim.cloud dispose d'une large expérience dans les activités d'hébergement-infogérance à destination des professionnels de santé, des laboratoires pharmaceutiques, des assurances et mutuelles de santé, ainsi que dans la gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Ces activités, du fait de leur caractère stratégique et sensible, ont conduit les équipes du Groupe à développer des expertises et à déployer des infrastructures techniques répondant aux exigences de sécurité parmi les plus élevées, et reconnues par de multiples certifications (HDS, ISO 27001, ISO 20000, ISAE 3402, bonnes pratiques ISO 27017 et ISO 27018) et un hébergement en France métropolitaine. Cegedim.cloud propose une gamme complète de prestations d'hébergement et infogérance « Cloud » souveraines offrant des niveaux de performance, de sécurité et de disponibilité adaptés à l'exploitation d'applications critiques et au traitement de données sensibles.

Les principaux concurrents de cegedim.cloud en matière d'hébergement / infogérance sont : Atos, Wordline Claranet (offre e-Santé™), OVH (offre OVH Healthcare) et ITS Integra.

Pour 2023, cegedim.cloud ambitionne de poursuivre l'enrichissement de son catalogue de services PaaS et l'amélioration permanente de son offre de sécurité pour faire face aux menaces croissantes sur les données de ses clients et le développement de nouvelles solutions Sécurité. cegedim.cloud vise également la qualification SecNumCloud IaaS, pour renforcer les marqueurs souverains de ses prestations et l'Officialisation de son ADN « RSE » avec les objectifs de certification suivants :

- En 2023 : ISO 50001 / Labellisation « Code of Conduct for Energy Efficiency in Data Centers »,
- En 2024 : ISO 14001 portant sur le Management environnemental.

Cegedim Service Center

Services

Roumanie

Corporate & Autres



Cegedim Service Center permet de compléter l'offre de services des filiales du Groupe Cegedim avec une approche nearshore à forte valeur ajoutée sur des activités de type BPO, gestion de relation client et développement informatique.

Cegedim Maroc & Cegedim Outsourcing Maroc

Services

Maroc

Corporate & Autres



Cegedim Maroc et Cegedim Outsourcing Maroc permettent de compléter l'offre de services des filiales du Groupe Cegedim avec une approche Offshore à forte valeur ajoutée sur des activités de type BPO, R&D, support et gestion de la relation client.



Gouvernance

2.1 | La Gouvernance de Cegedim

La présente section fait partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225- 37 du Code de Commerce modifié par l'ordonnance n° 2017- 1162 du 12 juillet 2017 et examiné par le Conseil d'administration dans sa séance du 24 mars 2022 après examen par les Comités du Conseil des parties relevant de leurs compétences respectives, et transmis aux Commissaires aux comptes.

Code de gouvernance d'entreprise de référence

Le Conseil d'Administration de Cegedim du 28 octobre 2021 a confirmé que le Code de gouvernance d'entreprise de Middelnext de septembre 2021 disponible sur le site Internet de Middelnext⁽¹⁾, est celui auquel se réfère Cegedim, notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225- 37 du Code de commerce.

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L.225- 37- 4 du Code de commerce et indiqué dans le point 3 « Les postulats du Code Middelnext », Cegedim estime que ses pratiques se conforment aux recommandations Middelnext.

Tableau de synthèse des recommandations Middelnext

Recommandation	Appliqué	Expliquer
Déontologie des membres du conseil	Oui	-
Conflits d'intérêts	Oui	Sauf pour les services autres que la certification des comptes.
Composition du conseil – Présence de membres indépendants	Oui	-
Information des membres du conseil	Oui	-
Formation des membres du Conseil	Oui	-
Organisation des réunions du conseil et des comités	Oui	-
Mise en place de comités	Oui	-
Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	Oui	-
Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	Oui	-
Choix de chaque administrateur	Oui	-
Durée des mandats des membres du conseil	Non	Actuellement 60 % des mandats arrivent à échéance en 2028, 30 % en 2025 et 10 % en 2024. La durée des mandats est de 6 ans conformément aux statuts du Groupe Cegedim.
Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat	Oui	-
Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Oui	-
Relation avec les « actionnaires »	Oui	-
Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise.	Oui	-
Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Oui	-
Préparation de la succession des « dirigeants »	Oui	-

(1) http://www.middelnext.com/IMG/pdf/21_09_13_-code_de_gouvernance_middelnext_revise.pdf

Recommandation	Appliqué	Expliquer
Cumul contrat de travail et mandat social	Non	Messieurs Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ont un contrat de travail avec FCB et Cegedim. Monsieur Jean-Claude Labrune est Président du Conseil de Cegedim et Directeur Général de Cegedim, Messieurs Laurent Labrune et Pierre Marucchi sont Directeur Général Délégué de Cegedim Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois ont intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenus mandataires sociaux. Au vue de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu. Il est à noter que l'intégralité de leurs rémunérations est due au titre du contrat de travail. Ainsi seules les indemnités de départ seront celles définies par le contrat de travail et non au titre du mandat social.
Indemnités de départ	Oui	-
Régimes de retraite supplémentaires	Oui	-
Stock-options et attribution gratuite d'actions	Oui	-
Revue des points de vigilance	Oui	-

Unicité des fonctions de direction

Le Conseil de la Société a opté, depuis le 23 avril 2002, pour un mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du Conseil et de Directeur Général sont réunies en la personne de Monsieur Jean-Claude Labrune.

Le Conseil a estimé que cette organisation est celle qui, actuellement, est la mieux adaptée à la bonne gouvernance du Groupe Cegedim. Cette décision est fondée sur le double constat que, d'une part Monsieur Jean-Claude Labrune présente toutes les qualités pour assumer avec compétence un pilotage efficient du Groupe, ainsi que les performances de ce dernier en attestent depuis plusieurs années, et d'autre part sur le fait que l'organisation du Groupe se prête particulièrement bien à ce mode de gouvernance.

Le Président du Conseil d'Administration, qui contrôle lui-même le premier actionnaire de Cegedim, agit aussi en cette qualité lorsqu'il contribue, dans le meilleur intérêt du Groupe, à la détermination des orientations stratégiques de Cegedim, comme tout actionnaire de référence impliqué.

Le Groupe présente également la particularité d'être très décentralisé. Cette décentralisation est un mode de management qui a fait ses preuves dans des métiers où la prise de décision doit être effectuée au plus près du terrain. Elle se matérialise par l'existence de nombreuses filiales (62), autonomes dans leur fonctionnement opérationnel.

La prise de décisions opérationnelles ou de décisions d'investissement relève des organes statutairement compétents au sein de chaque entité concernée, dans le respect du système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe. Ce système prévoit la supervision et le contrôle des engagements de ces entités à différents niveaux, les plus significatifs relevant de la compétence de la direction Générale du Groupe ou, conformément au règlement intérieur, de celle du Conseil lui-même. Le Conseil, outre ses attributions en matière comptable et financière notamment, est ainsi appelé à examiner et à approuver les opérations présentant des enjeux stratégiques ou excédant un certain seuil qui lui sont soumises par la Direction Générale à l'issue de son propre examen.

Il en ressort que les rôles respectifs de la Direction Générale du Groupe et du Conseil sont donc de même nature s'agissant du pilotage opérationnel et stratégique, l'une et l'autre étant appelés à statuer sur des opérations qui leur sont présentées par les entités opérationnelles. Dans ce contexte, la réunion des mandats de président du Conseil et de Directeur Général fait sens, et le Conseil estime que ce mode d'organisation, qui a par ailleurs l'avantage d'unifier au plus haut niveau la représentation du Groupe à l'égard des tiers, reste particulièrement efficient.

2.2 | Organes de direction et de contrôle

2.2.1 | Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration



Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est un organe collégial. Ses délibérations engagent l'ensemble de ses membres qui sont tenu au secret des délibérations.

Il peut être composé de 18 membres au plus. La durée de leurs mandats est de 6 années.

L'adresse professionnelle des Administrateurs est située au siège de la Société, C/o Cegedim 129- 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt.

Le Conseil d'Administration à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, est composé de 10 membres, dont 3 membres sont indépendants, soit un taux de 30 % et 4 femmes, soit un taux de 40 %.

Au cours de l'exercice 2022, il n'y a pas eu d'évolution dans la composition du Conseil d'Administration.

Jean-Claude Labrune est le père d'Aude Labrune et de Laurent Labrune.

Principes relatifs à la composition et la diversité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'interroge régulièrement sur l'équilibre de sa composition et de celle de ses comités, notamment en termes de diversité (représentation des femmes et des hommes, nationalité, âge, qualifications et expériences professionnelles, etc.)

En application de l'article L.255- 37- 4 d Code de commerce le tableau ci-contre décrit la politique de diversité appliqué au sein du Conseil d'Administration en indiquant les critères pris en compte, les objectifs fixés par le Conseil d'Administration, les modalités de mise en œuvre ainsi que les résultats obtenus au cours de l'exercice 2022.

Cette politique de diversité, qui se traduit notamment par une représentation équilibrée des femmes et des hommes, est déclinée au sein de Cegedim SA. Ainsi, parmi les 10 postes à plus forte responsabilité, hors mandataire sociale, 20% sont tenus par des femmes.

Tableau sur la politique de diversité

Critère	Exercice 2022*	Objectifs
Composition du Conseil	40 % Proportion de femmes	Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil
Indépendance des Administrateurs	30 % Taux d'indépendance du Conseil	1/3 d'Administrateurs indépendants, en conformité avec le Code Middledenext pour les sociétés contrôlées
Age des Administrateurs	60 ans Age moyen	Moins d'un tiers d'Administrateurs de plus de 75 ans
Ancienneté moyenne au sein du Conseil	18 ans Ancienneté moyenne	-

* Résultat obtenu sur l'exercice

Plan de succession

Le Comité Rémunération - Nomination examine périodiquement le plan de succession du Groupe. Cela lui permet d'établir et d'actualiser un plan de succession sur le :

- court terme : la succession imprévue (démission, empêchement, décès) ;
- long terme : la succession prévue (retraite, échéance de mandat).

Le Comité Rémunération - Nomination privilégie une collaboration étroite avec la Direction Générale afin de garantir une cohérence d'ensemble du plan de succession et d'assurer un suivi des postes clés. Le Conseil et le Comité veillent avec une vigilance particulière à garder la confidentialité de ces informations.

Censeurs

Les censeurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration qui prend avis auprès du Comité des Rémunérations - Nominations. Ils peuvent être au nombre de 4 maximum et sont nommés pour une durée maximale de 2 ans.

Ils ont pour mission principale de participer, en tant que de besoin, aux réunions du Conseil d'Administration, pour y apporter les informations nécessaires, leur expertise et leur connaissance des différents métiers du Groupe. Ils ont une voix consultative.

Monsieur Frédéric Duchesne est Membre de plusieurs Conseils d'Administration et de Board d'experts, et est ancien Président & Directeur Général, Division Pharmaceutique de Pierre Fabre. Son mandat a été renouvelé le 17 juin 2021 pour une durée de 2 ans.

Règlement interne du Conseil d'Administration

Cegedim a mis à jour, lors du Conseil d'Administration du 28 octobre 2021, son règlement interne. Ce règlement interne fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités. Il est disponible sur le site Internet de la société à l'adresse suivante :

https://www.cegedim.fr/Communique/Cegedim_reglement-interieur-du-Conseil_28-10-2021.pdf

Fréquence des réunions

L'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA prévoit que le Conseil d'Administration se réunisse aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni six fois.

Délibérations et décisions du Conseil d'Administration

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la loi (notamment convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires ou établissement du Rapport Annuel de Gestion), le Conseil d'Administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- Sur le fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- Les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2021, des comptes consolidés semestriels 2022, des comptes prévisionnels 2022), le plan d'affaires à 5 ans, le Conseil a été tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Délégué ;
- L'attribution d'actions gratuites ;
- Programme de rachats d'actions ;
- Autorisation de procéder à une augmentation de capital de la filiale Cegedim Santé
- Autorisation de cautions, avals et garanties ;
- Préparation des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;
- Examen du chiffre d'affaires du premier et du troisième trimestre 2022;
- Renouvellement des mandats du Président et des Directeurs généraux délégués.

Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs ont été convoqués par courrier électronique dans le respect de l'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA. Conformément à l'article L. 225- 238 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

Information des Administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration.

À toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque Administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'Administration.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société ou par visioconférence.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux Administrateurs et validés par les Administrateurs lors de la séance suivante.

Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration

Conformément à son règlement intérieur, depuis 2010, au moins une fois par an, le Conseil d'Administration consacre un point de son ordre du jour à une discussion sur son fonctionnement. L'engagement et les contributions des Administrateurs sont identifiés comme des domaines de force ainsi que la relation de confiance établie avec la Direction. Le Conseil d'Administration a pu s'appuyer, pour débattre des décisions importantes, sur le travail préparatoire du Comité d'audit qui s'est réuni avant chaque séance du Conseil.

Le Comité d'Audit après étude de son activité en 2022 de l'assiduité de ses membres et de la fréquence des réunions tenues considère être conforme aux obligations définies dans la Charte qui a été approuvée par le Conseil d'administration.

Taux de présence en 2022 des administrateurs aux conseils de Cegedim SA

Date	Taux de présence
27 janvier	90 %
24 mars	90 %
28 avril	80 %
20 juin	80 %
20 septembre	80 %
27 octobre	80 %

Sont comptés comme absents les administrateurs absents y compris ceux ayant donné un pouvoir de représentation à un autre administrateur.

Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de M. Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général, de M. Pierre Marucchi, Directeur Général Délégué ni à ceux de M. Laurent Labrune, Directeur Général Délégué.

Dispositions contenues dans l'acte constitutif et les statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

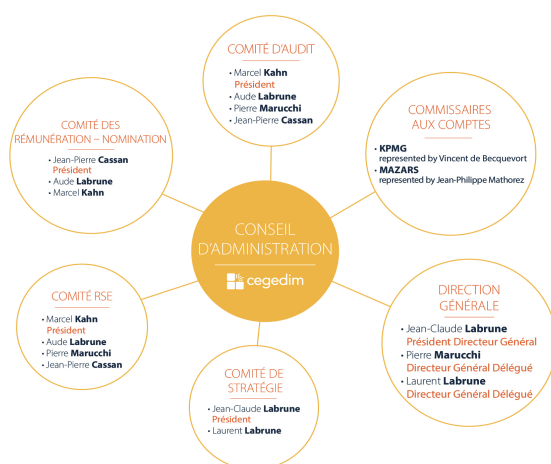
Les dispositions des statuts de Cegedim concernant les membres de ses organes d'administration et de direction sont conformes à la législation en vigueur. Il est à noter que le code de commerce (art. L. 225- 54 et L. 225- 48) prévoit qu'il convient de fixer dans les statuts la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration, à défaut de quoi cette limite est fixée à 65 ans. Les statuts de Cegedim ont porté cette limite d'âge à 85 ans. Si le Président ou le Directeur Général en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

2.2.2 | Organisation et fonctionnement des Comités

Composition du Conseil d'Administration et de ses conseil

Administrateur	Administrateur Indépendant	Année de première nomination	Année échéance du mandat	Comité Audit	Comité Rémunération - Nomination	Comité RSE	Comité stratégie
Jean Claude Labrune	Non	1969	2028	-	-	-	Président
FCB représentée par Pierre Marucchi	Non	1989	2028	Membre	-	Membre	-
GERS, GIE représenté par Nicolas Giraud	Non	1995	2028	-	-	-	-
Marcel Khan	Oui	2016	2028	Président	Membre	Président	-
Laurent Labrune	Non	2001	2025	-	-	-	Membre
Aude Labrune	Non	2007	2025	Membre	Membre	Membre	-
Catherine Abiven	Non	2019	2025	-	-	-	-
Sandrine Debroise	Non	2016	2028	-	-	-	-
Jean Pierre Cassan	Oui	2010	2028	Membre	Président	Membre	-
Béatrice Saunier	Oui	2018	2024	-	-	-	-

Les Comités du Conseil d'Administration



Le Conseil d'Administration est doté de quatre comités spécialisés permanents qui ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques. Ces comités sont :

- Le Comité Audit ;
- Le Comité Rémunération - Nomination ;
- Le Comité RSE ;
- Le Comité Stratégie.

2.2.3 | Organisation et fonctionnement des Comités

Le Comité d'Audit

Composition :

Le Comité d'Audit de Cegedim est composé de quatre membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité d'Audit sont : M. Marcel Kahn, Président, Mme Aude Labrune, M. Pierre Marucchi et M. Jean-Pierre Cassan en qualité de membre indépendant.

De par leurs responsabilités professionnelles actuelles et/ou passées, décrites dans le Document d'Enregistrement Universel les quatre membres du Comité d'Audit sont, individuellement ou collectivement, compétents en matière de comptabilité et d'audit et dans le domaine financier, notamment au regard des domaines d'activité du Groupe.

La Directrice Financière, le Directeur du Contrôle de Gestion Groupe et la Directrice Risque et Compliance sont invités à participer à chaque réunion du Comité d'Audit, ainsi que les Commissaires aux comptes du Groupe Cegedim.

Mission :

Le Comité d'Audit aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidé de la Société et à la qualité de l'information délivrée.

Il a notamment :

- Effectué la revue de son fonctionnement ;
- Élaboré le programme de travail pour 2022 ;
- Fait le point sur les travaux du Contrôle Interne ;
- Procédé à l'examen des comptes annuels et semestriels ;
- Effectué la revue du plan d'affaires à 5 ans et des comptes prévisionnels de Cegedim SA ;
- Examiné les travaux du contrôle Interne en lien avec la loi Sapin 2 et la cartographie des risques ;
- Assuré le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- Effectué la revue de la stratégie financière du Groupe ;
- Assuré le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux comptes ;
- Examiné le chiffre d'affaires du premier et troisième trimestre ;
- Examiné le projet de mise à jour du Règlement Interne du Conseil ;
- Revue le projet de code de Gouvernance du Groupe ;
- Revue des projets d'acquisitions du Groupe.

Le Comité d'audit bénéficie d'un règlement intérieur propre, mis à jour régulièrement.

Réunion :

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des comptes semestriels et des comptes annuels de la Société. Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2022, en dates du 27 janvier, 23 mars, 27 avril, 19 septembre et 26 octobre.

50%

Taux d'indépendance

100%

Taux de présence

5

Réunions en 2022

Le Comité Rémunération - Nomination

Composition :

Le Comité Rémunération – Nomination est composé de trois Administrateurs : M. Jean-Pierre Cassan (Administrateur indépendant et Président du Comité Rémunération – Nomination), Mme Aude Labrune et M. Marcel Kahn (Administrateur indépendant).

Mission :

Le Comité Rémunération – Nomination propose au Conseil :

- Examine et propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux, des Administrateurs, du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société ;
- Examine les politiques d'attribution gratuite d'actions ;
- Examine toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés ;
- Formule des propositions sur la sélection des Administrateurs au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société ;
- Formule des propositions sur la sélection des Administrateurs indépendants en réalisant ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers ;
- Établi un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacances imprévisibles.

Réunion :

Le Comité Rémunération – Nomination se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale Annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée.

Le Comité Rémunération – Nomination s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 27 janvier et du 24 mars afin de statuer sur le plan d'attribution d'actions gratuites, sur la rémunération des administrateurs, sur les rémunérations du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

66%

Taux d'indépendance

100%

Taux de présence

2

Réunions en 2022

Le Comité de Stratégie

Composition :

Le Comité stratégique est actuellement composé de deux membres : M. Jean-Claude Labrune, Président et M. Laurent Labrune. Le Président du Conseil préside le Comité Stratégique.

Mission :

Le Comité de stratégie propose au Conseil des axes de développement de la Société et identifie les cibles potentielles.

Réunion :

Il s'est réuni 11 fois au cours de l'année 2022.

0%

Taux d'indépendance

100%

Taux de présence

11

Réunions en 2022

Le Comité RSE

Composition :

Le Comité RSE est composé de quatre membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres sont : M. Marcel Kahn, Président, Mme Aude Labrune, M. Pierre Marucchi et M. Jean-Pierre Cassan en qualité de membre indépendant. Cette composition est volontairement identique à celle du Comité d'Audit. En effet, il existe une forte interaction entre les sujets traités par les deux comités. Il a été tenu comptes des compétences des administrateurs lors de leurs nomination au Comité RSE.

Mission :

Le Comité RSE a pour mission d'assister le Groupe dans la conception, la mise en œuvre et le suivi d'une bonne gouvernance d'entreprise englobant la Responsabilité Sociale/sociétale et Environnementale des Entreprises. Ceci à la suite du souhait du Conseil d'administration et de la Direction Générale d'inscrire les actions du Groupe dans le cadre d'une création de valeur durable. Il effectue également pour le Conseil la veille réglementaire ainsi que le suivi des indicateurs et de la politique RSE du Groupe.

Lors de sa première réunion, le comité a pris connaissance des enjeux RSE majeurs pour 2023, à savoir la Taxinomie et les risques RSE pour la Déclaration de performance extra-financière (DPEF). Le Comité a validé la méthodologie utilisée pour établir la cartographie des risques et la matrice de matérialité des enjeux risques RSE. Enfin, le Comité a validé les 16 risques spécifiques du Groupe pour 2022.

Réunion :

Le comité RSE s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2022, en dates du 27 janvier, 23 mars, et 27 avril.

50%

Taux d'indépendance

100%

Taux de présence

3

Réunions en 2022

2.2.4 | Indépendance des administrateurs

Critère d'indépendance

Pour examiner la qualification d'indépendance d'un Administrateur et prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêts, le Conseil a retenu les critères définis dans le Code middlenext, énumérés ci-dessous.

- Critère 1 Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant d'une société du Groupe.
- Critère 2 Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années et ne pas être en relation d'affaires significative avec le Groupe.
- Critère 3 Ne pas être actionnaire de référence ou de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif.
- Critère 4 Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.
- Critère 5 Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Tableau des critères d'indépendance

Administrateur	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Indépendant
Jean Claude Labrune					✓	
FCB représenté par Pierre Marucchi					✓	
GERS, GIE représenté par Nicolas Giraud	✓			✓	✓	
Marcel Khan	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Laurent Labrune					✓	
Aude Labrune					✓	
Catherine Abiven	✓		✓	✓	✓	
Sandrine Debroise	✓		✓	✓	✓	
Jean Pierre Cassan	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Béatrice Saunier	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Évaluation de l'indépendance

Chaque année, une analyse de l'indépendance de chaque Administrateur est menée par le Comité Rémunération – Nomination sur la base des critères énumérés ci-dessus. S'agissant de l'analyse de l'indépendance au regard du critère de la relation d'affaires directe ou indirecte, une analyse complémentaire quantitative et qualitative est conduite au cas par cas pour apprécier, si la relation d'affaires il y a, sa matérialité et évaluer l'indépendance de l'Administrateur concerné.

En 2022, le Conseil d'Administration a examiné au même titre que les autres critères, les relations d'affaires pouvant exister entre le Groupe Cegedim et la société ou le Groupe dont est issue chaque Administrateur indépendant. Il en résulte qu'à l'exception de Monsieur Marcel Khan, aucun des indépendants n'entretient des relations d'affaires avec le Groupe Cegedim ou sa direction.

Le Conseil d'Administration a procédé à un examen quantitatif et qualitatif de la situation de Monsieur Marcel Khan, Président de la Financière d'Argenson SAS et des relations d'affaires entretenues en 2022 entre la société Financière d'Argenson SAS et le Groupe Cegedim. Les flux d'affaires entre ces deux sociétés, toutes activités confondues et au niveau mondial sont, de part et d'autre, inférieurs au seuil de matérialité retenu par le Conseil d'Administration (1 % pour le Groupe Cegedim et 10 % pour la partie tiers). Ainsi le Conseil d'Administration considère Monsieur Marcel Khan comme indépendant, en, raison notamment de l'absence de dépendance économique.

2.2.5 | Mandats et expérience

Compétences des Administrateurs			
Compétences majeurs	Taux ⁽¹⁾	Compétences majeurs	Taux ⁽¹⁾
 Leadership	90%	 Marketing	90%
 Finance & comptabilité	90%	 RSE	100%
 Technologie	50%	 Gestion du Risque	90%
 Industrie	80%	 Gouvernance	90%

(1) Ratio du nombre d'administrateurs détenant la compétence sur le nombre total d'administrateurs.

Jean-Claude Labrune



Date de première nomination

1^{er} décembre 1969

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2022

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Président du Conseil d'Administration de *Cetip* depuis le 28 juin 2001 ;
- Président de SASU *GER* depuis 30 mars 2010 ;
- Gérant de *Cegedim Média* depuis le 30 juin 2000 ;
- Administrateur de *Cegedim* depuis le 12 avril 1989 ;
- Président Directeur Général de *Cegedim* depuis le 18 août 1994.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Administrateur CLCC Gustave Roussy
- Président de la Fondation Gustave Roussy
- Président du Conseil de Surveillance de *FCB* depuis le 5 février 2013 ;
- Président de la SASU *Château de la Dauphine* depuis le 26 novembre 2015.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Président de la SASU *Hospitalis* jusqu'au 3 juillet 2018.

Expérience

Jean-Claude est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Au cours de ses années d'expérience chez IBM, en tant qu'ingénieur commercial, il démarche notamment l'industrie pharmaceutique. Il a été parmi les promoteurs de groupes de réflexion professionnels réunissant les Directeurs Informatiques des laboratoires pharmaceutiques, tels que le Cedhys. Soucieux d'apporter des réponses aux problématiques soulevées par la profession, il crée Cegedim en 1969.

Aude Labrune



Date de première nomination

27 avril 2007

Date d'échéance de mandat

AG 2025

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2022

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 27 avril 2007 ;
- Administratrice de Cetip depuis le 15 mai 2013 ;
- Gérante de Santestat depuis le 10 décembre 2012.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Présidente du directoire de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Directrice Générale du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015 et de SCB depuis le 13 juillet 2011.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Aude est diplômée d'une Maîtrise de droit des affaires et d'un DESS de fiscalité internationale. Elle rejoint Cegedim en 1999 avant de prendre la Direction de Rosenwald, filiale de Cegedim, et d'occuper un poste de Directrice Générale Déléguée en charge des questions juridiques au sein de la holding animatrice FCB puis Présidente du Directoire de FCB. Aude exerce également la fonction de Directrice de la Communication au sein du Groupe Cegedim.

Laurent Labrune



Date de première nomination
18 avril 2001
Date d'échéance de mandat
AG 2025

**Mandats et fonctions exercés dans toute société
au 31 décembre 2022**

**Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du
Groupe Cegedim**

- Administrateur de Cegedim depuis le 18 avril 2001 ;
- Directeur Général Délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015 ;
- Président des SASU Cegedim SRH et Futuramedia ;
- Administrateur du Cetip depuis le 26 février 2015 ;
- Directeur de Millenium (Italie), Alliadis Europe UK, THIN (Italie), Cegedim Italia ;
- Directeur Général de Cegedim Allemagne et THIN Allemagne.

**Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du
Groupe Cegedim**

- Membre du directoire de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Directeur Général du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.

**Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe
Cegedim durant les 5 dernières années**

- Président de Pulse Systems Inc (USA) jusqu'au 15 août 2019 ;
- Administrateur de COSYTEC jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Gérant d'Accueil Web jusqu'au 2 juillet 2019 ;
- Président de Docavenue jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Directeur de Cegedim SRH (UK) démission le 2 mai 2021.

Expérience

Laurent est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Il rejoint Cegedim en 1995, où il occupe notamment le poste de coordination des développements informatiques du Groupe, avant de prendre la Direction de la filiale Cegedim SRH puis d'être Président Exécutif de la nouvelle entité Cegedim Relationship Management. Il est aujourd'hui Directeur Général délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015.

Gers

Représenté par Nicolas Giraud



Date de première nomination

GIE GERS depuis le 6 mars 1995

Nicolas Giraud depuis avril 2018

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2022

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Représentant du GIE GERS au Conseil d'Administration de Cegedim depuis avril 2018.

Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim

- Président du Conseil d'Administration du GIE-GERS ;
- Administrateur de l'AFIPA (Association Française de l'Industrie Pharmaceutique pour une Automédication Responsable) et du LEEM (les Entreprises du Médicament).
- Administrateur de SCORPIUS SAS et ses filiales

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Le GIE GERS, en tant que groupement des laboratoires pharmaceutiques opérant en France, est un Administrateur parfaitement informé des attentes de l'industrie. Il exerce une vigilance particulière sur la nature et la qualité des services fournis par Cegedim et constitue une force de proposition particulièrement avisée.

Marcel Kahn



Date de première nomination

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2022

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 14 Juin 2016.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Président de Financière d'Argenson SAS, de Hubb Real Estate Investment Managers SAS et d'Amarante SAS ;
- Administrateur de Advanced Credit Solutions (ACS) au Luxembourg.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Administrateur d'Aviva France jusqu'au 30 septembre 2021 ;
- Président du Comité d'Audit d'Aviva France jusqu'au 30 septembre 2021.

Expérience

Diplômé de l'ESSEC, expert-Comptable et membre de l'Institut des Actuaire Français, Marcel dispose de plus de 30 ans d'expérience financière et des directions générales ainsi que d'une très bonne connaissance du monde de l'assurance et des mutuelles.

Après avoir exercé diverses fonctions au sein de AXA, PartnerRe et Scor, il devient Directeur Général du groupe MACSF jusqu'en mai 2014. Aujourd'hui, il exerce une activité de conseil et d'accompagnement des directions générales.

Jean-Pierre Cassan



Date de première nomination
8 janvier 2010
Date d'échéance de mandat
AG 2028

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2022

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du
Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 8 janvier 2010.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du
Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe
Cegedim durant les 5 dernières années

- Vice-Président de Inserm-Transfert et de IFIS ;
- Administrateur de *Fondation Cœur et Recherche* ;
- Gérant de *Eratos santé*.

Expérience

Administrateur indépendant, membre correspondant de la société française de cardiologie, Jean-Pierre est Président d'honneur des Entreprises du Médicament (LEEM) et de la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS), ancien vice-Président du Comité de Surveillance de l'Inserm-Transfert et Président de son Comité Stratégique. Ancien administrateur de la Fondation Cœur et Recherche. Ancien Président Directeur Général d'Astra France, puis d'Astra Zeneca France. Ancien administrateur de l'Afssaps. Ex Vice Président de l'Institut de Formation des Industries de Santé (IFIS). Membre d'Honneur du Collège des Pneumologues des Hôpitaux Généraux (CPHG).

Catherine Abiven



Date de première nomination

30 août 2019

Date d'échéance de mandat

AG 2025

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2022

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 30 août 2019 ;
- Administratrice du CETIP depuis le 8 novembre 2017 ;
- Directrice Générale déléguée du CETIP depuis le 10 octobre 2018 ;
- Directrice Générale de Cegedim Activ depuis le 7 janvier 2021.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Catherine est diplômée d'un magistère de Sciences de Gestion et d'Affaires Internationales (Paris Dauphine) et du CHEA (Centre des Hautes Etudes de l'Assurance, Executive MBA, Paris Dauphine). Elle est également certifiée Administrateur de Sociétés Sciences-Po IFA. Elle a tout d'abord exercé différentes responsabilités au sein d'AG2R, successivement à la direction des systèmes d'information puis en charge des directions contrôle de gestion, contrôle interne, audit et comptabilités. Elle a ensuite rejoint D&O en 2007 pour y exercer des fonctions de management général. D&O fusionnant avec Mornay pour devenir KLESIA, Catherine y a assuré la direction générale déléguée à partir de janvier 2013. Elle a rejoint le Groupe Cegedim en octobre 2017 et devient Directrice Générale Déléguée du CETIP le 10 octobre 2018 et Directrice Générale de Cegedim Activ le 7 janvier 2021.

FCB

Représenté par Pierre Marucchi



Date de première nomination

12 avril 1989

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2022

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim ⁽²⁾

- Représentant permanent de FCB au Conseil d'Administration de Cegedim SA depuis le 12 avril 1989 ;
- Directeur Général Délégué de Cegedim depuis le 23 avril 2002 ;
- Administrateur du Cetip depuis le 17 décembre 1996 ;
- Président des SASU : Cegedim Ingénierie, Incams, Cegedim.Cloud, I-Assurances et Cegedim Assurances Conseil ;
- Directeur Général de Cegedim SRH et Futuramedia ;
- Gérant de Resip ;
- Président de Croissance 2006 (Belgique), Stacks Consulting E Ingeniera de Software (Espagne), Stacks Servicios Technologicos (Espagne), Stacks Servicios Tecnologicos (Chili) et Cegedim SRH Switzerland ;
- Administrateur de Cegedim Service Center (Roumanie) depuis le 21 juin 2017 ;
- Directeur de Millennium (Italie), Cegedim Internal Services (Irlande), Acrossduty Ltd (UK), Pembroke Fitzwilliam Investment (Irlande), Activus Ltd (UK), Cegedim Holding Ireland Limited (Irlande), Cegedim Europe Holding (Irlande), Cegedim World Internal Services (UK) ;
- Représentant d'administrateur de Cegedim chez OEP (Belgique).

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim ⁽²⁾

- Président de la SASU MARUCCHI SAS depuis le 22 novembre 2018 ;
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Directeur Général du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années ⁽²⁾

- Président des SASU : Cegedim Software jusqu'au 31 décembre 2018, Cegedim Assurances jusqu'au 1^{er} juillet 2017, Cegedim Dynamic Framework jusqu'au 1^{er} juillet 2017, Smart RX (ex Cegedim Healthcare Software) jusqu'au 2 février 2017, Laboratoire NYM jusqu'au 6 mars 2019, RM Ingénierie jusqu'au 31 décembre 2021 et Les Grands Vignobles de Bordeaux jusqu'au 30 novembre 2021 ;
- Administrateur de Rue de la Paye jusqu'au 18 avril 2019, de Cosytec jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Directeur de Cegedim Healthcare Software R&D (Irlande) jusqu'en 2019, Cegedim Healthcare Services (UK) jusqu'au 2 mai 2021, Cegedim Data Services (UK) jusqu'au 30 avril 2021, Cegedim SRH UK jusqu'au 2 mai 2021 ;
- Administrateur délégué de Cegedim Belgium jusqu'au 23 décembre 2020 ;
- Gérant de IRIS jusqu'au 15 mars 2021, Cegedim SRH Montargis jusqu'au 31 décembre 2021 et Cegedim Holding Santé jusqu'au 13 décembre 2021.

Expérience

Pierre est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, de l'Université de Stanford (USA) et du Centre d'Études Supérieures Bancaires. Il est également Membre de l'Institut des Actuaire Français. Il débute sa carrière en 1977 au Crédit Lyonnais où il occupe différentes fonctions techniques et commerciales. Il rejoint la Direction du Groupe Cegedim en 1984.

(2) Mandats exercés par Monsieur Pierre Marucchi

Sandrine Debroise



Date de première nomination

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2022

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 14 juin 2016.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières et d'un DESS de fiscalité des entreprises de l'Université Paris Dauphine, Sandrine a débuté chez KPMG Audit Paris avant d'intégrer Cegedim en 1999 à la direction financière.

Après avoir exercé divers postes à la direction financière dont celui de Directrice Financière Groupe depuis 2010, elle est aujourd'hui Directrice Financière de la holding familiale FCB.

Béatrice Saunier



Date de première nomination

31 août 2018

Date d'échéance de mandat

AG 2024

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2022

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 31 août 2018.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Béatrice est diplômée d'une école de commerce suivi d'un D.E.A à l'Université de Paris La Sorbonne où elle se spécialise dans les affaires étrangères.

Elle débute sa carrière en 1995 chez M6 en tant que Chef de Produits Licenciés puis passe chez Pathesport en tant que Directeur Sport et Acquisitions et membre du COMEX. Ensuite elle rejoint Canal + comme Directrice Adjointe chargée des Droits et Acquisitions Sports.

En 2006, elle rejoint IMG, elle est aujourd'hui Directrice d'IMG Media France, en charge de la direction et du développement d'IMG Media pour la France. Elle a entre autre supervisé la vente du portefeuille d'IMG Sports Media, qui comprenait plus de 200 clients et événements.

2.2.6 | Déclaration des administrateurs

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que chaque administrateur est tenu de faire part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec Cegedim SA ou toute autre société du Groupe et doit s'abstenir de participer au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême démissionner.

Le Conseil d'Administration évalue chaque année la situation des Administrateurs dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts.

Ce règlement intérieur fait l'objet de revues régulières en vue de son adaptation aux évolutions des règles et pratiques de gouvernance. Le texte du règlement intérieur est publié dans son intégralité sur le site internet de la Société.

Cegedim entretient des relations commerciales avec deux de ses Administrateurs et leurs groupes respectifs. Il s'agit de GIE GERS (groupement réunissant des laboratoires pharmaceutiques) et de la Financière d'Argenson dont le président est Monsieur Marcel Kahn, administrateur de Cegedim, qui fournit au Groupe des prestations de conseils.

Le GIE GERS n'est plus actionnaire de Cegedim depuis le 11 mai 2010 mais conserve un siège d'Administrateur.

Les contrats conclus avec le groupe GIE GERS et la société de la Financière d'Argenson l'ont été aux conditions de marché et représentent, dans les deux cas, un montant de chiffre d'affaires inférieure à 1% du chiffre d'affaires consolidé 2022 du Groupe. Par conséquent, les relations entre Cegedim et les entités susmentionnées ne présentent pas de conflits d'intérêts.

Pour l'essentiel, les sociétés du Groupe Cegedim sont locataires des immeubles dans lesquels elles exercent leurs activités. Notamment, Cegedim SA est locataire de l'ensemble des locaux qu'elle occupe à Boulogne-Billancourt. Certains loyers sont versés à des sociétés (holding animatrice FCB ou différentes SCI) ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA. Si les locations ne sont pas en conventions courantes, elle sont indiquées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux comptes reproduit au point 8.2 du Chapitre 8 du présent Document d'Enregistrement Universel. Le total des loyers concernés (locaux et parkings) s'élève à 7,6 millions d'euros hors charges locatives pour l'année 2022. Les loyers sont établis à des conditions de marché et le resteront, ce qui correspond à des conventions courantes au sein d'un groupe.

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'inscription et / ou sanction publique officielle

Au cours des cinq dernières années et à la connaissance de la Société :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre des organes d'administration et de direction ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires et des organismes professionnels désignés ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.2.7 | Autres informations sur les mandataires sociaux

Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société

Le tableau ci-dessous présente un état récapitulatif, à la connaissance de la Société, des opérations sur titres des mandataires sociaux sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

	Nombre de titres détenus au 31.12.2021	Attribution d'actions gratuites	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Nombre de titres détenus au 31.12.2022
Jean-Pierre Cassan	0	-	-	-	0
Sandrine Debroise	6 628	699	0	0	7 327
FCB	7 538 639	-	62 644	0	7 601 283
GIE GERS	0	-	0	0	0
Marcel Kahn	0	-	0	0	0
Aude Labrune ⁽¹⁾	1	-	0	0	1
Jean-Claude Labrune ⁽¹⁾	0	-	7 500	0	7 500
Laurent Labrune ⁽¹⁾	1 601	-	5 500	0	7 101
Pierre Marucchi ⁽²⁾	6 180	-	585	0	6 765
Nicolas Giraud	0	-	0	0	0
Béatrice Saunier	0	-	0	0	0
Catherine Abiven	1 001	825	0	0	1 826

(1) Jean-Claude Labrune, Aude Labrune et Laurent Labrune sont actionnaires de FCB qui détient 54,31 % du capital de Cegedim SA au 31 décembre 2022.

(2) Titres détenus directement et indirectement au travers de la société MARUCCHI SAS. Monsieur Pierre Marucchi est également actionnaire de FCB qui détient 54,31 % du capital de Cegedim SA au 31 décembre 2022.

Le tableau ci-dessous présente un état récapitulatif, à la connaissance de la Société, des opérations sur titres des mandataires sociaux sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 23 mars 2023. Seuls sont indiqués les administrateurs ayant réalisés des opérations sur titres.

	Nombre de titres détenus au 31.12.2022	Attribution d'actions gratuites	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Nombre de titres détenus au 24.03.2023
Sandrine Debroise	7 327	705	0	0	8 032
Catherine Abiven	1 826	1 242	0	0	3 068

2.3 | Principes de rémunération des mandataires sociaux

Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ont un contrat de travail avec FCB et Cegedim SA. Ils sont uniquement rémunérés au titre de leurs contrats de travail. Les rémunérations versées par FCB de Messieurs Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ne font pas l'objet de conventions réglementées car elles sont versées au titre du contrat de travail et non au titre de mandataire social.

Monsieur Jean-Claude Labrune est président du Conseil de Surveillance de FCB, Monsieur Laurent Labrune est Membre du Directoire de FCB et Monsieur Pierre Marucchi est Vice-Président du Conseil de Surveillance de FCB.

Monsieur Jean-Claude Labrune est Président Directeur Général de Cegedim SA, Messieurs Laurent Labrune et Pierre Marucchi sont Directeur Général Délégué de Cegedim SA.

Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois ont intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenus mandataires sociaux. Au vue de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu.

Il est à noter que l'intégralité de leurs rémunérations est due au titre du contrat de travail. Ainsi seules les indemnités de départ seront celles définies par le contrat de travail et non au titre du mandat social.

Mesdames Aude Labrune et Sandrine Debroise sont employées par FCB et disposent d'un contrat de travail avec FCB. Aude Labrune est Présidente du Directoire de FCB et Directeur de la Communication Groupe de Cegedim. Madame Sandrine Debroise est Directrice financière de FCB et du Groupe Cegedim.

Madame Catherine Abiven est Directrice Générale de Cegedim Activ et dispose d'un contrat de travail avec Cegedim Activ.

Il existe une convention courante de prestation de service établie entre Cegedim et sa société détentric FCB, ayant des Administrateurs communs avec elle. Cegedim verse quatre acomptes trimestriels basés sur la facturation de l'année précédente, puis une régularisation est faite en fin d'année en fonction de l'utilisation des services. Pour 2022, une provision annuelle de 1 986 718 euros a été passée. Ce montant correspond à la refacturation des charges de salaires et des charges d'honoraires de conseil supportées par FCB et imputables à Cegedim. Les honoraires de conseil représentent moins de 10 % du total. La partie salaires correspond à la refacturation du prorata du temps passé par chacun des employés de FCB travaillant pour le compte de Cegedim. Le contrat a été mis en place en 2005 pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année chacune. Cf. Chapitre 8, point 8.2 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées » section 4 « Avec la société FCB S.A. – Contrat de prestation ».

Le montant de la partie variable est fonction des résultats du Groupe. Les rémunérations variables de Pierre Marucchi, et de Laurent Labrune évoluent proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel courant⁽³⁾ du Groupe. Le Groupe s'est réorganisé et a transformé son business model impliquant des charges exceptionnelles significatives. Le Résultat opérationnel courant⁽³⁾ apparaît par conséquent comme reflétant au mieux la réelle performance opérationnelle du Groupe.

Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique mis en place pour certains mandataires sociaux. Toutes les informations utiles relatives au calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont présentées dans les principes comptables et la note 18 – Indemnités départ à la retraite – des comptes consolidés, figurant au chapitre 4.6 du présent Document de Référence.

Il n'existe pas d'engagements pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas de systèmes de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim ni en faveur des dirigeants, ni en faveur de toute autre catégorie de personnel. Il n'existe pas d'instrument financier donnant accès au capital, ni d'autre instrument optionnel de quelque nature que ce soit, souscrit par les dirigeants ou les salariés dans le cadre d'opérations réservées. Le Groupe a cependant mis en place un système d'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performances. Il est à noter que ce système ne concerne pas la Direction Générale (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué).

2.3.1 | Tableau requis en application des recommandations de l'AMF

Description

Les rémunérations brutes totales et incluant les avantages de toute nature versés durant l'exercice, de manière directe ou indirecte, nominativement à chaque mandataire social, par Cegedim et par toute société du Groupe, sont présentées dans les tableaux suivants.

(3) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Tableau n°1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2022	2021
Jean-Claude Labrune – Président du Conseil d'administration – Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	274 000	274 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	274 000	274 000
Laurent Labrune – Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	387 376	472 873
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	387 376	472 873
Pierre Marucchi - Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	410 264	466 090
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	410 264	466 090

Tableau n°2 – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean Claude Labrune		Montant au titre de l'exercice 2022		Montant au titre de l'exercice 2021	
En euros		Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA		260 000	260 000	260 000	260 000
Rémunération variable au titre du contrat de travail ⁽³⁾		-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle au titre du contrat de travail		-	-	-	-
Rémunération des administrateurs ⁽⁴⁾		14 000	14 000	14 000	14 000
Avantages en nature au titre du contrat de travail ⁽⁵⁾		-	-	-	-
Total		274 000	274 000	274 000	274 000
Laurent Labrune		Montant au titre de l'exercice 2022		Montant au titre de l'exercice 2021	
En euros		Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA		120 250	120 250	120 250	120 250
Rémunération variable Cegedim au titre du contrat de travail ⁽³⁾		153 126	238 623	238 623	249 610
Rémunération exceptionnelle au titre du contrat de travail		100 000	100 000	100 000	20 000
Rémunération des administrateurs ⁽⁴⁾		14 000	14 000	14 000	14 000
Avantages en nature au titre du contrat de travail ⁽⁵⁾		-	-	-	-
Total		387 376	472 873	472 873	403 860

Pour Messieurs Jean-Claude Labrune et Laurent Labrune les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles sont versées uniquement par Cegedim SA.

(1) La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N+ 1.

(2) La rémunération variable versée au titre d'un exercice N est celle due au titre de l'exercice N- 1.

(3) La rémunération variable de Monsieur Laurent Labrune évolue proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel courant du Groupe (Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance).

(4) La rémunérations des administrateurs incluent rémunérations des administrateurs attribués par l'ensemble des sociétés du Groupe Cegedim.

(5) Voiture de fonction.

Pierre Marucchi	Montant au titre de l'exercice 2022		Montant au titre de l'exercice 2021	
En euros	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA	153 801	153 801	153 801	153 801
Rémunération variable au titre du contrat de travail ⁽³⁾	105 634	164 614	164 614	172 194
Rémunération exceptionnelle Cegedim SA au titre du contrat de travail	100 000	100 000	100 000	50 000
Rémunération des administrateurs ⁽⁴⁾	42 671	42 671	42 671	42 671
Avantages en nature au titre du contrat de travail ⁽⁵⁾	8 157	5 004	5 004	5 004
Total	410 264	466 090	466 090	423 670

Les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles sont versées uniquement par Cegedim SA.

(1) La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N+ 1.

(2) La rémunération variable versée au titre d'un exercice N est celle due au titre de l'exercice N- 1.

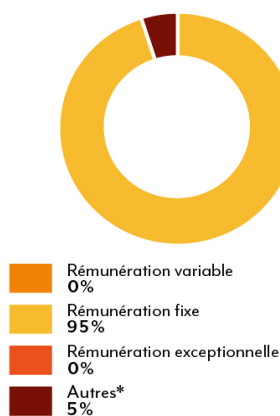
(3) La rémunération variable de Monsieur Pierre Marucchi évolue proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel courant du Groupe (Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance).

(4) La rémunération des administrateurs incluent rémunérations des administrateurs attribuées par l'ensemble des sociétés du Groupe Cegedim. Pour Monsieur Pierre Marucchi est inclus la rémunération des administrateurs de Cegedim SRH Suisse.

(5) Voiture de fonction.

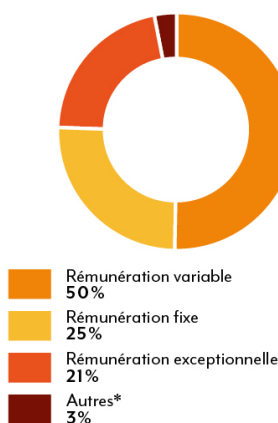
Répartitions de la rémunération versée en 2022

Jean-Claude Labrune



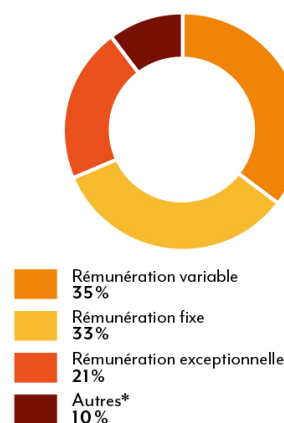
*Autres : Rémunération des administrateurs et Avantages en nature

Laurent Labrune



*Autres : Rémunération des administrateurs et Avantages en nature

Pierre Marucchi



*Autres : Rémunération des administrateurs et Avantages en nature

Tableau n°3 – Rémunération des administrateurs et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Membres du Conseil d'Administration		Montants en euros versés en 2022	Montants en euros versés en 2021
Aude Labrune ⁽¹⁾	Rémunération des administrateurs	14 000	14 000
Jean-Pierre Cassan	Rémunération des administrateurs	18 000	18 000
Sandrine Debroise ⁽²⁾	Rémunération des administrateurs	14 000	14 000
Marcel Kahn	Rémunération des administrateurs	25 000	25 000
Catherine Abiven	Rémunération des administrateurs	14 000	14 000
Béatrice Saunier	Rémunération des administrateurs	14 000	14 000

Le censeur Frédéric Duchesnes a reçu la rémunération de 25 000€ au titre de 2022.

(1) Madame Aude Labrune est employée par FCB et payée par FCB. Elle est présidente du Directoire de FCB et Directeur de la communication chez Cegedim. Une partie de sa rémunération est refacturée à Cegedim dans le cadre de la convention de prestation de service établie entre FCB et Cegedim. Pour plus d'information cf. point 2.5 « Politique de Rémunération », section « Politique de rémunération des mandataires sociaux ».

(2) Madame Sandrine Debroise est employée par FCB et payée par FCB. Elle exerce les fonctions de Directeur Financier chez FCB et Cegedim. Une partie de sa rémunération est refacturée à Cegedim dans le cadre de la convention de prestation de service établie entre FCB et Cegedim. Pour plus d'information cf. point 2.5 « Politique de Rémunération », section « Politique de rémunération des mandataires sociaux ».

Tableau n°4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des Options	Valorisation d'options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

Tableau n°5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Néant				

Tableau n°6 – Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social et soumises à conditions de performance

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Néant					

Tableau n°7 – Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Néant				

Tableau n°8 – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions pour chaque dirigeant mandataire social

N° du plan	
Date d'assemblée	Néant
Date du conseil d'administration	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	
Dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	
- Point de départ d'exercice des options	
- Date d'expiration	
- Prix de souscription ou d'achat	
- Modalités d'exercice	
- Nombre d'actions souscrites	
- Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat annulées ou caduques	
- Option de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	

Tableau n°9 – Options consenties et exercées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total	Prix d'exercice	Plan
Néant			

Tableau n°10 – Récapitulatif de certaines informations liées au contrat de travail

Dirigeants mandataires sociaux Cegedim SA	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean Claude Labrune Président Directeur Général Date début mandat : 2022 Date fin mandat : 2028	✓			✓		✓		✓
Pierre Marucchi Directeur Général Délégué Date début mandat : 2022 Date fin mandat : 2028	✓			✓		✓		✓
Laurent Labrune Directeur Général Délégué Date début mandat : 2022 Date fin mandat : 2028	✓			✓		✓		✓

Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois aient intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenus mandataires sociaux. Au vue de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu.

Il est à noter que l'intégralité de leurs rémunérations est due au titre du contrat de travail. Ainsi seules les indemnités de départ seront celles définies par le contrat de travail et non au titre du mandat social.

2.4 | Politique envers les salariés

Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim

Les charges de personnel représentent un des postes de coûts les plus significatifs. Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim. Ainsi, Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable. Pour 2023, les évolutions de salaire seront individualisées.

Participation des salariés dans le capital de Cegedim

Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de Cegedim.

La participation peut être, au choix du salarié, versée sur un support en Fonds Commun de Placement, ou laissée dans un compte courant bloqué dans les comptes de l'entreprise.

Au 31 décembre 2022, le Fonds Commun de Placement d'Entreprise est composé de 88 110 actions Cegedim, représentant 0,63% du capital.

Autres éléments de la politique de rémunération

Attribution d'actions gratuites soumise à des conditions de performances aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim hors membres de la Direction Générale du Groupe. Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- À compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 1 an.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

Plan du	27/01/2020	26/01/2021	27/01/2022
Date de l'Assemblée Générale	19/06/2018	19/06/2018	17/06/2021
Date du Conseil d'administration	27/01/2020	26/01/2021	27/01/2022
Date d'ouverture du plan	27/01/2020	26/01/2021	27/01/2022
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	37 308	37 308	49 845
Prix initial de souscription	31,40€	25,00€	24,15 €
Date de libre disposition des actions gratuites France	27/01/2022	26/01/2023	27/01/2024
Date de libre disposition des actions gratuites Etranger	27/01/2023	26/01/2024	27/01/2025

Situation du plan du 31 décembre 2022

Plan du	27/01/2020	26/01/2021	27/01/2022
Nombre total d'actions attribuées	30 438	29 690	46 245
Nombre total d'actions restant à acquérir	0	0	0
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites France	30,48€	24,27€	23,44 €
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites Etranger	26,69€	21,25€	20,53 €

Pour plus d'informations voir la note 8.3 « Attribution d'actions gratuites » des annexes aux comptes consolidés du Chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Ratio d'équité

La seule rémunération versée aux mandataires sociaux au titre de leurs mandats est la rémunération des administrateurs, qui au global pour les trois dirigeants mandataires sociaux, s'élève à 71 milliers d'euro. Ainsi le Groupe n'est pas dans l'obligation de publier les ratios d'équités et leurs évolutions.

2.5 | Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

En cas d'offre publique

Il n'existe pas de dispositions particulières susceptibles d'avoir une incidence sur :

- La structure du capital de la Société ;
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ;
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233- 7 et L. 233- 12 ;
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;
- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

En outre,

- Il n'existe pas de convention portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233- 11 ;
- Il n'existe pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux (à l'exception des droits de vote doubles, dont l'attribution est totalement indépendante de la survenance d'une offre publique) ;
- Il n'est prévu aucun mécanisme particulier de contrôle dans le système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ledit personnel ;
- La Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- Les accords conclus par la Société, qui sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, sont relativement peu nombreux et relèvent d'un caractère confidentiel ; les facultés de modification ou de résiliation n'ont aucun caractère systématique, et, dans le cas d'une telle éventualité, n'auraient qu'un impact relativement peu significatif pour la Société ;
- Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Accords conclus par la Société, changement de contrôle, privilège attaché aux actions, Seuil de déclaration.

Concernant des accords conclus par la Société et susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Cegedim n'a pas pour politique de pratiquer de tels accords. En revanche, il existe des clauses de protection des propriétés intellectuelles du Groupe.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.

Il n'existe pas de conditions plus strictes que celles prévues par la loi pour modifier les droits des actionnaires.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.

Toutes les actions composant le capital de la Société sont de même catégorie.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 1995 a décidé qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, serait attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et aux actionnaires ressortissants d'un état membre de l'Union européenne.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Tous les dividendes qui n'ont pas été perçus au-delà de cinq ans à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits, conformément à la loi, au profit de l'État.

Les actions auto détenues ne donnent pas droit à dividende : la quote-part afférente est imputée au compte report à nouveau.

Dispositions de l'acte constitutif et des statuts qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société :

Néant

Dispositions de l'acte constitutif et des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée :

Les statuts n'ont pas prévu de disposition particulière concernant la déclaration de franchise.

Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi :

Néant.

2.6 | L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires

Conditions selon lesquelles sont convoquées les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Extraordinaires des actionnaires

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu désigné par l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité d'actionnaire cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de réduire ce délai. Tout actionnaire peut voter par correspondance.



Commentaires sur l'exercice

3.1 | Faits marquants de l'exercice

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de l'année 2022 et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

Investissement et partenariat stratégique entre Cegedim et 3 groupes de protection sociale

Le 16 mai 2022, le Groupe Cegedim et les groupes de protection sociale Malakoff Humanis, Groupe VYV et PRO BTP Groupe ont annoncé la concrétisation de leur partenariat stratégique à l'issue des négociations initiées le 1^{er} mars 2022.

Ce partenariat stratégique rejoint les ambitions affichées par le gouvernement dans le cadre de la stratégie Ma Santé 2022. Il s'appuie sur l'expérience reconnue de Cegedim, du groupe Malakoff Humanis, du Groupe VYV et de PRO BTP Groupe qui partagent les mêmes objectifs : améliorer l'accès aux soins des patients et fluidifier leurs parcours de soins.

Dans ce cadre, le groupe Malakoff Humanis, le Groupe VYV et PRO BTP Groupe, qui représentent 25 millions de personnes protégées en France, ont souscrit à une augmentation de capital réservée de 65 millions d'euros le 24 mai 2022 et détiennent ainsi 18% du capital de Cegedim Santé. Cegedim Santé regroupe l'ensemble des offres logicielles du Groupe Cegedim destinées aux médecins et paramédicaux, en France, allant de la prise en de rendez-vous en ligne à la gestion du dossier patient, la facturation, la téléconsultation ainsi que la mise à disposition d'informations sur les médicaments et produits de santé avec sa filiale Resip. Cette opération valorise Cegedim Santé à 360,9 millions d'euros. Dans le même temps, Cegedim Santé a acquis auprès du Groupe VYV, MesDocteurs, l'un des précurseurs des solutions de télésanté et à l'origine de la télémedecine 24/7.

Acquisition de la société Laponi en France

Le 21 juin 2022, Cegedim SRH a réalisé l'acquisition de la société Laponi (ex Merito), solution innovante de gestion de l'absentéisme en temps réel. Laponi, startup française créée en 2016, a développé avec succès une plateforme digitale accessible en mode SaaS afin de proposer en temps réel à des collaborateurs internes et externes d'effectuer des remplacements. Facile d'utilisation, la solution Laponi alerte en temps réel tous les salariés des missions disponibles et leur permet ainsi de choisir librement les missions tout en augmentant leurs revenus. Cegedim SRH complète ainsi encore le panel de fonctionnalités de sa plateforme SIRH TeamsRH.

Composante à part entière du portefeuille de Cegedim SRH, Laponi sera en capacité de répondre aux problématiques d'absentéisme de ses 400 clients et de bénéficier de l'ensemble des moyens techniques, financiers et commerciaux de l'entreprise.

Laponi est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Acquisition de la société SEDIA en France

Le 19 juillet 2022, Cegedim e-business complète son offre Hospitalis grâce à l'acquisition de la société Sedia, spécialisée dans les logiciels de traçabilité à usage des structures médicales depuis 1985. Grâce à elle, Hospitalis intègre désormais un service de traçabilité des Dispositifs Médicaux et Dispositifs Médicaux Implantables (DM/DMI). Au total, elle compte près de 900 000 scans par an et plus de 8 millions de DMI tracés. Nouvelle brique de l'offre Hospitalis, la solution Sedia apporte trois niveaux de traçabilité : sanitaire, financière et logistique des DM/DMI en dépôt, en prêt ou en achat ferme.

SEDIA est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Acquisition de la société Clinityx en France

Le 28 juillet 2022, Cegedim renforce ses positions dans le domaine des données de vie réelle avec l'acquisition de 70% de Clinityx.

Clinityx est une start-up en Santé, fondée en 2018, qui a pour objectif de faciliter la recherche sur les données de vie réelle dans un environnement scientifique, technique et réglementaire fort. Clinityx déploie, en partenariat avec des acteurs académiques, des Entrepôts de Données appariés au SNDS pour enrichir les données de santé, assurer leur gouvernance et leur sécurité. En qualité de bureau d'études, Clinityx assure la gestion d'études de vie réelle, de la protocolisation au rapport d'étude, en mobilisant les données de ses entrepôts, le SNDS ou toute autre base de données.

Clinityx est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Cession de Healthcare Gateway Limited

En Octobre 2022, In Practice Systems Ltd, société détenue à 100% par Cegedim SA, a cédé l'intégralité de ses parts dans la société Healthcare Gateway Limited (HGL) en Angleterre. HGL, dont Cegedim avait 50% des parts sans contrôle, était mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe jusqu'alors.

Litige avec la société Euris

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mis hors de cause. Le tribunal a fait droit à la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018 dont IQVIA a interjeté appel. La cour d'Appel a confirmé le jugement favorable à Cegedim en date du 8 décembre 2021. Le dossier fait actuellement l'objet d'un pourvoi en cassation.

Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe n'avait passé aucune provision.

Fiscalité

Le 21 février 2018, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016. Cegedim, en concertation avec ses avocats, estime que le redressement portant sur l'utilisation de déficits fiscaux contestés par l'administration, demeure infondé au regard d'une jurisprudence nombreuse et continue de mettre en œuvre les différentes voies de contestation possibles. Le 21 octobre 2021, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Ce contrôle n'a pas donné lieu à d'autres redressements que ceux déjà contestés.

Conformément au déroulé de la procédure, au premier semestre 2022 Cegedim S.A. a reçu un avis de mise en recouvrement et a réglé un total de 12,1 M€ au titre des déficits utilisés jusqu'en 2020, et 0,4 million d'euros d'intérêts de retard. La contrepartie de ces versements ne figure pas en charge d'impôts : elle est inscrite en créance fiscale au bilan, la restitution de ces sommes étant attendue à l'issue du contentieux. La Société continue par ailleurs à activer des déficits contestés, constitutifs de 20 millions d'euros d'impôts différés au bilan.

En cas d'issue défavorable, le risque maximal au vu des déficits utilisés jusqu'au 31 décembre 2022, se traduira dans les résultats consolidés par la constatation d'un impôt de 23 millions d'euros (dont 12,1 M€ ont déjà été payés) et par l'annulation des 20 millions d'euros d'impôts différés (qui n'impliquent aucune sortie de trésorerie).

Cegedim estime que le risque d'une issue défavorable est faible et entend poursuivre à l'avenir l'utilisation des déficits contestés encore disponibles. Par conséquent, en cas d'issue défavorable, le risque maximal de renversement des écritures d'impôts dans les résultats va encore s'accroître mais l'impact sur la trésorerie sera toujours plus modéré, dès lors que la Société s'acquitte périodiquement des sommes mises en recouvrement.

3.2 | Activité au cours de l'exercice 2022

Performance opérationnelle

555,2 m€ Chiffre d'affaires 2021 : 524,7 m€ 2020 : 496,9 m€	+ 5,8 % Croissance Publiée + 5,0 % Croissance organique	4,6 % marge ROC ⁽⁴⁾ 2021 : 7,6 % 2020 : 8,4 %	-298 bps Croissance
25,7 m€ Résultat Opérationnel Courant (ROC) ⁽⁴⁾ 2021 : 39,9 m€ 2020 : 41,7 m€	-35,7 % Croissance	1,0 € BPA 2021 : 1,9€ 2020 : 0,8€	-50 % Croissance

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Variation %	Variation m€
Chiffre d'affaires	555,2	524,7	5,8%	30,5
Achats consommés	-26,6	-26,7	-0,5%	-0,1
Charges externes	-119,9	-107,4	11,6%	12,5
Frais de personnel	-303,6	-278,8	8,9%	24,7
Autres produits et charges d'exploitation	-9,0	-7,1	27,0%	1,9
EBITDA⁽⁴⁾	96,2	104,7	-8,1%	-8,5
Marge EBITDA ⁽⁴⁾	17,3%	20,0%	-263 bps	-
Dotations aux amortissements	-70,5	-64,8	8,8%	5,7
Résultat opérationnel courant⁽⁴⁾	25,7	39,9	-35,7%	-14,2
Marge Résultat opérationnel courant ⁽⁴⁾	4,6%	7,6%	-298 bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽⁴⁾	0,8	3,8	n.m.	-3,0
Résultat opérationnel	26,5	43,7	-39,4%	-17,2
Marge Résultat opérationnel	4,8%	8,3%	-355 bps	-
Résultat financier	-8,8	-10,4	15,2%	1,6
Total d'impôt	-4,6	-5,8	-21,0%	-1,2
Résultat net consolidé	12,1	26,3	-54,1%	-14,2
Résultat net consolidé part du Groupe	13,6	26,2	-48,0%	-12,6
Résultat courant par action (euro)	0,9	1,8	-50%	-0,9
Résultat par action (euro)	1,0	1,9	-47%	-0,9

(4) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle »

3.2.1 | Commentaires sur le compte de résultat consolidé

Chiffre d'affaires 555,2 m€	+ 5,8 % Publiée +5,0 % Croissance organique ⁽⁵⁾	en millions d'euros	
		Chiffre d'affaires consolidé au 31/12/2021	524,7
		Impact des acquisitions et cessions	-0,0
		Impact des effets de change	+0,4
		Chiffre d'affaires hors impact au 31/12/2021	525,1
		Impact des acquisitions	+4,1
		Contribution des activités Logiciels & services	+6,5
		Contribution des activités Flux	+6,1
		Contribution des activités Data & Marketing	+7,7
		Contribution des activités BPO	+5,7
		Contribution des activités Corporate et Autres	+0,0
		Chiffre d'affaires consolidé au 31/12/2022	555,2

Le chiffre d'affaires a progressé de 30,5 millions d'euros, soit 5,8 %, pour s'établir à 555,2 millions d'euros en 2022 contre 524,7 millions d'euros en 2021.

L'effet favorable de périmètre de 4,1 millions d'euros, soit 0,80 %, est lié à la consolidation dans les comptes de Cegedim des sociétés Kobus Tech, MesDocteurs, Laponi, Sedia et Clinityx.

L'impact des devises est positif de 0,4 million d'euros soit 0,1%, reflétant essentiellement l'appréciation de l'euro face à la Livre Sterling.

En données organiques⁽⁵⁾, le chiffre d'affaires est en progression de 5,0 % sur la période.

Chiffre d'affaires par division				
en millions d'euros	2022	2021	Var. Organique	Var. Publiée
Logiciels & services	302,0	292,0	+2,2%	+3,4%
Flux	90,6	84,2	+7,3%	+7,5%
Data & Marketing	106,9	98,4	+7,8%	+8,6%
BPO	53,0	47,3	+11,9%	+11,9%
Corporate et autres	2,8	2,7	+2,0%	+2,0%
Cegedim	555,2	524,7	+5,0%	+5,8%

L'ensemble des divisions contribuent positivement à croissance en données organiques et en données publiées.

Répartition du chiffre d'affaires

Répartition par division	Répartition par zone géographique	Répartition par devise
La répartition évolue de la façon suivante : - la division <i>logiciels et services</i> recule de 1,3 point à 54,4 % ; - la division <i>Flux</i> progresse de 0,3 point à 16,3 % ; - la division <i>Données et marketing</i> progresse de 0,5 point à 19,2 % - La divisions <i>BPO</i> progress de 0,5 point à 9,5 %, - la division <i>Corporate et autres</i> demeure stable à 0,5 %.	La contribution de : - la France progresse de 0,7 point à 89,5 % ; - l'EMEA (hors France) recule de 1,2 point à 10,5 % ; - des Amériques reste stable à 0,1 %.	La répartition évolue peu par rapport à la même période il y a un an : - l'Euro progresse de 1,2 point à 91,6 % ; - la Livre Sterling recule de 1,0 point à 7,1 % ; - les autres devises reculent de 0,3% à 1,3 %.

(5) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Achats
consommés
-26,6 m€

% du chiffre d'affaires
4,8 % en 2022
5,1 % en 2021

Charges externes
-119,9 m€

% du chiffre d'affaires
21,6 % en 2022
20,5 % en 2021

Frais de personnel
-303,6 m€

% du chiffre d'affaires
54,7 % en 2022
53,1 % en 2021

EBITDA
+96,2 m€

% du chiffre d'affaires
17,3 % en 2022
20,0 % en 2021

Dotations aux
amortissements
-70,5 m€

% du chiffre d'affaires
12,7 % en 2022
12,3 % en 2021

Résultat
opérationnel
courant
+25,7 m€

% du chiffre d'affaires
4,6 % en 2022
7,6 % en 2021

Les achats consommés sont restés stables à 26,6 millions d'euros en 2022 contre 26,7 millions d'euros en 2021 et ce, malgré l'augmentation du chiffre d'affaires. Ils représentaient 4,8 % du chiffre d'affaires en 2022.

Les charges externes ont progressé de 12,5 millions d'euros, soit 11,6%, pour s'établir à 119,9 millions d'euros en 2022. Cette progression provient pour moitié au recours accru à de la prestation de services, en lien avec la croissance de l'activité. Le reste de la hausse se situe au niveau des frais de déplacement (pas de confinement en 2022), et des redevances logiciels.

Les frais de personnel ont progressé de 24,7 millions d'euros, soit 8,9%, pour s'établir à 303,6 millions d'euros en 2022. Ils représentaient 54,7% du chiffre d'affaires en 2022. Cette progression résulte principalement de l'embauche nette de 430 collaborateurs. L'essentiel des embauches est en lien avec le développement de l'activité Cegedim Santé, des centres offshores (R&D et Centre de services) et des offres BPO.

L'EBITDA a reculé de 8,5 million d'euros, soit -8,1 %, pour s'établir à 96,2 millions d'euros en 2022. Cette baisse résulte de l'augmentation des charges externes et des frais de personnels.

Les divisions *Logiciels & Services*, *Flux*, *Data & Marketing*, *BPO*, et *Corporate et autres* ont généré respectivement 35,1%, 21,6%, 25,3%, 5,6% et 12,4% de l'EBITDA consolidé du Groupe en 2022.

(Cf. l'examen de la situation financière par division).

Les dotations aux amortissements ont progressé de 5,7 millions d'euros, soit 8,8%, pour s'établir à 70,5 millions d'euros en 2022.

L'amortissement lié aux contrats de location (IFRS 16) progresse légèrement à 17,2 millions d'euros en 2022 contre 16,5 millions d'euros en 2021.

L'amortissement de la R&D progresse de 4,4 millions d'euros pour s'établir à 37,6 millions d'euros en 2022.

Les autres amortissements progressent de 0,7 million d'euros à 15,7 millions d'euros en 2022.

Le résultat opérationnel courant a reculé de 14,6 millions d'euros pour s'établir à 25,7 millions d'euros en 2022. Il représentait 4,6% du chiffre d'affaires en 2022 contre 7,6 % en 2021. Ce recul reflète la progression des charges de 39 millions d'euros et des dotations aux amortissements de 5,7 millions d'euros.

Les divisions *Logiciels & Services*, *Flux*, *Data & Marketing* et *BPO* ont généré respectivement -19,0%, 50,9%, 69,9% et 11,6% du résultat opérationnel courant du Groupe en 2022.

(Cf. l'examen de la situation financière par division).

Autres produits et charges opérationnels non courants **+0,8 m€**

Ventilation par nature		
En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Provisions et dépréciations	-10,3	0,0
Frais de restructuration	-4,2	-0,2
Autres produits et charges non courants	+15,3	+4,0
Autres produits et charges opérationnels non courants⁽⁶⁾	+0,8	+3,8

Ventilation division		
En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Logiciels & Services	+2,8	-0,5
Flux	-0,1	-0,2
Data & Marketing	-0,5	0,0
BPO	-0,1	0,0
Corporate et autres	-1,4	4,5
Autres produits et charges opérationnels non courants⁽⁶⁾	+0,8	+3,8

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'établissent en un produit de 0,8 million d'euros en 2022. Ils se composent principalement d'un produit, lié à la cession des parts de Cegedim dans la société Healthcare Gateway Ltd en Angleterre, quasiment compensé par des charges de réorganisation pour 4,2 millions d'euros, d'une perte de valeur sur immobilisation pour 10,3 millions d'euros.

Résultat opérationnel	% du chiffre d'affaires
26,5 m€	4,8 % en 2022
	8,3 % en 2021

Le résultat opérationnel a reculé de 17,2 millions d'euros pour s'établir à 26,5 millions d'euros en 2022 contre 43,7 millions d'euros en 2021. Il représentait 4,8 % du chiffre d'affaires en 2022 contre 8,3 % en 2021. Cette baisse du résultat opérationnel résulte principalement de l'évolution des charges externes, des frais de personnel et des dotations aux amortissements (tels qu'exposés précédemment).

Résultat financier **-8,8 m€**

Le résultat financier s'établit à -8,8 millions d'euros dont 2,0 millions d'euros en rapport avec le retraitement IFRS16, en amélioration de 1,6 million d'euros par rapport à 2021, bénéficiant notamment d'un effet positif des écarts de change pour 0,7 million d'euros.

Total d'impôts **-4,6 m€**

Le total d'impôts s'établit à 4,6 millions d'euros en 2022 contre 5,8 millions d'euros en 2021, en baisse de 1,2 million d'euros. Cette évolution provient essentiellement de la baisse de la charge d'impôt sur les bénéfices. Le montant des impôts différés est stable.

Résultat net consolidé **+12,1 m€**

Le résultat net consolidé s'établit à +12,1 millions d'euros en 2022 contre +26,3 millions d'euros en 2021. Cette évolution négative de 14,2 millions d'euros reflète l'évolution du résultat opérationnel courant, des autres produits et charges opérationnels non courants⁽⁶⁾ du coût de l'endettement financier net et de la charge d'impôts (tels qu'exposés précédemment).

Résultat net consolidé part du Groupe **+13,6 m€**

Après prise en compte des intérêts minoritaires, le résultat consolidé net part du groupe s'établit à +13,6 millions d'euros en 2022, contre 26,2 millions d'euros en 2021.

Le résultat net par action s'établit à 1,0 euro en 2022 contre 1,9 euro en 2021.

Le résultat par action courant s'établit à 0,9 euro en 2021 contre 1,8 euro un an plus tôt.

(6) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.1.1 | Division Logiciels & Services

54,4 %

% chiffre d'affaires Groupe

-19,0 %

% du ROC⁽⁷⁾ Groupe

48,3 %

% effectifs Groupe



302,0 m€

Chiffre d'affaires

2021 : 292,0 m€

2020 : 277,2 m€

+ 3,4 %

Croissance Publiée

+ 2,2 %

Croissance organique⁽⁷⁾

-1,6%

Marge ROC⁽⁷⁾

2021 : 4,4%

2020 : 8,6%

-601 bps

Croissance

-4,9 m€

Résultat
Opérationnel
Courant (ROC)⁽⁷⁾

2021 : 12,8 m€

2020 : 23,8m€

-138,0 %

Croissance

54,4 %

% chiffre d'affaires
Groupe

2 932

Effectifs

En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Variation %	Variation m€
Chiffre d'affaires	302,0	292,0	3,4%	+10,0
Cegedim Santé	69,6	63,1	+10,3%	+6,5
Assurances, RH, Pharmacies et autres services	183,5	175,0	+4,8%	+8,5
Activités internationales	48,9	53,9	-9,3%	-5,0
EBITDA ⁽⁷⁾	33,8	49,0	-31,0%	+15,2
Marge EBITDA	11,2%	16,8%	-	-
Dotations aux amortissements	-38,7	-36,2	6,9%	+2,5
Résultat opérationnel courant⁽⁷⁾	-4,9	12,8	-138,0%	-17,7
Cegedim Santé	-7,8	2,2	-457,2%	-9,9
Assurances, RH, Pharmacies et autres services	14,3	14,0	+1,9%	+0,3
Activités internationales	-11,4	-3,3	-241,1%	-8,0
Marge Résultat opérationnel courant	-1,6%	4,4%	-	-
Autres produits et charges opérationnels non courants	2,8	-0,5	n.s.	+3,4
Résultat opérationnel	-2,0	12,3	-116,6%	-14,4
Marge Résultat opérationnel	-0,7%	+4,2%	n.s.	-

Le **chiffre d'affaires** de la division **Logiciels & Services** a progressé de 10,0 millions d'euros, pour s'établir à 302,0 millions d'euros en 2022 contre 292,0 millions d'euros en 2021.

L'effet favorable de périmètre de 1,1 % soit 3,1 millions d'euros est lié à la consolidation dans les comptes de Cegedim des sociétés Kobus Tech, MesDocteurs, et Laponi.

L'effet favorable de conversion de devises de 0,4 million d'euros, soit 0,1 %, reflète principalement l'appréciation de l'Euro face à la Livre sterling (7,1 % du chiffre d'affaires Groupe).

En données organiques⁽⁷⁾, le chiffre d'affaires est en progression de 2,2 % sur la période.

La progression du chiffre d'affaires s'explique principalement par les bonnes performances de Cegedim Santé et des solutions RH.

Cegedim Santé connaît une excellente dynamique, notamment sur le second semestre 2022 (+16% dont +9% en organique).

(7) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

- la France progresse de 2,3 points à 83,8 % ;
- l'EMEA (hors France) recule de 2,3 points à 16,1 %
- les Amériques restent stable à 0,1%.

Répartition du chiffre d'affaires par devise

- l'Euro progresse de 2,3 points à 86,8 % ;
- la Livre sterling recule de 1,9 points à 11,6 % ;
- les autres devises reculent de 0,3 points à 1,6 %.

Résultat
opérationnel
courant⁽⁸⁾
-4,9 m€

Marge
-1,6 % en 2022
+4,4 % en 2021

Dotations aux
amortissements
38,7 m€

Croissance
+6,9 %

Autres produits et
charges
opérationnels non
courants⁽⁸⁾
+2,8 m€

Croissance
n.m.

Le Résultat opérationnel courant⁽⁸⁾ a reculé de 17,7 millions d'euros pour s'établir en perte de 4,9 millions d'euros en 2022 contre un bénéfice de 12,8 millions d'euros en 2021. Cette baisse s'explique, d'une part, sur Cegedim Santé par des embauches massives pour accompagner la croissance de l'activité (notamment au niveau des forces commerciales, du support opérationnel et de la R&D), dont l'impact a entraîné pour Cegedim Santé une baisse du ROC⁽¹⁾ de 9,9 millions d'euros par rapport à 2021. Et d'autre part, par les activités internationales, en baisse de 8,1 millions d'euros par rapport à 2021, impactées par le décalage par la NHS Angleterre de l'ouverture des appels d'offres sur les solutions médecins, et par la perte du client Boots sur la branche Pharmacie au Royaume-Uni.

Le ROC⁽⁸⁾ des autres sociétés de la Division progresse de 1,9% par rapport à 2021.

Les dotations aux amortissements ont progressé de 2,5 millions d'euros pour s'établir à 38,7 millions d'euros en 2022 contre 36,2 millions d'euros en 2021.

Cette progression reflète principalement l'accroissement de l'amortissement de la R&D qui s'établit à 28,4 millions d'euros en 2022, en hausse de 3,3 millions d'euros par rapport à 2021, reflet de la hausse de la capitalisation de la R&D de ces dernières années. Les dotations liées aux contrats de location (IFRS16) reculent de 0,4 million d'euros à 6,4 millions d'euros, soit une baisse de 5,7% par rapport à 2021.

Les Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾ s'établissent à un produit de 2,8 millions d'euros en 2022 contre une charge de 0,5 million d'euros en 2021. Ils se composent principalement d'un produit, lié à la cession des parts de Cegedim dans la société Healthcare Gateway Ltd en Angleterre, compensé en partie par des charges de réorganisation et d'une perte de valeur sur immobilisation.

(8) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.1.2 | Division Flux

16,3 %

% chiffre d'affaires Groupe

50,9 %

% ROC⁽⁹⁾ Groupe

6,2 %

% effectifs Groupe



90,6 m€

Chiffre d'affaires

2021 : 84,2 m€

2020 : 79,4 m€

+ 7,5 %

Croissance Publiée

+ 7,3 %

Croissance organique

+14,4%

Marge ROC⁽⁹⁾

2020 : 13,2%

2019 : 13,4%

+124 bps

Croissance

13,1 m€

Résultat
Opérationnel
Courant (ROC)⁽⁹⁾

2021 : 11,1 m€

2020 : 10,6 m€

+ 17,6 %

Croissance

16,3 %

% chiffre
d'affaires
Groupe

377

Effectifs

En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Variation %	Variation m€
Chiffre d'affaires	90,6	84,2	7,5%	6,4
e-business	53,9	48,7	10,6%	5,2
Tiers Payant	36,7	35,5	3,3%	1,2
EBITDA ⁽⁹⁾	20,7	18,1	14,6%	2,6
Marge EBITDA ⁽⁹⁾	22,9%	21,5%	141 bps	-
Dotations aux amortissements	-7,7	-7,0	9,8%	-0,7
Résultat opérationnel courant⁽⁹⁾	13,1	11,1	17,6%	2,0
Marge Résultat opérationnel courant ⁽⁹⁾	14,4%	13,2%	124 bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽⁹⁾	-0,1	-0,2	-74,5%	0,2
Résultat opérationnel	13,0	10,9	19,5%	2,1
Marge Résultat opérationnel	14,4%	12,9%	144 bps	-

Le **chiffre d'affaires** de la division **Flux** a progressé de 6,4 millions d'euros pour s'établir à 90,6 millions d'euros en 2022. L'effet favorable de périmètre de +0.2% est lié à la consolidation dans les comptes de Cegedim de la société Sedia. L'effet devise n'est pas significatif.

La hausse du chiffre d'affaires est tirée par Cegedim e-business (digitalisation des processus et des échanges de données), dont les activités en France et à l'international progressent respectivement de 8,8% et 25,1% sur la période. Dans le même temps, le Tiers payant réalise une croissance de 3,3%, avec un 4^{ème} trimestre dynamique bénéficiant d'un fort volume de factures en pharmacies sur la période et de l'augmentation des volumes traités sur le segment hôpital. La crise sanitaire a eu un impact limité sur 2022.

(9) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Répartition par zone géographique

Par zone géographique, la contribution de la France recule de 1,1 point à 92,5 % et celle de l'EMEA (hors France) progresse de 1,1 point à 7,5 %.

Résultat
opérationnel
courant⁽¹⁰⁾
13,1 m€

Marge
14,4 % en 2022
13,2 % en 2021

Dotations aux
amortissements
7,7 m€

Croissance
-2,8 %

Autres produits et
charges
opérationnels non
courants⁽¹⁰⁾
-0,1 m€

Croissance
n.s.

Répartition par devise

Par devises, la contribution de l'Euro recule de 1,2 point à 95,4 % et celle de la Livre sterling progresse de 1,2 point à 4,6 %.

Le Résultat opérationnel courant⁽¹⁰⁾ a progressé de 2,0 millions d'euros pour s'établir à 13,1 millions d'euros en 2022. Il représentait 14,4% du chiffre d'affaires en 2022 contre 13,2% en 2021.

La croissance de l'activité de digitalisation des processus et d'échange de données dématérialisées a impacté positivement le ROC. Les activités internationales, Royaume-Uni et Allemagne contribuent positivement à cette hausse, après 2 années compliquées du fait de la pandémie.

L'activité de Tiers payant, bénéficiant de l'arrêt des restrictions sanitaires, a vu son ROC progresser par rapport à 2021.

Les dotations aux amortissements ont augmenté de 0,7 million d'euros pour s'établir à 7,7 millions d'euros en 2022. Cette hausse reflète principalement la hausse de 0,8 million d'euros de l'amortissement R&D qui s'établit à 5,4 millions d'euros en 2022. Les dotations IFRS restent stables alors que les autres dotations enregistrent une légère baisse de 0,1 million d'euros.

Les Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁰⁾ ont reculé de 0,2 million d'euros pour s'établir à -0,1 million d'euros en 2022.

(10) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.1.3 | Division Data & marketing

19,2 %

% chiffre d'affaires Groupe

69,9 %

% ROC⁽¹¹⁾ Groupe

6,1 %

% effectifs Groupe



106,9 m€

Chiffre d'affaires

2021 : 98,4 m€

2020 : 87,8 m€

Croissance

+ 8,6 %

Publiée

+ 7,8 %

organique⁽¹¹⁾

16,8 %

Marge ROC⁽¹¹⁾

2021 : 14,8 %

2020 : 11,9 %

+ 195 bps

Croissance

17,9 m€

Résultat

Opérationnel

Courant (ROC)⁽¹¹⁾

2021 : 14,6 m€

2020 : 10,5 m€

+ 22,9 %

Croissance

19,2 %

% chiffre
d'affaires
Groupe

372

Effectifs

En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Variation %	Variation m€
Chiffre d'affaires	106,9	98,4	8,6%	8,5
	61,4	56,8	7,9%	4,5
	45,5	41,6	9,5%	4,0
EBITDA ⁽¹¹⁾	24,4	20,1	21,2%	4,3
Marge EBITDA ⁽¹¹⁾	22,8%	20,4%	237 bps	-
Dotations aux amortissements	-6,4	-5,5	16,8%	-0,9
Résultat opérationnel courant⁽¹¹⁾	17,9	14,6	22,9%	3,3
Marge Résultat opérationnel courant ⁽¹¹⁾	16,8%	14,8%	195 bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽¹¹⁾	-0,5	0,0	n.s.	-0,5
Résultat opérationnel	17,4	14,6	19,4%	2,8
Marge Résultat opérationnel	16,3%	14,8%	147 bps	-

Le chiffre d'affaires de la division **Data & Marketing** a progressé de 8,5 millions d'euros pour s'établir à 106,9 millions d'euros en 2022. L'effet favorable de périmètre de +0,8% est lié à la consolidation dans les comptes de Cegedim de la société Clinityx. L'effet devise n'est pas significatif.

Les activités data progressent en France et à l'international sur la période. La base de données européenne de vie réelle THIN continue son développement et est maintenant présente en France, au Royaume-Uni, en Espagne, Italie, Belgique, Roumanie et sera déployée en Allemagne en 2023.

Côté marketing, les activités de communication digitale en officines, qui avaient souffert de la pandémie en 2020 et 2021 réalisent une très bonne année, au-delà du chiffre d'affaires pré covid. Les activités de communication digitale liées aux logiciels de gestion de cabinet sont impactées par le niveau des investissements de ses clients laboratoires pharmaceutiques qui n'est pas revenu à ses niveaux pré covid.

(11) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Répartition par zone géographique

Par zone géographique, la contribution de la France progresse de 0,1 point à 97,5% et celle de l'EMEA (hors France) recule de 0,1 points, à 2,5%.

Résultat
opérationnel
courant⁽¹²⁾
17,9 m€

Marge
16,8 % en 2022
14,8 % en 2021

Dotations aux
amortissements
6,4 m€

Croissance
16,8 %

Autres produits et
charges
opérationnels
non courants
-0,5 m€

Croissance
n.s.

Répartition par devise

Par devise, la contribution de l'Euro progresse de 0,3 point à 97,7% et les autres devises reculent de 0,3 points à 2,3%.

Le Résultat opérationnel courant⁽¹²⁾ a progressé de 3,3 millions d'euros pour s'établir à 17,9 millions d'euros en 2022 contre 14,6 millions d'euros en 2021.

Le Résultat opérationnel courant⁽¹²⁾ de la division Data & marketing progresse de 22,9% grâce à l'activité Data et à l'activité communication digitale en officines.

Les dotations aux amortissements ont progressé de 0,9 million d'euros pour s'établir à 6,4 millions d'euros en 2022. Cette hausse résulte de l'augmentation de 0,3 million d'euros des dotations aux amortissements R&D et de l'augmentation de 0,6 million d'euros des autres dotations aux amortissements en lien avec la croissance du chiffre d'affaires de l'activité de communication digitale en officine.

Les Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹²⁾ s'établissent à 0,5 million d'euros pour 2022. Cette hausse de charges résulte de coûts de réorganisation sur les activités Marketing.

(12) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.1.4 | Division BPO

9,5 %

% chiffre d'affaires Groupe

11,6 %

% ROC⁽¹³⁾ Groupe

6,6 %

% effectifs Groupe⁽¹⁴⁾

53,0 m€

Chiffre d'affaires

2021 : 47,3 m€

2020 : 48,9 m€

Croissance
+ 11,9 %
Publiée
+ 11,9 %
Organique⁽¹³⁾

5,6 %

Marge ROC⁽¹³⁾

2021 : 5,2 %

2020 : -0,5 %

+41 bps

Croissance

3,0 m€

Résultat
Opérationnel
Courant (ROC)⁽¹³⁾

2021 : 2,5 m€

2020 : -0,2 m€

+ 20,7 %
Croissance

9,5 %

% chiffre d'affaires
Groupe

400⁽¹⁴⁾

Effectifs

En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Variation %	Variation m€
Chiffre d'affaires	53,0	47,3	11,9%	5,7
BPO Assurances	32,1	29,2	10,1%	2,9
BPO RH	20,8	18,1	14,9%	2,7
EBITDA ⁽¹³⁾	5,4	5,4	0,1%	0,0
Marge EBITDA ⁽¹³⁾	10,1%	11,3%	-120 bps	-
Dotations aux amortissements	-2,4	-2,9	-17,5%	0,5
Résultat opérationnel courant⁽¹³⁾	3,0	2,5	20,7%	0,5
Marge Résultat opérationnel courant ⁽¹³⁾	5,6%	5,2%	41 bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽¹³⁾	-0,1	0,0	-	-0,1
Résultat opérationnel	2,9	2,5	18,6%	0,5
Marge Résultat opérationnel	5,5%	5,2%	31 bps	-

Le chiffre d'affaires de la division BPO a progressé de 5,7 millions d'euros pour s'établir à 53,0 millions d'euros en 2022. Il n'y a pas d'effet de périmètre ni de conversion de devises.

Qu'il s'agisse de la gestion de prestations pour le compte des assureurs santé et prévoyance ou de la gestion pour compte des services RH des clients, le BPO poursuit son développement avec une croissance de son chiffre d'affaires à 2 chiffres sur l'année pour les deux activités.

(13) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

(14) La classification de certaines équipes a fait l'objet d'une mise à jour en 2022, expliquant la baisse du total des effectifs BPO entre 2021 et 2022.

Répartition par zone géographique

Par zone géographique, la répartition n'évolue pas par rapport à la même période. La France est stable à 100 %.

Résultat
opérationnel
courant⁽¹⁵⁾
3,0 m€

Marge
5,6 % en 2022
5,2 % en 2021

Dotations aux
amortissements
2,4 m€

Croissance
-17,5 %

Autres produits et
charges
opérationnels non
courants⁽¹⁵⁾
-0,1 m€

Croissance
n.s.

Répartition par devise

Par devises, la répartition n'évolue pas par rapport à la même période. L'Euro représente 100 %.

Le Résultat opérationnel courant⁽¹⁵⁾ s'établit en un bénéfice de 3,0 millions d'euros en 2022.

Les 2 activités contribuent positivement au ROC⁽¹⁾ qui termine en hausse de 20,7% par rapport à 2021, profitant des gains de productivité réalisés durant l'année, notamment grâce à l'automatisation des processus et à l'efficacité des logiciels de la Division Logiciels et Services utilisés par les équipes BPO.

Les dotations aux amortissements ont reculé de 0,5 million d'euros pour s'établir à 2,4 millions d'euros en 2022.

Ce recul reflète principalement la baisse de 0,3 million d'euros des dotations des activités RH.

Les Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁵⁾ sont quasi inexistants en 2022.

(15) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.1.5 | Division Corporates et autres

0,5 %

% chiffre d'affaires Groupe

-13,3 %

% ROC⁽¹⁶⁾ Groupe

32,8 %

% effectifs Groupe



2,8 m€

Chiffre d'affaires

2021 : 2,7 m€

2020 : 3,6 m€

Croissance

+2,0 %

Publiée

+2,0 %

organique⁽¹⁶⁾

n.s.

Marge ROC⁽¹⁾

2021 : n.s.

2020 : n.s.

n.s.

Croissance

-3,4 m€

Résultat

Opérationnel

Courant (ROC)⁽¹⁶⁾

2021 : -1,1 m€

2020 : -3,0 m€

-210,0%

Croissance

0,5 %

% chiffre d'affaires
Groupe

1 992

Effectifs

En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Variation %	Variation m€
Chiffre d'affaires	2,8	2,7	2,0%	0,1
EBITDA ⁽¹⁶⁾	11,9	12,1	-1,6%	-0,2
Marge EBITDA ⁽¹⁶⁾	n.s.	n.s.	n.s.	-
Dotations aux amortissements	-15,4	-13,2	16,0%	-2,1
Résultat opérationnel courant⁽¹⁶⁾	-3,4	-1,1	-210,0%	-2,3
Marge Résultat opérationnel courant ⁽¹⁶⁾	n.s.	n.s.	n.s.	-
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽¹⁶⁾	-1,4	4,5	-130,7%	-5,9
Résultat opérationnel	-4,8	3,4	-240,7%	-8,2
Marge Résultat opérationnel	n.s.	N.s.	n.s.	-

Le chiffre d'affaires de la division **Corporate et autres** a progressé de 0,1 million d'euros pour s'établir à 2,8 millions d'euros en 2022.

(16) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Résultat
Opérationnel
courant⁽¹⁶⁾

-3,4 m€

Marge
n.s.

Le Résultat opérationnel courant⁽¹⁶⁾ affiche une perte de 3,4 millions d'euros, en retrait de 2,3 millions d'euros par rapport à 2021. Cette baisse résulte d'une harmonisation des méthodes de refacturation des services centraux, notamment R&D et système d'information, ainsi qu'à une baisse du taux de marge des centres offshore.

Dotations aux
amortissements

-15,4 m€

Croissance
+16,0 %

Les dotations aux amortissements ont progressé de 2,1 million d'euros pour s'établir à 15,4 millions d'euros en 2022. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des dotations IFRS 16 pour 1,3 million d'euros.

Autres produits et
charges non
courants⁽¹⁷⁾

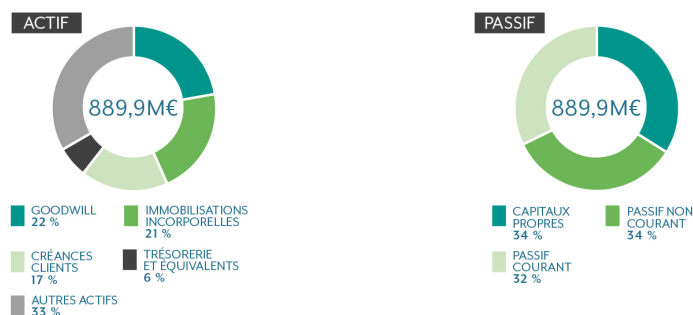
-1,4 m€

Croissance
n.s.

Les Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁷⁾ s'établissent en une charge de 1,4 million d'euros en 2022. Cette charge provient majoritairement de charges exceptionnelles sur exercices antérieurs et d'honoraires.

(17) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.2 | Structure financière au 31 décembre 2022



En millions d'euros	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation %
Actif				
Goodwill		198,8	187,1	+6,2%
Immobilisations incorporelles		188,1	179,9	+4,5%
Immobilisations corporelles	a	131,0	121,7	+7,7%
Immobilisations financières hors titres des sociétés mises en équivalence	b	20,7	21,3	-2,9%
Autres actifs non courants	c	51,0	54,9	-7,1%
Total actif non courant		589,5	564,9	+4,4%
Créances clients : part à moins d'un an		151,8	136,3	+11,3%
Trésorerie et équivalents		55,6	24,2	+129,9%
Autres actifs courants	d	93,1	72,2	+28,9%
Total actif courant		300,4	232,7	+29,1%
Total actif		889,9	797,6	+11,6%
Passif				
Dettes financières long terme	e	188,9	186,6	+1,3%
Autres passifs non courants	f	109,8	114,9	-4,4%
Total passif non courant		298,7	301,5	-0,9%
Dettes financières court terme	e	3,9	2,6	+50,6%
Autres passifs courants	d & g	283,2	261,2	+8,4%
Total passif courant		287,1	263,7	+8,8%
Total passif (hors capitaux propres)		585,8	565,2	+3,6%
Capitaux propres	h	304,1	232,4	+30,9%
Total passif		889,9	797,6	+11,6%

a) incluant les droits d'utilisation pour 89,0 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 84,0 millions d'euros au 31 décembre 2021.

b) Hors titres des sociétés mises en équivalence.

c) Incluant des impôts différés pour 30,4 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 33,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

d) Incluant les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe pour un montant de 36 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 33 millions d'euros au 31 décembre 2021.

e) Les dettes financières long terme et court terme comprennent la participation pour un montant de 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

f) Incluant la dette IFRS 16 pour 75,9 millions au 31 décembre 2022 et 70,3 millions au 31 décembre 2021.

g) Incluant les « dettes fiscales et sociales » pour 112,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 101,0 millions d'euros au 31 décembre 2021 à savoir la TVA, la participation en France, les provisions pour congés payés, les contributions à la sécurité sociale en France, les couvertures d'assurance en France et les bonus. Incluant également la dette IFRS 16 pour 15,9 millions au 31 décembre 2022 et 16,1 millions au 31 décembre 2021.

h) Incluant les intérêts minoritaires pour 19,0 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 0,3 million d'euros au 31 décembre 2021.

3.2.2.1 | Commentaires la structure financière au 31 décembre 2022

Total bilan consolidé **889,9 m€**

Le **total bilan consolidé** s'élevait à 889,9 millions d'euros au 31 décembre 2022, en progression de 92,3 millions d'euros, soit +11,6% par rapport au 31 décembre 2021. Cette hausse reflète essentiellement la hausse de 72 millions d'euros des réserves Groupe et la hausse de 18,6 millions d'euros des intérêts minoritaires.

Goodwill **198,8 m€**

Le **Goodwill** représentait 198,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 187,1 millions d'euros à fin décembre 2021. Cette progression de 11,7 millions d'euros, soit 6,2 %, résulte de la hausse de 15,6 millions d'euros en lien avec les acquisitions de 2022 net des cessions, compensée pour 2,0 millions d'euros des effets devises positifs et pour 2,3 millions d'euros par affectation des goodwill. Les écarts d'acquisition représentaient 22,3% du total du bilan au 31 décembre 2022, contre 23,5 % au 31 décembre 2021.

Immobilisations incorporelles **188,1 m€**

Les **immobilisations incorporelles** ont progressé de 8,2 millions d'euros en valeur nette soit 4,5%, pour s'établir à 188,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 179,9 millions d'euros au 31 décembre 2021, reflétant principalement l'immobilisation de la R&D et son amortissement sur la période. La part des immobilisations incorporelles dans le total bilan représentait 21,1 % au 31 décembre 2022 contre 22,6 % au 31 décembre 2021.

Immobilisations corporelles **131,0 m€**

Les **immobilisations corporelles** ont progressé de 9,3 millions d'euros en valeur nette, soit 7,7%. Elles s'élevaient à 131,0 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 121,7 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette progression résulte principalement de l'accroissement pour 5,0 millions d'euros des droits d'utilisation (IFRS 16) qui s'élevaient à 89,0 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 84,0 millions d'euros au 31 décembre 2021. La part des immobilisations corporelles dans le total bilan représentait 14,7% au 31 décembre 2022 contre 15,3% au 31 décembre 2021.

Créances clients **151,8 m€**

Les **créances clients** ont progressé de 15,4 millions d'euros, soit 11,3%, pour s'établir à 151,8 millions d'euros à fin décembre 2022 contre 136,3 millions d'euros à fin décembre 2021. La totalité des créances clients est à moins d'un an. Leur part dans le total bilan représentait 17,1% au 31 décembre 2022 contre 17,1 % au 31 décembre 2021.

Capitaux propres **304,1 m€**

Les **capitaux propres** ont progressé de 71,7 millions d'euros, soit 30,9%, s'établissant à 304,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 232,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette évolution est principalement le reflet de la progression des réserves Groupe pour 70,6 millions d'euros et pour 18,6 millions d'euros des intérêts minoritaires partiellement contrebalancée par un recul de 12,6 millions d'euros des résultats Groupe. Les capitaux propres représentaient 34,1% du total bilan au 31 décembre 2022, contre 29,1% au 31 décembre 2021.

3.2.2.2 | Commentaires sur l'endettement financier net au 31 décembre 2022

Endettement financier net ⁽¹⁸⁾				
En millions d'euros	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation %
Dettes financières long terme		188,9	186,6	+1,2%
Dettes financières court terme		3,9	2,6	+48,2%
Dettes brutes		192,8	189,1	+1,9%
Trésorerie et équivalents de trésorerie		55,6	24,2	+129,6%
Endettement financier net hors dette IFRS 16⁽¹⁸⁾		137,2	165,0	-16,8%
Dettes IFRS 16		91,8	86,4	+6,3%
Endettement financier net⁽¹⁸⁾	f	229,0	251,3	-8,9%
Capitaux propres	g	304,1	232,4	+30,9%
Gearing	h=f/g	0,8	1,1	-
EBITDA ⁽¹⁸⁾	i	96,2	104,7	-8,1%
Levier financier	f/i	2,4	2,4	-

(h) Ratio d'endettement financier net sur capitaux propres.

Description des principaux financements de Cegedim

Euro PP de 135,0 millions d'euros à taux fixe de 3,50 % arrivant à échéance le 8 octobre 2025 ;

Crédit revolving de 65,0 millions d'euros, arrivant à échéance le 9 octobre 2024. L'option de prolongation d'un an a été activée en décembre 2019. Au 31 décembre 2022, le Groupe n'utilisait pas la facilité de crédit revolving.

Prêt de FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance le 20 novembre 2025. Le prêt FCB porte intérêt à un taux supérieur de 200 bps au taux applicable dans le cadre de l'accord de la facilité de crédit revolving. L'intérêt est payable chaque semestre, le 30 juin et le 31 décembre.

Facilités de découvert de 24,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022 le Groupe n'utilisait pas les facilités de découvert.

Principaux financements de Cegedim par maturité

en millions d'euros	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Euro PP	135,0	-	135,0	-
Facilité de crédit revolving	65,0	-	65,0	-
Prêt FCB	45,1	-	45,1	-
Facilité de découvert	24,0	24,0	-	-
Total	269,1	24,0	245,1	0,0

(18) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

Total des dettes financières **192,8 m€**

Le **total des dettes financières** a progressé de 3,7 millions d'euros, soit 1,9%, pour s'établir à 192,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 189,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

- **La dette financière à long terme** a progressé de 2,3 millions d'euros pour s'établir à 188,9 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les dettes à long terme comprennent la part à plus d'un an de la dette de participation des salariés pour un montant total de 6,4 millions d'euros à fin décembre 2022 contre 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2021.
- **La dette financière à court terme** a progressé de 1,3 million d'euros à 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les dettes à court terme comprennent la part à moins d'un an de la dette de participation des salariés pour un montant total de 1,4 million d'euros à fin décembre 2022 contre 1,4 million d'euros au 31 décembre 2021.

Trésorerie et les équivalents de trésorerie **55,6 m€**

La **trésorerie et les équivalents de trésorerie** s'établissaient à 55,6 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 31,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. La trésorerie et équivalents de trésorerie représentaient 6,2% du total bilan au 31 décembre 2022 contre 3,0 % au 31 décembre 2021. Cette hausse résulte principalement par l'augmentation de capital de Cegedim Santé de 65 millions d'euros en 2022.

Endettement financier net⁽¹⁹⁾ **137,2 m€**

Le **total des dettes financières nettes**⁽¹⁹⁾ s'élève à 137,2 millions d'euros, en baisse de 27,8 millions d'euros par rapport à il y a un an. Elles représentaient 45,1 % des capitaux propres au 31 décembre 2022 contre 71,0 % au 31 décembre 2021. Les dettes à long et court terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 7,8 millions d'euros et 3,6 millions d'euros d'autres dettes au 31 décembre 2022.

Dettes locatives **91,8 m€**

Les **dettes locatives** ont progressé de 5,4 millions d'euros soit 6,3% s'établissant à 91,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 86,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. 75,9 millions d'euros sont classés en dette non courante et 15,9 millions d'euros en dette courante.

Engagements hors bilan

Cegedim S.A. donne des garanties et des sûretés, en lien avec des obligations financières ou opérationnelles de ses filiales dans le cours normal des affaires. Voir note 20.3 du point 4.6 du chapitre 4.

(19) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.2.3 | Résumé du tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2022

Tableaux de flux		
En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	+107,3	+105,2
Impôt versé	-21,3	-4,1
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité*	+0,5	-5,1
Flux de trésorerie générés par l'activité	+86,5	+96,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-20,2	-70,1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-33,9	-26,7
Variation de trésorerie hors effet devises	+32,4	-0,9
Incidence des variations de cours de devises	-1,0	+0,3
Variation de trésorerie	+31,4	-0,6
Trésorerie nette d'ouverture	24,2	24,7
Trésorerie nette de clôture	55,6	24,2

* Un signe « + » indique un décaissement et un signe « - » indique un besoin.

Cash-flow libre opérationnel		
En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	+107,3	+105,2
Variation du BFR	+0,5	-5,1
Impôts versés	-21,3	-4,1
Flux de trésorerie généré par l'activité	+86,5	+96,0
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-58,6	-50,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-17,6	-14,0
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	+2,1	+0,7
Cash-flow libre opérationnel	+12,4	+31,9

Total des dépenses d'investissement		
En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2021
R&D immobilisée	-54,0	-49,0
Investissement de maintenance	-24,8	-19,0
Total investissement hors acquisition/cession et activités cédées	-78,8	-68,0
Acquisition / Cession	52,5	-5,1
Total dépenses d'investissement	-26,3	-73,1
Chiffre d'affaires Groupe consolidé	555,2	524,7
Ratio total investissement hors acquisition/cession et activités cédées sur chiffre d'affaires	14,2%	13,0%

3.2.3.1 | Commentaires sur le tableau de flux au 31 décembre 2022

Flux de trésorerie générés par l'activité **91,0 m€**

La génération de trésorerie provenant des activités d'exploitation a progressé de 2,2 millions d'euros, pour s'établir en une génération de 107,3 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre une génération de 105,1 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette hausse provient du recul de 14,2 millions d'euros du résultat net consolidé et de la hausse des dotations aux amortissements de 18,7 millions d'euros en lien avec la hausse des amortissements R&D ainsi que des dépréciations réalisées sur certains incorporels des activités logiciels, notamment sur la branche pharmacie au Royaume-Uni.

Variation de BFR **+0,5 m€**

Le Besoin en fonds de roulement fluctue sous l'influence de plusieurs facteurs, notamment des variations saisonnières et de l'efficacité dans le recouvrement des créances. Historiquement, Cegedim a financé son besoin en fonds de roulement grâce à sa trésorerie, au crédit revolving et à des facilités de découvert.

La variation du besoin en fonds de roulement s'établit en un dégagement de 0,5 million d'euros au 31 décembre 2022 contre un besoin de 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Cette amélioration du BFR résulte principalement d'un effet de base en lien avec le décalage du paiement des charges sociales pour 14 millions d'euros de 2020 à 2021 en rapport avec la gestion des effets de la crise du Covid- 19.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement **-20,2 m€**

Le décaissement de trésorerie lié aux activités d'investissement est en fort recul à -20,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 70,1 millions d'euro au 31 décembre 2021. Cette baisse du décaissement par rapport à 2021 provient principalement de l'augmentation de capital de Cegedim Santé pour 65 millions d'euros. Les décaissements sont principalement constitués des acquisitions des sociétés Laponi, MesDocteurs, Sedia et Clinityx, et de la capitalisation de R&D.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement **33,9 m€**

Le besoin de trésorerie lié aux activités de financement a augmenté de 7,2 millions d'euros pour s'établir en un décaissement de 33,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre un décaissement de 26,7 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette évolution est principalement due au versement des dividendes aux actionnaires de la maison mère en 2022 pour 6,9 millions d'euros.

Variation de trésorerie **+31,4 m€**

Les variations de trésorerie issues des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement se traduisent donc par une variation positive de la trésorerie de 31,4 millions d'euros à fin décembre 2022 incluant 1,0 million d'euros d'incidence négative des variations de cours des devises.

Cash-flow libre opérationnel **+12,4 m€**

Le cash-flow libre opérationnel s'établit en un dégagement de 12,4 millions d'euros en 2022 contre un dégagement de 31,9 millions d'euros en 2021. Ce recul de 19,4 millions d'euros résulte de la baisse du flux de trésorerie générée par l'activité pour 9,5 millions d'euros, de la hausse des immobilisations incorporelles, pour 7,8 millions d'euros, et de la hausse des immobilisations corporelles pour 3,6 millions d'euros.

3.3 | Politique d'investissement

Politique d'investissement

La politique d'investissement de Cegedim a pour objectif de soutenir et d'amplifier le potentiel de croissance du Groupe sur ses marchés et s'articule autour :

- des investissements financiers (acquisitions ou cessions d'actifs) ;
- des investissements opérationnels (croissance organique).

3.3.1 | Investissements financiers

Investissements financiers

Les investissements financiers traduisent la stratégie du Groupe à se développer sur ses marchés (santé et hors santé). La volonté d'accompagner les clients du Groupe sur leurs marchés est le premier moteur de l'expansion internationale.

Le Groupe examine régulièrement des dossiers d'acquisition susceptibles d'entrer dans cette stratégie. Il n'existe pas de recherche active et systématique de cibles. Cependant, le Groupe effectue en interne une veille constante des cibles potentielles afin de saisir le moment venu les meilleures opportunités.

Les opérations de croissance portant sur un périmètre d'activités inférieur à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires sont généralement financées sur fonds propres. Pour les opérations de tailles supérieures, le Groupe étudie au cas par cas l'opportunité, ou non, de recourir à un financement par emprunt. Pour les opérations de plus de 50 millions d'euros, l'accord des porteurs d'obligations Euro PP et des banques prêteuses est requis si le ratio de levier est supérieur à 2,00. Le Groupe respecte tous ces covenants au 31 décembre 2022 et il n'y a pas de risque de défaut prévisible. Cf point 3.7 « Contrats importants » section « Clause spécifique du Contrat de Crédit et de l'Emission Obligataire ». Les montants des transactions et d'autres clauses financières sont couverts par des accords de confidentialité. Les compléments de prix chiffrables ont été comptabilisés.

Variations de périmètre

Les incidences de variations de périmètre s'élèvent à un encaissement net de 52,5 millions d'euros au 31 décembre 2022, comparé à un décaissement de 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2021. En 2022, les encaissements correspondent à l'augmentation de capital de Cegedim Santé et les décaissements correspondent à l'acquisition des sociétés *MesDocteurs*, *Laponi*, *Sedia* et *Clinityx*.

Opérations d'acquisitions réalisées au cours des trois dernières années

en millions d'euros	Prix des acquisitions hors compléments de prix	Montant des compléments de prix payés	Prix total des acquisitions
2020	6,0	-	6,0
2021	5,5	0,0	5,5
2022	13,5	0,1	13,6

Description des acquisitions réalisées en 2020

Octobre 2020 : *Cegedim* a pris une participation minoritaire de 34 %, via une augmentation de capital réservée de 6 millions d'euros, dans le Groupe *CLAMAE* qui détient une filiale spécialisée dans les paiements innovants s'appuyant sur la directive européenne PSD2.

La technologie développée par le Groupe *CLAMAE* sera très utile aux diverses offres du Groupe Cegedim dans leur quasi-totalité (Assurance Santé, dématérialisation et gestion de flux, applications destinées aux professionnels de santé).

Description des acquisitions réalisées en 2021

Avril 2021 : Acquisition de la start-up *Kobus Tech*, spécialisée dans le suivi patient des kinésithérapeutes (bilans, prescription d'exercices, création de courrier, etc.). La solution est utilisée par plus de 4 000 utilisateurs. Elle s'intègre parfaitement avec les solutions de *Cegedim Santé* et lui permet de proposer, en France, une des offres les plus complètes du marché.

Mai 2021 : Acquisition de la société *Médimust*, éditeur de logiciels pour les professionnels de santé depuis 25 ans et équipant environ 2 000 médecins libéraux. La mutualisation des savoir-faire et expertises va permettre de renforcer la gamme de solutions de *Cegedim Santé* et de toujours mieux répondre aux évolutions du marché et aux attentes des professionnels de santé. *Médimust* a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 1,3 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mai 2021

Description des acquisitions réalisées en 2022

Mai 2022 : le Groupe Cegedim et les groupes de protection sociale Malakoff Humanis, Groupe VYV et PRO BTP Groupe ont annoncé la concrétisation de leur partenariat stratégique à l'issue des négociations initiées le 1^{er} mars 2022.

Ce partenariat stratégique rejoint les ambitions affichées par le gouvernement dans le cadre de la stratégie Ma Santé 2022. Il s'appuie sur l'expérience reconnue de Cegedim, du groupe Malakoff Humanis, du Groupe VYV et de PRO BTP Groupe qui partagent les mêmes objectifs : améliorer l'accès aux soins des patients et fluidifier leurs parcours de soins.

Dans ce cadre, le groupe Malakoff Humanis, le Groupe VYV et PRO BTP Groupe, qui représentent 25 millions de personnes protégées en France, ont souscrit à une augmentation de capital réservée de 65 millions d'euros le 24 mai 2022 et détiennent ainsi 18% du capital de Cegedim Santé. Dans le même temps, Cegedim Santé a acquis auprès du Groupe VYV, MesDocteurs, l'un des précurseurs des solutions de télésanté et à l'origine de la télé médecine 24/7.

Juin 2022 : Cegedim SRH a réalisé l'acquisition de la société Laponi, solution innovante de gestion de l'absentéisme en temps réel. Laponi, startup française créée en 2016, a développé avec succès une plateforme digitale accessible en mode SaaS afin de proposer en temps réel à des collaborateurs internes et externes d'effectuer des remplacements. Facile d'utilisation, la solution Laponi alerte en temps réel tous les salariés des missions disponibles et leur permet ainsi de choisir librement les missions tout en augmentant leurs revenus. Cegedim SRH complète ainsi encore le panel de fonctionnalités de sa plateforme SIRH TeamsRH. Composante à part entière du portefeuille de Cegedim SRH, Laponi sera en capacité de répondre aux problématiques d'absentéisme de ses 400 clients et de bénéficier de l'ensemble des moyens techniques, financiers et commerciaux de l'entreprise.

Laponi est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Juillet 2022 : Cegedim e-business, département de Cegedim SA, complète son offre Hospitalis grâce à l'acquisition de la société Sedia, spécialisée dans les logiciels de traçabilité à usage des structures médicales depuis 1985. Grâce à elle, Hospitalis intègre désormais un service de traçabilité des Dispositifs Médicaux et Dispositifs Médicaux Implantables (DM/DMI). Au total, elle compte près de 900 000 scans par an et plus de 8 millions de DMI tracés. Nouvelle brique de l'offre Hospitalis, la solution Sedia apporte trois niveaux de traçabilité : sanitaire, financière et logistique des DM/DMI en dépôt, en prêt ou en achat ferme. SEDIA est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Juillet 2022 : Cegedim renforce ses positions dans le domaine des données de vie réelle avec l'acquisition de Clinityx.

Clinityx est une start up en Santé, fondée en 2018, qui a pour objectif de faciliter la recherche sur les données de vie réelle dans un environnement scientifique, technique et réglementaire fort. Clinityx déploie, en partenariat avec des acteurs académiques, des Entrepôts de Données appariés au SNDS pour enrichir les données de santé, assurer leur gouvernance et leur sécurité. En qualité de bureau d'études, Clinityx assure la gestion d'études de vie réelle, de la protocolisation au rapport d'étude, en mobilisant les données de ses entrepôts, le SNDS ou toute autre base de données.

Clinityx est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Aucune opération d'acquisition n'a été réalisée entre le 31 décembre 2022 et la date de dépôt du présent document.

Description des cessions réalisées au cours des trois dernières années

En Octobre 2022, In Practice Systems Ltd, société détenue à 100% par Cegedim SA, a cédé l'intégralité de ses parts dans la société Healthcare Gateway Limited (HGL) en Angleterre. HGL, dont Cegedim avait 50% des parts sans contrôle, était mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe jusqu'alors.

Aucune opération de cession n'a été réalisée entre le 31 décembre 2022 et la date de dépôt du présent document.

Investissements prévus

Investissements que compte réaliser Cegedim à l'avenir et pour lesquels ses dirigeants ont déjà pris des engagements fermes : au jour du dépôt du présent Document Universel d'Enregistrement, aucun engagement ferme n'a été donné par le Groupe Cegedim.

Prises de participations

Prises de participations au cours de l'exercice amenant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital d'une société ayant son siège social sur le territoire de la République française, ou les prises de contrôle d'une telle société (C. com. art. L. 233- 6, al. 1 et L.247- 1, 1°) :

En 2020 : prises de participations directes par Cegedim SA de 34 % de la société française [CLAMAE Group](#).

En 2021 : Aucune.

En 2022 : Aucune.

3.3.2 | Investissements opérationnels

Investissements opérationnels

Les investissements opérationnels ont vocation à accélérer la croissance organique du Groupe, en élargissement la gamme des prestations offertes, en lancement de nouvelles fonctionnalités, offres et activités, ouvrant de nouveaux pays, etc.

Les investissements opérationnels sont financés sur la base des fonds propres du Groupe.

L'essentiel des investissements est constitué des frais de R&D dont une partie est capitalisée.

R&D au niveau du Groupe Cegedim **54,0 m€**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou de vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Au moment de sa mise en service, le projet dont le développement est achevé est transféré au bilan dans la catégorie d'actifs à laquelle il correspond (généralement en logiciels) et les amortissements sont pratiqués sur la base de la durée prévisible d'utilisation. Les coûts de développement activés en 2022 dans les comptes consolidés s'élèvent à 54,0 millions d'euros.

Les principaux projets concernent :

- Les solutions destinées aux assureurs et mutuelles de santé et prévoyance avec des développements significatifs sur des applications visant à optimiser leurs outils de gestion ainsi qu'une solution de back-office en mode full SaaS ;
- Les offres à destination des médecins anglais et français ;
- Le développement des plateformes offrant des services de dématérialisation ;
- Le développement de modules additionnels sur les applications de gestion des ressources humaines et de paie ;
- Et la poursuite du développement des offres à destination des pharmaciens en France et au Royaume-Uni et de la plateforme de prise de rendez-vous en ligne et de télémedecine.

Cegedim SA regroupe les équipes de recherche et de développement mutualisées, affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Des centres de R&D régionaux (notamment en Espagne, au Maroc et en Egypte) ainsi que certaines filiales disposent également de leurs propres équipes et conduisent leurs actions de recherche et développement sous la coordination du siège.

Ces efforts de développement spécifiques sont complétés par des investissements logiciels et matériels. Des travaux d'équipes informatiques dédiées, réalisés au quotidien au sein des différentes filiales du Groupe, permettent d'assurer la maintenance applicative de l'ensemble des offres commercialisées (les coûts correspondants sont affectés en charges de l'exercice). Au total, le Groupe Cegedim consacre environ 14% de son chiffre d'affaires annuel à la recherche et au développement, sans que ce chiffre soit un objectif.

Dépenses d'investissement hors acquisition / cession **78,8 m€**

Les dépenses d'investissement ; hors opérations d'acquisitions et de cessions, sont relativement stables ces dernières années. Historiquement, il s'agit principalement des coûts de R&D capitalisés et des investissements de maintenance. Les coûts de R&D capitalisés viennent en moins des frais de personnel et des charges externes. Le restant des dépenses de R&D est enregistré en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Environ la moitié des dépenses de R&D est immobilisée selon les normes IAS 38.

Il n'existe pas d'engagements de dépenses d'investissement. La flexibilité est maintenue afin d'ajuster, chaque année, le niveau des dépenses d'investissement en fonction des besoins de l'activité de Cegedim.

Au 31 décembre 2022, **les dépenses d'investissement** ont progressé de 10,8 millions d'euros, soit 15,6%, pour s'établir à 78,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre respectivement 68,0 et 75,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020. Ces dépenses d'investissement se répartissent en 54,0 millions d'euros de R&D immobilisée en 2022 contre respectivement 49,0 et 50,8 millions d'euros en 2021 et 2020, et 24,8 millions d'euros d'investissement de maintenance en 2022 contre respectivement 19,0 et 24,7 millions en 2021 et 2020. Ces dépenses représentaient 14,2% du chiffre d'affaires Groupe en 2022 contre respectivement 13,0% et 15,2 % en 2021 et 2020.

Effort de R&D⁽¹⁾ **14,0 %**

Les frais liés au personnel de Recherche et Développement représentent 14,0 % du chiffre d'affaires Groupe en 2021. Ce pourcentage, tout en ne constituant pas un objectif, est en hausse par rapport aux années précédentes.

(1) % des frais liés au personnel de Recherche et Développement rapporté au chiffre d'affaires consolidé.

3.4 | Transactions entre les parties liées

Transactions entre parties liées

Les transactions avec les parties liées intervenues durant l'exercice 2022 sont décrites dans le Chapitre 4 « Comptes Consolidés » point 4.6, note 19.

3.5 | Evènements postérieurs au 31 décembre 2022

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu postérieurement à la clôture et jusqu' à la date de publication, à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe .

Guerre en Ukraine

Le Groupe n'a pas d'activités en Russie ni en Ukraine, et n'a pas d'actifs exposés dans ces pays.

3.6 | Perspectives

Réalisé en 2022

Le Groupe anticipait pour 2022 :

- en janvier 2022, un chiffre d'affaires en croissance organique⁽²⁰⁾ de l'ordre de 5%;
- en mars 2022, un chiffre d'affaires en croissance de 5% en organique⁽²⁰⁾ et un résultat opérationnel courant⁽²⁰⁾ stable;
- en avril 2022, un chiffre d'affaires en croissance de 5% en organique⁽²⁰⁾ et suspend temporairement la communication d'un objectif 2022 du résultat opérationnel courant⁽²⁰⁾;
- en juillet 2022, un chiffre d'affaires en croissance organique⁽²⁰⁾ de 5%;
- en septembre 2022, un chiffre d'affaires en croissance organique⁽²⁰⁾ de 5% et un recul du résultat opérationnel courant⁽²⁰⁾;
- en octobre 2022, un chiffre d'affaires en croissance organique⁽²⁰⁾ de 5% et un recul du résultat opérationnel courant⁽²⁰⁾.

Cegedim a enregistré un chiffre d'affaires de 555,2 millions d'euros en croissance de 5,0 % en données organique⁽²⁰⁾ et un résultat opérationnel courant⁽²⁰⁾ de 25,7 millions d'euros en recul de 35,7 %.

Perspectives 2023

Malgré les incertitudes **économiques, géopolitiques et monétaires** dans le monde, le Groupe est confiant dans sa capacité à réaliser une croissance de son chiffre d'affaires.

Cegedim anticipe une croissance organique⁽²⁰⁾ de son chiffre d'affaires autour de 10% par rapport à 2022. Le Résultat opérationnel courant⁽²⁰⁾ s'orienterait à la hausse avec notamment les premiers retours sur les investissements réalisés sur Cegedim Santé et sur les activités à l'international.

Ces objectifs pourraient être remis en cause en cas d'une forte reprise de la pandémie de Covid-19 et/ou d'une aggravation significative des risques géopolitiques et macroéconomiques.

Le Groupe n'anticipe pas d'acquisitions significatives en 2023.

Mise en garde

Les données figurant ci-dessus comprennent des indications sur les objectifs de performances financières à venir de Cegedim. Ces informations, de nature prospective, se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent document et impliquent des risques et incertitudes. Pour plus d'informations sur les risques affectant Cegedim, le lecteur est prié de se reporter au Chapitre 7 point 7.2 « Facteurs de risques ».

⁽²⁰⁾ Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.7 | Contrats importants

Contrats importants

Les contrats importants, pour les deux années précédant la publication du présent Document d'Enregistrement Universel, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auxquelles Cegedim ou tout autre membre du Groupe est partie, concernent les opérations de croissance externe. Ils sont systématiquement couverts par des accords de confidentialité.

Lorsque ces transactions sont conclues et qu'elles sont susceptibles de présenter une incidence significative sur la situation de l'émetteur, elles font l'objet d'un communiqué de presse, également consultable sur le site de la Société (www.cegedim.fr).

Tout contrat souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, fait l'objet d'une mention au point 20.3 en annexes des comptes consolidés présentés au chapitre 4.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Contrat de Crédit

Le 9 octobre 2018, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving (RCF) en euros de 65,0 millions d'euros arrivant à échéance le 9 octobre 2023 avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire.

Le Contrat de Crédit comporte des déclarations et garanties habituelles, ainsi que certaines clauses restrictives usuelles pour un contrat de cette nature, comme indiqué ci-dessous dans le point « Clause spécifique du Contrat de Crédit et de l'Emission Obligataire ». Le Contrat de Crédit prévoit également le maintien de la dette FCB comme dette subordonnée.

Emission Obligataire

Le 8 octobre 2018, Cegedim a émis un placement privé (Euro PP) de 135 millions d'euros à échéance 8 octobre 2025.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert). En outre, cette Emission Obligataire peut faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction. L'Emission Obligataire prévoit également le maintien de la dette FCB comme dette subordonnée. Les clauses principales sont détaillées ci-dessous dans le point « Clause spécifique du Contrat de Crédit et de l'Emission Obligataire ».

Clause spécifique du Contrat de Crédit et de l'Emission Obligataire

L'Euro PP et le RCF sont :

- régis par les clauses standard d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat : classement pari passu, clause de gage négatif qui limite la garantie pouvant être accordée à d'autres prêteurs et obligation de défaut croisé ;
- soumis aux covenants des ratios financiers. Le respect de ces **covenants financiers** est déterminé selon les normes IFRS. Le Groupe doit veiller à ce que, pour toute période de 12 mois jusqu'à la date de résiliation, son ratio de levier soit inférieur à 2,50 et son ratio de couverture des intérêts supérieur à 4,50. Aux fins du calcul, la dette financière nette ne comprend pas les dettes de participation des salariés ni le prêt FCB, ni la dette IFRS16, respectivement 7,8, 45,1 et 91,8 millions d'euros. Le ratio dette nette sur EBITDA⁽²¹⁾ s'établit à 1,09 (1,29 en déc. 2021) et le ratio EBITDA⁽²¹⁾ sur charges d'intérêts s'établit à 14,68 (16,89 en déc. 2021) ;
- soumis à une clause de dividende limitant sa distribution à un maximum de 50 % du résultat net consolidé si le ratio de levier est inférieur à 1,00 et à un maximum de 30 % si le ratio de levier est supérieur à 1,00 et inférieur à 2,50 ;
- soumis à une clause d'acquisition, limitant la valeur d'entreprise agrégée de toutes les acquisitions réalisées ou à réaliser au cours d'un exercice à un maximum de 50 millions d'euros si le ratio de levier est supérieur à 2,00. Si ce ratio est inférieur à 2,00, la valeur d'entreprise des acquisitions n'est pas plafonnée.

Le Groupe respecte tous ces covenants au 31 décembre 2022 et il n'y a pas de risque de défaut prévisible.

⁽²¹⁾ Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

3.8 | Examen de la situation financière de Cegedim S.A.

3.8.1 | Règles, méthodes et Indicateurs clés

Règles de présentation et aux méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Indicateurs clés de performance de nature financière

- Le chiffre d'affaires réalisé avec le Groupe et en dehors du Groupe ;
- Les dividendes perçus ;
- Les investissements ;
- La structure financière.

Ils ont fait l'objet de commentaires détaillés ci-après.

Indicateurs clés de performance de nature non financière

Cegedim a mis en place la mutualisation des ressources informatiques à disposition de ses filiales et de leurs clients. Il est donc fondamental pour Cegedim d'être à la pointe des nouvelles technologies et de s'assurer du niveau optimum de fonctionnement de ces installations, d'en assurer la maintenance et la sécurité (sécurité physique, sécurité des accès, des informations, de l'administration des systèmes et des développements).

Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement, et à accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

L'expansion internationale du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à intégrer de nouvelles activités. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

Stratégie ou facteurs spécifiques, de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique susceptibles d'influer directement ou indirectement sur les opérations de Cegedim SA

À la connaissance de la Société et à l'exception des développements exposés dans la note 30 du point 5.3.3 du chapitre 5, il n'en existe pas.

3.8.2 | Commentaires sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires **95,7 M€**

L'activité de Cegedim SA a progressé de 5,1%, avec un **chiffre d'affaires** atteignant 95,7 millions d'euros en 2022 contre un chiffre d'affaires de 91,0 millions d'euros en 2021. Cette progression reflète principalement la progression de l'activité e-business. Pour plus d'information sur l'évolution de l'activité e-business, le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de performance de la division Flux au point 3.2.1.2 du présent chapitre.

Résultat d'exploitation **-3,7 M€**

Le résultat d'exploitation clôture 2022 sur une perte de 3,7 millions d'euros contre un bénéfice de 0,3 million d'euros en 2021.

Les produits d'exploitation ont progressé de 10,0% passant de 101,4 millions d'euros en 2021 à 111,6 millions d'euros en 2022. Notamment, on constate sur l'exercice :

- Une progression du chiffre d'affaires de 4,7 millions d'euros par rapport à 2021 ;
- Une progression de 1,5 million d'euros de la production immobilisée par rapport à 2021.

Les charges d'exploitation ont progressé de 14,0% passant de 101,2 millions d'euros en 2021 à 115,3 millions d'euros en 2022. Notamment, on constate sur l'exercice une progression de 11,7 millions d'euros des autres achats et charges externes.

Résultat financier **85,9 M€**

Le **résultat financier** s'établit en un produit de 85,9 millions d'euros en 2022 contre un produit de 13,3 millions d'euros en 2021. Il comprend 98,5 millions d'euros de produits financiers et 12,6 millions d'euros de charges financières.

- **Les produits financiers** progressent de 61,5 millions d'euros par rapport à 2021, principalement du fait de l'accroissement des reprises sur provisions et transferts de charges pour 54,0 millions d'euros et par la hausse de 7,9 millions d'euros des produits financiers de participations.
- **Les charges financières** baissent de 11,2 millions d'euros par rapport à 2021, principalement du fait du recul des dotations financières aux amortissements et provisions de 10,4 millions d'euros.

Résultat courant avant impôt **82,2 M€**

Le **résultat courant avant impôt** en 2022 ressort en profit de 82,2 millions d'euros contre un profit de 13,6 millions d'euros en 2021.

Résultat exceptionnel **-73,6 M€**

Le **résultat exceptionnel** en 2022 s'établit en une perte de 73,6 millions d'euros, contre une perte de 8,5 millions d'euros en 2021. Ceci résulte de charges exceptionnelles sur opérations en capital pour 74,3 millions d'euros liées essentiellement à la liquidation de la société CWISL pour 73 982 milliers d'euros.

Impôt **8,4 M€**

Le **poste impôt** en 2022 se solde par un produit de 8,4 millions d'euros contre un produit de 10,3 millions d'euros en 2021.

Résultat net **16,3M€**

Le **résultat net** de l'exercice 2022 se solde par un bénéfice de 16,3 millions d'euros contre un bénéfice de 14,6 millions d'euros en 2021.

3.9 | Activité en matière de recherche et développement au niveau de Cegedim SA

R&D au niveau de Cegedim SA 9,7 M€

Cegedim SA regroupe les équipes de développement mutualisées affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Les projets de développement réalisés au cours de l'exercice 2022 sont immobilisés dans les comptes sociaux à hauteur de 9,7 millions d'euros, tous projets confondus. Ceux-ci ont été activés au bilan, les conditions posées par le Plan Comptable Général pour cette activation étant remplies.

La Société a poursuivi et intensifié le développement de sa plateforme en mode SaaS, assurant la dématérialisation et la gestion de tous types de documents (papiers, fichiers structurés, images) et de processus. Elle continue également à développer sa plateforme interne de configuration rapide d'applications visant à mutualiser les socles applicatifs de certaines solutions logicielles. Outre ces développements spécifiques, Cegedim assure la maintenance applicative quotidienne de l'ensemble des offres mutualisées du Groupe, selon un budget relativement comparable chaque année.

3.9.1 | La balance âgée fournisseurs

Balance âgée fournisseurs

En euros	Dettes fournisseurs 31.12.2022	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	6 490 671	4 965 43	1 525 241	1 052 208	24 698	448 335
Fournisseurs hors Groupe	8 890 482	8 005 594	884 888	374 307	193 807	316 775
Total dettes fournisseurs	15 381 153	12 971 023	2 410 130	1 426 515	218 505	765 110

En euros	Dettes fournisseurs 31.12.2021	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues ⁽¹⁾	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	8 411 973	2 053 823	6 358 150	6 358 150	-	-
Fournisseurs hors Groupe	2 646 344	2 109 185	537 159	54 543	193 795	288 822
Total dettes fournisseurs	11 058 318	4 163 008	6 895 309	6 412 693	193 795	288 822

(1) Dettes échues < 30 jours Fournisseurs Groupe : comprend un montant de 6 331 667 € de factures émises en décembre et réglées sur janvier.

Délais de paiement fournisseurs et clients

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441- 4 du Code de commerce).

Article D. 441 I.- 1°	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Par tranche de retard de paiement														
Nombre de factures concernées	12					464		525					822	
Montant TTC des factures concernées	43 479	1 383 035	218 505	45 612	719 497	2 366 650		1 693 937	260 414	636 062	278 877	2 465 179	3 640 532	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,06%	2,02%	0,32%	0,07%	1,05%	3,46%								
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								1,77%	0,27%	0,66%	0,29%	2,58%	3,81%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombres de factures exclues	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	
Montant total des factures HT exclues	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal art. L. 441- 6 ou L.443- 1 du code de commerce)														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours							Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours

3.10 | Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Politique de distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes au titre des exercices 2019 et 2020.

Lors de l'Assemblée générale du 17 juin 2022, a été décidé le versement d'un dividende d'un montant de 6,8M€, 0,5€ par action, au titre de l'exercice 2021, pour un versement le 1^{er} juillet 2022.

Le Groupe ne prévoit pas de verser de dividendes réguliers en numéraire. Toute décision de distribuer et de verser des dividendes relève de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépend, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration juge pertinents.

En outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Tableau de distributions des dividendes des 3 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Exercice	Nb. D'actions	Revenus éligibles à l'abattement		Revenue non éligibles à l'abattement	
		Dividende		Autres revenus distribués	
		Par action	Global		
2020	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2021	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2022	13 997 173	0,5 €	6 829 744 €	Néant	Néant



Comptes consolidés

4.1 | Bilan consolidé

Bilan Actif

En milliers euros	Note	31.12.2022 Net	31.12.2021 Net
Goodwill	10.1	198 761	187 106
Frais de développement		3 081	8 436
Autres Immobilisations Incorporelles		185 004	171 489
Immobilisations Incorporelles	10.2	188 085	179 925
Terrains		544	544
Constructions		1 872	2 088
Autres immobilisations corporelles		39 467	35 033
Droit d'utilisation		88 988	84 002
Immobilisations en cours		133	0
Immobilisations Corporelles	10.3	131 004	121 667
Titres de participation		1	314
Prêts		15 642	15 223
Autres Immobilisations Financières		5 053	5 771
Immobilisations Financières hors titres des sociétés mises en équivalence	10.4	20 696	21 308
Titres mis en équivalence	9.2	20 578	21 266
Etat, Impôt différé	15.1	30 385	33 506
Charges constatées d'avance - part > 1 an		0	108
Actif Non Courant		589 509	564 886
Marchandises	7.5	6 495	4 503
Avances et acomptes sur commandes		177	140
Créances clients part à moins d'un an	7.6	151 757	136 343
Autres créances, part à moins d'un an	7.7	50 497	48 743
Créances d'impôt courant		16 557	2 123
Instruments Financiers		0	0
Equivalents de trésorerie		0	0
Trésorerie		55 553	24 160
Charges constatées d'avance		19 370	16 688
Actif courant		300 406	232 700
TOTAL Actif		889 915	797 586

Bilan Passif et capitaux propres

En milliers euros	Note	31.12.2022	31.12.2021
Capital		13 337	13 337
Réserves groupe		271 344	200 717
Réserves de conversion groupe		-13 141	-8 214
Résultat Groupe		13 624	26 224
Capitaux propres part du Groupe		285 164	232 064
Intérêts minoritaires		18 971	323
Capitaux Propres		304 135	232 387
Dettes financières à plus d'un an	11.1	188 913	186 574
Dettes de location à plus d'un an		75 907	70 297
Instruments financiers		0	0
Impôts différés - passif	15.1	6 137	8 272
Engagements de retraite	18.2	25 397	34 069
Provisions non courantes	7.9	2 355	2 255
Autres passifs non courant		0	0
Passif non courant		298 709	301 467
Dettes financières à moins d'un an	11.1	3 854	2 560
Dettes de location à moins d'un an		15 916	16 072
Dettes fournisseurs		55 709	48 245
Dettes d'impôt courant		247	1 483
Dettes fiscales et sociales		112 341	101 003
Provisions	7.9	2 172	2 065
Autres passifs courant	7.8	96 832	92 304
Passif courant		287 071	263 732
TOTAL Passif		889 915	797 586

4.2 | Compte de résultat consolidé

En milliers euros	Note	31.12.2022	31.12.2021
Chiffre d'affaires		555 209	524 709
Achats consommés		-26 559	-26 703
Charges externes	7.2	-119 913	-107 414
Impôts et taxes		-6 259	-6 782
Frais de personnel	8.1	-303 577	-278 841
Perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs et sur actifs de contrats		-1 298	-158
Dotations & Reprises aux provisions		-3 609	-4 102
Autres produits et charges d'exploitation		-8	1 161
Quote part des sociétés mises en équivalence inclus dans le Résultat Opérationnel		2 216	2 828
EBITDA		96 202	104 698
Dotations aux amortissements autres que les droits d'utilisation		-53 302	-48 348
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation		-17 227	-16 453
Résultat opérationnel courant		25 673	39 897
Dépréciation écarts d'acquisition		0	0
Produits et charges non récurrents		819	3 789
Autres produits et charges opérationnels non courants	7.3	819	3 789
Résultat opérationnel		26 492	43 686
Produits de trésorerie & d'équivalents de trésorerie		114	90
Coût de l'endettement financier brut		-8 949	-8 357
Autres produits et charges financiers		45	-2 104
Résultat financier	11.5	-8 790	-10 371
Impôts sur les bénéfices		-5 882	-7 128
Impôts différés sur les bénéfices		1 272	1 292
Total d'impôts	15.1	-4 610	-5 836
Quote part des sociétés mises en équivalence		-1 013	-1 179
Résultat net consolidé		12 079	26 300
Part du groupe	A	13 624	26 224
Participations ne donnant pas le contrôle		-1 545	76
Nombre moyen d'actions hors autocontrôle	B	13 658 348	13 782 436
Résultat courant par action (en euros)		0,9	1,8
Résultat par action (en euros)	A/B	1,0	1,9
Résultat dilué par action (en euros)		1,0	1,9

4.3 | Etat du résultat global consolidé

En milliers euros	Note	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net consolidé		12 079	26 300
Ecart de conversion		-3 642	-3 173
Couverture instruments financiers			
Gains et pertes latents bruts		0	427
Effets d'impôts		0	-121
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		-3 642	-2 867
Ecart actuariel sur engagements de retraite			
Gains et pertes bruts		11 115	2 255
Effets d'impôts		-2 871	-583
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		8 244	1 672
Résultat global total		16 681	25 105
Participations ne donnant pas le contrôle		-1 328	76
Part du Groupe		18 009	25 029

4.4 | Tableau des variations des capitaux propres consolidés

En milliers euros	Capital	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Total part Groupe	Minoritaires	Total
Solde au 01/01/2021	13 337	199 358	-5 040	207 655	247	207 902
Résultat de la période		26 224		26 224	76	26 300
- Couverture instruments financiers		306	0	306	0	306
- Ecart de conversion			-3 173	-3 173	0	-3 173
- Ecart actuariel afférent aux prov. pour retraites		1 672	0	1 672	0	1 672
Résultat global de la période		28 202	-3 173	25 029	76	25 105
• Opérations sur titres		300		300	0	300
• Distribution de dividendes ⁽¹⁾		0	0	0		0
• Actions propres		-2 399	0	-2 399		-2 399
Total des transactions avec les actionnaires	0	-2 099	0	-2 099	0	-2 099
Autres variations		1 479		1 479	0	1 479
Solde au 31/12/2021	13 337	226 940	-8 213	232 064	323	232 387
Résultat de la période		13 624		13 624	-1 545	12 079
• Couverture instruments financiers				0	0	0
• Ecart de conversion		1 286	-4 928	-3 642	0	-3 642
- Ecart actuariel afférent aux prov. pour retraites		8 027		8 027	217	8 244
Résultat global de la période		22 937	-4 928	18 009	-1 328	16 681
• Opérations sur titres		50		50	-15	35
• Distribution de dividendes ⁽¹⁾		-6 830	0	-6 830	-95	-6 925
• Actions propres		-1 671	0	-1 671		-1 671
Total des transactions avec les actionnaires	0	-8 451	0	-8 451	-110	-8 561
- Autres variations				0		0
- Variation de périmètre ⁽²⁾		43 542		43 542	20 086	63 628
Solde au 31/12/2022	13 337	284 968	-13 141	285 164	18 971	304 135

(1) Le montant total des dividendes est distribué au titre d'action ordinaire. Il n'existe pas d'autre catégorie d'actions. Il n'y a pas eu d'émission, de rachat ou de remboursement de titres de capitaux sur les années 2021 et 2022 hormis les actions achetées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

(2) L'accroissement des intérêts minoritaires correspond à l'entrée du groupe Malakoff Humanis, du Groupe VYV, et de PRO BTP Groupe au capital de Cegedim Santé (voir note 3- Faits marquants de la période)

4.5 | Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Note	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net total consolidé		12 079	26 300
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-1 203	-1 649
Dotations aux amortissements et provisions		83 090	64 438
Plus ou moins-values de cession		-31	-141
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		93 935	88 948
Coût de l'endettement financier net		8 791	10 370
Charges d'impôt		4 609	5 837
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		107 335	105 155
Impôts payés ⁽¹⁾		-21 309	-4 119
Incidence de la variation du BFR	13	450	-5 057
Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versé et variation du besoin en fonds de roulement	A	86 476	95 979
Acquisition d'immos incorp. (net de la var. des dettes)		-58 554	-50 748
Acquisition d'immos corp. (net de la var. des dettes)		-17 582	-14 015
Acquisition d'actifs financiers		-2619	-3199
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 099	668
Cession d'actifs financiers		1 636	2 040
Variation des dépôts reçus ou versés		-717	-674
Incidence des variations de périmètre		52483	-5128
Dividendes reçus		3 084	950
Autres flux liés aux opérations d'investissement		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	B	-20 170	-70 106
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-6 831	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-95	-1
Augmentation de capital		0	0
Emission d'emprunts		0	0
Remboursement d'emprunts		-85	-1 156
Participation des salariés		81	431
Remboursements des obligations locatives		-19 036	-16 808
Intérêts versés sur emprunts		-4 949	-4 995
Autres produits financiers reçus		1 784	369
Autres charges financières versées		-4 758	-4 576
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	C	-33 889	-26 736
Variation de trésorerie hors effet devises	A + B + C	32 417	-863
Incidence des variation de cours des devises		-1 024	289
Variation de trésorerie		31 393	-574
Trésorerie d'ouverture		24 159	24 734
Trésorerie de clôture		55 553	24 159

(1) dont avance liée au litige fiscal (voir note 20.4)

4.6 | Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Référentiel et généralité	109	Note 11	Financement et instruments financiers	138
Note 2	Indicateurs alternatifs de performance	110	11.1	Endettement financier net	138
Note 3	Faits marquants de la période	112	11.2	Trésorerie nette	138
Note 4	Conditions macro-économiques	114	11.3	Dette financière IFRS 16	138
Note 5	Périmètre de consolidation	115	11.4	Tableau de variation de l'endettement net	138
Note 6	Information sectorielle	120	Note 12	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141
6.1	Information sectorielle 2022	120	Note 13	Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	141
6.2	Information sectorielle 2021 - Eléments du compte de résultat au 31 décembre 2021	123	Note 14	Contrats de location	142
Note 7	Données opérationnelles	126	14.1	Droits d'usage des contrats de location	142
7.1	Chiffre d'affaires	126	14.2	Dettes de location	142
7.2	Charges externes	128	Note 15	Impôts	143
7.3	Autres produits et charges opérationnels non courants	128	15.1	Impôt différé	143
7.4	Production immobilisée	128	Note 16	Capitaux propres et résultat par action	145
7.5	Stocks et en-cours	128	16.1	Capital	145
7.6	Créances clients	129	16.2	Résultat par action	145
7.7	Créances Autres	129	Note 17	Dividendes	145
7.8	Autres passifs	130	Note 18	Indemnités départ à la retraite	146
7.9	Provisions courantes et non courantes	130	18.1	Indemnités départ à la retraite	146
Note 8	Charges et avantages au personnel	131	18.2	Comparaison des engagements actuariels et des actifs de couvertures	147
8.1	Frais de personnel	131	Note 19	Parties liées	149
8.2	Effectifs	131	19.1	Parties liées	149
8.3	Attribution d'actions gratuites	131	Note 20	Autres informations	149
8.4	Rémunération des dirigeants	132	20.1	Saisonnalité	149
Note 9	Titres mis en équivalence	133	20.2	Honoraires des Commissaires aux comptes	150
9.1	Valeur des titres mis en équivalence	133	20.3	Engagements hors bilan	150
9.2	Variation des titres mis en équivalence	133	20.4	Litiges	151
Note 10	Immobilisations	134	Note 21	Evénements postérieurs au 31 décembre 2022	151
10.1	Goodwill	134	Note 22	Méthodes et principes comptables	152
10.2	Immobilisations incorporelles	136			

Note 1 | Référentiel et généralité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n° 297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe Cegedim sont établis au 31 décembre 2022 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS («International Financial Reporting Standards»), les IAS («International Accounting Standards») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Cegedim, Société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est situé au 129-137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt, France. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 350 422 622 RCS Nanterre et est cotée à l'Euronext Paris. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 reflètent la situation comptable de Cegedim et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et coentreprises. Le 23 mars 2023, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 et donné son autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2023.

1.1. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers sont préparés principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers autres que ceux évalués à leur juste valeur. Les actifs et passifs dans le cadre de regroupements d'entreprises sont également évalués à la juste valeur.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2022

Les normes et amendements aux normes IFRS, applicables pour l'année 2022, n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2022 :

- Amendements à IAS 16 – Immobilisations corporelles–Produits générés de la vente d'actifs avant la fin de la période d'utilisation prévue ;
- Amendements à IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels -Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire ;
- Améliorations des IFRS publiées en mai 2020 (Cycle 2018- 2020) ;
- Amendements à IFRS 3 – Regroupements d'entreprises – Références au cadre conceptuel.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2022

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2022 :

- Amendements d'IAS 18 – «Présentation des états financiers» – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants ;
- Amendements d'IAS 1 – «Présentation des états financiers» - Practice Statement 2 – Disclosure of Accounting Policies ;
- Amendements d'IAS 1 – «Présentation des états financiers» - Dettes Non-courantes avec covenants ;
- Amendements d'IAS 8 – «Définition des estimations comptables» ;
- Amendements d'IAS 12 – «Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction» ;
- Amendements d'IAS 28 – «Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » et d'IFRS 10 – «Etats financiers consolidés» - Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le Groupe et les entités mises en équivalence ;
- Amendements d'IFRS 16 «Contrats de location» – Allègements de loyer liés au Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 ;
- Amendements d'IFRS 16 «Contrats de location» – Dette de location dans une transaction de cession-bail - IFRS 17 – «Contrats d'assurance».

1.2. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs, sur l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que sur les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- L'évaluation des provisions et des passifs éventuels (hypothèses décrites dans les notes 7.9 et 10.2) ;
- La reconnaissance des impôts différés actifs (note 15) ;
- La comptabilisation et évaluation des frais de développement et des logiciels développés en interne (notes 7.4 et 10.2) ;
- Les tests de dépréciation des actifs (note 10.1) ;
- L'évaluation des retraitements des contrats de location en application de la norme IFRS 16 (note 14)
- Le cas échéant, les modalités de classement des activités destinées à la vente (conformément à IFRS 5).

Note 2 | Indicateurs alternatifs de performance

Afin de suivre et d'analyser la performance financière du Groupe et celle de ses différentes activités, la direction du Groupe utilise des indicateurs alternatifs de performance, indicateurs financiers non définis dans les normes IFRS. Une réconciliation avec les agrégats des états financiers consolidés IFRS est présentée dans ce point.

2.1. Chiffre d'affaires publié et organique - Définition

Le chiffre d'affaires publié correspond au chiffre d'affaires réel du Groupe. Cegedim utilise, par ailleurs, la notion d'organique, elle consiste à :

- Neutraliser la part de chiffre d'affaires relative aux entités cédées en 2021 et 2022;
- Neutraliser la part de chiffre d'affaires relative aux entités acquises en 2021 et 2022;
- Recalculer l'ensemble du chiffre d'affaires 2021 aux taux de change 2022.

Ces retraitements permettent ainsi d'obtenir une base comparable à taux et périmètre constants, afin d'identifier la croissance dite « organique » du Groupe.

2.2. Chiffre d'affaires publié et organique - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		Logiciel	Flux	Données & marketing	BPO	Corporate et autres	Groupe
Chiffre d'affaires 2021	a	291 995	84 244	98 406	47 323	2 741	524 709
Impact des cessions		-1	-	-	-	-	-1
Chiffre d'affaires 2021 avant impact des cessions		291 993	84 244	98 406	47 323	2 741	524 708
Impact devise		343	25	-6	-	-	362
Chiffre d'affaires 2021 au taux de change 2022	b	292 337	84 269	98 401	47 323	2 741	525 070
Chiffre d'affaires 2022 avant impact des acquisitions	c	298 848	90 401	106 069	52 974	2 795	551 087
Chiffre d'affaires des acquisitions		3 127	200	795	-	-	4 122
Chiffre d'affaires 2022		301 975	90 601	106 864	52 974	2 795	555 209
Croissance organique	[c-b]/a	2,2%	7,3%	7,8%	11,9%	2,0%	5,0%

2.3. Résultat opérationnel courant - Définition

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et atypiques.

Les «Autres produits et charges opérationnels non courants», qui regroupent les éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents, sont de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique des entreprises du Groupe. Les «Autres produits et charges opérationnels non courants» peuvent comprendre notamment des dépréciations d'écarts d'acquisition et d'autres immobilisations incorporelles et corporelles, des résultats de cession d'actifs immobilisés, des coûts de restructuration et des coûts relatifs aux mesures exceptionnelles d'adaptation des effectifs.

Ainsi Cegedim utilise, pour le suivi des performances opérationnelles du Groupe, comme solde de gestion majeur le résultat opérationnel courant (REBIT), défini comme la différence entre le résultat opérationnel total et les «Autres produits et charges opérationnels non courants».

Le résultat opérationnel courant (REBIT) est un agrégat intermédiaire qui permet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe et qui peut servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente. Cet indicateur est présenté de façon constante et stable dans le temps et selon le principe de continuité et de pertinence de l'information financière.

2.4. EBITDA - Définition

Le Groupe utilise, pour le suivi de sa performance opérationnelle, un solde intermédiaire de gestion intitulé EBITDA. Cet indicateur financier correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements.

2.5. Résultat opérationnel courant et EBITDA - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		31.12.2022	31.12.2021
Résultat opérationnel	a	26 492	43 686
Produits et charges non courant	b	-820	-3 789
Dépréciation des goodwill	c	-	-
Autres produits et charges opérationnelles non courants ⁽¹⁾	d=b+c	-820	-3 789
Résultat opérationnel courant	e=a-d	25 673	39 897
Dotations aux amortissements	f	70 530	64 801
EBITDA	j=e-f	96 202	104 698

⁽¹⁾ voir note 7.3

2.6. Cash-flow libre opérationnel - Définition

Le Groupe utilise également un agrégat intermédiaire pour le suivi de sa performance financière dénommé cash-flow libre opérationnel. Cet indicateur financier correspond aux flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles, déduit des investissements opérationnels nets (définis comme les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles).

2.7. Cash-flow libre opérationnel - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		31.12.2022	31.12.2021
Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versés et variation du besoin en fonds de roulement	a	70 055	95 978
Acquisition d'immobilisations incorporelles	b	-58 554	-50 748
Acquisition d'immobilisations corporelles	c	-17 582	-14 015
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	d	2 100	668
Cash-flow libre opérationnel	e= a+b+c+d	-3 981	31 883

2.8. Endettement financier net - Définition

L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus non échus et le retraitement de la dette au coût amorti diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

2.9. Endettement financier net - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		31.12.2022	31.12.2021
Dettes financières non courantes	a	264 820	256 871
Dettes financières courantes	b	19 770	18 632
Total dette financière brute	c=a+b	284 590	275 503
Trésorerie et équivalent de trésorerie	d	55 553	24 160
Endettement financier net	e=c-d	229 037	251 343
Dettes IFRS 16 non courantes	f	75 907	70 297
Dettes IFRS 16 courantes	g	15 916	16 072
Endettement financier net hors dette IFRS 16	h=e-f-g	137 214	164 974

Note 3 | Faits marquants de la période

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de l'année 2022 et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

3.1. Investissement et partenariat stratégique entre Cegedim et 3 groupes de protection sociale

Le 16 mai 2022, le Groupe Cegedim et les groupes de protection sociale Malakoff Humanis, Groupe VYV et PRO BTP Groupe ont annoncé la concrétisation de leur partenariat stratégique à l'issue des négociations initiées le 1er mars 2022.

Ce partenariat stratégique rejoint les ambitions affichées par le gouvernement dans le cadre de la stratégie Ma Santé 2022. Il s'appuie sur l'expérience reconnue de Cegedim, du groupe Malakoff Humanis, du Groupe VYV et de PRO BTP Groupe qui partagent les mêmes objectifs : améliorer l'accès aux soins des patients et fluidifier leurs parcours de soins.

Dans ce cadre, le groupe Malakoff Humanis, le Groupe VYV et PRO BTP Groupe, qui représentent 25 millions de personnes protégées en France, ont souscrit à une augmentation de capital réservée de 65 millions d'euros le 24 mai 2022 et détiennent ainsi 18% du capital de Cegedim Santé. Cegedim Santé regroupe l'ensemble des offres logicielles du Groupe Cegedim destinées aux médecins et paramédicaux, en France, allant de la prise en rendez-vous en ligne à la gestion du dossier patient, la facturation, la téléconsultation ainsi que la mise à disposition d'informations sur les médicaments et produits de santé avec sa filiale Resip. Cette opération valorise Cegedim Santé à 360,9 millions d'euros. Dans le même temps, Cegedim Santé a acquis auprès du Groupe VYV, MesDocteurs, l'un des précurseurs des solutions de télésanté et à l'origine de la télémedecine 24/7 (logé dans l'entité TBNO Invest).

3.2. Acquisition de Laponi

Le 21 juin 2022, Cegedim SRH a réalisé l'acquisition de la société Laponi (ex-Mérito), avec sa solution innovante de gestion de l'absentéisme en temps réel. Laponi, startup française créée en 2016, a développé avec succès une plateforme digitale accessible en mode SaaS afin de proposer en temps réel à des collaborateurs internes et externes d'effectuer des remplacements. Facile d'utilisation, la solution Laponi alerte en temps réel tous les salariés des missions disponibles et leur permet ainsi de choisir librement les missions tout en augmentant leurs revenus. Cegedim SRH complète ainsi encore le panel de fonctionnalités de sa plateforme SIRH TeamsRH.

Composante à part entière du portefeuille de Cegedim SRH, Laponi sera en capacité de répondre aux problématiques d'absentéisme de ses 400 clients et de bénéficier de l'ensemble des moyens techniques, financiers et commerciaux de l'entreprise.

Laponi est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

3.3. Acquisition de SEDIA

Le 19 juillet 2022, Cegedim e-business complète son offre Hospitalis grâce à l'acquisition de la société Sedia, spécialisée dans les logiciels de traçabilité à usage des structures médicales depuis 1985. Grâce à elle, Hospitalis intègre désormais un service de traçabilité des Dispositifs Médicaux et Dispositifs Médicaux Implantables (DM/DMI). Au total, elle compte près de 900 000 scans par an et plus de 8 millions de DMI tracés. Nouvelle brique de l'offre Hospitalis, la solution Sedia apporte trois niveaux de traçabilité : sanitaire, financière et logistique des DM/DMI en dépôt, en prêt ou en achat ferme.

SEDIA est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

3.4. Acquisition de Clinityx

Le 28 juillet 2022, Cegedim renforce ses positions dans le domaine des données de vie réelle avec l'acquisition de 70% de Clinityx.

Clinityx est une start up en Santé, fondée en 2018, qui a pour objectif de faciliter la recherche sur les données de vie réelle dans un environnement scientifique, technique et réglementaire fort. Clinityx déploie, en partenariat avec des acteurs académiques, des Entrepôts de Données appariés au SNDS pour enrichir les données de santé, assurer leur gouvernance et leur sécurité. En qualité de bureau d'études, Clinityx assure la gestion d'études de vie réelle, de la protocolisation au rapport d'étude, en mobilisant les données de ses entrepôts, le SNDS ou toute autre base de données.

Clinityx est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

3.5. Cession de Healthcare Gateway Limited

En Octobre 2022, In Practice Systems Ltd, société détenue à 100% par Cegedim SA, a cédé l'intégralité de ses parts dans la société Healthcare Gateway Limited (HGL) en Angleterre. HGL, dont Cegedim avait 50% des parts sans contrôle, était mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe jusqu'alors.

3.6. Fiscalité

Le 21 février 2018, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016. Cegedim, en concertation avec ses avocats, estime que le redressement portant sur l'utilisation de déficits fiscaux contestés par l'administration, demeure infondé au regard de la jurisprudence et continue de mettre en œuvre les différentes voies de contestation possibles. Le 21 octobre 2021, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Ce contrôle n'a pas donné lieu à d'autres redressements que ceux déjà contestés.

Conformément au déroulé de la procédure, au premier semestre 2022 Cegedim S.A. a reçu un avis de mise en recouvrement et a réglé un total de 12,1 M€ au titre des déficits utilisés jusqu'en 2020, et 0,4 millions d'euros d'intérêts de retard. La contrepartie de ces versements ne figure pas en charge d'impôts : elle est inscrite en créance fiscale au bilan, la restitution de ces sommes étant attendue à l'issue du contentieux en cas d'issue favorable. La Société continue par ailleurs à activer des déficits contestés, constitutifs de 20 millions d'euros d'impôts différés actifs au bilan considérant sa position technique et juridique robuste.

En cas d'issue défavorable, le risque maximal au vu des déficits utilisés jusqu'au 31 décembre 2022, se traduira dans les résultats consolidés par la constatation d'un impôt de 23 millions d'euros (dont 12,1 M€ ont déjà été payés) et par l'annulation des 20 millions d'euros d'impôts différés (qui n'impliquent aucune sortie de trésorerie).

Cegedim estime que le risque d'une issue défavorable est faible et entend poursuivre à l'avenir l'utilisation des déficits contestés encore disponibles. Par conséquent, en cas d'issue défavorable, le risque maximal de renversement des écritures d'impôts dans les résultats va encore s'accroître mais l'impact sur la trésorerie sera toujours plus modéré, dès lors que la Société s'acquitte périodiquement des sommes mises en recouvrement.

3.7. Litige avec la société Euris

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mis hors de cause. Le tribunal a fait droit à la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018 dont IQVIA a interjeté appel. La cour d'Appel a confirmé le jugement favorable à Cegedim en date du 8 décembre 2021. Le dossier fait actuellement l'objet d'un pourvoi en cassation.

Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe n'a passé aucune provision.

Note 4 | Conditions macro-économiques

Les conditions macroéconomiques actuelles (pression inflationniste, hausse des coûts de l'énergie, pénuries, volatilité des taux de change, hausse des taux d'intérêt, la guerre en Ukraine) peuvent accroître les incertitudes économiques et avoir des effets sur les états financiers. L'exposition du Groupe a été prise en considération lors de l'arrêté des comptes 2022, ainsi que dans les plans d'affaires.

La pression inflationniste a été particulièrement ressentie en 2022 dans les coûts salariaux, sans pouvoir être retranscrite dans des proportions analogues dans les prix de vente. En France, principal marché du Groupe (avec 89,5% du chiffre d'affaires consolidé), on rappelle que l'inflation s'est élevée en moyenne à 5,2% en 2022 (source : Insee) alors que l'indice Syntec, minima de référence pour la majorité des contrats de services, révisables en début d'année, s'établissait à moins de 1% à l'ouverture de l'exercice.

Le Groupe a tenu compte des effets inflationnistes sur ces deux postes (revenus et salaires) dans ses budgets 2023. En revanche, considérant les prévisions économiques de place, les plans d'affaires ne prennent pas en compte d'effet inflationniste significatif au-delà du court-terme.

La principale ressource énergétique du Groupe est l'électricité. En France, le Groupe bénéficie d'un contrat d'approvisionnement à prix fixe couvrant les années 2020-2023, qui lui permet d'être relativement peu impacté par les tensions récentes du marché.

La négociation de nouvelles conditions tarifaires applicables à compter de 2024 devrait impliquer une hausse significative, dont le montant n'est pas connu à la date d'arrêté des comptes, et qui pourrait donc avoir été retranscrite de manière imparfaite dans les plans d'affaires.

Le risque de pénurie en matière de fourniture d'électricité est pris en considération dans les plans de sécurité et de reprise des sites de production. Le Groupe estime que ce risque est correctement jugulé.

La volatilité des taux de change a une incidence limitée sur les activités opérationnelles. Le Groupe Cegedim opère essentiellement en monnaie locale pour ses achats et ses ventes, dans les pays dans lesquels il intervient. On rappelle que les activités hors zone euro représentent 8,4% du chiffre d'affaires consolidé en 2022.

La hausse des taux d'intérêt a eu un effet limité sur le coût de l'endettement financier du Groupe qui est à 75% à taux fixe, avec une échéance de remboursement au 8 octobre 2025.

La hausse des taux d'intérêt a, en revanche, impacté significativement le taux d'actualisation applicable aux indemnités de départ à la retraite, générant un écart actuariel net de 8 millions d'euros (diminution de l'engagement, sans impact résultat). De même, le taux d'actualisation applicable aux tests d'impairment, a augmenté significativement par rapport à l'année passée, ce qui a pour effet de minorer les flux actualisés des plans d'affaires, mais n'a pas conduit à constater de dépréciation, et les tests de sensibilité aux variations de taux n'ont pas eu, non plus, d'incidence.

En dehors des conséquences indirectes liées aux facteurs macroéconomiques présentés ci-dessus, le Groupe n'est pas impacté par **la guerre en Ukraine**. Il ne détient pas d'actifs ni n'exerce d'activités en Ukraine ou en Russie.

Note 5 | Périmètre de consolidation**5.1. Liste des entreprises consolidées au 31.12.2022****Sociétés françaises consolidées**

Ces entités sont consolidées sur la base de leurs états financiers individuels (absence de groupe d'entités).

Entreprises	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	N° Siren	% de contrôle	% intérêt
Cegedim	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SA	350422622	100,00 %	100,00 %
Audiprint	15, rue Paul Dautier	Vélizy	SAS	811166008	100,00 %	100,00 %
BSV	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SARL	397552829	100,00 %	100,00 %
Cegedim Activ	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	400891586	100,00 %	100,00 %
Cegedim Assurances Conseil	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	849779210	100,00 %	100,00 %
Cegedim Ingénierie	326, rue du Gros Moulin -AMILLY	Montargis	SAS	402338719	100,00 %	100,00 %
Cegedim Cloud	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	790173066	100,00 %	100,00 %
Cegedim Santé	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	348940255	100,00 %	100,00 %
Cegedim Media	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	SARL	602006306	100,00 %	100,00 %
Cegedim Outsourcing	15, rue Paul Dautier	Vélizy	SAS	303529184	100,00 %	100,00 %
Cegedim SRH	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	332665371	100,00 %	100,00 %
Cetip	114, rue d'Aguesseau	Boulogne	SA	410489165	99,88 %	99,88 %
Clinityx	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	481094084	70,00%	70,00%
Futuramedia	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	SASU	494625130	100,00 %	100,00 %
GERS	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	521625582	100,00 %	100,00 %
I-Assurances	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	790172225	100,00 %	100,00 %
Incams	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	429216351	100,00 %	100,00 %
Kobus	137 rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	822111993	100,00%	100,00%
MedExact	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	432451912	100,00 %	100,00 %
Merito	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	819927757	100,00%	100,00%
Pharmastock	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SARL	403286446	100,00 %	100,00 %
Resip	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	SASU	332087964	100,00 %	100,00 %
Santestat	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SARL	790172175	100,00 %	100,00 %
SCI Montargis 2000	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SCI	324215128	68,83 %	68,83 %
Sedia	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	332866102	100,00%	100,00%
Services Premium Santé (sps)	3 avenue Edouard Herriot	Limas	SAS	513188771	40,00 %	40,00 %
Smart RX	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	342280609	100,00 %	100,00 %
TBNO Invest	Centre d'affaires Alta Rocca	Aubagne	SASU	529134942	100,00%	81,99%

Sociétés étrangères consolidées

Ces entités sont consolidées sur la base de leurs états financiers individuels (absence de groupe d'entités).

Entreprises	Siège social	Pays	Ville	Forme juridique	% de contrôle	% intérêt
Activus Ltd	The Bread Factory 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	PLC	100,00 %	100,00 %
Alliadis Europe LTD	The Bread Factory 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	PLC	100,00%	100,00%
Cegedim Belgium	451 Route de Lennik,	Belgique	Anderlecht	SA	99,97 %	99,97 %
Cegedim Customer Information SRL	20 Modrogoan St.	Roumanie	Bucarest	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim E-Business GmbH	Landsberger Strabe 478	Munich	Allemagne	LLC	100,00%	100,00%
Cegedim E-Business Ltd	The Bread Factory 1 a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	PLC	100,00%	100,00%
Cegedim Egypte	44, North Tesseen St., 5th settlement	Egypte	Le Caire	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Europe Holdings Ltd	3/4 Pembroke Street Upper	Irlande	Dublin	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim GMBH	Carl-Reuther Str. 1	Allemagne	Mannheim	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Internal Services Ltd	3/4 Pembroke Street Upper	Irlande	Dublin	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Italia	Piazza Vetra n. 17.	Italie	Milan	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Maroc	Arribat Center, Av. Omar Ibn Al Khattab	Maroc	Rabat	SARL	100,00 %	100,00 %
Cegedim Outsourcing Maroc	36 avenue Abdelmoumen	Maroc	Rabat	SARL	100,00 %	100,00 %
Cegedim RX Limited	The Bread Factory 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim RX SRL	20 Modrogoan St.	Roumanie	Bucarest	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Service Center SRL	Bucharest sector 2, Pipera Road	Roumanie	Bucarest	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Services Maroc	36 avenue Abdelmoumen	Maroc	Rabat	SASU	100,00%	100,00%
Cegedim SRH SA Switzerland	24 rue du cendrier	Suisse	Genève	SA	100,00 %	100,00 %
Croissance 2006	15, Avenue Albert	Belgique	Bruxelles	SA	100,00 %	100,00 %
Health Data Management Partners	451 Route de Lennik	Belgique	Anderlecht	SA	100,00 %	99,97 %
In Practice Systems Ltd	The Bread Factory 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	PLC	100,00 %	100,00 %
OEPO	451 Route de Lennik	Belgique	Anderlecht	SA	100,00 %	99,97 %
Stacks Consulting e Ingeniera en Software SL	Arango 182 Entresuelo	Espagne	Barcelone	SOC	100,00 %	100,00 %
Stacks Servicios Technologicos SL	Arango 182 Entresuelo	Espagne	Barcelone	SOC	100,00 %	100,00 %
Stacks Servicios Technologicos SL Chile Ltda	Avenida Nueva Providencia 2353	Chili	Providencia	LLC	100,00 %	100,00 %
Thin GMBH	Carl-Reuther Str.	Allemagne	Mannheim	LLC	100,00 %	100,00 %
Thin Ltd	The Bread Factory 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	PLC	100,00 %	100,00 %
Thin S.R.L	Piazza Vetra n. 17	Italie	Milan	LLC	100,00 %	100,00 %

LLC : Limited liability Company | PLC : Private Limited Company | SOC : Single-Owner Company.

Sociétés françaises mises en équivalence

Entreprises	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	N° Siren	% de contrôle	% intérêt
Clamae Group	25 rue Louis Legrand	Paris	SAS	830138376	34,09 %	34,09 %
Edipharm	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	GIE	381819309	20,00 %	20,00 %
Infodisk	Immeuble CPL – Californie 2	Le Lamentin	SAS	490029774	34,00 %	34,00 %
Isiakle	4 rue Georges Picquart	Paris	GIE	823272588	50,00 %	50,00 %
Pharmazon	101 rue de la Gare	Orléans	SCA	812610061	28,57 %	28,57 %

Sociétés étrangères mises en équivalence

Entreprises	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	% de contrôle	% intérêt
Millennium	Italie	Florence	PLC	49,22 %	49,22 %

5.2. Tableau de variation de périmètre

Entreprises entrant dans le périmètre

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
Cegedim Services Maroc	100,00%	100,00%		IG	-	Création
Clinityx	70,00%	70,00%		IG	-	Acquisition
Merito	100,00%	100,00%		IG	-	Acquisition
Sedia	100,00%	100,00%		IG	-	Acquisition
TBNO Invest	100,00%	100,00 %		IG	-	Acquisition

Création de sociétés :

Cegedim Services Maroc

Cegedim Services Maroc (CSM) société de droit marocain sous forme de SASU, est une filiale créée par Cegedim SA qui vient renforcer la position du Maroc en tant que destination offshore à forte valeur ajoutée avec l'ouverture d'un nouveau site dans la ville d'Agadir.

Acquisitions de sociétés :

Acquisition de la société Laponi (ex-Merito) en France

Le 21 juin 2022, Cegedim SRH a réalisé l'acquisition de la société Laponi (ex-Merito), avec sa solution innovante de gestion de l'absentéisme en temps réel. Laponi, startup française créée en 2016, a développé avec succès une plateforme digitale accessible en mode SaaS afin de proposer en temps réel à des collaborateurs internes et externes d'effectuer des remplacements. Facile d'utilisation, la solution Laponi alerte en temps réel tous les salariés des missions disponibles et leur permet ainsi de choisir librement les missions tout en augmentant leurs revenus. Cegedim SRH complète ainsi encore le panel de fonctionnalités de sa plateforme SIRH TeamsRH.

Composante à part entière du portefeuille de Cegedim SRH, Laponi sera en capacité de répondre aux problématiques d'absentéisme de ses 400 clients et de bénéficier de l'ensemble des moyens techniques, financiers et commerciaux de l'entreprise.

Laponi est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Acquisition de la société MesDocteurs (logée dans TBNO Invest) en France

Le 16 mai 2022, dans le cadre de l'accord industriel conclu avec 3 groupes de protection sociale (Malakoff Humanis, Groupe VYV et PRO BTP Groupe), Cegedim Santé a acquis auprès du Groupe VYV, MesDocteurs, l'un des précurseurs des solutions de télésanté et à l'origine de la télémedecine 24/7.

Acquisition de la société SEDIA en France

Le 19 juillet 2022, Cegedim e-business complète son offre Hospitalis grâce à l'acquisition de la société Sedia, spécialisée dans les logiciels de traçabilité à usage des structures médicales depuis 1985. Grâce à elle, Hospitalis intègre désormais un service de traçabilité des Dispositifs Médicaux et Dispositifs Médicaux Implantables (DM/DMI). Au total, elle compte près de 900 000 scans par an et plus de 8 millions de DMI tracés. Nouvelle brique de l'offre Hospitalis, la solution Sedia apporte trois niveaux de traçabilité : sanitaire, financière et logistique des DM/DMI en dépôt, en prêt ou en achat ferme.

SEDIA est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Acquisition de la société CLINITYX en France

Le 28 juillet 2022, Cegedim renforce ses positions dans le domaine des données de vie réelle avec l'acquisition de 70% de Clinityx.

Clinityx est une start up en Santé, fondée en 2018, qui a pour objectif de faciliter la recherche sur les données de vie réelle dans un environnement scientifique, technique et réglementaire fort. Clinityx déploie, en partenariat avec des acteurs académiques, des Entrepôts de Données appariés au SNDS pour enrichir les données de santé, assurer leur gouvernance et leur sécurité. En qualité de bureau d'études, Clinityx assure la gestion d'études de vie réelle, de la protocolisation au rapport d'étude, en mobilisant les données de ses entrepôts, le SNDS ou toute autre base de données.

Clinityx est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Entreprises sortant du périmètre

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Observations
Cegedim Holding Ireland Ltd			100,00 %	-	Liquidation
Cegedim Logiciels Médicaux			100,00 %	-	TUP dans Cegedim Santé
Cegedim SRH Ltd			100,00 %	-	Liquidation
Cegedim SRH Montargis			100,00%	-	TUP dans Cegedim SRH
Cosytec			100,00 %	-	TUP dans Cegedim SRH
Cegedim World Internal Services Ltd			100,00 %	-	Liquidation
Docavenue			100,00 %	-	TUP dans Cegedim Santé
Healthcare Gateway			50,00 %	-	Cession
INPS Enterprise Solutions Ltd			100,00%	-	Liquidation
Medimust			100,00%	-	TUP dans Cegedim Santé
RM Ingénierie			100,00%	-	TUP dans Cegedim Santé
Rue de la Paye			100,00%	-	TUP dans Cegedim SRH

5.3. Impact des variations de périmètre

Sur le bilan à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2022	Variation 2022	Consolidé après variation au 31.12.2022
Goodwill	183 143	15 618	198 761
Autres actifs non courants (hors goodwill)	389 014	1 734	390 748
Actif courant	295 218	5 189	300 407
Total Bilan	867 375	22 540	889 915

Les chiffres mentionnés ne font pas référence aux valeurs d'entrée dans le périmètre mais aux valeurs arrêtées en date du 31 décembre 2022.

Les impacts à la date d'acquisition des sociétés acquises sont :

- Sur les actifs : 3 656 milliers d'euros ;
- Sur les passifs : 6 989 milliers d'euros.

Le goodwill de 15,6 M€ induit par ces variations de périmètre est provisoire : il est susceptible d'être affecté en tout ou partie à des éléments identifiables dans le délai de 12 mois suivant les dates d'acquisition des activités considérées.

Sur le compte de résultat à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2022	Variation 2022	Consolidé après variation au 31.12.2022
Chiffre d'affaires	551 212	3 997	555 209
Résultat opérationnel	26 343	149	26 492
Résultat net consolidé	11 996	83	12 079

Les chiffres mentionnés font référence aux créations et aux rachats d'entreprises et cela à compter de leur date d'entrée dans le Groupe et ne sont donc pas représentatifs de l'impact sur une année pleine.

Sur le tableau des flux de trésorerie à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2022	Variation 2022	Consolidé après variation au 31.12.2022
Incidence des variations de périmètre	28 355	-3 039	31 393
Variation de trésorerie	28 355	-3 039	31 393

Financement des acquisitions de sociétés

En 2022, les acquisitions de sociétés ont été autofinancées pour un montant de 12 453 milliers d'euros.

Note 6 | Information sectorielle

6.1. Information sectorielle 2022

Les activités du Groupe Cegedim sont réparties au sein de deux secteurs opérationnels.

Le secteur Assurance santé, RH et e-services est tourné vers une clientèle grands-comptes. Ce secteur :

- Regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;
- Il cible également des entreprises de tous secteurs, intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie) d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business) ou de traitement de données (GERS).

Le secteur Professionnels de santé est tourné vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Ce secteur fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Corporate et autres est le troisième secteur du Groupe qui intervient en support aux secteurs opérationnels.

Eléments du compte de résultat au 31 décembre 2022

En milliers d'euros		Assurance santé, RH, e- services	Professionnel s de santé	Corporate et autres	Total 31.12.2022	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels							
A	Ventes HG	400 314	152 100	2 795	555 209	496 757	58 452
B	Ventes aux autres secteurs du Groupe	16 702	17 438	93 236	127 376	119 277	8 099
A+B	CA total secteur	417 015	169 538	96 031	682 585	616 034	66 551
Résultat sectoriel							
C	Résultat opérationnel courant	51 496	-22 399	-3 425	25 673		
D	EBITDA	86 862	-2 588	11 928	96 202		
C/A	Marge opérationnelle courante	12,9%	-14,7%	-122,5%	4,6%		
D/A	Marge EBITDA	21,7%	-1,7%	426,7%	17,3%		
	Dotation aux amortissements	35 366	19 811	15 353	70 530		

Répartition du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2022
Répartition géographique	496 757	11 842	39 240	7 370	555 209
%	89,5%	2,1%	7,1%	1,3%	100,0%

Eléments du bilan au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e- services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Total 31.12.2022	Total France	Total Reste du monde
Actifs sectoriels						
Goodwill (Note 10)	105 230	93 531	-	198 761	139 461	59 300
Immobilisations incorporelles	95 539	80 921	11 625	188 085	147 155	40 930
Immobilisations corporelles	53 518	19 631	57 854	131 004	117 707	13 297
Titres mis en équivalence (Note 9)	3 715	16 864	-	20 578	7 789	12 789
Total net	258 002	210 946	69 479	538 428	412 112	126 316
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)						
Goodwill (Note 10)	11 297	4 321	-	15 618	15 618	-
Immobilisations incorporelles	31 175	22 259	5 120	58 554	50 542	8 012
Immobilisations corporelles	18 324	6 392	17 439	42 156	37 496	4 660
Titres mis en équivalence (Note 9)	-	-	-	-	-	-
Total brut	60 796	32 972	22 559	116 327	103 655	12 672
Passifs sectoriels⁽¹⁾						
Passifs non courants						
Provisions retraite	16 606	7 409	1 383	25 397	25 397	-
Autres provisions	165	1 490	700	2 355	1 595	760
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 952	14 695	8 062	55 709	42 832	12 877
Dettes fiscales et sociales	77 205	28 010	7 125	112 341	104 433	7 908
Provisions	815	1 357	-	2 172	2 172	-
Dettes d'impôt courant	35	50	162	247	35	212
Autres passifs	70 921	25 541	370	96 832	89 106	7 726

⁽¹⁾ La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans la division Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel.

Répartition par division des éléments du compte de résultat au 31 décembre 2022

Le découpage en 3 secteurs vise à présenter les activités par grandes typologies de clientèle. C'est le découpage utilisé pour le reporting de gestion interne.

Ce découpage sectoriel est complété par un découpage en cinq divisions, visant à présenter les activités en fonction des typologies de métiers exercés au sein du Groupe.

Division Logiciels & services : regroupe l'ensemble des offres logicielles du Groupe sous toutes leurs formes (licence, SaaS, services internet) ainsi que l'hébergement et l'infogérance. Cegedim cible notamment :

- l'assurance santé et prévoyance (France et Royaume-Uni),
- les directions des ressources humaines (France),
- les pharmacies indépendantes, groupements ou chaînes de pharmacies (France, Roumanie et Royaume-Uni),
- les médecins et centres de santé (France, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Italie).
- les professions paramédicales : kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, podologues, sages-femmes... (France).

Division Flux : regroupe les activités de gestion du tiers payant (France), de dématérialisation de processus "contract to pay" et des documents de gestion (commandes, factures...), d'archivage à valeur probante et d'EDI (France, Royaume-Uni, Allemagne). Pour cette activité Cegedim possède ses propres centres de services en France, Roumanie et Maroc.

Division Data & marketing : regroupe les activités

- données pour les autorités de santé, les professionnels de santé, les chercheurs, l'industrie de santé et ses partenaires en France, Italie, Allemagne, Espagne, Roumanie et Royaume-Uni ;
- communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne en France sous format print et digital ;
- marketing digital auprès des médecins ;
- distribution de produits de santé.

Division BPO : regroupe les activités de Business Process Outsourcing (gestion déléguée) en France pour le compte des assureurs complémentaires santé (entre autre gestion des remboursements) et institutions de prévoyance, et les départements RH. Pour cette activité Cegedim possède ses propres centres de services en France et en Roumanie.

Division Corporate et autres : intervient en support aux divisions ci-dessus.

En milliers d'euros		Logiciel & services	Flux	Data & marketing	BPO	Corporate et autres	Groupe
Chiffre d'affaires	a	301 975	90 601	106 864	52 974	2 795	555 209
EBITDA courant	b	33 798	20 740	24 375	5 361	11 928	96 202
marge EBITDA	b/c	11,2%	22,9%	22,8%	10,1%	426,7%	17,3%
Dotation aux amortissements R&D	e	-28 453	-5 390	-1 325	-1 372	-1 106	-37 646
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	f	-6 438	-1 184	-1 035	-709	-7 862	-17 228
Dotation aux amortissements autres	g	-3 784	-1 107	-4 071	-308	-6 385	-15 655
Dotation aux amortissements	h=e+f+g	-38 675	-7 681	-6 432	-2 390	-15 353	-70 530
Résultat opérationnel courant	i=b+h	-4 876	13 059	17 943	2 971	-3 425	25 673
marge Résultat opérationnel courant	i/a	-1,6%	14,4%	16,8%	5,6%	-122,5%	4,6%
Dépréciation des goodwill	j	-	-	-	-	-	-
Produits et charges non courants	k	2 834	-57	-515	-50	-1 392	820
Autres produits et charges opérationnels non courants	l=j+k	2 834	-57	-515	-50	-1 392	820
Résultat opérationnel	m=i+l	-2 042	13 002	17 428	2 921	-4 817	26 492
marge Résultat opérationnel	m/a	-0,7%	14,4%	16,3%	5,5%	-172,3%	4,8%

6.2. Information sectorielle 2021 - Eléments du compte de résultat au 31 décembre 2021

En milliers d'euros		Assurance santé, RH, e- services	Professionnel s de santé	Corporate et autres	Total 31.12.2021	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels							
A	Ventes HG	371 357	150 611	2 741	524 709	462 742	61 967
B	Ventes aux autres secteurs du Groupe	20 359	17 369	79 518	117 245	110 070	7 175
A+B	CA total secteur	391 716	167 980	82 259	641 954	572 812	69 142
Résultat sectoriel							
C	Résultat opérationnel courant	44 351	-3 350	-1 105	39 897		
D	EBITDA	78 091	14 479	12 128	104 698		
C/A	Marge opérationnelle courante	11,9%	-2,2%	-40,3%	7,6%		
D/A	Marge EBITDA	21,0%	9,6%	442,5%	20,0%		
	Dotation aux amortissements	33 740	17 829	13 233	64 801		

Répartition du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2021

En milliers d'euros	France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2021
Répartition géographique	462 742	11 334	42 427	8 206	524 709
%	88,2%	2,2%	8,1%	1,6%	100,0%

Eléments du bilan au 31 décembre 2021

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e- services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Total 31.12.2021	Total France	Total Reste du monde
Actifs sectoriels						
Goodwill (Note 10)	94 625	92 482	-	187 107	125 634	61 472
Immobilisations incorporelles	89 239	82 256	8 429	179 925	127 634	52 291
Immobilisations corporelles	48 961	19 923	52 783	121 667	105 774	15 892
Titres mis en équivalence (Note 9)	4 716	16 550	-	21 266	8 747	12 519
Total net	237 541	211 212	61 212	509 964	367 789	142 175
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)						
Goodwill (Note 10)	-	5 570	-	5 570	5 570	-
Immobilisations incorporelles	27 537	21 170	2 041	50 748	41 733	9 015
Immobilisations corporelles	12 229	8 123	18 974	39 327	30 866	8 461
Titres mis en équivalence (Note 9)	-	-	-	-	-	-
Total brut	39 766	34 863	21 016	95 645	78 169	17 476
Passifs sectoriels⁽¹⁾						
Passifs non courants						
Provisions retraite	22 370	9 908	1 791	34 069	34 069	-
Autres provisions	361	1 571	323	2 255	1 894	361
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 157	14 162	4 925	48 245	36 304	11 941
Dettes fiscales et sociales	73 946	20 924	6 134	101 004	93 737	7 266
Provisions	723	1 342	-	2 065	2 065	-
Dettes d'impôt	1 076	64	342	1 483	1 051	432
Autres passifs	67 103	24 646	555	92 304	82 428	9 877

⁽¹⁾ La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans la division Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel.

Répartition par division des éléments du compte de résultat au 31 décembre 2021

En milliers d'euros		Logiciel & services	Flux	Data & marketing	BPO	Corporate et autres	Groupe
Chiffre d'affaires	a	291 995	84 244	98 406	47 323	2 741	524 709
EBITDA courant	b	49 008	18 095	20 109	5 358	12 128	104 698
marge EBITDA	b/c	16,8%	21,5%	20,4%	11,3%	442,5%	20,0%
Dotation aux amortissements R&D	e	-25 153	-4 617	-1 060	-1 470	-1 028	-33 329
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	f	-6 826	-1 220	-1 005	-857	-6 545	-16 453
Dotation aux amortissements autres	g	-4 192	-1 157	-3 441	-569	-5 660	-15 020
Dotation aux amortissements	h=e+f+g	-36 171	-6 995	-5 506	-2 896	-13 233	-64 801
Résultat opérationnel courant	i=b+h	12 837	11 100	14 603	2 462	-1 105	39 897
marge Résultat opérationnel courant	i/a	4,4%	13,2%	14,8%	5,2%	-40,3%	7,6%
Dépréciation des goodwill	j	-	-	-	-	-	-
Produits et charges non courants	k	-514	-224	-	-	4 528	3 789
Autres produits et charges opérationnels non courants	l=j+k	-514	-224	-	-	4 528	3 789
Résultat opérationnel	m=i+l	12 322	10 876	14 603	2 462	3 423	43 686
marge Résultat opérationnel	m/a	4,2%	12,9%	14,8%	5,2%	124,9%	8,3%

Note 7 | Données opérationnelles

7.1. Chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de :

- prestations de services délivrées sur les logiciels développés et hébergés par le Groupe ou se fondant sur les bases de données constituées par le Groupe et restant la propriété du Groupe,
- ventes de logiciels sous forme de licences ponctuelles,
- ainsi que, dans une faible mesure, de ventes de matériel.

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur (en fonction de la clientèle)

Le chiffre d'affaires est ventilé selon deux typologies principales de clientèle, et une catégorie subsidiaire :

- Les services destinés aux entreprises du secteur de **l'Assurance santé, des Ressources Humaines et des e-services** (72,1 % du Chiffre d'affaires consolidé en 2022). Il s'agit d'une typologie de clientèle « grands comptes » : assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance, avec des services couvrant la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ; ainsi que d'entreprises de tout secteur (laboratoires pharmaceutiques, grands facturiers des secteurs de la distribution ou des services, industriels, etc.) pour leurs problématiques d'hébergement, d'externalisation de gestion (en RH, paie...), d'échanges dématérialisés, ou de traitement de données.
- Les services destinés aux **Professionnels de santé** (27,4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2022). Ces services s'adressent directement aux professionnels de santé : médecins généralistes ou spécialistes, paramédicaux (tels que les kinésithérapeutes, infirmières, podologues, etc.) en exercice libéral en cabinet ou dans le cadre de maisons de soins pluridisciplinaires ou de centres de santé, ainsi qu'aux pharmaciens d'officines, ou agissant au sein de groupements. Il s'agit de structures unipersonnelles ou de taille moyenne. Ce secteur fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.
- Quelques services accessoires, non significatifs en valeur, sont également délivrés à partir des entités réalisant des activités de support pour le reste du Groupe (**Corporate et autres** : 0,5 % du chiffre d'affaires consolidé).

Cette ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité correspond au reporting interne de gestion, utilisé pour le pilotage des activités opérationnelles par les équipes de direction. C'est sur cette ventilation que se fonde l'information sectorielle, conforme à IFRS 8 (cf. Note 7). Une vision géographique de l'information sectorielle est également communiquée en s'appuyant sur les devises de réalisation des opérations.

Ventilation du chiffre d'affaires par division (en fonction des métiers)

Depuis l'exercice 2020, la ventilation sectorielle du chiffre d'affaires est complétée par un découpage du chiffre d'affaires par division, selon les principaux métiers exercés au sein du Groupe. Ce découpage vise à améliorer la compréhension des activités en mettant en évidence les différents métiers exercés pour lesquels le lecteur disposera aisément de comparables connus sur le marché.

- La **Division Logiciels & services** regroupe l'ensemble des offres logicielles du Groupe sous toutes leurs formes (licence, SaaS, services internet) ainsi que l'hébergement et l'infogérance. Cegedim cible notamment :
 - l'assurance santé et prévoyance (France et Royaume-Uni),
 - les directions des ressources humaines (France),
 - les pharmacies indépendantes, groupements ou chaînes de pharmacies (France, Roumanie et Royaume-Uni),
 - les médecins et centres de santé (France, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Italie),
 - les professions paramédicales : kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, podologues, sages-femmes... (France).
- La **Division Flux** regroupe les activités de gestion du tiers payant santé (France), de dématérialisation des processus « contract to pay » et des documents de gestion (commandes, factures...), d'archivage à valeur probante et d'EDI (France, Royaume-Uni, Allemagne). Pour cette activité Cegedim possède ses propres centres de services en France, Roumanie et Maroc.
- La **Division Data & marketing** : regroupe les activités :
 - données pour les autorités de santé, les professionnels de santé, les chercheurs, l'industrie de santé et ses partenaires, en France, Italie, Allemagne, Espagne, Roumanie et Royaume-Uni ;
 - communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne en France sous format print et digital ;
 - marketing digital auprès des médecins ;
 - distribution de produits de santé.
- La **Division BPO** regroupe les activités de Business Process Outsourcing (gestion déléguée) en France pour le compte des assureurs complémentaires santé (entre autre gestion des remboursements) et institutions de prévoyance, et les départements RH. Pour cette activité Cegedim possède ses propres centres de services en France et en Roumanie.

C'est cette ventilation par division qui est privilégiée dans les communiqués de presse et les présentations financières. Une réconciliation avec les secteurs d'activité au sens d'IFRS 8 est systématiquement présentée (cf. Note 6)

Information sur les prestations

Les prestations réalisées dans le secteur «**Assurance santé, RH et e-services**» sont principalement composées des obligations de performance suivantes :

- les **prestations de consulting et d'ingénierie technique** visant à conseiller les clients et à les accompagner dans la conduite et la réalisation des changements devant intervenir dans leurs organisations et leurs environnements techniques ; ces prestations s'exercent généralement sur plusieurs semaines ou mois et constituent des obligations distinctes à part entière.
- les **prestations récurrentes** liées à l'utilisation des logiciels, plateformes de flux ou d'échanges de données hébergées par le Groupe et accessibles par les clients en mode SaaS, ou exploitées pour le compte des clients en «gestion déléguée» (BPO) ; ces prestations font l'objet d'une facturation généralement mensuelle, à mesure de la délivrance des services.
- Plus rarement, des prestations ponctuelles délivrées «à un moment précis» (voir exemples ci-dessous).

Les prestations réalisées dans le secteur «**Professionnels de santé**» sont principalement composées des obligations de performance suivantes :

- les **ventes de logiciels** dans le cadre d'une **offre packagée** incluant la maintenance et l'assistance, donnant lieu à un **abonnement** (facture annuelle lissée) ; il s'agit du cas général toutes professions médicales confondues et pharmacies.
- les services d'accès aux **logiciels en mode SaaS** (facture mensuelle) ; concerne les applications hébergées par Cegedim, comme le logiciel de cabinet médical MLM, ou Maiia gestion ou l'offre de télémedecine.
- les ventes de logiciels sous forme de **licences ponctuelles** d'une part, et de **contrats de maintenance et d'assistance annuelle** d'autre part (ponctuellement chez certains paramédicaux ou en officines).
- les **abonnements** aux bases de données (base de médicaments Claude Bernard accessible sur les postes de travail des professionnels de santé) et autres services récurrents (sauvegardes...).
- les ventes de **matériel** (postes de travail, imprimantes, cashguard...).
- les prestations d'installation (à la journée) ou d'ingénierie technique ne dépassant généralement pas quelques jours ou semaines dans les structures regroupant plusieurs professionnels.

Information sur la reconnaissance du revenu

Le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires dans le Groupe est majoritairement «**à l'avancement**». Il concerne :

- les projets d'ingénierie technique et de consulting ;
- les abonnements aux bases de données du groupe ;
- l'accès aux prestations et logiciels vendus en mode SaaS ;
- les services de traitement de flux et d'informations dématérialisées ;
- les services d'assistance et de maintenance sur les solutions du Groupe ;
- les activités de « gestion déléguée » (BPO).

Le chiffre d'affaires reconnu «**à un moment précis**» concerne notamment :

- la délivrance d'études ponctuelles ou ad'hoc, reconnue à la livraison ;
- les ventes de logiciels sous forme de licences ponctuelles, reconnues à la livraison ;
- les ventes de matériel et leur installation, reconnues à l'issue de l'installation, généralement concomitante à la livraison ;
- les formations et autres interventions ponctuelles, reconnues à l'issue de la prestation.

Il n'a pas été relevé de différences significatives entre le traitement comptable de reconnaissance du revenu dans les comptes sociaux et le traitement requis par la norme IFRS 15.

Il convient également de noter que les activités du Groupe ne relèvent pas de problématiques « agent-principal » susceptibles d'avoir une incidence significative sur les comptes consolidés.

Information sur les actifs et passifs de contrats

Les actifs de contrats traduisent le droit de Cegedim à obtenir une contrepartie en échange de prestations pour lesquelles le transfert de contrôle a été réalisé ou est en cours. Ils concernent notamment les cas où le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement sans droit immédiat à facturation (lorsque la facturation se fait à l'achèvement ou au jalon). Ces actifs figurent au sein des créances clients.

Les passifs de contrats traduisent l'obligation pour Cegedim de réaliser des prestations pour lesquelles le client a déjà versé une contrepartie. Ils incluent les avances et acomptes reçus, ainsi que les produits constatés d'avance, notamment au titre des services d'assistance et de maintenance facturés d'avance, pour lesquels la période d'exécution des prestations s'étend au-delà de la date d'arrêté des comptes. Ces montants figurent dans les autres passifs.

Les actifs et passifs de contrats ont vocation à se dénouer sur un horizon inférieur à 12 mois, dans la majorité des cas.

Les actifs et passifs de contrats qui sont nés et ont été dénoués au cours du même exercice n'ont pas été inventoriés.

En milliers d'euros	Soldes à l'ouverture	dénoués	nouveaux	Soldes à la clôture
Actifs de contrats	23 456	-19 331	25 604	29 729
Passifs de contrats	36 068	-31 324	29 627	34 370

Principes comptables et jugements clés

La reconnaissance des revenus est réalisée sur la base de l'analyse des contrats engageant le Groupe avec ses clients, en déclinant les cinq étapes prévues par la norme IFRS 15 :

- Identification du contrat client ;
- Identification des obligations de performance distinctes ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- Comptabilisation du revenu lorsque chaque obligation de performance est satisfaite.

Compte tenu de la nature des prestations réalisées par le Groupe et de la formulation généralement explicite des contrats, cette analyse est essentiellement factuelle et ne nécessite pas de faire appel au jugement ou à des estimations.

7.2. Charges externes

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Achats d'études & prestations et achats non stockés	-54 847	-57 642
Services extérieurs (location, entretien, assurance)	-27 339	-22 504
Autres : publicité, prestataires externes, frais de réception, frais postaux...	-37 727	-27 268
Total charges externes	-119 913	-107 414

7.3. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'analysent en fonction des éléments suivants :

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Résultat opérationnel courant	25 673	39 897
Provisions et dépréciations ⁽¹⁾	-10 260	-
Frais de restructuration ⁽²⁾	-4 426	-196
Autres produits et charges non courants ⁽³⁾	15 506	3 985
Résultat Opérationnel	26 492	43 686

⁽¹⁾ Les Provisions et dépréciations recouvrent les pertes de valeurs relatives à des actifs isolés ou consécutives aux tests d'impairment. En 2022, elles concernent essentiellement l'accélération des plans d'amortissement des logiciels destinés aux pharmaciens au UK pour leurs fonctionnalités les plus anciennes, celles-ci ayant été remplacées par des développements reposant sur des technologies de nouvelle génération.

⁽²⁾ Les frais de restructuration concernent les frais liés aux départs de cadres dirigeants ou les réorganisations significatives intervenues dans la gouvernance de certaines activités, y compris les fermetures de sites afférentes. En 2022, ces frais sont notamment consécutifs à la réorganisation des activités Cegedim Santé et des activités réalisées au UK.

⁽³⁾ Les autres produits et charges non courants sont essentiellement relatifs à des honoraires sur contentieux ou au dénouement d'opérations non courantes. En 2022, le Groupe a cédé sa participation dans la société HGL au UK, détenue à 50% sans contrôle, dégagant une plus-value de 16 M€. Cette société était jusqu'alors mise en équivalence dans le résultat opérationnel. En 2021, le Groupe avait perçu d'un client une indemnité de résiliation anticipée sur un contrat qui courait initialement jusqu'en 2027, constituant un gain non courant de 4,7 M€.

Chaque rubrique est présentée nette des effets positifs qui s'y rattachent : reprises de provisions, gains non courants, indemnités reçues.

7.4. Production immobilisée

La production immobilisée a été reclassée en diminution des frais de personnel et charges externes comme indiqué dans le tableau ci-dessous

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Frais de personnel	43 203	39 199
Charges externes	10 801	9 800
Production immobilisée	54 004	48 999

7.5. Stocks et en-cours

En milliers d'euros	Valeurs brutes		Dépréciations		Valeurs nettes	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Stocks de marchandises	7 547	5 648	-1 052	-1 145	6 495	4 503
Total stocks et en-cours	7 547	5 648	-1 052	-1 145	6 495	4 503

7.6. Créances clients

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non recouvrement.

Le Groupe applique la nouvelle méthodologie de dépréciation préconisée par IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2018, à savoir la comptabilisation des pertes attendues dès l'origine sur l'ensemble des créances. Compte tenu du profil des clients du Groupe, les impacts de cette nouvelle norme sont non significatifs.

La part des échus dans le total des créances clients en valeur brute s'élève à 35 millions d'euros au 31 décembre 2022.

En milliers d'euros	Clients courants		Clients non courants		Total Clients	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Sociétés françaises	146 488	129 769	-	-	146 488	129 769
Sociétés étrangères	16 215	16 884	-	-	16 215	16 884
Total valeurs brutes	162 703	146 652	-	-	162 703	146 652
Provisions	10 945	10 310	-	-	10 945	10 310
Total valeurs nettes	151 757	136 343	-	-	151 757	136 343

Balance âgée

En milliers d'euros	Total créances clients échues	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 2 mois	Créances de 2 à 3 mois	Créances de 3 à 4 mois	Créances > à 4 mois
Sociétés françaises	26 843	5 177	5 467	3 186	1 279	11 733
Sociétés étrangères	8 378	3 131	904	551	448	3 344
Total (valeurs brutes)	35 221	8 309	6 371	3 736	1 728	15 077

7.7. Créances Autres

En milliers d'euros	Débiteurs sociaux		Débiteurs fiscaux		Autres créances (1)		Total autres créances	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Créances courantes								
Sociétés françaises	397	934	9 739	9 527	36 935	34 690	47 071	45 151
Sociétés étrangères	489	507	2 067	2 968	1 369	117	3 926	3 591
Total valeurs brutes	886	1 440	11 806	12 495	38 304	34 807	50 997	48 743
Provisions	-	-	-	-	-500	-	-500	-
Total créances courantes (valeurs nettes)	886	1 440	11 806	12 495	37 804	34 807	50 497	48 743
Créances non courantes								
Sociétés françaises	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-
Total valeurs brutes	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total créances non courantes (valeurs nettes)	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Les «Autres créances» incluent les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe pour un montant de 36 M€ au 31 décembre 2022 et 33 M€ au 31 décembre 2021.

7.8. Autres passifs

En milliers d'euros	Courants		Non-courants		Total	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Avances et acomptes reçus	201	282	-	-	201	282
Clients – Avoir à établir	-	-	-	-	-	-
Charges à payer	-	-	-	-	-	-
Créditeurs divers ⁽¹⁾	62 461	55 547	-	-	62 461	55 547
Autres dettes	62 461	55 547	-	-	62 461	55 547
Dettes sur acquisitions d'actifs	1	-	-	-	1	-
Dividendes à payer	-	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	34 170	36 475	-	-	34 170	36 475
Total autres passifs	96 832	92 304	-	-	96 832	92 304

⁽¹⁾ Le poste «Créditeurs divers» inclut les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe pour un montant de 62 M€ au 31 décembre 2022 et 55 M€ au 31 décembre 2021.

7.9. Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont déterminées sur la base d'une estimation des coûts futurs pour l'entreprise, à l'aide des informations disponibles en interne, de l'expérience acquise et, selon les cas, d'échanges avec les conseils. Elles tiennent compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement et des assurances souscrites. La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

Les provisions courantes concernent les litiges salariés ainsi que les risques pour lesquels on s'attend à un dénouement dans l'année suivante. Les provisions non courantes couvrent des risques susceptibles de persister sur un plus long terme.

Les provisions les plus significatives concernent les litiges avec d'anciens salariés, pour 2 M€ à la clôture 2022.

Les autres montants sont individuellement non significatifs.

En milliers d'euros	31.12.2021	Dotations complément de provisions	Dotations nouvelles provisions	Reprises sur provisions utilisées	Reprises sur provisions non utilisées	Variation de périmètre	Encarts de conversion	31.12.2022
Provisions litiges salariés	2 065	-	451	-240	-104	-	-	2 172
Provisions courantes	2 065	-	451	-240	-104	-	-	2 172
Provisions pour litiges salariés	-	-	-	-	-23	73	-	50
Autres provisions pour risques	1 166	421	105	-323	-	-	-38	1 331
Autres provisions pour charges	1 089	247	6	-	-368	-	-	973
Provisions non courantes	2 255	668	111	-323	-391	73	-38	2 355
Total provisions courantes et non courantes	4 320	668	562	-563	-495	73	-38	4 527

Note 8 | Charges et avantages au personnel**8.1. Frais de personnel**

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Coût du personnel	-295 033	-269 603
Participation et intéressement	-8 416	-8 821
Actions gratuites	-35	-300
Provisions pour litiges salariés	-93	-117
Frais de personnel	-303 577	-278 841

8.2. Effectifs

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
France	3 786	3 576
International	2 287	2 067
Total effectif	6 073	5 643

8.3. Attribution d'actions gratuites

Le conseil du 27 janvier 2020 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 26 janvier 2021 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 27 janvier 2022 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2021 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- Le plan du 27 janvier 2020 a autorisé une attribution maximum de 37 308 actions gratuites.
- Le plan du 26 janvier 2021 a autorisé une attribution maximum de 37 068 actions gratuites.
- Le plan du 27 janvier 2022 a autorisé une attribution maximum de 49 845 actions gratuites.
- Pour les plans 2020, 2021 et 2022, l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- À compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 1 an.

En application de la norme IFRS 2, la charge mesurant « l'avantage » offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

	Plan du 27/01/2020	Plan du 26/01/2021	Plan du 27/01/2022
Date de l'Assemblée Générale	19/06/2018	19/06/2018	17/06/2021
Date du Conseil d'administration	27/01/2020	26/01/2021	27/01/2022
Date d'ouverture du plan	27/01/2020	26/01/2021	27/01/2022
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	37 308 actions	37 308 actions	49 845 actions
Prix initial de souscription	31,40 €	25,00 €	24,15 €
Date de libre disposition des actions gratuites France	27/01/2022	26/01/2023	27/01/2024
Date de libre disposition des actions gratuites Etranger	27/01/2023	26/01/2024	27/01/2025

Situation du plan au 31 décembre 2022

	Plan du 27/01/2020	Plan du 26/01/2021	Plan du 27/01/2022
Nombre total d'actions attribuées	3 191 actions	28 311 actions	46 245 actions
Nombre total d'actions restant à acquérir	0	0	0
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites			
France	30,48 €	24,27 €	23,44 €
Etranger	26,69 €	21,25 €	20,53 €

8.4. Rémunération des dirigeants

Le montant des rétributions des Administrateurs versés s'est élevé à 173 milliers d'euros au 31 décembre 2022 et est comptabilisé dans le poste «Autres produits et charges d'exploitation» du compte de résultat. Conformément à la norme IAS 24 la notion de «principaux dirigeants» chez Cegedim correspond aux personnes siégeant au Conseil d'Administration ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la Direction et du contrôle des activités de Cegedim ou de toute société du Groupe, directement ou indirectement. Conformément à l'IAS 24.17, les avantages en nature sont pris en compte dans le poste «Avantages à court terme».

En milliers d'euros – montant brut	31/12/2022	31/12/2021
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	1 213	1 102
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	Néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	Néant
Autres avantages à long terme	Néant	Néant
Avantages comptabilisés	1 213	1 102
Indemnités de rupture de contrat de travail	Néant	Néant
Avantages non comptabilisés	Néant	Néant

Les avantages à court terme comprennent la partie variable et fixe de la rémunération des dirigeants.

Note 9 | Titres mis en équivalence

9.1. Valeur des titres mis en équivalence

Entité	%intérêt 31.12.2022	Résultat 31.12.2022	QP résultat 31.12.2022	Situation nette 31.12.2022	QP situation nette totale 31.12.2022	Ecart d'acquisi- tion	Provision risque	Sortie de périmètre	Valeur nette des titres ME au 31.12.2022
Edipharm	20,00 %	513	103	582	116				116
Isiakle	50,00 %	-	-	50	25				25
Pharmazon	28,57 %	150	43	2 670	763	3 312			4 074
Millennium	49,22 %	2 922	1 438	20 177	9 931	2 859			12 789
Healthcare Gateway	50,00 %	1 265	632	151	75			-75	-
QP des sociétés MEE contribuant au résultat opérationnel		4 850	2 216	23 629	10 910	6 170	-	-75	17 005
Clamae Group	34,09 %	-2 955	-1 007	-3 462	-1 180	4 753			3 573
Infodisk	34,00 %	-18	-6	-878	-299		299		-
Total au 31.12.2022		1 876	1 203	19 289	9 432	10 923	299	-75	20 578

9.2. Variation des titres mis en équivalence

La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit

En milliers d'euros	
Titres mis en équivalence au 01.01.2022	21 266
Distribution dividendes	-1 809
Quote-part résultat au 31.12.2022	1 203
Ecart d'acquisition	-
Provision pour risque	6
Ecart de conversion	-12
Variation de périmètre	-75
Total	20 578

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence contribue au résultat opérationnel par division selon la répartition suivante :

- Division Logiciel : Edipharm et Isiakle,
- Division Flux : Pharmazon, Millennium et, jusqu'en 2021 Healthcare Gateway (participation cédée en 2022).

Note 10 | Immobilisations

10.1. Goodwill

Au 31 décembre 2022, les goodwill en valeur nette s'élèvent à 199 M€ contre 187 M€ au 31 décembre 2021. Cette augmentation de 12 M€ résulte pour 16 M€ des acquisitions des sociétés Laponi (solution de gestion de l'absentéisme, qui vient compléter les solutions RH de Cegedim), Clinityx (réalisation d'études et de recherches sur les données de vie réelle), Sedia (spécialisée dans les logiciels de traçabilité des dispositifs à usage médical) et MesDocteurs (solution de télémédecine 24/7). Elle est en partie compensée à hauteur de 2 M€ par les effets devise, ainsi que par l'affectation à des actifs identifiables de goodwill issus d'opérations précédentes pour 2,3 M€.

Le Groupe procède à l'affectation des goodwill relatifs aux opérations d'acquisition dans un délai de 12 mois, en s'assurant de disposer du recul nécessaire pour les évaluations. En pratique, les affectations interviennent donc vers la fin du délai imparti. Les acquisitions de l'année 2022 n'ont pas encore fait l'objet d'une affectation.

Groupes d'UGT	31.12.2021	Affectation des goodwill	Impôt différé sur affectation	Périmètre	Ecart de conversion et autres variations	31.12.2022
Assurance santé, RH & e-services	94 625	-	-227	11 297	-464	105 230
Professionnels de santé	92 482	-2 300	575	4 321	-1 547	93 531
Corporate et autres	-	-	-	-	-	-
Total goodwill	187 107	-2 300	348	15 618	-2 011	198 761

Tests d'impairment

La norme IAS 36 paragraphe 90 indique que les groupes d'UGT (unités génératrices de trésorerie) dans lesquels un goodwill a été alloué doivent être testés au minimum sur une base annuelle et à chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur, susceptible d'engendrer une dépréciation. Cette dépréciation est définie comme la différence entre la valeur recouvrable du groupe d'UGT et sa valeur comptable. La valeur recouvrable est définie par la norme IAS 36.18 comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, diminuée des coûts de sortie, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif).

Les tests d'impairment visent à s'assurer que la valeur nette comptable des actifs nécessaires à l'exploitation affectés à chacun des deux groupes d'UGT (y compris les goodwill) n'est pas supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable retenue est la valeur d'utilité des actifs testés.

Des tests d'impairment ont été réalisés dans le cadre de la clôture des comptes 2022 dans les deux groupes d'UGT opérationnelles du Groupe, tels qu'ils existaient à la précédente clôture.

Les tests ont consisté à remettre à jour les principales hypothèses sous tendant l'évaluation des actifs affectés aux groupes d'UGT du Groupe. On rappelle que ces tests ne visent pas seulement à justifier la valeur des goodwill (199 M€), mais bien de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation attribuables aux groupes d'UGT (soit 457 M€ testés à la clôture 2022).

En premier lieu, le Groupe s'est interrogé sur la présence d'éventuels indices de perte de valeur portant sur des actifs incorporels isolés.

Cette analyse a conduit à constater la dépréciation accélérée de lignes de produits fondées sur des technologies dont l'obsolescence est jugée proche et pour lesquelles des solutions de nouvelles génération ont déjà été développées. La perte de valeur induite s'élève à 10,3 M€, notamment au sein des solutions destinées aux pharmaciens au Royaume-Uni.

En second lieu, le Groupe a remis à jour le calcul de la valeur recouvrable des actifs relatifs à chaque groupe d'UGT, en s'appuyant sur les plans d'affaires.

Les tests pratiqués en 2022 tiennent désormais compte de l'incidence de la norme IFRS 16 : les actifs testés au niveau des groupes d'UGT incluent le montant des droits d'utilisation et les flux d'exploitation retenus dans les plans d'affaires ne tiennent pas compte des charges de loyers correspondant à ces droits.

Comme chaque année, le Groupe a fait appel à un cabinet indépendant pour le calcul du taux d'actualisation applicable aux plans d'affaires. Ce taux tient compte de l'application de la norme IFRS 16. Les flux d'exploitation des plans d'affaires sont actualisés sur la base d'un taux après impôt, appliqué à des flux nets d'impôt.

Ces tests n'ont pas conduit à constater de perte de valeur.

Tendances retranscrites dans les plans d'affaires

Les plans d'affaires du groupe d'UGT **Assurance santé, RH et e-services**, ont été révisés à la hausse pour tenir compte de trois facteurs principaux.

- Les performances 2022 ressortent nettement en avance sur les prévisions retenues dans les précédents plans et les perspectives dynamiques des différentes activités de ce groupe d'UGT sont confirmées.
- Les flux futurs reflètent un accroissement significatif de l'activité BPO attendu sur plusieurs années du fait de la signature, en septembre 2022, d'un accord de partenariat majeur avec Allianz France pour la gestion de ses portefeuilles de contrats d'assurance Santé Collective, Santé Individuelle et de Prévoyance Collective sur un périmètre de 1,3 millions de personnes protégées.
- Les opérations de croissance externe réalisées en 2022 viennent également nourrir les flux de ce groupe d'UGT.

Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires sont en moyenne de 8% sur les 5 prochaines années (contre 6% dans le précédent plan).

Les plans d'affaires du groupe d'UGT **Professionnels de santé**, ont également été revus sur un horizon étendu à 2028 afin de tenir compte du retard matérialisé dans les résultats 2022, et du cadencement de plusieurs événements clés impactant l'activité future.

- Les flux traduisent les impacts du décalage de 6 mois dans la réalisation de la levée de fonds de 65 M€, intervenue en mai 2022, dont a bénéficié Cegedim Santé, pour le développement de l'ensemble des offres de télémédecine et logicielles destinées aux médecins et paramédicaux français. L'impact très positif de cette opération reste inchangé à long terme, mais se traduit dans un premier temps par des embauches et investissements conséquents.
- Le plan SEGUR touchant l'ensemble du secteur de la Santé en France est également un facteur très dynamisant et fortement incitatif au renouvellement des logiciels de gestion des professionnels de santé. Le Groupe Cegedim se positionne comme un acteur majeur de ce plan d'envergure pour le déploiement du numérique en santé, en ayant obtenu le référencement de l'ensemble de ses logiciels. La première vague de déploiement a débuté fin 2022 avec les médecins, et sera poursuivie en 2023 et suivie par les kinésithérapeutes et les autres professionnels du secteur paramédical, ainsi que par les pharmaciens, alors que débutent déjà les négociations relatives à la deuxième vague d'équipement des médecins.
- S'agissant des activités internationales, les flux futurs bénéficient du lancement programmé des nouveaux logiciels médecins des entités belge (2023) et roumaine (2024) ainsi que de nouveaux projets pour la filiale INPS UK avec le Ministère de la Défense anglaise et sur le marché écossais dont elle est désormais l'unique acteur référencé. A contrario, et comme indiqué dans les précédents plans, les flux restent marqués par la prudence imposée par la situation du marché du Primary Care anglais, dans l'attente des prises de commande à concrétiser en 2023 pendant la période réglementée d'ouverture des appels d'offres.
- Plus globalement, les plans d'affaires de ce groupe d'UGT bénéficient de la bonne tenue de la part récurrente de l'ensemble des métiers destinés aux professionnels de santé, sur lesquels le Groupe Cegedim bénéficie de fortes positions historiques installées.

Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires restent sensiblement identiques aux plans précédents (autour de 13% en moyenne sur 5 ans). La prise en compte d'une année supplémentaire dans le plan (étendu à 2028) permet, en outre, de mieux retranscrire les résultats attendus, en cohérence avec la valorisation de 361 M€ des activités Cegedim Santé, telle qu'elle ressortait de la récente levée de fonds.

Les taux de croissance à l'infini pris en compte pour le calcul des valeurs terminales appliquent une décote de deux tiers sur la croissance observée la dernière année des plans d'affaires.

Le contexte inflationniste actuel est retranscrit dans le taux d'actualisation, en hausse de 100 points de base par rapport à l'exercice précédent. De plus, les plans d'affaires intègrent pour l'année 2023 une hausse des revenus, en rapport avec les clauses de révision contractuelle des prix de vente (à minima indice syntec), ainsi que des hausses de charges relatives aux coûts de personnel (premier poste de charges du Groupe et poste le plus exposé aux tensions inflationnistes). Les plans d'affaires ne prennent pas en compte d'effet inflationniste significatif au-delà du court terme.

La sensibilité des tests a été mesurée dans les deux groupes d'UGT de façon à faire varier l'ensemble des hypothèses clés, tant du point de vue des paramètres financiers (taux d'actualisation, taux de croissance) que des paramètres opérationnels (aléas pesant sur l'atteinte des niveaux de marge, testés à différents horizons du plan). En particulier :

- Evolution du taux d'actualisation de +/- 50 points de base ;
- Evolution du taux de croissance à l'infini de +/- 50 points de base et test du taux retenu à la clôture précédente si inférieur ;
- Eventualité d'une baisse temporaire de marge en 2ème et 3ème années du plan (marges dégradées de moitié) ;
- Eventualité d'une baisse prolongée de marge (marge terminale réduite en moyenne de 190 points de base).

Ces calculs de sensibilité ne conduiraient pas à déprécier les goodwill de l'un ou l'autre des groupes d'UGT testés.

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation après impôt	8,06 %	7,06 %
Taux de croissance à l'infini		
- Assurance santé, RH et e-services	1,95 %	1,75 %
- Professionnels de santé	3,50 %	1,50 %

10.2. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2021	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions	Variation périmètre	Diminutions	Ecart de conversion	31.12.2022
Frais de développement	8 436	-7 174	1 821	-	-	-2	3 081
Logiciels internes ⁽¹⁾	441 603	7 174	52 183	-	-3 786	-5 307	491 867
Autres incorporelles ⁽²⁾	75 996	2 294	4 550	28	-62	-622	82 185
Total valeurs brutes	526 035	2 294	58 554	28	-3 848	-5 931	577 133
Amortissements et dépréciations logiciels internes	279 264	-	46 747	-	-3 786	-3 396	318 829
Amortissements et dépréciations autres incorporelles	66 846	-5	3 951	25	-62	-537	70 219
Total amortissements	346 110	-5	50 698	25	-3 848	-3 933	389 048
Total dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles valeurs nettes	179 925	2 300	7 856	3	0	-1 998	188 085

⁽¹⁾ Les projets issus des développements internes actuellement en service ont une durée d'amortissement moyenne de 5 à 15 ans.

⁽²⁾ Cette ligne est principalement constituée de logiciels acquis.

10.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31.12.2021	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions	Variation périmètre	Diminutions	Ecart de conversion	31.12.2022
Terrains	544	-	-	-	-	-	544
Constructions	9 347	-	-	-	-	-	9 347
Autres immobilisations corporelles :	103 318	14	17 461	300	-9 237	-1 171	110 686
Installations tech, matériels et outillages	83 827	301	15 994	2	-4 679	-605	94 840
Autres	19 492	-287	1 467	298	-4 558	-566	15 846
Droits d'utilisation :	124 059	-	24 562	828	-6 373	-1 158	141 918
constructions	115 887	-	23 370	363	-5 527	-1 147	132 946
autres immobilisations corporelles	8 172	-	1 192	465	-846	-11	8 972
Immobilisations en cours & avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1	-	133	-	-	-	134
Total valeurs brutes	237 269	14	42 156	1 128	-15 610	-2 329	262 629
Dépréciations des terrains	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements constructions	7 259	-	216	-	-	-	7 475
Amortissements autres immobilisations Corporelles :	68 286	15	12 646	163	-9 196	-696	71 219
Amortissements Installations tech, matériels et outillages	53 739	280	10 711	1	-4 655	-372	59 703
Amortissements autres	14 547	-264	1 935	163	-4 541	-324	11 515
Amortissements droits d'utilisation :	40 057	-	17 228	166	-3 978	-542	52 931
constructions	36 263	-	14 850	101	-3 161	-533	47 520
autres immos.corporelles	3 794	-	2 378	65	-817	-9	5 411
Total amortissements	115 602	15	30 090	330	-13 174	-1 238	131 625
Total immobilisations corporelles valeurs nettes	121 667	-1	12 065	798	-2 435	-1 090	131 004

10.4. Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)

En milliers d'euros	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Variation périmètre	Diminutions Reprises	Reclassement	Ecart de conversion	31.12.2022
Titres de participation ⁽¹⁾	315	-	-	-314	-	-0	1
Prêts ⁽²⁾	15 223	626	-	-1 000	793	-	15 642
Dépôts de garantie	4 786	527	93	-323	-	-32	5 052
Autres immobilisations financières	984	984	-0	-1 969	-	-	-
Total valeurs brutes	21 308	2 138	93	-3 605	793	-32	20 696
Provisions sur autres immos. financières	-	-	-	-	-	-	-
Total provisions	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations financières valeurs nettes	21 308	2 138	93	-3 605	793	-32	20 696

⁽¹⁾ Informations sur les sociétés non consolidées

⁽²⁾ Dont prêt de 8 millions à Isiaké dans le cadre du contrat BPO conclu avec le Groupe

Filiales	Capital social	Capitaux propres autres que capital social	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Chiffre d'affaires HT	Résultat net	Dividendes reçus
Resodom	10	nc	10,00%	1	0	1	nc	nc	,c
Total des titres de participation non consolidés				1	0	1			

Il s'agit de parts dans des sociétés non cotées dont le Groupe n'a pas le contrôle.

Note 11 | Financement et instruments financiers

11.1. Endettement financier net

En milliers d'euros	31.12.2022			31.12.2021		
	Financiers	Divers ⁽¹⁾	Total	Financiers	Divers ⁽¹⁾	Total
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	180 173	8 740	188 913	179 609	6 965	186 574
Dettes financières hors IFRS 16 non courantes	180 173	8 740	188 913	179 609	6 965	186 574
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 an)	1 312	2 542	3 854	1 115	1 444	2 560
Concours bancaires courants	-	-	-	-	-	-
Dettes financières hors IFRS 16 courantes	1 312	2 542	3 854	1 115	1 444	2 560
Total dettes financières	181 484	11 283	192 767	180 725	8 409	189 134
Trésorerie active	55 553	-	55 553	24 160	-	24 160
Endettement Financier hors IFRS 16	125 931	11 283	137 214	156 565	8 409	164 974
Dettes IFRS 16 non courante	75 907	-	75 907	70 297	-	70 297
Dettes IFRS 16 courante	15 916	-	15 916	16 072	-	16 072
Endettement Financier Net	217 754	11 283	229 037	242 934	8 409	251 343

⁽¹⁾ Le poste divers comprend principalement la participation d'un montant de 7 500 milliers d'euros au 31 décembre 2022 et 7 419 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

11.2. Trésorerie nette

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Concours bancaire courants	-	-
Trésorerie active	55 553	24 160
Trésorerie nette	55 553	24 160

11.3. Dette financière IFRS 16

En milliers d'euros	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Dettes IFRS 16	15 916	48 318	27 589
Total	15 916	48 318	27 589

La dette financière IFRS 16 s'élève à 92 millions d'euros au 31 décembre 2022.

11.4. Tableau de variation de l'endettement net

En milliers d'euros		31.12.2022	31.12.2021
Endettement net en début d'exercice	A	251 343	241 725
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt		-107 335	-105 155
Impôt versé		21 309	4 119
Variation du besoin en fonds de roulement		-450	5 057
Flux net de trésorerie générée par l'activité		-86 476	-95 978
Variation liée aux opérations d'investissement		75 736	65 928
Incidence des variations de périmètre		-52 483	5 128
Dividendes		3 842	-950
Augmentation du capital en numéraire		-	-
Incidence des variations de cours des devises		1 024	-289
Intérêts versés sur emprunts		4 949	4 995
Autres produits et charges financiers versés ou reçus		2 974	4 207
IFRS 16		24 492	25 602
Autres variations		2 920	447
Variation nette totale de l'exercice	B	-23 022	9 090
Impact des sociétés entrantes	C	716	527
Endettement net en fin d'exercice	A+B+C+D	229 037	251 343

11.5. Coût de l'endettement net

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Produits ou équivalent de trésorerie	114	90
Intérêts sur emprunts	-4 949	-4 995
Intérêts courus sur emprunts	-	-
Intérêts sur dettes financières	-4 949	-4 995
Autres intérêts et charges financières ⁽¹⁾	-1 960	-1 823
Charges d'intérêts sur obligations locatives	-2 040	-1 539
Coût de l'endettement financier brut	-8 949	-8 357
Ecart de change nets	-370	-1 099
Valorisation instruments financiers	-	-407
Autres	415	-598
Autres produits et charges financiers	-8 904	-2 103
Coût de l'endettement financier net	-8 790	-10 370

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
⁽¹⁾ Dont intérêts FCB	-1 184	-1 223
Intérêts sur participation	-450	-437
Total	-1 634	-1 660

Conditions des emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont aux conditions suivantes :

En milliers d'euros	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Taux Euribor 1 mois	1 312	180 173	-
Total	1 312	180 173	-

11.6. Financement

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 9 octobre 2018 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à l'Euro PP de 135 millions d'euros et à la facilité de crédit revolving (RCF) de 65 millions d'euros, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Le 8 octobre 2018, Cegedim a émis un placement privé (Euro PP) de 135 millions d'euros à échéance 8 octobre 2025.

Le 9 octobre 2018, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving (RCF) en euro de 65,0 millions d'euros arrivant à échéance le 9 octobre 2023 avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire. L'option de prolongation d'un an a été activé en décembre 2019. La date de maturité du RCF est dorénavant le 9 octobre 2024.

Au 31 décembre 2022, la dette est structurée de la manière suivante :

- Euro PP de 135,0 millions d'euros arrivant à échéance le 8 octobre 2025 ;
- Crédit revolving de 65,0 millions d'euros, non utilisé, arrivant à échéance le 9 octobre 2024 ;
- Prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance le 20 novembre 2025 ;
- Facilités de découvert de 24,0 millions d'euros non utilisés.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie du Groupe est impactée d'environ 9,5 millions d'euros par l'évolution des avances clients sur l'activité BPO en assurance santé. Il est à noter que la trésorerie active intègre 26,4 millions d'euros d'engagement liée à l'activité BPO en assurance santé (gestion déléguée de paiement de prestation de santé).

Au 31 décembre 2022, il n'existe pas de couverture de taux, cependant l'essentiel de la dette est à taux fixe. La part de dette soumise à la variation de taux d'intérêts au 31 décembre 2022 est de 45 millions d'euros.

La charge d'intérêt liée aux emprunts bancaires, obligataires, agios et commissions bancaires s'élève à 5 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les intérêts liés au prêt d'actionnaire au 31 décembre 2022 s'élèvent à 1,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, Cegedim respecte l'ensemble de ses covenants.

11.7. Gestion des risques financiers

Les principaux risques financiers identifiés sont les risques de taux, de change et de liquidité.

Risque de taux

Le montant des emprunts exposés au risque de taux s'élève au 31 décembre 2022 à 45,1 million d'euros. En effet, les seules dettes à taux variables sont le crédit revolving et le prêt FCB. Or la facilité de crédit revolving n'est pas utilisée. Ainsi le nominal couvert est de 45,1 millions d'euros.

Risque de change

La devise représentant une part significative du chiffre d'affaires consolidé est la livre sterling (7,1 %). Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change. Ceci est susceptible d'exposer le Groupe à un risque de change plus ou moins significatif selon les années. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du risque de change au bilan :

En milliers d'euros	GBP
Total bilan	877
Position hors-bilan	-
Position nette après gestion	877

Ce tableau permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1% de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. À titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1% de la parité euro-livre sterling sur des comptes des filiales dont la monnaie d'établissement des comptes est la livre sterling aurait un impact négatif de 527 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2022, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 389 milliers d'euros et le résultat opérationnel de Cegedim positivement de 110 milliers d'euros.

Les effets de change ont eu un effet positif total de 0,4 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2022, dont 0,4 millions d'euros d'effet positif dû à la livre sterling.

Le montant des écarts de conversion du chiffre d'affaires est déterminé en recalculant le chiffre d'affaires 2021 sur la base des taux de change 2022. Les taux des devises utilisés sont les taux moyens sur l'exercice.

Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les flux de trésorerie contractuels ne sont pas actualisés.

Lorsqu'il s'agit d'un taux fixe, le taux est utilisé pour calculer les tombées d'intérêts futures.

Flux de trésorerie

En milliers d'euros	< 1 mois	> 1 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et intérêts	552	2 552	4 148	191 215	
Instrument de couverture				-367	
Concours bancaires courants					
Crédit-bail	1	4	5	42	
Complément de prix	40	1 132		1 750	
Participations			1 359	6 405	
Dettes sur participation					
Divers dont dépôts & cautionnements				543	

Note 12 | Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Balance âgée fournisseurs

En euros	Dettes fournisseurs échues 31.12.2022	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Sociétés françaises	3 197	2 539	126	532
Sociétés étrangères	2 544	1 683	226	635
Total	5 741	4 221	352	1 167

En euros	Dettes fournisseurs échues 31.12.2021	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Sociétés françaises	-78	-1 524	512	933
Sociétés étrangères	3 264	2 482	573	208
Total	3 185	958	1 086	1 141

Note 13 | Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité

Variation du Besoin en Fonds de Roulement liée à l'activité

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Stocks	-2 028	-661
Clients et acomptes versés	-14 292	-263
Créances sociales et fiscales	1 385	2 780
Avances sur activités BPO	4 948	-34 477
Autres	-3 651	30 668
Incidence de la var. clients et autres débiteurs	-13 638	-1 952
Fournisseurs et avances reçues	-7 113	-4 454
Dettes sociales et fiscales	-11 043	7 634
Autres	4 068	-76
Incidence de la var.fournisseurs et autres créditeurs	-14 088	3 104
Net	450	-5 056

Note 14 | Contrats de location

En application des mesures de simplification prévues par la norme IFRS 16, certains contrats de location n'ont pas été retraités et n'ont pas fait l'objet d'un droit d'utilisation et d'une dette de location. Il s'agit des contrats dont le loyer est variable, dont la durée est inférieure à 12 mois ou dont l'actif loué a une faible valeur. Les charges de loyers correspondantes s'élèvent à 0,7M€ au 31 décembre 2022 et sont maintenues en charges externes.

L'évolution des droits d'utilisation et des dettes de location a été la suivante sur 2022 :

14.1. Droits d'usage des contrats de location			
En milliers d'euros	Biens immobiliers	Biens mobiliers	Total
Valeur brute			
Au 31.12.2021	115 887	8 172	124 059
Au 31.12.2022	132 946	8 972	141 919
Amortissements			
Au 31.12.2021	-36 263	-3 794	-40 057
Au 31.12.2022	-47 520	-5 411	-52 931
Valeur nette			
Au 31.12.2021	79 624	4 377	84 002
Au 31.12.2022	85 426	3 561	88 988

14.2. Dettes de location

Au 31 décembre 2022, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 91 823 milliers d'euros, dont 75 907 milliers au titre de la part à plus d'un an et 15 916 milliers d'euros au titre de la part à moins d'un an.

La variation de la dette enregistrée se décompose comme suit :

En milliers d'euros	
Dettes au 31.12.2021	86 369
Nouveaux contrats	25 195
Remboursements des obligations locatives	-19 089
Autres	-651
Dettes au 31.12.2022	91 823

Note 15 | Impôts

15.1. Impôt différé

Ventilation de la charge d'impôts

La charge d'impôt comptabilisée en résultat s'élève à 4 610 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 5 836 milliers d'euros en décembre 2021. La ventilation s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
<i>Impôt exigible</i>		
France	-5 345	-6 294
Etranger	-537	-834
Total impôt exigible	-5 882	-7 128
<i>Impôts différés</i>		
France	-338	1 719
Etranger	1 610	-427
Total impôts différés	1 272	1 292
Charge total d'impôts comptabilisée en résultat	-4 610	-5 836

Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre charge d'impôt théorique Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros		31.12.2022	31.12.2021
Résultat net consolidé		12 079	26 300
Quote-part dans les sociétés MEE		-1 203	-1 649
Impôt sur les bénéfices		4 609	5 836
Résultat avant impôt des sociétés intégré	(a)	15 486	30 488
dont sociétés françaises intégrées		22 783	37 675
dont sociétés étrangères intégrées		-7 297	-7 188
Taux d'impôt normatif en France	(b)	25,83%	28,41%
Charge d'impôt théorique	(c) = (a) x (b)	-4 000	-8 662
Impact des différences permanentes		-1 390	-1 080
Impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires		2 925	340
Impact des différences de taux d'imposition sur différences temporaires		-484	76
Activation des déficits antérieurs		4 270	6 632
Impôts non activés sur résultats déficitaires		-6 405	-3 822
Impact crédit d'impôt		475	681
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat		-4 609	-5 836
Taux d'impôt effectif		29,76%	19,14%

Calcul du taux d'impôt normatif en France

Base	25,00%
Contribution de 3,3 % (IS > 763,000 €)	0,83%
Taux d'impôt normatif en France	25,83%

Les principaux pays contributifs à la ligne «impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires» sont :

En milliers d'euros	31.12.2022
Angleterre	2 392
France (sociétés non intégrées)	242
Autres	29
Total	2 925

Actifs et passifs d'impôts différés

Analyse par catégories de différence temporelle de la position nette d'impôts différés comptabilisée au bilan (avant compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés).

En milliers d'euros	31.12.2021	Reclassement et correction à nouveau	Résultat	Variation de périmètre	Autres variations OCI	Variation écarts de conversion	31.12.2022
Reports déficitaires	20 000						20 000
Engagement de retraite	8 515		486		-2 872		6 129
Provisions non déductibles	4 025		-706				3 319
Mise à juste valeur des instruments financiers	- 0						0
IFRIC	-515						-515
Contrats de location	630		69	0			699
Annulation plus-value interne	144		1				145
Retraitement marge R&D	1 319		317				1 636
Annulation frais liés à la transaction sur les capitaux propres	0		-628	628			0
Autres	127		91				218
Total impôts différés actifs	34 246	0	-370	628	-2 872	0	31 633
Ecart de conversion	- 0		-333			333	0
Activation R&D	-7 217		1 744				-5 472
Retraitement dotation sur marge R&D	-473		-113				-586
Actifs incorporels	-957	-348	265				-1 039
Autres	-364		79				-286
Total impôts différés passifs	-9 012	-348	1 643	0	0	333	-7 384
Impôt différés nets	25 234	-348	1 273	628	-2 872	333	24 249

Les impôts différés activés au titre des reports fiscaux déficitaires s'élèvent à 20 M€. Leur recouvrement a été estimé sur un horizon moyen de 4 années au sein du périmètre des sociétés françaises intégrées.

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se vérifie de la manière suivante :

En milliers d'euros	Actifs	Passifs	Net
Au 31 décembre 2021	33 506	-8 273	25 234
Impact résultat de la période	-370	1 643	1 274
Impact capitaux propres	-2 242	333	-1 910
Impact de présentation nette par entité fiscale	-508	507	-2
Reclassement	0	-348	-348
Au 31 décembre 2022	30 386	-6 138	24 249

Le montant de l'impôt correspondant aux déficits non activés au 31 décembre 2022 s'élève à 15 109 milliers d'euros pour les sociétés françaises et à 13 907 milliers d'euros pour les sociétés internationales.

Note 16 | Capitaux propres et résultat par action

16.1. Capital

Au 31 décembre 2021, le capital est constitué de 13 997 173 actions (dont 389 067 actions d'auto contrôle) d'un nominal de 0.9528 euro soit un capital total de 13 336 506 euros.

16.2. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période soit 13 658 348 actions au 31 décembre 2022 et 13 782 436 actions au 31 décembre 2021.

Le résultat courant par action s'élève à 0,9 euros au titre de l'exercice 2022.

Le résultat net par action s'élève à 1,0 euros au titre de l'exercice 2022.

Cegedim SA	31/12/2022	31/12/2021
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	13 997 173	13 997 173
Moins nombre moyen d'actions propres détenues	-338 825	-214 737
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action	13 658 348	13 782 436

Note 17 | Dividendes

Un dividende de 0,50 euro par action représentant un montant total distribué de 6 830 milliers d'euros a été versé au titre de l'exercice 2021 en juillet 2022, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2022.

La résolution qui sera présentée à l'Assemblée Générale qui approuvera, au cours du premier semestre 2023, les comptes de l'exercice 2022, prévoit de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2022.

Note 18 | Indemnités départ à la retraite

18.1. Indemnités départ à la retraite

1 | Sociétés françaises

En milliers d'euros	Couvert par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite	2 541	25 397

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans les conventions collectives.

Afin de déterminer le montant des engagements liés à ces indemnités, une évaluation actuarielle a été mise en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 27 938 milliers d'euros dont 2 541 milliers d'euros versés à une compagnie d'assurance.

Le montant des cotisations retraite provisionné en charges sur l'exercice s'élève à 3 725 milliers d'euros.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en tant qu'autres éléments du résultat global.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses économiques	2022	2021
Taux d'intérêt net	3,76%	0,98%
Taux de rendement attendu des actifs	3,76%	0,98%
Augmentation des salaires (inflation comprise)	2,50%	2,50%

Le taux d'actualisation retenu pour 2022 est de 3,76 % (Iboxx Corporate AA 10+) contre 0,98 % en 2021.

Hypothèses démographiques

Mortalité : Tables H/F Insee 2019-2017

Mobilité :

- 7,0 % par an jusqu'à 35 ans ;
- 4,0 % jusqu'à 45 ans ;
- 1,8 % jusqu'à 55 ans ;
- 0,5 % jusqu'à 60 ans ;
- 0,0 % 61 ans et plus.

Âge de départ à la retraite : départ volontaire à 65 ans

Sensibilité au taux d'actualisation	3,51%	3,76%	4,01%
	27 380	27 938	29 023

Les conventions collectives du Groupe sont les suivantes :

- Convention collective nationale des voyageurs, représentants, placiers ;
- Convention collective nationale de la publicité ;
- Convention collective nationale de la pharmacie ;
- Convention collective nationale du Syntec ;
- Code du travail.

2 | Sociétés étrangères

Le montant des cotisations retraite comptabilisé en charges et versé sur l'exercice s'élève à 61 milliers d'euros

18.2. Comparaison des engagements actuariels et des actifs de couvertures

En milliers d'euros	2022	2021
Engagements actuariels	27 938	36 569
Actifs de couvertures	-2 541	-2 501
Coût des services passés non comptabilisés	-	-
Passifs reconnus	25 397	34 069

Variation du coût des services rendus et de la juste valeur des couvertures

En milliers d'euros		31.12.2022			31.12.2021		
		Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Dette actuarielle à l'ouverture	1	36 569	-	36 569	37 781	-	37 781
Coût des services rendus au cours de l'exercice		3 397	-	3 397	3 387	-	3 387
Coût financier de l'exercice		353	-	353	121	-	121
Coût des prestations passées non comptabilisées		-	-	-	-	-	-
Impact IFRIC		-	-	-	-1 994	-	-1 994
Coût de la période	2	3 750	-	3 750	1 514	-	1 514
Prestations versées	3	-1 282	-	-1 282	-564	-	-564
Pertes (Gains) actuariels générés au cours de l'exercice au titre de l'obligation	4	-11 099	-	-11 099	-2 263	-	-2 263
Entrée de périmètre	5	-	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	6	-	-	-	102	-	102
Reclassement	7	-	-	-	-	-	-
Variations taux de change	8	-	-	-	-	-	-
Dette actuarielle à la clôture	1+ 2+ 3+ 4+ 5+ 6+ 7+ 8	27 938	-	27 938	36 569	-	36 569
Valeur des actifs de couverture							
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture		2 501	-	2 501	2 499	-	2 499
Rendement attendu des actifs		25	-	25	8	-	8
Cotisations		-	-	-	-	-	-
Prestations servies		-	-	-	-	-	-
Gains(Pertes) actuariels de l'exercice générés sur actif		16	-	16	-7	-	-7
Entrée de périmètre		-	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre		-	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture		2 541	-	2 541	2 501	-	2 501

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2022			31.12.2021		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Coût des services rendus à la clôture	27 938	-	27 938	36 569	-	36 569
Juste valeur des actifs de couverture	-2 541	-	-2 541	-2 501	-	-2 501
Sous-total	25 397	-	25 397	34 069	-	34 069
Coût des services passés non comptabilisés	-	-	-	-	-	-
Passif comptabilisé au bilan	25 397	-	25 397	34 069	-	34 069
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 397	-	3 397	3 387	-	3 387
Coût financier de l'exercice	353	-	353	121	-	121
Rendement des actifs	-25	-	-25	-8	-	-8
Effet de réduction ou liquidation de régime	-	-	-	-	-	-
Charge comptabilisée au compte de résultat	3 725	-	3 725	3 500	-	3 500

Variation du passif net comptabilisé au bilan

En milliers d'euros	31.12.2022			31.12.2021		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Passif net d'ouverture	34 069	-	34 069	35 281	-	35 281
Pertes (Gains) actuariels	-11 115	-	-11 115	-2 255	-	-2 255
Reclassement des coûts des services passés comptabilisés – droits acquis	-	-	-	-	-	-
Charge comptabilisée au compte de résultat	3 725	-	3 725	3 500	-	3 500
Impact IFRIC	-	-	-	-1 994	-	-1 994
Prestations versées	-1 282	-	-1 282	-564	-	-564
Cotisations versées	-	-	-	-	-	-
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	102	-	102
Reclassement	-	-	-	-	-	-
Variation taux de change	-	-	-	-	-	-
Passif net à la clôture	25 397	-	25 397	34 069	-	34 069

En 2022, la hausse des taux d'actualisation a eu pour effet de baisser les engagements de retraite d'où cette baisse significative constatée au 31 décembre 2022.

Note 19 | Parties liées

19.1. Parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions qui existent entre le Groupe et ses parties liées. Les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la note 8.4 ci-dessus.

Identité de la société mère de Cegedim : FCB

SA détenue principalement par Jean-Claude Labrune, Président- Directeur Général de Cegedim SA, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Éléments chiffrés relatifs aux parties liées :

Certaines opérations sont réalisées avec des sociétés ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA.

Les principales filiales (Sociétés sous contrôle conjoint ou influence notable) sont listées dans la note 4. Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous :

- Les charges de 9 531 milliers d'euros en 2022 contre 8 587 milliers en 2021 d'euros se compose essentiellement de :
- FCB refacture des loyers à certaines sociétés du Groupe Cegedim pour un montant de 3 057 milliers d'euros en 2022 contre 2 453 milliers d'euros en 2021 ;
- FCB a facturé des locations de véhicules pour 2 466 milliers d'euros en 2022 contre 2 244 milliers d'euros en 2021 et des frais de gestion du parc véhicules pour 488 milliers d'euros en 2022 contre 439 milliers d'euros en 2021.
- FCB a refacturé 1 987 milliers d'euros en 2022 contre 1 906 milliers d'euros en 2021 à Cegedim au titre du Contrat de prestation en matière de conseil stratégique, ressources humaines, marketing, finance, budget et système d'information interne.

Des intérêts du prêt FCB au titre de l'année 2022 s'élèvent à 1 184 milliers d'euros contre 1 223 en 2021. FCB a accordé un prêt à Cegedim SA de 50 000 milliers d'euros en 2007. À l'occasion de l'augmentation de capital de Cegedim en 2009, FCB a souscrit pour 4 906 milliers d'euros par compensation de créance entraînant une diminution de la créance de 50 000 milliers d'euros à 45 094 milliers d'euros.

En milliers d'euros	FCB		SCI familiales		Autres sociétés	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Produits	247	251	-	-	99	68
Charges	9 531	8 587	6 141	5 983	210	85
Prêts FCB	45 094	45 094	-	-	-	-
Dépôts de garantie versés	754	603	1 470	1 402	-	-
Dépôts de garantie reçus	9	9	-	-	-	-
Créances	1	121	-	-	58	17
Provisions sur créances	-	-	-	-	-	-
Dettes	1 579	376	-0	1	62	23
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Engagements reçus	-	-	-	-	-	-

Note 20 | Autres informations

20.1. Saisonnalité

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité du fait, entre autre, de son activité d'éditeur de logiciel.

La portion de chiffre d'affaires générée au second semestre est généralement légèrement supérieure à celle générée au premier semestre.

% trimestriel du chiffre d'affaires publié	2022	2021
T1	23,3 %	23,3 %
T2	24,9 %	24,5 %
T3	24,0 %	23,8 %
T4	27,8 %	28,3 %
Année	100,0 %	100,0 %

La proportion d'EBITDA⁽¹⁾ générée au second semestre est généralement supérieure à celle générée au premier semestre.

% semestriel d'EBITDA publié	2022	2021
1 ^{er} semestre	43,3 %	40,7 %
2 ^{ème} semestre	56,7 %	59,3 %
Année	100,0 %	100,0 %

Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision des clients de Cegedim. En particulier les divisions Assurance santé, RH, e-services et Professionnels de santé sont marquées par cet effet de saisonnalité puisque certains clients investissent dans les offres du Groupe à la fin de l'année afin d'en tirer pleinement parti dans leurs budgets annuels.

(1) Voir la Note 2 des Notes des annexes aux états financiers consolidés sur les indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

20.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31.12.2022				31.12.2021			
	Mazars	%	KPMG	%	Mazars	%	KPMG	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Cegedim SA	140	42,5%	146	82,7%	128	29,4%	134	89,7%
Filiales intégrées globalement	189	57,5%	31	17,3%	199	45,6%	15	10,3%
Services autres que la certification des comptes								
Cegedim SA	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	109	25,0%	-	-
Sous-total audit	328	100,0%	177	100,0%	436	100,0%	149	100,0%
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Honoraires	328	100,0%	177	100,0%	436	100,0%	149	100,0%

20.3. Engagements hors bilan

Cautions de Cegedim à ses filiales

Toutes filiales

- Autorisation pour une durée d'un an à donner cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 20 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 6 millions d'euros (autorisation du Conseil d'Administration du 24 mars 2022).

Filiale Gers

- Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard...) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la future GERS SAS, des données fournies par Datapharm (assemblée du 17 juin 2020).

Filiale Cetip

- Garantie donnée dans le cadre du contrat de services de longue durée en matière de délégation de gestion administrative de contrats d'assurance santé et prévoyance des sociétés Allianz IARD et Allianz Vie à la société Cetip. Cegedim SA s'engage à donner à sa filiale Cetip les moyens nécessaires à l'exécution des prestations qu'elle effectuera dans le cadre du partenariat et à couvrir les conséquences financières attachées aux manquements éventuels de Cetip dans l'exécution des engagements pris par cette dernière dans le cadre du partenariat (Autorisation du Conseil d'Administration du 20 septembre 2022).

Cautions des filiales

Filiale Cegedim Activ

- Cautions au profit de la CNOPS pour un montant de 450 milliers de MAD et 305 milliers d'euros.
- Cautions au profit de l'Office National de l'Électricité pour un montant de 183 milliers d'euros.
- Cautions au profit de la ANAM Maroc pour un montant de 20 milliers de MAD et 8 milliers d'euros.
- Cautions au profit du Royaume du Maroc pour un montant de 60 milliers de MAD.
- Cautions au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Maroc pour un montant de 45 milliers de MAD et de 39 milliers d'euros.
- Cautions au profit de la Mutuelle Générale du Personnel pour un montant de 100 milliers de MAD.

Filiale Cetip

- Cautions au profit de la Poste pour un montant de 80 milliers d'euros.

20.4. Litiges

Litige avec la société Euris

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mis hors de cause. Le tribunal a fait droit à la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018 dont IQVIA a interjeté appel. La cour d'Appel a confirmé le jugement favorable à Cegedim en date du 8 décembre 2021. Le dossier fait actuellement l'objet d'un pourvoi en cassation.

Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe n'a passé aucune provision.

Fiscalité

Le 21 février 2018, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016. Cegedim, en concertation avec ses avocats, estime que le redressement portant sur l'utilisation de déficits fiscaux contestés par l'administration, demeure infondé au regard de la jurisprudence et continue de mettre en œuvre les différentes voies de contestation possibles. Le 21 octobre 2021, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020. Ce contrôle n'a pas donné lieu à d'autres redressements que ceux déjà contestés.

Conformément au déroulé de la procédure, au premier semestre 2022 Cegedim S.A. a reçu un avis de mise en recouvrement et a réglé un total de 12,1 M€ au titre des déficits utilisés jusqu'en 2020, et 0,4 millions d'euros d'intérêts de retard. La contrepartie de ces versements ne figure pas en charge d'impôts : elle est inscrite en créance fiscale au bilan, la restitution de ces sommes étant attendue à l'issue du contentieux en cas d'issue favorable. La Société continue par ailleurs à activer des déficits contestés, constitutifs de 20 millions d'euros d'impôts différés actifs au bilan considérant sa position technique et juridique robuste.

En cas d'issue défavorable, le risque maximal au vu des déficits utilisés jusqu'au 31 décembre 2022, se traduira dans les résultats consolidés par la constatation d'un impôt de 23 millions d'euros (dont 12,1 M€ ont déjà été payés) et par l'annulation des 20 millions d'euros d'impôts différés (qui n'impliquent aucune sortie de trésorerie).

Cegedim estime que le risque d'une issue défavorable est faible et entend poursuivre à l'avenir l'utilisation des déficits contestés encore disponibles. Par conséquent, en cas d'issue défavorable, le risque maximal de renversement des écritures d'impôts dans les résultats va encore s'accroître mais l'impact sur la trésorerie sera toujours plus modéré, dès lors que la Société s'acquitte périodiquement des sommes mises en recouvrement.

Note 21 | Événements postérieurs au 31 décembre 2022

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2022 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration du 23 mars 2023.

Note 22 | Méthodes et principes comptables

22.1. Méthodes et principes comptables

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

En application d'IFRS 10, les conditions du contrôle sont réunies lorsqu'au vu des faits et circonstances :

- le Groupe détient le pouvoir sur sa filiale, lui permettant d'en diriger les activités pertinentes ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec sa filiale ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur sa filiale de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales ainsi contrôlées sont consolidées en intégrant en totalité leurs états financiers même si le pourcentage de détention est inférieur à 50 %.

Lorsque le Groupe doit agir de concert avec un ou plusieurs autres investisseurs pour diriger les activités pertinentes de la filiale, il y a contrôle collectif sur celle-ci. Le Groupe comptabilise alors ses intérêts dans la filiale, par mise en équivalence. Cette situation s'applique notamment aux filiales dans lesquelles le Groupe détient un pourcentage des droits de vote supérieur ou égal à 20 %.

Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la «quote-part du résultat net des participations ne donnant pas le contrôle».

La liste des entités consolidées est présentée en note 5.

22.2. Regroupement d'entreprises (IFRS3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le prix d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. De manière générale, les acquisitions réalisées par le Groupe correspondent à des acquisitions de parts de marché conduisant à des affectations limitées des goodwill. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés acquis, l'écart (badwill) est immédiatement reconnu en résultat.

Les goodwill sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise. La norme IAS 21 (§ 47) impose que les goodwill dégagés en devises soient, à chaque clôture comptable, comptabilisés au cours de clôture et non au cours historique.

Les goodwill ne sont pas amortis mais sont soumis, conformément à la norme IAS 36 révisée, à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § « dépréciations d'actifs »).

Lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, moins les coûts de vente, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif, estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée).

Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

22.3. Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément (principalement des logiciels) sont enregistrées initialement à leur coût. Elles sont comptabilisées à l'actif lorsque (i) il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont attribuables iront au Groupe et (ii) leur coût peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations dont la durée d'utilité est finie sont ensuite évaluées et comptabilisées selon le modèle du coût.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique (hors biens à durée d'utilité indéterminée). Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Dépenses de recherche et développement, Logiciels développés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, l'actif dont le développement est achevé est sorti des dépenses de développement et comptabilisé dans le poste d'actif correspondant (généralement en logiciels).

Les amortissements sont pratiqués à compter du moment où l'actif est prêt à être mis en service et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci. La typologie des projets dépend des durées de vie et s'établit comme suit :

Type de projets	Durée	Mode	Nb de projets
Projets structurants	11-15 ans	Linéaire	Nombre de projets très limité
Projets stratégiques	8-10 ans	Linéaire	Nombre limité
Développements courants	5 ans	Linéaire	Majeure partie des projets du Groupe
Projets ciblés	2-4 ans	Linéaire	Nombre limité

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur ses principaux logiciels développés en interne, y compris en l'absence d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer qu'ils continuent de répondre à la définition d'un actif (selon IAS 38) et que les plans d'amortissements sont cohérents avec leur durée d'utilité. Le cas échéant, certains logiciels peuvent faire l'objet d'une dépréciation qui leur est propre. Les changements résultant de l'éventuelle révision des durées d'utilité sont traités prospectivement.

Ce test est basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs estimés en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux. Les hypothèses de taux d'actualisation sont identiques à celles utilisées dans le cadre des dépréciations d'actifs (cf infra), à l'exception du fait que ce taux d'actualisation est exprimé « avant » impôt dès lors qu'il est appliqué, pour les besoins de ce test spécifique, à des flux d'exploitation avant impôt.

22.4. Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériel informatique et de matériel industriel et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique, la base amortissable retenue étant le coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique «Autres produits et charges opérationnels non courants».

Les modalités d'amortissement (durée et mode) retenues sont les suivantes :

Type de projets	Durée	Mode
Matériel informatique		
Micro-ordinateurs à usage bureautique	3- 4 ans	Linéaire
Systèmes Serveurs	5 ans	Linéaire
Matériel industriel		
Matériel d'imprimerie	8- 10 ans	Linéaire
Matériel et Outillage industriel	5- 8 ans	Linéaire
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 ans	Linéaire

Par ailleurs, la norme IAS 16 impose l'approche par composant pour les immobilisations décomposables constituées d'éléments ayant chacun des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent. Sont concernées, au sein du Groupe Cegedim, les constructions constituées de bureaux à usage administratif et de locaux à usage industriel (atelier, entrepôt, zone de stockage...) pour lesquels des plans d'amortissement distincts ont été établis en fonction de la durée d'utilisation des différents composants (gros œuvre, façades et étanchéité, installations générales et techniques, agencements).

22.5. Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1er janvier 2019. Lors de la conclusion d'un contrat de location dont les paiements sont fixes, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat.

Le Groupe a décidé de ne pas traiter les contrats dont la durée initiale est inférieure à 12 mois, ainsi que ceux portant sur la location d'actifs de faible valeur.

La durée des contrats correspond à la durée raisonnablement certaine de location.

Les taux d'actualisation retenus, calculés au commencement de chaque contrat, reflètent le taux marginal d'emprunt de l'entité preneuse. Ils sont construits, pour les taux en euros, à partir de la courbe des taux swap euro à laquelle est ajoutée la composante financement. Pour les taux appliqués à des contrats en devises, ils sont construits à partir de la courbe de taux de swap de la devise à laquelle est ajoutée la composante financement dans la même devise.

22.6. Dépréciations d'actifs (IAS 36)

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent généralement à un ensemble d'entités contribuant au même secteur d'activité (nature des prestations) et exploitant les mêmes outils.

Depuis la transition aux IFRS, le Groupe a révisé à trois reprises le découpage de ses UGT, avec l'assistance d'un cabinet d'expertise indépendant, afin de refléter le plus fidèlement les évolutions de ses activités et le reporting interne en découplant. Le découpage actuel des UGT date de 2015.

Le Groupe Cegedim compte 2 groupes d'UGT, correspondant à ses deux secteurs opérationnels (correspondant à l'information sectorielle présentée en Note 6) :

Le secteur Assurance santé, RH et e-services est un groupe d'UGT tourné vers une clientèle grands-comptes. Ce secteur regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;

Il cible également des entreprises de tous secteurs intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie), d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business) ou de traitement de données (GERS).

Le secteur Professionnels de santé est un groupe d'UGT tourné vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Ce secteur fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Pour les besoins des tests d'impairment, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux deux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est également en cohérence avec la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations.

Tests d'impairment

En présence d'un indice de perte de valeur ou, à défaut, au moins une fois par an, le Groupe réalise des tests d'impairment afin d'évaluer les éventuelles pertes de valeur de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation.

Ces tests d'impairment sont réalisés au niveau de l'UGT ou du groupe d'UGT auxquels les actifs peuvent être affectés.

La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Lorsque le groupe d'UGT testé comporte un goodwill, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » et fait l'objet d'une mention expresse en annexe des états financiers consolidés.

Des tests de sensibilité sont réalisés sur différents paramètres, en faisant notamment varier les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini, les performances en matière de marge d'EBITDA courant et de Free Cash Flows.

Valeur d'utilité

La valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF : discounting cash flows). La méthode de construction des plans d'affaires consiste à établir des projections sur au moins 5 années, s'appuyant sur les hypothèses retenues par les différentes directions opérationnelles du Groupe dans leurs plans stratégiques. Ils sont revus par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration. Les flux attendus au-delà de la dernière année du plan sont appréhendés au travers d'une valeur terminale dont la détermination tient compte d'une marge projetée sur la base du taux moyen observé dans ces plans d'affaires.

Taux d'actualisation

Le Groupe retient un taux d'actualisation unique pour tous ses groupes d'UGT. En effet, le centre de compétence, les développements de R&D ou les bases de données servant de support aux services du Groupe sont centralisés et la distribution est locale.

Conformément à la norme IAS 36, le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital sectoriel après impôt. Ce taux après impôt est appliqué à des flux d'exploitation après impôt.

Le Groupe confie le calcul de ce taux d'actualisation à un cabinet d'expertise indépendant. Les calculs font notamment référence à des échantillons de comparables boursiers et à des indices de référence permettant de déterminer une prime de risque et un bêta propre à Cegedim, ainsi qu'un ratio d'endettement cible applicable au secteur d'activité de Cegedim. Le calcul est réactualisé dès que les conditions de marché l'exigent et au moins une fois par an.

Taux de croissance à l'infini

Le taux de croissance à l'infini retenu s'appuie sur des données économiques de place pondérées de façon à tenir compte des spécificités du Groupe Cegedim. Chacun des 2 groupes d'UGT se voit donc appliquer le taux de croissance à l'infini qui lui est propre.

22.7. Les actifs financiers

Le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. En application de la norme IFRS 9, lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat.

Au sein du Groupe, les actifs financiers comprennent les titres de capitaux propres (en particulier les titres de participation non consolidés), les prêts et dépôts et cautionnements.

22.8. Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque (1) l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, (2) ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

22.9. Stocks de marchandises et en-cours de services (IAS 2)

Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

En-cours de services

La valeur d'inventaire se compose uniquement des coûts directs constatés sur les contrats en cours de réalisation. Une dépréciation est constatée quand la facturation à venir sur les travaux en cours ne permet pas de couvrir les coûts directs correspondants.

22.10. Créances clients et créances d'exploitation

Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

Autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs.

Classification des actifs financiers

IFRS 9 prévoit une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. La norme présente trois classes d'actifs financiers, ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dépréciation – Actifs financiers et actifs de contrats (IFRS 9)

Pour les créances commerciales incluant les actifs de contrats, le Groupe a évalué les pertes effectivement encourues au cours des dernières années sur son portefeuille clients et a conclu que les nouvelles dispositions en matière de dépréciations des contrats d'actifs n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

22.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

22.12. Actions propres (IAS 32)

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, en réduction des capitaux propres consolidés.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduits) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

Les ventes des actions propres sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

22.13. Actions gratuites (IFRS 2)

La juste valeur des actions gratuites attribuées est comptabilisée en charges de personnel au compte de résultat étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres du Groupe. Elle est déterminée par un expert indépendant, et correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, ajusté de la probabilité de présence au terme de la période d'acquisition.

22.14. Provisions et passifs éventuels (IAS 37)

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut-être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Elles sont actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Les principales provisions dans le Groupe Cegedim sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

22.15. Engagements de Retraite (IAS 19)

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de personnels de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant inscrit au bilan.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Il s'agit principalement des engagements de retraite. Lorsque ces engagements sont directement pris en charge par les sociétés du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan.

Le Groupe applique depuis 2011 la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013- 02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Conformément à cette recommandation, le coût des services passés non amortis au 31 décembre 2012 a été amorti par capitaux propres au 1^{er} janvier 2014.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations propres à chaque société du Groupe ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs. Le taux appliqué pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'était pas actif, le Groupe retient le taux à la clôture des obligations d'État.

Par ailleurs, l'impact sur l'évaluation de la provision pour indemnité de départ en retraite des changements de régime liés aux amendements des conventions collectives fait l'objet d'un étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Enfin, lorsque cet engagement est couvert partiellement ou en totalité par des fonds versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction, au bilan de l'engagement.

22.16. Dettes financières (IAS 32 / IFRS 9)

Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée (juste valeur) des dettes financières, et sont intégrés dans le calcul du TIE (Taux d'Intérêt Effectif) conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9. Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le Taux d'Intérêt Effectif de l'emprunt. Les frais sont ainsi étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le TIE.

Dans le cas de dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

22.17. Instruments dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux, des caps ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat (en « autres produits et charges financiers ») sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- Couverture de juste valeur (fair value hedge) ;
- Couverture de flux futurs (cash flow hedge).

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (fair value hedge), le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en « autres produits et charges financiers ») et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

Comptabilité de couverture (IFRS 9)

Le Groupe a choisi de comptabiliser les éléments de report/déport séparément en « coûts de couverture ». Ils sont désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisés ultérieurement, comme les gains et pertes accumulés dans la réserve de couverture des flux de trésorerie.

22.18. Reconnaissance des revenus (IFRS 15)

Les revenus du Groupe sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15, appliquée à compter du 1er janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée. Les modalités de reconnaissance du revenu s'appuient sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat client ;
- Identification des obligations de performance distinctes ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- Comptabilisation du revenu lorsque chaque obligation de performance est satisfaite.

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de prestations de services et de ventes de logiciels ainsi que, dans une faible mesure, de ventes de matériels.

La Note 7 détaille plus spécifiquement les modalités de reconnaissance du revenu et d'application de la Norme IFRS 15.

22.19. Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS 21)

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture.

Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Sur les opérations d'exploitation l'exposition reste faible. Par conséquent, aucune gestion spécifique du risque de change n'est effectuée.

États financiers des entités étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des entités étrangères utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

Le cours de clôture officiel pour les actifs et passifs ;

La moyenne des moyennes mensuelles des cours de l'exercice clôturé pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie ;

Le cours historique pour les capitaux propres.

Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Écarts de conversion Groupe » des capitaux propres consolidés.

L'écart de change sur les prêts intragroupes est neutralisé via l'écart de conversion Groupe (en réserves) afin de lisser les fluctuations de change car ces prêts sont de longue durée (leur règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) et peuvent être, le cas échéant, transformés en augmentation de capital.

22.20. Etat des flux de trésorerie (IAS 7)

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte.

Celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

22.21. Information sectorielle (IFRS 8)

L'information sectorielle est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour l'établissement et la présentation des états financiers consolidés.

Cette information sectorielle correspond à l'organisation du reporting interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration des outils de pilotage utilisés par la Direction du Groupe. C'est également l'axe retenu pour la communication financière.

Elle suit le même découpage que celui des divisions opérationnelles du Groupe :

Le secteur Assurance santé, RH et e-services est tourné vers une clientèle grands-comptes. Cette division regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;

Elle cible également des entreprises de tous secteurs intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie) ou d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business).

Le secteur Professionnels de santé est tourné vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Cette division fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Corporate et autres est le troisième secteur du Groupe. Il intervient en support aux divisions opérationnelles.

Les transactions entre ces divisions sont réalisées conformément à la politique de prix de transfert du Groupe. Elles relèvent notamment de conventions courantes conclues à des conditions normales.

Le Groupe communique une information par zone géographique, qui met en évidence la dichotomie France/ hors France. Cette analyse est affinée pour le chiffre d'affaires consolidé, afin de mettre en évidence l'exposition du Groupe aux différentes devises, pour autant que cette information présente un caractère significatif.

Le Groupe communique également une information par métiers : Logiciels & Services, Flux, Data & Marketing et BPO pour plus d'information se reporter à la Note 6 Information sectorielle.

4.7 | Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Société Cegedim

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société CEGEDIM S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

(Notes 10.1 et 22.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié :

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des goodwill s'élève à 199 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 890 millions d'euros.

La Direction réalise, au moins une fois par an et à chaque fois que des indices de perte de valeur sont identifiés, des tests de dépréciation au niveau des deux groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les goodwill ont été affectés. Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, étant établi que :

- La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité ;
- La valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est la somme des flux actualisés de trésorerie attendus par le Groupe pour cette dernière.

Nous avons considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de notre audit compte tenu de son importance au regard du bilan consolidé et des estimations et des hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse :

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Corroborer les derniers plans stratégiques établis par la Direction ainsi que les tests de dépréciation de chacun des deux groupes d'UGT, notamment par entretien avec la Direction, avec les prévisions d'activité qui sous-tendent les projections de flux de trésorerie en comparant les estimations passées et la performance réalisée.
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
 - La détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes ;
 - Le taux de croissance à long terme de ces flux au regard des perspectives économiques du groupe ;
 - Les taux d'actualisation retenus avec les conditions de marché.
- Obtenir et examiner les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour apprécier si seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des goodwill ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 10.1 et 22.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comptabilisation et évaluation des frais de développement et des logiciels internes inscrits à l'actif

(Notes 10.2 et 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié :

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des frais de développement et logiciels internes s'élève à 185 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 890 millions d'euros.

Ces actifs incorporels correspondent aux dépenses de développement des nouveaux projets internes qui sont immobilisés dès lors que les critères énoncés en note 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés sont respectés. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur ses principaux logiciels développés en interne, y compris en l'absence d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer que la valeur nette comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Pour ce faire, le Groupe met en oeuvre des tests de perte de valeur au niveau des projets internes de développement auquel un actif significatif est rattaché. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour ces tests sont présentés dans la note 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré la comptabilisation et l'évaluation des frais de développement et logiciels internes comme un point clé de notre audit compte tenu de son importance au regard du bilan consolidé et des estimations et des hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse :

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la conformité avec les normes comptables en vigueur, des critères d'activation des frais de développement ;
- Prendre connaissance et tester par sondage les contrôles clés mis en place par le Groupe autour du processus de contrôle interne relatif à l'activation et au suivi des frais de développement et des logiciels internes ;
- Corroborer par sondage la concordance des montants des frais de développement immobilisés sur l'exercice avec la documentation probante sous-jacente ;
- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie sur une sélection de projets, parmi lesquelles la durée de commercialisation, la durée d'amortissement pratiquée, les ventes, le taux de marge et le taux d'actualisation, en nous entretenant avec la Direction et en comparant les flux de trésorerie futurs aux réalisations passées ;
- Réaliser nos propres calculs de sensibilité ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 10.2 et 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CEGEDIM S.A. par l'Assemblée générale du 23 avril 2002 pour le cabinet Mazars et du 18 juin 2019 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 21ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 4ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit :

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Paris La Défense, le 11 avril 2023

Mazars
Courbevoie, le 11 avril 2023

Vincent de Becquevort
Associé

Jean-Philippe Mathorez
Associé



05

Comptes sociaux

5.1 | Bilan

Bilan Actif

En milliers euros	Montant brut	Amortissement et provision	31.12.2022 Net	31.12.2021 net
Immobilisations Incorporelles				
Frais de développement	9 698	-	9 698	8 217
Concessions, brevets et droits similaires	495	470	25	37
Fonds commercial	5 071	160	4 911	4 911
Autres Immobilisations incorporelles	53 524	38 011	15 513	12 126
Immobilisations corporelles				
Constructions	3 197	3 197	-	-
Installations techniques, outillage	6 384	4 084	2 300	1 762
Autres immobilisations corporelles	723	399	324	315
Immobilisations en cours				-
Immobilisations financières				
Autres participations	421 383	85 230	336 153	332 015
Créances rattachées à participations	-	-	-	-
Prêts	19 254	750	18 504	38 174
Autres immobilisations financières	2 277	-	2 277	2 053
Actif immobilisé	522 006	132 301	389 705	399 611
Stocks et en-cours				
Stocks de marchandises et matières premières	-	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances, acomptes versés sur commandes	9	-	9	19
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	28 820	2 424	26 396	18 078
Autres créances	18 146	-	18 146	5 390
Capital souscrit et appelé, non versé				-
Valeur mobilière de placement	9 182	2 632	6 550	7 366
Disponibilité	23	-	23	20
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	1 274	-	1 274	934
Actif circulant	57 454	5 056	52 398	31 808
Frais émission d'emprunt à étaler	444	-	444	705
Ecart de conversion actif	3	-	3	11
TOTAL Actif	579 908	137 357	442 551	432 135

Bilan Passif et capitaux propres

En milliers euros	31.12.2022	31.12.2021
Capital social	13 336	13 336
Prime d'émission de fusion, d'apport	29 992	29 992
Réserve légale	1 334	1 334
Réserves réglementées	8 682	7 011
Autres réserves	28 746	22 821
Report à nouveau	1 207	1 038
Résultat de l'exercice	16 298	14 594
Provisions réglementées	-	-
Capitaux propres	99 595	90 127
Provisions pour risques	778	248
Provisions pour charges	3 247	4 411
Intérêts minoritaires	-	-
Provisions pour risques et charges	4 025	4 659
Dettes financières		
Autres emprunts obligataires		-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	225 406	230 942
Emprunts et dettes financières divers	47 323	47 278
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	64	74
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 823	14 708
Dettes fiscales et sociales	14 589	13 923
Dettes divers		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		-
Autres dettes	31 047	29 923
Produits constatés d'avance	675	499
Dettes	338 928	337 347
Écarts de conversion passif	3	2
TOTAL Passif	442 551	432 135

5.2 | Compte de résultat

Partie 1

En milliers euros	31.12.2022	31.12.2021
Ventes de marchandises France	-	-
Ventes de marchandises Hors France	-	-
Production vendue de biens France	-	-
Production vendue de biens Hors France	-	-
Production vendue de services France	92 711	88 011
Production vendue de services Hors France	2 949	2 972
Chiffre d'affaires net	95 660	90 983
Production stockée	-	-
Production immobilisée	9 698	8 217
Reprises s/amortissements-provisions et transfert de charges	5 242	1 460
Autres produits	959	743
Produits d'exploitation	111 559	101 403
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks de marchandises et matières premières	-	-
Achats de matières premières et approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	-68 483	-56 809
Impôts, taxes et versements assimilés	-503	-1 042
Salaires et traitements	-27 128	-24 728
Charges sociales	-12 556	-11 660
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-5 742	-4 700
Dotations aux provisions sur actif circulant	-316	-134
Dotations aux provisions pour risques et charges	-333	-1 215
Autres charges	-261	-863
Charges d'exploitation	-115 282	-101 151
Résultat d'exploitation	-3 723	252

Partie 2

En milliers euros	31.12.2022	31.12.2021
Produits financiers de participations	21 512	13 603
Autres intérêts et produits assimilés	291	756
Reprises sur provisions et transferts de charges	76 705	22 676
Différences positives de change	9	19
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
Produits financiers	98 517	37 055
Dotations financières aux amortissements et provisions	-5 032	-15 453
Intérêts et charges assimilées	-7 496	- 8 103
Différences négatives de change	-44	- 170
Charges financières	-12 572	- 23 726
Résultat financier	85 945	13 329
Résultat courant avant impôts	82 222	13 581
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	688	77 917
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Produits exceptionnels	688	77 917
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-74 296	-86 419
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
Charges exceptionnelles	-74 296	- 86 419
Résultat exceptionnel	-73 608	-8 502
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-737	- 829
Impôt sur les bénéfices	8 421	10 343
Total des produits	211 436	216 375
Total des charges	-195 138	- 201 781
Résultat net	16 298	14 594
Résultat net par action (en euros)	1,16	1,04
Résultat avant impôt par action (en euros)	0,56	0,30
Résultat courant avant impôt par action (en euros)	5,87	0,97

5.3 | Annexes aux comptes sociaux

5.3.1 | Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

5.3.2 | Méthodes appliquées

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels de Cegedim SA sont essentiellement constitués de fonds commerciaux, de frais de développement et de logiciels acquis.

Fonds commerciaux

Les fonds commerciaux sont comptabilisés au coût d'acquisition et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

Frais de développement

Cegedim engage des coûts dans le cadre du développement de logiciels ou de plateformes de services qui constituent le socle des offres commerciales destinées à ses clients, ou nécessaires à ses propres besoins en interne.

Les coûts de développement de nouveaux projets sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés (règlement n° 2004- 06 du CRC) :

La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;

La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;

La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;

La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;

La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En cas de non-respect de l'un de ces critères, les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts de développement comprennent toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à l'immobilisation incorporelle (notamment les salaires, la sous-traitance et les autres coûts directement rattachables) qui sont nécessaires à sa création, sa production et sa préparation afin d'être en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction. Ces coûts sont comptabilisés dans les comptes de charges liées à leur nature en cours d'année. À la clôture, ils sont transférés en frais de développement en contrepartie d'un compte de production immobilisée.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Immobilisations acquises

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique.

Elles sont constituées d'immobilisations incorporelles (telles que des logiciels acquis auprès de sociétés externes) et d'immobilisations corporelles (essentiellement des installations techniques et des matériels informatiques).

Tests de dépréciation

Bien qu'un amortissement soit pratiqué pour ces actifs incorporels, ils font l'objet d'un suivi individualisé. Ce suivi s'appuie sur des indices permettant de déceler une éventuelle perte de valeur : notamment la productivité attendue de l'actif ou les débouchés commerciaux. En présence d'un indice de perte de valeur, Cegedim SA réalise un test de dépréciation susceptible de conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire. Ce test est basé sur des hypothèses de taux d'actualisation et de prévisions de flux de trésorerie futurs estimées en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité économique. La base amortissable retenue est constituée du coût d'acquisition. Les durées d'utilité sont revues périodiquement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les immobilisations corporelles de Cegedim SA sont essentiellement constituées de matériel informatique et d'agencements et installations.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont généralement les suivants :

Matériels informatiques

Micro-ordinateurs destinés à un usage bureautique : entre 3 et 4 ans en linéaire.

Systèmes serveurs : amortissement linéaire entre 5 et 15 ans.

Agencements et installations

Les agencements et installations ont une durée d'utilisation de 8 à 15 ans (l'essentiel étant sur 8 ans). L'amortissement est constitué selon le mode linéaire.

Participations et autres titres

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur brute, constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition. En cas de survenance d'événements susceptibles de remettre durablement en cause leur valeur, les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests visent à identifier les situations dans lesquelles la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur nette comptable, conduisant à comptabiliser une dépréciation du montant de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur des titres diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

- La valeur d'utilité est déterminée soit sur la base de la quote-part de situation nette détenue dans ces participations, soit sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésorerie futures actualisées provenant des activités conduites dans ces participations, soit sur la base d'une année de chiffre d'affaires.
- La juste valeur est déterminée par référence à des comparables boursiers ou sur la base des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables, agissant dans le même secteur d'activité.

Actions propres

Les actions propres détenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale sont valorisées à leur prix d'acquisition et comptabilisées en immobilisations financières ou en valeurs mobilières de placement selon leur nature. Une provision pour dépréciation est constituée si le cours moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur à la valeur d'acquisition. La provision est égale à cet écart.

Les actions propres existantes au 31 décembre 2022 concernent en totalité des actions propres destinées aux salariés du Groupe Cegedim (Confère note 23), de ce fait elles sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

Cependant, une provision pour dépréciation d'un montant de 2 377 K€ est constatée au 31 décembre 2022 pour les actions propres non encore affectées à des plans.

Comptes clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non-recouvrement.

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation de la société, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut-être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Les principales provisions dans la société Cegedim (hors indemnités de départ en retraite) sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

Engagements de retraite

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013- 02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations qui intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et de rentabilité des placements dédiés. Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles précédemment listées, relevant de la situation financière et économique générale ou des conditions démographiques, sont comptabilisés en compte de résultat.

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provision pour charges et Cegedim SA a retenu l'option de comptabilisation des écarts actuariels en comptes de résultat.

Les engagements de Cegedim SA sont couverts partiellement par des fonds versés à un organisme financier ; le montant de ces placements dédiés vient donc en déduction de l'engagement total, au passif du bilan.

Reconnaissance des revenus

Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et, le cas échéant, de ventes de logiciels et de matériels.

Ventes de logiciels et de matériels

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels, à durée indéterminée ou déterminée, est comptabilisé (à condition que Cegedim n'ait pas d'autres obligations à acquitter) (1) lorsqu'il existe un accord avec le client, (2) que la livraison et l'acceptation sont intervenues, (3) que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et (4) qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à Cegedim. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

Prestations de services

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

L'accès aux bases de données de Cegedim fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle, trimestrielle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la période considérée ;

Les études standards et spécifiques fournies par Cegedim sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients ;

Les traitements informatiques (projets) réalisés pour le compte de clients sont enregistrés à l'avancement lors de la réalisation de la prestation ;

Les services de support (assistance, maintenance...) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par Cegedim pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

Operations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

Frais d'émission d'emprunts

En 2016, les frais d'émission de l'emprunt RCF de 200 millions d'euros, soit 1 422 milliers d'euros, ont été répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 30 mars 2021).

En 2018, les frais d'émission des emprunts RCF de 200 millions d'euros sont repris en totalité pour un montant de 922 milliers d'euros.

Les frais d'émission des nouveaux emprunts RCF de 135 millions d'euros et 65 millions d'euros, soit 1 549 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante des emprunts d'une manière appropriée aux modalités de remboursement des emprunts.

À ce titre, le montant étalé sur l'exercice 2022 s'élève à 261 milliers d'euros.

Honoraires des Commissaires aux comptes (décret n° 2008- 1487 du 30 décembre 2008)

L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la société Cegedim SA.

5.3.3 | Informations complémentaires

Note 1 | Immobilisations

En milliers d'euros	31.12.2021	Reclassement poste à poste	Acquisitions / Apports	Cessions Sorties	31.12.2022
Frais de développement ⁽¹⁾	8 217	-8 217	9 698	-	9 698
Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	50 847	8 217	26	-	59 090
Autres immobilisations incorporelles en-cours	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles brutes	59 064	-	9 724	-	68 788
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Constructions installations générales	3 197	-	-	-	3 197
Installations techniques, outillage	5 395	-	1 091	-102	6 384
Matériel de bureau, informatique, mobilier	655	-	68	-	723
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles brutes	9 247	-	1 159	-102	10 304
Autres participations ⁽³⁾	492 578	-	3 100	-74 295	421 383
Prêts, autres immobilisations financières ⁽⁴⁾	40 228	-	25 107	-43 804	21 531
Immobilisations financières brutes	532 806	-	28 207	-118 099	442 914
Total immobilisations brutes	601 117	-	39 090	-118 201	522 006

1) Au cours de l'exercice 2022 Cegedim SA a mis en service pour 8 217 milliers d'euros de projets issus de développements réalisés en interne et enregistre à la clôture un total de 9 698 milliers d'euros de développements capitalisés sur la période. Le principal projet à visée commerciale concerne les plateformes de dématérialisation support des offres de la division e-business. La durée d'amortissement moyenne des projets développés pour cette division est de 5 ans

2) Le poste « Autres immobilisations incorporelles » est principalement composé de :

- 5 071 milliers d'euros de fonds commerciaux comptabilisés au coût d'acquisition et qui font l'objet de tests de dépréciations annuels ;
- 49 736 milliers d'euros de logiciels issus des projets de développement réalisés en interne ;
- 3 788 milliers d'euros de logiciels acquis à des sociétés externes

3) La diminution des titres de participation de 74 295 milliers d'euros correspond essentiellement de la liquidation de la société CWISL pour 73 982 milliers d'euros.

4) Le poste « Prêts, autres immobilisations financières » est composé pour 2 277 milliers d'euros de dépôts de garantie, 17 145 milliers d'euros de prêts aux filiales et 2 109 milliers d'euros de prêts pour l'effort construction. Les caractéristiques généralement utilisées dans le cadre des prêts accordés aux filiales sont :

- Un taux d'intérêt annuel de 1.15 % pour les prêts aux filiales étrangères ;
- Une durée variable ;
- L'absence d'une clause de tacite reconduction et autres clauses spécifiques.

Note 2 | Amortissements

En milliers d'euros	31.12.2021	Dotations	Reprises	31.12.2022
Frais de développement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (1)	33 774	4 867	-	38 641
Autres immobilisations incorporelles en-cours	-	-	-	-
Amortissement immobilisations incorporelles	33 774	4 867	-	38 641
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions installations générales	3 197	-	-	3 197
Installations techniques, outillage	3 632	554	-102	4 084
Matériel de bureau et informatique	339	60	-	399
Amortissement immobilisations corporelles	7 169	614	-102	7 680
Total amortissements	40 943	5 481	-102	46 321

En milliers d'euros	Linéaire	Dégressif	Dotations dérogatoires	Reprises dérogatoires
Frais de développement				
Autres immobilisations incorporelles	4 867			
Autres immobilisations incorporelles en-cours				
Immobilisations incorporelles	4 867			
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques, outillage	554			
Matériel de bureau et informatique	60			
Immobilisations corporelles	614			
Total dotations	5 481			

(1) Le montant des amortissements sur les logiciels internes est de 34 318 milliers d'euros au 31/12/2022

Note 3 | Provisions

En milliers d'euros	31.12.2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2022
Amortissements dérogatoires	-				-
Provisions réglementées	-				-
Provisions pour litiges	65	21		-20	66
Provisions pour pertes de change	10	3		-10	3
Provisions pour pensions et obligations similaires	3 156		-462	-673	2 021
Provisions actions attribuées aux salariés	1 256	880	-909		1 226
Autres provisions pour risques et charges	-	105			105
Provisions pour risques sur titres de participations	173	431			604
Provisions pour risques et charges	4 659	1 440	-1 371	-703	4 025
Titres de participation	160 563	1 216	- 73 982	-2 567	85 230
Autres immobilisations financières	-	750			750
Provisions sur stocks et en cours	-				-
Provisions pour dépréciation de créances clients	2 224	316		-117	2 423
Autres provisions pour dépréciation	145	2 632		-145	2 632
Provisions pour dépréciation de logiciels développés en interne	-				-
Provisions pour dépréciation	162 932	4 914	-73 982	-2 829	91 035
Total Provisions	167 592	6 354	-75 353	-3 532	95 060
Dotations et reprises d'exploitation		1 322	-1 371	-810	
Dotations et reprises financières		5 032	-73 982	-2 722	
Dotations et reprises exceptionnelles					

Note 4 | Echéances des créances et dettes

En milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	19 254		19 254
Autres immobilisations financières	2 277		2 277
Clients douteux ou litigieux	959	959	
Autres créances clients	27 861	27 861	
Personnel et comptes rattachés	44	44	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	2	2	
État : impôt sur les bénéfices	14 874	2 413	12 461
État : taxe sur la valeur ajoutée	1 922	1 922	
État : créances diverses	10	10	
Groupe et associés	1 060	1 060	
Débiteurs divers	233	233	
Charges constatées d'avance	1 274	1 274	
Total créances	69 771	35 779	33 992
Prêts accordés en cours d'exercice	24 882		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	43 802		

En milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Concours bancaires courants	89 293	89 293		
Emprunts à plus d'1 an à l'origine	136 113	1 113	135 000	
Emprunts et dettes financières divers	47 323	232	47 091	
Fournisseurs et comptes rattachés	19 823	19 823		
Personnel et comptes rattachés	6 825	6 825		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	2 386	2 386		
État : impôt sur les bénéfices				
État : taxe sur la valeur ajoutée	5 070	5 070		
État : autres impôts, taxes assimilées	308	308		
Groupe et associés	30 226	30 226		
Autres dettes	821	821		
Produits constatés d'avance	675	675		
Total dettes	338 864	156 773	182 091	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	16 550			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 494			

Note 5 | Endettement financier

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)		
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	182 091	182 085
Emprunts et dettes financières à court terme (> 6 mois, < 1 an)	1 113	1 102
Emprunts et dettes financières à court terme (> 1 mois, < 6 mois)	232	193
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 mois)		
Concours bancaires courants	89 293	94 840
Total dettes financières	272 729	278 220
Trésorerie active	23	20
Endettement Financier Net	272 706	278 200

Financement

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 9 octobre 2018 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à l'Euro PP de 135 millions d'euros et à la facilité de crédit revolving (RCF) de 65 millions d'euros, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Le 8 octobre 2018, Cegedim a émis un placement privé (Euro PP) de 135 millions d'euros à échéance 8 octobre 2025.

Le 9 octobre 2018, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving (RCF) en euro de 65,0 millions d'euros arrivant à échéance le 9 octobre 2023 avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire. L'option de prolongation d'un an a été activée en décembre 2019. La date de maturité du RCF est dorénavant le 9 octobre 2024.

Au 31 décembre 2022, la dette était structurée de la manière suivante :

- Euro PP de 135,0 millions d'euros arrivant à échéance le 8 octobre 2025 ;
- Crédit revolving de 65,0 millions d'euros, non utilisé, arrivant à échéance le 9 octobre 2024 ;
- Prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance le 20 novembre 2025 ;
- Facilités de découvert de 24,0 millions d'euros non utilisés.

Au 31 décembre 2022, il n'existe pas de couverture de taux, cependant l'essentiel de la dette est à taux fixe. La part de dette soumise à la variation de taux d'intérêts au 31 décembre 2022 est de 45 millions d'euros.

La charge d'intérêt liée aux emprunts bancaires, obligataires, agios et commissions bancaires s'élève 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

En l'application du règlement ANC 2015- 05 du 2 juillet 2015, le résultat de couverture est reconnu, de manière symétrique, en charge financière au même rythme que les flux d'intérêts générés par l'emprunt couvert.

Note 6 | Frais d'émission d'emprunt

En milliers d'euros	31.12.2021	Augmentation	Dotations	31.12.2022
Frais d'émission d'emprunts	705		261	444

En 2016, les frais d'émission de l'emprunt RCF de 200 millions d'euros, soit 1 422 milliers d'euros, ont été répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 30 mars 2021).

En 2018, les frais d'émission des emprunts RCF de 200 millions d'euros sont repris en totalité pour un montant de 922 milliers d'euros.

Les frais d'émission des nouveaux emprunts RCF de 135 millions d'euros et 65 millions d'euros, soit 1 549 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante des emprunts d'une manière appropriée aux modalités de remboursement des emprunts.

À ce titre, le montant étalé sur l'exercice 2022 s'élève à 261 milliers d'euros.

Note 7 | Retraite

En milliers d'euros	Par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite couvert	1 934	2 021

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, un régime d'évaluation actuarielle a été mis en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 3 955 092 euros dont 1 934 357 euros versés à une compagnie d'assurance.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses économiques

Taux d'intérêt net : 3,76 %

Augmentation des salaires : 2.5 % inflation comprise.

Hypothèses démographiques

Mortalité : Tables H/F Insee 2019- 2017

Mobilité :

- 7 % par an jusqu'à 35 ans
- 4 % jusqu'à 45 ans
- 1,8 % jusqu'à 55 ans
- 0,5 % jusqu'à 60 ans
- 0 % au-delà de 61 ans

Âge de départ à la retraite : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les non-cadres et : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les cadres.

Convention collective

La société Cegedim est rattachée à la convention collective nationale de la Pharmacie.

Note 8 | Tableau de variation des capitaux propres

En milliers euros	Capital	Primes	Réserves légal	Réserves réglement ées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglement ées	Total
Au 31/12/2019	13 337	29 992	1 334	3 632	29 713	0	- 9 081	2	68 929
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2019					-9 081		9 081		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				980	-980				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								- 2	- 2
Résultat 2020							5 567		5 567
Au 31/12/2020	13 337	29 992	1 334	4 612	19 652	0	5 567	0	74 494
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2020					5 567		-5 567		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				2 399	-2 399				0
Impact IFRIC						1 038			1 038
Provisions réglementées									0
Résultat 2021							14 594		14 594
Au 31/12/2021	13 337	29 992	1 334	7 011	22 820	1 038	14 594	0	90 127
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2021					14 426	168	-14 594		0
Dividendes					-6 830				-6 830
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				1 671	-1 671				0
Impact IFRIC									0
Provisions réglementées									0
Résultat 2022							16 298		16 298
Au 31/12/2022	13 337	29 992	1 334	8 682	28 746	1 206	16 298	0	99 595

Note 9 | Éléments relevant de plusieurs postes de bilan et compte de résultat

En milliers euros	Entreprises consolidées	Participations	Entreprises liées
Actif immobilisé			
Dividendes à recevoir			
Participations	421 383		
Prêts	17 145		
Actif circulant			
Créances clients, comptes rattachés	7 339	5 683	7
Autres créances	1 090		
Dettes			
Dettes financières	-1 078		-45 103
Dettes fournisseurs, comptes ratt.	-7 856	-1 756	-1 056
Autres dettes	-30 789		
Financiers			
Charges financières	-1 339	-8	-1 184
Produits financiers	288		
Exploitation			
Management fees			-2 079
Loyers	-86		-7 539

Note 10 | Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires hors France	Total chiffre d'affaires 31.12.2022
Ventes de marchandises	-	-	-
Production de biens	-	-	-
Production de services	92 711	2 949	95 660
Total chiffre d'affaires	92 711	2 949	95 660

Note 11 | Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31.12.2022
Dividendes à recevoir	-
Créances rattachées à des participations	-
Clients, factures à établir	3 904
Clients et comptes rattachés	3 904
Fournisseurs, avoir à recevoir	46
Personnel, produits à recevoir	-
Etat, TVA et produits à recevoir	10
Filiales, remboursement de capital à recevoir	-
Autres créances	56
Total produits à recevoir	3 960

Note 12 | Détail des charges à payer

En milliers d'euros	31.12.2022
Intérêts courus à payer sur emprunts	1 113
Intérêts courus à payer sur participation	39
Emprunts et dettes financières	1 152
Fournisseurs, factures à recevoir	4 403
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 403
Provision pour congés payés	2 677
Provision RTT	621
Provision congés CET	140
Personnel, autres charges à payer	2 545
Etat, TVA et charges à payer	241
Dettes fiscales et sociales	6 224
Filiales, remboursement de capital à payer	-
Charges à payer	6
Clients, avoirs à établir	26
Total	11 811

Note 13 | Détail des charges et produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31.12.2022
Sous-traitance	33
Loyers & charges locatives	375
Redevance Logiciels	309
Maintenance Logiciels	46
Assurance	138
Abonnements	33
Publicité	76
Location matériel	26
Frais de personnel	64
Frais de recrutement	125
Autres	49
Total charges constatées d'avance	1 274
Prestation de services	675
Produits financiers	-
Total produits constatés d'avance	675

Note 14 | Charges et produits exceptionnels

En milliers d'euros	31.12.2022
Pénalités amendes fiscales et pénales	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	-
Valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées ⁽¹⁾	74 296
Autres charges exceptionnelles	-
Dotation aux Amortissements Dérogatoires	-
Total charges exceptionnelles	74 296
Produits de cession des immobilisations incorporelles	-
Produits de cession des immobilisations corporelles	-
Produits de cession des immobilisations financières	688
Autres produits exceptionnels	-
Reprise sur Amortissements Dérogatoires	-
Reprise sur dépréciations exceptionnelles	-
Reprise sur dépréciations titres et risques	-
Total produits exceptionnels	688

(1) Correspond essentiellement à la liquidation de la filiale CWISL pour 73 982 milliers d'euros.

Note 15 | Résultat financier

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Dotations / Reprises financières(1)	71 673	7 223
Charges et produits d'intérêt financiers	-7 205	- 5 821
Dividendes reçus	21 512	13 603
Autre résultat financier (dont gains et pertes de change)	-35	-1 676
Résultat financier	85 945	13 329

(1) Concerne essentiellement des dotations et reprises pour dépréciation des titres de participation comme indiqué en note 3
(dont reprise de provision sur les titres CWISL suite à la liquidation de la filiale pour 73 982 K€).

Note 16 | Périmètre d'intégration fiscale

Cegedim SA est la société mère tête de Groupe.

Les sociétés suivantes sont intégrées fiscalement en qualité de membre :

- Smart RX, Cegedim Activ, Cegedim Cloud, Cegedim Ingénierie, Cegedim Outsourcing, Cegedim SRH, Cetip, Futuramedia Group, GERS SAS, Incams, Medexact, Pharmastock, CMedia, I Assurances, Santestat, BSV, Cegedim Assurance Conseil, Audiprint.

Le groupe d'intégration fiscale génère un bénéfice fiscal d'ensemble de 15 532 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées bénéficiaires et s'élèvent à 12 256 milliers d'euros.

La société mère Cegedim comptabilise un profit d'impôt égal à 12 256 milliers d'euros correspondant au profit d'impôt sur les filiales intégrées déficitaires, plafonné à la charge d'impôt des sociétés.

Note 17 | Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	82 222	-3 823	78 399
Profit d'impôt		12 256	12 256
Résultat exceptionnel	-73 608	-12	-73 620
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-737		-737
Impôt lié à des exercices antérieurs			
Retenu à la source			
Résultat comptable	7 877	8 421	16 298

Note 18 | Situation fiscale différée et latente

L'exercice 2022 génère les charges suivantes déductibles sur exercices ultérieurs :

- Organic : 116 milliers d'euros ;
- Participation : 745 milliers d'euros ;
- Autres provisions non déductibles : 279 milliers d'euros.

L'impôt différé correspondant s'élève à 294 milliers d'euros (avec un taux d'IS de 25,83 %).

Note 19 | Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est à signaler que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 449 681 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. Par conséquent, l'impôt correspondant auxdites dépenses et charges s'élève à 116 153 euros.

Note 20 | Avance aux dirigeants

Conformément à l'article L. 225- 43 du Code de commerce, il n'a été alloué aux dirigeants de la société ni avance, ni crédit.

Note 21 | Rémunération des organes de direction et d'administration

Le montant des rétributions des Administrateurs s'est élevé à 173 milliers d'euros en 2022 et est comptabilisé dans le poste « Autres charges » du compte de résultat.

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	- 1 213	- 1 102
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	Néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	Néant
Avantages comptabilisés	- 1 213	- 1 102
Indemnités de rupture de contrat de travail	néant	néant
Avantages non comptabilisés	Néant	Néant

Note 22 | Composition du capital social

Actionnaires	Nb actions détenues	% détenu	Nb de votes simples	Nb de votes doubles actions	Nb de votes doubles voix	Total voix	% droits de vote
FCB	7 601 283	54,31%	193 872	7 407 411	14 814 822	15 008 694	68,95%
Bpifrance (ex FSI)	287 221	2,05%	0	287 221	574 442	574 442	2,64%
Public	5 719 602	40,86%	5 643 638	75 964	151 928	5 795 566	26,62%
Cegedim ⁽¹⁾	389 067	2,78%	0	0	0	0	1,79%
Totaux	13 997 173	100,00%	5 837 510	7 770 596	15 541 192	21 378 702	100,00%

(1) Y compris le contrat de liquidité

Catégorie de titre	Nb. de titres				Valeur nominal	
	À la clôture d'exercice	Créés pendant l'exercice	Créés par division du nominal	En début d'exercice	À la clôture d'exercice	En début d'exercice
Actions ordinaires	13 997 173			13 997 173	0.9528	0.9528

Note 23 | Actions propres

27 250 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de janvier 2022, au titre du plan du 27 janvier 2020, pour un montant de 860 milliers d'euros.

2 519 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de janvier 2022, au titre du plan du 29 janvier 2019, pour un montant de 88 milliers d'euros.

Note 24 | Identité de la société mère de Cegedim : FCB

137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt, Siren 340 651 132

SA détenue principalement par M. Labrune, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Note 25 | Attributions d'actions gratuites

Le conseil du 27 janvier 2020 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim

Le conseil du 26 janvier 2021 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 27 janvier 2022 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2021 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- Le plan du 27 janvier 2020 a autorisé une attribution maximum de 37 308 actions gratuites.
- Le plan du 26 janvier 2021 a autorisé une attribution maximum de 37 068 actions gratuites.
- Le plan du 27 janvier 2022 a autorisé une attribution maximum de 49 845 actions gratuites.
- Pour les plans 2020, 2021 et 2022 l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les-dites actions pendant une durée de 1 an.

La charge mesurant « l'avantage » offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

À la clôture du 31 décembre 2022, Cegedim SA a dans ses comptes une provision de 1 227 milliers d'euros.

Note 26 | Effectif

	31.12.2022
Cadres	319
Non-Cadres	90
Apprentis	17
Mandataires sociaux	3
Total personnel salarié	429

Note 27 | Engagements hors bilan

Cautions de Cegedim à ses filiales

Toutes filiales

- Le conseil d'administration du 24 mars 2022 a autorisé la société Cegedim, pour une durée d'un an, à donner à ses filiales les cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 20 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 6 millions d'euros.

Filiale GERS

- Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard ...) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la future GERS SAS, des données fournies par Datapharm (Assemblée du 17/06/2020).

Filiale CETIP

- Garantie donnée à sa filiale CETIP dans le cadre du contrat de services de longue durée en matière de délégation de gestion administrative de contrats d'assurance santé et prévoyance des sociétés Allianz IARD et Allianz Vie. La société CEGEDIM s'engage à donner à sa filiale CETIP les moyens nécessaires à l'exécution des prestations qu'elle effectuera dans le cadre du partenariat et à couvrir les conséquences financières attachées aux manquements éventuels de CETIP dans l'exécution des engagements pris par cette dernière dans le cadre du partenariat (CA 20/09/2022).

Compléments de prix

Les opérations de croissance externe réalisées en 2022 comportent des clauses de compléments de prix, décaissables en 2024 et 2025, pour un montant maximum de 1,3 M€ sous réserve que les conditions prévues contractuellement soient remplies.

Note 28 | Autres Produits

Les autres produits sont composés des refacturations aux filiales liées aux plans d'actions gratuites pour un montant de 743 milliers d'euros, de subventions pour 185 milliers d'euros et de produits divers de gestion courante pour un montant de 31 milliers d'euros.

Note 29 | Transferts de charges

Les transferts de charges qui représentent un montant de 3 733 milliers d'euros sont essentiellement composés de refacturation de charges aux filiales.

Note 30 | Faits marquants de l'exercice

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de l'année 2022 et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

Investissement et partenariat stratégique entre Cegedim et 3 groupes de protection sociale

Le 16 mai 2022, le Groupe Cegedim et les groupes de protection sociale Malakoff Humanis, Groupe VYV et PRO BTP Groupe ont annoncé la concrétisation de leur partenariat stratégique à l'issue des négociations initiées le 1er mars 2022.

Ce partenariat stratégique rejoint les ambitions affichées par le gouvernement dans le cadre de la stratégie Ma Santé 2022. Il s'appuie sur l'expérience reconnue de Cegedim, du groupe Malakoff Humanis, du Groupe VYV et de PRO BTP Groupe qui partagent les mêmes objectifs : améliorer l'accès aux soins des patients et fluidifier leurs parcours de soins.

Dans ce cadre, le groupe Malakoff Humanis, le Groupe VYV et PRO BTP Groupe, qui représentent 25 millions de personnes protégées en France, ont souscrit à une augmentation de capital réservée de 65 millions d'euros le 24 mai 2022 et détiennent ainsi 18% du capital de Cegedim Santé. Cegedim Santé regroupe l'ensemble des offres logicielles du Groupe Cegedim destinées aux médecins et paramédicaux, en France, allant de la prise en rendez-vous en ligne à la gestion du dossier patient, la facturation, la téléconsultation ainsi que la mise à disposition d'informations sur les médicaments et produits de santé avec sa filiale Resip. Cette opération valorise Cegedim Santé à 360,9 millions d'euros. Dans le même temps, Cegedim Santé a acquis auprès du Groupe VYV, MesDocteurs, l'un des précurseurs des solutions de télésanté et à l'origine de la télémedecine 24/7.

Fiscalité

Le 21 février 2018, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016. Cegedim, en concertation avec ses avocats, estime que le redressement portant sur l'utilisation de déficits fiscaux contestés par l'administration, demeure infondé au regard de la jurisprudence et continue de mettre en œuvre les différentes voies de contestation possibles. Le 21 octobre 2021, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Ce contrôle n'a pas donné lieu à d'autres redressements que ceux déjà contestés.

Conformément au déroulé de la procédure, au premier semestre 2022 Cegedim S.A. a reçu un avis de mise en recouvrement et a réglé un total de 12,1 M€ au titre des déficits utilisés jusqu'en 2020, et 0,4 millions d'euros d'intérêts de retard. La contrepartie de ces versements ne figure pas en charge d'impôts : elle est inscrite en créance fiscale au bilan, la restitution de ces sommes étant attendue à l'issue du contentieux en cas d'issue favorable. La Société continue par ailleurs à activer des déficits contestés, constitutifs de 20 millions d'euros d'impôts différés au bilan considérant sa position technique et juridique robuste.

En cas d'issue défavorable, le risque maximal au vu des déficits utilisés jusqu'au 31 décembre 2022, se traduira dans les résultats consolidés par la constatation d'un impôt de 23 millions d'euros (dont 12,1 M€ ont déjà été payés) et par l'annulation des 20 millions d'euros d'impôts différés (qui n'impliquent aucune sortie de trésorerie).

Cegedim estime que le risque d'une issue défavorable est faible et entend poursuivre à l'avenir l'utilisation des déficits contestés encore disponibles. Par conséquent, en cas d'issue défavorable, le risque maximal de renversement des écritures d'impôts dans les résultats va encore s'accroître mais l'impact sur la trésorerie sera toujours plus modéré, dès lors que la Société s'acquitte périodiquement des sommes mises en recouvrement.

Acquisition de SEDIA

Le 19 juillet 2022, Cegedim e-business complète son offre Hospitalis grâce à l'acquisition de la société Sedia, spécialisée dans les logiciels de traçabilité à usage des structures médicales depuis 1985. Grâce à elle, Hospitalis intègre désormais un service de traçabilité des Dispositifs Médicaux et Dispositifs Médicaux Implantables (DM/DMI). Au total, elle compte près de 900 000 scans par an et plus de 8 millions de DMI tracés. Nouvelle brique de l'offre Hospitalis, la solution Sedia apporte trois niveaux de traçabilité : sanitaire, financière et logistique des DM/DMI en dépôt, en prêt ou en achat ferme.

SEDIA est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Litige avec la société EURIS

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mis hors de cause. Le tribunal a fait droit à la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018 dont IQVIA a interjeté appel. La cour d'Appel a confirmé le jugement favorable à Cegedim en date du 8 décembre 2021. Le dossier fait actuellement l'objet d'un pourvoi en cassation.

Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe n'a passé aucune provision.

Note 31 | Evènements post-clôture

A l'exception du fait indiqué ci-dessous, aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2022 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration le 23 mars 2023.

Poursuite de la guerre en Ukraine

Le Groupe n'a pas d'activités en Russie ni en Ukraine, et n'a pas d'actifs exposés dans ces pays.

5.3.4 | Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières au 31 décembre 2022

Société	Nombre d'actions ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
Titres de participation sociétés françaises			258 295 375
Smart RX	8 161	100,00 %	45 014 239
BSV	1 000	100,00 %	428 091
Cegedim Activ	873 900	100,00 %	48 366 000
Cegedim Assurances Conseil	10 000	100,00 %	5 000 000
Cegedim Cloud	799 276	92 %	7 000 100
Cegedim Outsourcing	25 000	100,00 %	5 553 319
Cegedim SRH	9 776 601	100,00 %	22 450 632
Cetip	39 340	99,74 %	1 215 767
Edipharm	200	20,00 %	3 049
Gers SAS	50	100,00 %	1 871 428
I-assurances	10	100,00 %	461 822
Incams	2 500	100,00 %	7 798 152
Isiakle GIE	833	16,66 %	8 330
Medexact	6 549	100,00 %	654 900
Pharmastock	5 000	100,00 %	366 463
C-Media	26 000	100,00 %	29 964 694
Cegedim Santé	1 000	81,99 %	78 291 650
SCI 2000	159	68,83 %	846 739
Clamae	5 441	34,09 %	-
Sedia	500	100,00 %	3 000 000
Titres de participation sociétés étrangères			77 857 722
Activus (Angleterre)	300	100,00 %	7 797 049
In Practice Systems (Angleterre)	14 000 000	100,00 %	3 570 240
Thin (Angleterre)	100	100,00 %	13 441
Cegedim Internal Services Ltd (Irlande)	60 000 000	100,00 %	59 229 524
Croissance 2006 (Belgique)	13 781	100,00 %	6 242 793
Cegedim Belgique	2 999	99,97 %	999 768
Cegedim Outsourcing Maroc	1	0 %	100
Cegedim Egypte	999	99,90 %	4 807
Cegedim Ebusiness GmbH(ex Ximantix Software GmbH)	150 000	100,00 %	-
Cegedim Services Maroc	10 000	100,00 %	-
Total titres de participation valeur nette			336 153 097

Société	Nombre d'action ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
Total titres de participation valeur nette	I		336 153 097
Autre titres immobilisés	II		
Société françaises			
Titres cotés			Néant
Société étrangères			Néant
Valeurs mobilières de placement	III		
Actions attribuées aux salariés			6 304 811
Contrat liquidité Kepler Cheuvreux			245 584
Total général	I + II + III		342 703 492

5.3.5 | Tableau des filiales et des participations détenues à plus de 50%

Filiales	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que capital social ⁽¹⁾	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés valeur nette	Provision pour risque	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat net ⁽²⁾	Dividendes reçus
Cegedim Outsourcing	2 500	2 266	100,00	5 553	0	5 553			29 084	1 366	895
Gers SAS	50	13 738	100,00	1 871	0	1 871			60 318	8 695	5 500
Cetip	749	37 087	99,74	1 216	0	1 216			65 948	7 258	1 377
SCI 2000	4	834	68,83	847	0	847	200		467	265	206
Incams	8 038	-240	100,00	10 626	2 828	7 798			-	-18	
Pharmastock	576	-210	100,00	576	210	366			1 377	57	
Cegedim SRH	17 000	31 905	100,00	22 451	0	22 451			89 895	11 662	2 151
C-Media	28 030	8 987	100,00	29 965	0	29 965	5 850		37 978	4 056	
Cegedim Santé	94 317	39 519	81,99	78 292	0	78 292			66 766	-12 244	
Medexact	37	3 206	100,00	655	0	655			6 297	986	1 000
Cegedim Activ	31 689	37 222	100,00	48 366	0	48 366			68 208	4 688	
Smart RX	46 436	-38 028	100,00	102 113	57 099	45 014	9 000		46 708	-15 765	
I-Assurances	505	-43	100,00	505	43	462			2 341	118	
Cegedim Cloud	8 688	4 934	92,00	7 000	0	7 000			41 906	1 748	1 599
Cegedim Assurances Conseil	5 000	2 637	100,00	5 000	0	5 000			5 036	1 252	
BSV	125	-54	100,00	1 889	1 461	428			1 080	87	
Clamae	16	-3 478	34,09	6 000	6 000	-		430	12 035	-2 620	
Sedia	8	364	100,00	3 000	0	3 000			937	90	
Activus	3 721	-4 969	100,00	15 206	7 409	7 797			7 320	-1 692	
Cegedim Belgique	1 000	497	99,97	1 000	0	1 000			14	-113	
Croissance 2006 Belgique	1 378	138	100,00	6 243	0	6 243			0	33	8 397
Cegedim Internal Services Ltd	60 000	1 778	100,00	60 000	770	59 230			0	429	
Thin	863	-850	100,00	1 097	1 084	13			1 117	13	
INPS	19 167	14 894	100,00	3 570	0	3 570			16 443	9 615	
Cegedim Egypte	4	1 218	99,90	5	0	5	1 345		7 744	927	
Cegedim Services Maroc	90	-179	100,00	100	100	0		90	0	-188	
Ximantix	150	-234	100,00	8 226	8 226	0		84	2 662	-94	
Total des filiales détenues à plus de 50%				421 372	85 230	336 142	16 395	604	571 681	20 611	21 125

5.3.6 | Tableau des filiales et des participations détenues à moins de 50 %

Filiales	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que capital social ⁽¹⁾	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêt et avances consentis non remboursés provision	Provision risque	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat net ⁽²⁾	Dividendes reçus
Edipharm	15	563	20,00	3	0	3			14 020	497	96
Cegedim Outsourcing Maroc	206	653	0	0	0	0			6 467	219	
ISIAKLE	50	0	16,66	8	0	8			0	0	
Total filiales détenues à moins de 50 %				11	0	11			20 487	716	96

(1) Le capital et les capitaux propres des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours de clôture de l'exercice 2022.

(2) Les chiffres d'affaires et résultats nets des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours moyen annuel de l'exercice 2022.

5.4 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société CEGEDIM

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société CEGEDIM S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CEGEDIM S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

(Paragraphe 5.3.2 et 5.3.3 – Notes 1 et 3 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des immobilisations financières de la société s'élève à 357 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 427 millions d'euros, dont 335 millions d'euros d'autres participations et 22 millions d'euros de prêts et autres immobilisations financières.

Comme indiqué dans le paragraphe 5.3.2 de l'annexe, les titres de participation sont comptabilisés au coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité étant établi que :

- La valeur d'utilité est déterminée soit sur la base de la quote-part de situation nette détenue dans ces participations, soit sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésorerie futures actualisées provenant des activités conduites dans ces participations ;
- La juste valeur est déterminée par référence à des comparables boursiers ou sur la base des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables, agissant dans le même secteur d'activité.

Compte tenu de l'importance des immobilisations financières au bilan et du jugement de la Direction nécessaire à l'appréciation de la valeur recouvrable, nous avons considéré l'évaluation des immobilisations financières comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Comparer la valeur des immobilisations financières avec leur valeur recouvrable ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues parmi lesquelles :
 - La détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes ;
 - Le taux de croissance à long terme de ces flux au regard des perspectives économiques du groupe ;
 - Les taux d'actualisation retenus avec les conditions de marché.
- Corroborer les derniers plans stratégiques établis par la Direction ainsi que les tests de dépréciation, notamment par entretien avec la Direction, avec les prévisions d'activité qui sous-tendent les projections de flux de trésorerie en comparant les estimations passées et la performance réalisée ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les paragraphes 5.3.2 et 5.3.3 – Notes 1 et 3 de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation et comptabilisation des frais de développement et des logiciels internes inscrits à l'actif
(Paragraphes 5.3.2 et 5.3.3 - Notes 1, 2 et 3 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des frais de développement et des logiciels internes s'élève à 25 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 427 millions d'euros.

Les coûts de développement des nouveaux projets sont immobilisés uniquement lorsque les critères énoncés par le règlement n°2004-06 du CRC et présentés au paragraphe 5.3.2 de l'annexe sont respectés. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

La société s'assure lors de chaque clôture ou si un indice de perte de valeur a été identifié que la valeur nette comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Nous avons considéré l'évaluation et la comptabilisation des coûts de développement inscrits à l'actif comme un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement requis par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la conformité avec les normes comptables en vigueur, des critères d'activation des frais de développement ;
- Prendre connaissance et tester par sondage les contrôles clés mis en place par la société autour du processus de contrôle interne relatif à l'activation et au suivi des frais de développement et des logiciels internes ;
- Corroborer par sondage la concordance des montants des frais de développement immobilisés sur l'exercice avec la documentation probante sous-jacente ;
- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie sur une sélection de projets, parmi lesquelles la durée de commercialisation, la durée d'amortissement pratiquée, les ventes, le taux de marge et le taux d'actualisation, en nous entretenant avec la Direction et en comparant les flux de trésorerie futurs aux réalisations passées ;
- Réaliser nos propres calculs de sensibilité ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les paragraphes 5.3.2 et 5.3.3 - Notes 1, 2 et 3 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société par l'Assemblée générale du 23 avril 2002 pour le cabinet Mazars et du 18 juin 2019 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 21ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 4ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 11 avril 2023
KMPG S.A.
Vincent de Becquevort
Associé

Courbevoie, le 11 avril 2023
Mazars
Jean-Philippe Mathorez
Associé

5.5 | Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506
Nombre d'actions					
ordinaires	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173
à dividende prioritaire				-	-
Nombre maximum d'actions à créer				-	-
par conversion d'obligations				-	-
par droit de souscription				-	-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	95 659 937	90 983 440	79 942 170	75 880 873	67 898 751
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-58 175 352	2 376 251	505 412	19 493 059	-24 192 248
Impôts sur les bénéfices	-8 410 898	-10 343 521	-9 308 723	-9 859 189	-9 473 969
Participation des salariés	736 820	828 715	683 948	726 824	555 579
Dot. amortissements et provisions	-66 789 259	-2 703 439	3 562 846	37 706 316	-39 996 965
Résultat net	16 297 984	14 594 496	5 567 341	-9 080 892	24 723 107
Résultat distribué					-
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, et avant dot. amortissements et provisions	-4,22	0,49	0,65	2,05	1,09
Résultat après impôt, participation, et dot. amortissements et provisions	1,16	1,04	0,40	-0,65	1,77
Dividende attribué					-
Personnel					
Effectif au 31.12 des salariés	432	356	370	343	336
Masse salariale	27 127 819	24 728 301	22 302 978	21 915 011	20 388 715
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales...)	12 555 586	11 660 143	10 277 275	10 123 648	9 171 033





DPEF

Groupe Cegedim

6.1 | Panorama et valeurs du Groupe Cegedim

Qui sommes-nous ?

Fondée en 1969, Cegedim est une entreprise innovante de technologies et de services BtoB spécialisée dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé, dans la conception de logiciels métiers destinés aux professionnels de santé et de l'assurance, ainsi que dans la gestion des ressources humaines et la dématérialisation pour tous les types d'industries.

Depuis plus de cinquante ans, l'histoire de Cegedim est marquée par la richesse des relations humaines avec ses différents partenaires, clients, collaborateurs, par de nombreuses aventures technologiques liées à la transformation de la société vers le digital, et motivée par la satisfaction de concevoir et de créer de nouveaux services et de nouveaux produits.

Dans le contexte de sortie de crise sanitaire, le Groupe est confiant dans sa capacité à maintenir une croissance durable tout en renforçant sa stratégie RSE, en capitalisant sur ses investissements qui répondent aux besoins croissants

de digitalisation de la santé et des processus en entreprise. Cegedim continue à investir pour assurer une croissance rentable sur le long terme, avec notamment le développement de Cegedim Santé qui permet de répondre aux nouveaux enjeux de santé publique.

Avec la création de son comité RSE en 2021, le Groupe fait évoluer sa gouvernance pour répondre aux impératifs de création de valeur durable.



Nos valeurs

L'exigence d'innovation, de qualité, et d'investissement est au cœur de la stratégie de croissance durable du Groupe. Elle s'appuie sur les valeurs fondamentales de Cegedim portées par les hommes et les femmes qui y contribuent. Ces valeurs, basées sur l'équité, le respect d'autrui, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique, contribuent à relever un de ses objectifs majeurs : apporter la plus haute valeur ajoutée à ses clients, partenaires, actionnaires et salariés tout en contribuant durablement à son écosystème.

Les valeurs du Groupe ci-dessous fédèrent ses différentes parties prenantes.

Innovation

Cegedim s'attache à promouvoir l'excellence technologique de ses produits et à mobiliser ses talents autour de projets et services innovants.

Éthique

Le respect des réglementations en vigueur et une éthique forte constituent le socle de base au développement de Cegedim et à l'évolution de chacun.

Satisfaction clients

Une forte réactivité et une grande adaptabilité au changement sont possibles grâce à des circuits d'information courts et des prises de décision rapides.

Synergie

Le Groupe encourage la transmission des compétences, le partage d'expériences et la mutualisation des savoirs, des expertises et des ressources entre ses différentes activités.

Respect

Les collaborateurs de Cegedim travaillent dans un climat d'estime réciproque, d'équité, de reconnaissance, de respect des autres et de l'environnement.

Développement personnel et professionnel.

Le mode de management de Cegedim est basé sur l'évaluation des résultats individuels et collectifs, une gestion dynamique et individualisée des carrières, une politique de formation active et des perspectives d'évolution en France comme à l'international.

6.1.1 | Synthèse des enjeux et risques RSE du Groupe Cegedim

ENJEUX	RISQUES	IMPORTANCE*	POLITIQUES	INDICATEURS CLEFS	ODD CONCERNÉS
Attirer, former, conserver du personnel compétent et qualifié	Fuite des talents et non-rétention des collaborateurs	Crucial	§6.5 Mobiliser les ressources humaines		
Promouvoir et améliorer la qualité de vie des collaborateurs	Fuite des talents et non-rétention des collaborateurs	Crucial	§6.5 Mobiliser les ressources humaines		
Limitier l'empreinte écologique de notre activité	Impact environnemental négatif des activités	Crucial	§6.6 Maîtriser notre empreinte environnementale		
Limitier l'impact environnemental des espaces de travail	Impact environnemental négatif des activités	Majeur	§6.6 Maîtriser notre empreinte environnementale		
Veiller à notre réputation pour maintenir la longévité de nos services	Dégradation de nos standards de qualité	Crucial	§6.7.1 Qualité		
Sécuriser nos infrastructures Protéger les données de nos parties prenantes	Atteinte aux infrastructures et aux données	Crucial	§6.7.2 Sécuriser les données de nos parties prenantes		
Promouvoir l'éthique	Pratiques non éthiques	Crucial	§6.8.1 Éthique		
Veiller à un impact positif sur les territoires	Absence de couverture de certains territoires	Majeur	§6.8.2 Contribuer au développement des territoires		

*Degré d'importance selon l'échelle retenue de la matrice de matérialité, par ordre croissant : significatif, majeur, crucial

6.1.2 | Vue d'ensemble des indicateurs clefs de la performance RSE

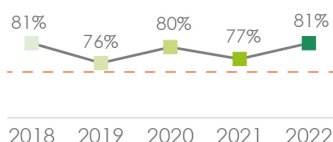
Mobiliser les Ressources Humaines

Voir point 6.5



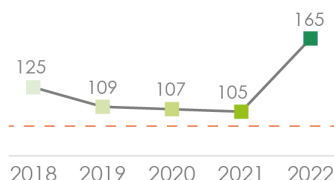
Périodes d'essai validées en CDI en France

Objectif : >75%



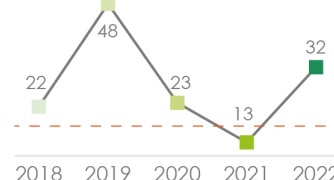
Embauches cooptées en France

Objectif : >100



Événements de recrutement en France

Objectif : >18

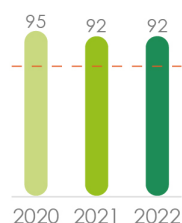


Part des postes télétravaillables en France



Index d'égalité professionnelle H/F en France

Objectif : >75



Maîtriser notre empreinte environnementale

Voir point 6.6



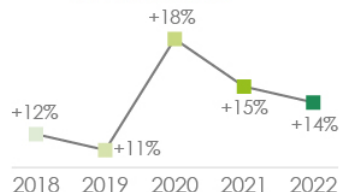
Émissions de GES des datacenters

Objectif : contenir les émissions



Croissance de la virtualisation des serveurs

Objectif : croissance



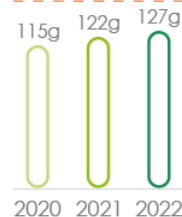
Composition de la flotte automobile Groupe

Objectif : <120g

Objectif : <140g



■ Taux moyen de CO2 de la flotte tourisme

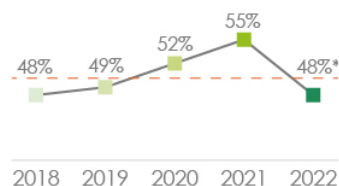


■ Taux moyen de CO2 de la flotte utilitaire



Part des achats de fournitures de bureau labellisés en France

Objectif : >50%



* Variation due à un changement de méthodologie (cf note méthodologique)

Conforter notre réputation de qualité et de sécurité

Voir point 6.7

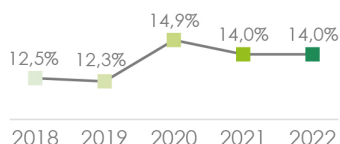


Réalisation de la
check-list sécurité

Objectif : 100%

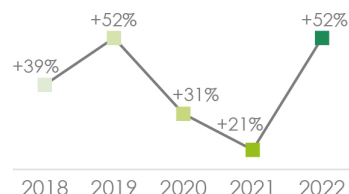


Effort de R&D
rapporté au
chiffre d'affaires Groupe



Croissance des volumes
d'hébergement en Go

Objectif : contenir la croissance



Contribuer éthiquement au développement des territoires

Voir point 6.8



Sessions du
Comité éthique

Objectif : ≥2

2	2	2	2	2
2018	2019	2020	2021	2022



Charte éthique et e-learning Charte éthique

Objectif : parité

Nombre de traductions de la Charte éthique	4	6	7	7	8
Nombre de traductions du e-learning éthique	0	1	6	6	6
	2018	2019	2020	2021	2022



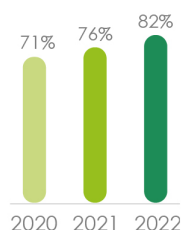
Taux de réussite du e-learning Charte éthique par langue

Objectif : >90%

	Allemand	Anglais	Espagnol	Français	Néerlandais	Roumain
2020	100%	100%	100%	99,6%	100%	99,3%
2021	100%	99,5%	100%	99,5%	100%	99,5%
2022	100%	100%	100%	99,4%	100%	99,0%



Part des sites français
hors région parisienne



Part du territoire français* couvert
par la force commerciale



* Métropole et DOM

6.2 | Modèles d'affaires, activités et chaîne de valeur

Modèle économique de l'écosystème Cegedim

Le Groupe Cegedim s'organise autour de business units et de sociétés animées par des entrepreneurs responsables, capables de partager et de promouvoir l'excellence technologique des produits, dans des secteurs à fort potentiel de croissance.

L'écosystème Cegedim repose sur ses activités délivrant produits et services très majoritairement dans le domaine de la santé.

D'une part pour ses clients de l'environnement de la santé : médecins, professions paramédicales, pharmaciens, assureurs, autorités de santé et leurs interactions avec les patients. Il constitue une plateforme unique fournissant à ses clients des outils permettant de délivrer des prestations d'excellence.

D'autre part avec des solutions complémentaires de logiciels et services en gestion des ressources humaines ou flux dématérialisés, data & marketing, ou BPO, qui s'adressent à l'ensemble des acteurs économiques, dans et en dehors du secteur de la santé.

La force de ce modèle d'affaires réside dans la présence intégrée de tous ces acteurs au sein de l'écosystème Cegedim, les offres du Groupe se situant au cœur de leur communication et de leurs interactions.

Stratégie de croissance

En 2022, Cegedim a trouvé les ressources pour réaliser des investissements technologiques d'avenir, tels que les acquisitions de Clinityx, expert des données médico-administratives, pour renforcer ses positions dans le domaine des données de vie réelle, de Sedia pour compléter l'offre Hospitalis de Cegedim e-business et de Laponi permettant d'étoffer l'offre de Cegedim SRH avec une solution de gestion de l'absentéisme en temps réel.

Face à l'évolution des pratiques soignants et patients, Cegedim Santé, rassemblant les produits et services de la branche santé sous une marque unique, offre une expérience complète à ses utilisateurs, professionnels de santé et patients, et répond toujours mieux aux évolutions du marché.

Les marchés de Cegedim offrent de solides perspectives de croissance dont les principaux facteurs sont :

- Les évolutions réglementaires fortes dans le domaine des activités de Cegedim (santé, paie, digitalisation des flux...) ;
- La complexité croissante des systèmes de soins et le besoin d'en améliorer l'efficacité ;
- Le vieillissement de la population et la prévalence croissante des maladies chroniques ;
- La désertification médicale des zones rurales ;
- L'accroissement de l'engagement du patient pour sa santé.

L'ensemble de ces facteurs contribue à un besoin accru d'innovation et à un usage de plus en plus important de la technologie, avec entre autres le SaaS, le cloud, et l'intelligence artificielle, combinés à un besoin croissant de données de santé. Cegedim investit significativement dans l'innovation et a consacré en 2022 environ 14,0% de son chiffre d'affaires à ses effectifs de R&D.

Le besoin de digitalisation de l'économie, des services et de la santé (dossier du patient, aide à la prescription et aux diagnostics, téléconsultation et tiers-payants pour ne citer que les sujets visibles), le besoin de données de santé (par exemple pour l'aide au diagnostic de maladies rares), sont autant d'éléments qui vont contribuer à assurer une croissance profitable du Groupe dans le futur. Dans le même temps, les besoins d'externalisation croissent aussi bien dans la gestion de la paie et des ressources humaines que de la gestion déléguée en assurance santé et prévoyance.

Ainsi le Groupe Cegedim, positionné sur des marchés en évolution permanente et recentré sur ses actifs stratégiques, dispose de fondamentaux solides, d'un portefeuille équilibré d'offres complémentaires, d'une clientèle diversifiée, d'une couverture géographique étendue, et de la force d'un Groupe intégré. Les synergies générées par nos offres globales ainsi que nos outils innovants permettent une réduction des coûts, une amélioration de la qualité des soins ainsi qu'un meilleur accès à ceux-ci.

L'impact sociétal des piliers stratégiques du Groupe Cegedim tend vers une élévation globale du niveau de santé, de bien-être et de qualité de vie de tous.

Nos activités

Nos divisions opérationnelles ont pour caractéristiques communes :

- L'écosystème de santé,
- Un environnement réglementaire strict,
- La volonté d'être leader sur ses marchés.

Afin d'offrir un portefeuille varié de produits et de solutions adaptés aux professionnels de santé, le modèle d'affaires de la division Logiciels et Services est basé sur :

- Des offres packagées à destination des professionnels, centres de santé, chaînes de pharmacies,
- Un déploiement de logiciels de gestion adaptés à la pratique individuelle ou en centre de santé,
- Un accompagnement axé sur la proximité avec un fort maillage des territoires, téléassistance et maintenance.

Afin d'offrir un portefeuille varié de produits et de solutions adaptés aux autres professionnels, les modèles d'affaires des divisions Flux, Data & Marketing, BPO, Logiciels et Services sont basés sur :

- Des offres spécifiques pour des grands comptes,
- Un mode projet nécessitant un temps de construction et de mise en œuvre d'offres à la mesure de la complexité des besoins clients,
- Une exploitation en mode SaaS ou Infogérance hébergée, complétée par le BPO.

Les produits Cegedim se concentrent sur des solutions cloud développées notamment grâce à une organisation R&D agile, aux compétences des collaborateurs, ainsi qu'à l'industrialisation des processus. Le Groupe s'assure d'être conforme aux différentes réglementations, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), et prouve la qualité de ses services au travers de certifications produits ou infrastructures. L'approche de Cegedim est collaborative, avec des produits développés selon les besoins clients et des plateformes technologiques performantes.

Logiciels & Services 302,0 m€ | 55 % du CA 2022

Licences, SaaS, services internet, maintenance, intégration, hébergement pour les professionnels de santé en France, au Royaume-Uni, en Roumanie, Espagne, Belgique et Italie, acteurs de l'assurance de personnes en France et au Royaume-Uni, et départements RH en France.

Flux 90,6 m€ | 16 % du CA 2022

Digitalisation des processus et des factures dans la santé et tout autre secteur en France, au Royaume-Uni et en Allemagne.
Gestion du Tiers payant en France.



BPO 53,0 m€ | 10 % du CA 2022

Externalisation de processus métier pour les acteurs de l'assurance de personnes en santé et prévoyance, et les départements RH en France, avec des centres nearshores en Roumanie et offshores au Maroc.

Data & Marketing 106,9 m€ | 19 % du CA 2022

Base de données santé européenne et études utilisée par les autorités sanitaires, les gouvernements, les professionnels et industries de santé, en France, au Royaume-Uni, en Roumanie, en Espagne, en Italie et en Allemagne. Marketing digital et print dans les pharmacies en France. Marketing digital pour les médecins français.

Notre modèle d'affaires

Nos divisions

Corporate & autres

Support
aux autres divisions

LOGICIELS
& SERVICES
302,0 M€

FLUX
90,6 M€

BPO
53,0 M€

DATA
& MARKETING
106,9 M€

Nos ressources

Parties prenantes



Ressources humaines

+ 6 000 collaborateurs
1 497 collaborateurs dédiés à la R&D

Capital financier

304,1 M€ de capitaux propres
Actionnaires de référence
Contrats clients récurrents

Ressources techniques

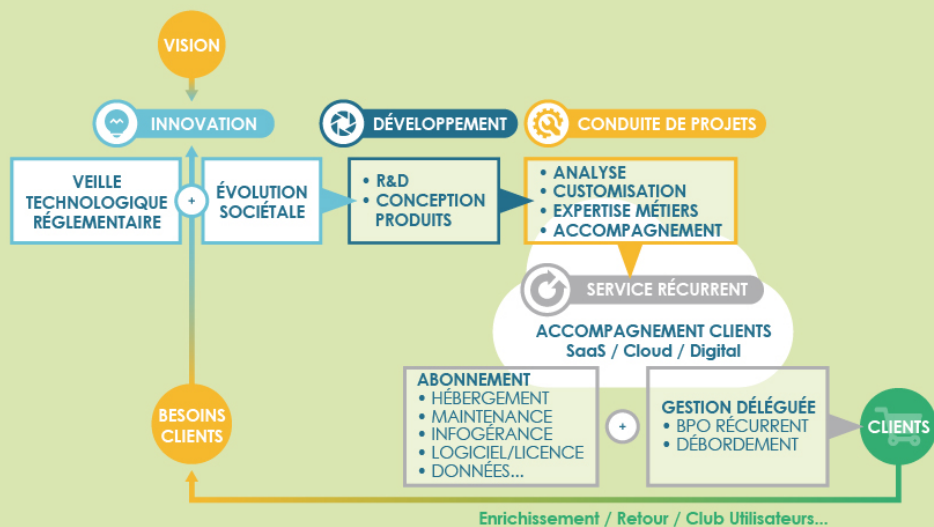
5 Datacenters
63 sites
78,8 M€ d'investissement en 2022
14 % d'effort R&D

Ressources naturelles

100 % d'énergie renouvelable ⁽¹⁾
284 tonnes de papier
dont 82 % labellisés

⁽¹⁾ Contrat énergétique du Groupe en France

Nos valeurs



Notre création de valeur

Clients



69M lignes de données anonymisées



Collaborateurs

1 489 entrées en CDI
303,6 M€ reversés aux collaborateurs : salaires, pensions, etc.

Société et communauté

80 % du CA dans la Santé
21,3 M€ reversés à la Société civile et communauté : impôt sur les sociétés, taxes et droits

Présence sur les territoires

12 pays
+ 500 collaborateurs itinérants

Actionnaires et financement

555,2 M€ de CA du Groupe Cegedim
9,7 M€ reversés aux prêteurs de fonds : coûts financiers

Fournisseurs

146,5 M€ reversés aux fournisseurs : achat de biens et services
+ 150 fournisseurs critiques évalués

Réinvestissement pour création de valeur future

78,8 M€ réinvestis dans Cegedim : création de valeur future

6.3 | Risques, enjeux, objectifs RSE du Groupe

Stratégie RSE

Les ressources fondamentales de Cegedim sont humaines, techniques et technologiques, lui permettant de contribuer à l'écosystème de la santé.

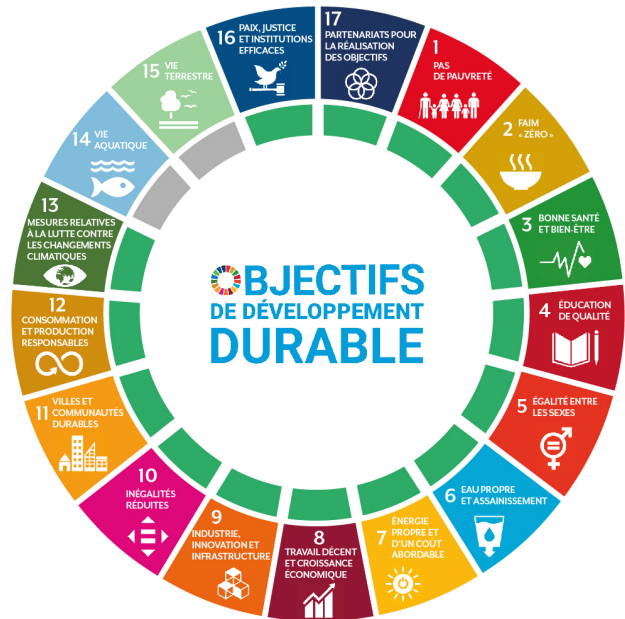
Ces dimensions sont au cœur de la stratégie RSE du Groupe.

Nous créons et vendons les produits et services que nous considérons les meilleurs pour nos clients - professionnels de santé ou autres professionnels - grâce auxquels ils délivrent à leur tour le meilleur à leurs patients ou clients. Cegedim est "RSE by design" : les dimensions sociale, sociétale, environnementale et éthique sont intrinsèques à nos activités, ainsi qu'aux processus de décisions.

Qu'ils soient de santé, de gestion des flux dématérialisés, de process ou liés à la data, nos produits et services contribuent de manière durable au bien commun, et cherchent à minimiser les impacts environnementaux tout en maximisant les impacts sociétaux positifs.

Le Groupe vise ainsi un impact positif sur son environnement et ses parties prenantes internes comme externes, contribuant à son échelle aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). Certains de ces objectifs peuvent cependant être plus éloignés de son cœur d'activité. La roue des objectifs ici présentée indique les ODD auxquels le Groupe contribue, soulignés de vert représentant l'importance de l'enjeu, selon la même échelle que la matrice de matérialité (ici : crucial). Les éléments grisés ne sont pas applicables aux activités et aux modèles d'affaires du Groupe.

Les tendances sociétales de fond actuelles sont autant d'enjeux auxquels Cegedim propose des solutions.

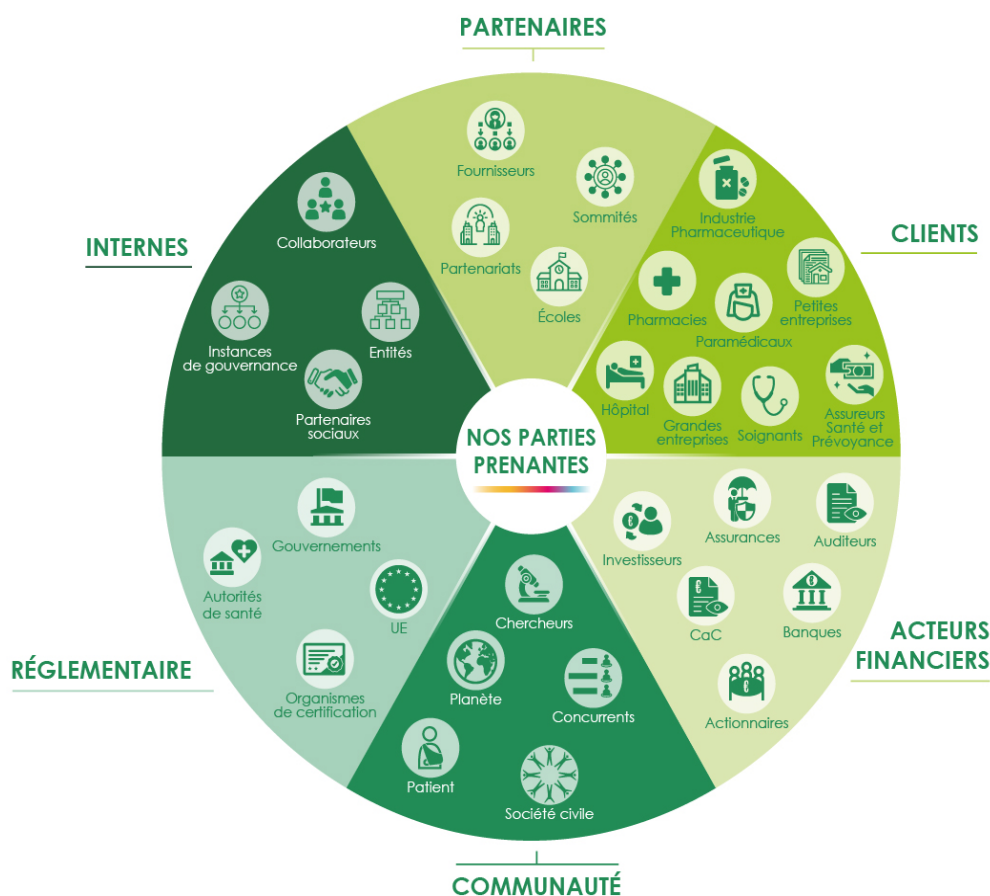


Les parties prenantes et leur consultation

Le Groupe Cegedim, acteur engagé sur ses territoires d'implantation, entretient des relations avec l'ensemble de ses parties prenantes, tant internes qu'externes. La consultation des parties prenantes se fait sous diverses formes et périodicités, toujours dans un dialogue continu : échanges courants avec les clients et fournisseurs, évaluations, relation clientèle et clubs utilisateurs, relations publiques et événements récurrents tant au niveau local que global, partenariats, dialogue social, rencontres avec les investisseurs et roadshows, réponses aux agences de notation, dialogue avec les décideurs locaux et les législateurs, veille et suivi des réseaux sociaux.

Le modèle d'affaires du Groupe ainsi que sa stratégie s'appuient en permanence sur la prise en compte de ses parties prenantes. Par un dialogue continu et des échanges réguliers, plus ou moins formels, les enjeux majeurs et les risques sont identifiés et analysés. Cegedim, soutenu par ses parties prenantes, est plus fort et plus efficace.

Les parties prenantes



Risques RSE

Cegedim a choisi de mettre en place une approche intégrée de sa gestion des risques : RSE, risques et conformité sont regroupés au sein de la Direction de la Performance, rattachée à la Direction Générale et reportant au Comité d'Audit et au Comité RSE. Ceci permet une intégration globale de ces thématiques ainsi qu'un traitement cohérent des enjeux métiers et des risques, qu'ils soient financiers ou extra-financiers.

En considérant l'ensemble du Groupe, ainsi que ses modèles d'affaires principaux, les risques extra-financiers significatifs ont été recensés et évalués, en prenant en compte leur dimension sociale, sociétale, environnementale et éthique. La Direction du Contrôle Interne conduit cet exercice, dont l'approche collégiale et les résultats sont validés par les instances de direction.

Nos travaux se sont appuyés sur les référentiels suivants :

- Les dispositions de la loi Grenelle II incluses à l'article L225-102-1 du Code de Commerce ;
- Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ;
- Le programme Global Compact des Nations Unies ;
- Le cadre de l'Accord de Paris et de la TCFD ;
- Les éléments requis dans le cadre de la transposition de la Directive européenne 2014/95/UE dite RSE, notamment la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Les dispositions de la loi Sapin II, la Charte Éthique, la Charte Achats responsables et la Politique de SSI du Groupe Cegedim.

Les risques identifiés par Cegedim sont détaillés dans le chapitre 7 "Gestion des risques" du Document d'Enregistrement Universel.

Les activités du Groupe sont caractéristiques du secteur tertiaire. La particularité de nos infrastructures technologiques consiste en des centres de données puissants, dont les consommations énergétiques constituent un des enjeux environnementaux au cœur de nos activités. L'impact environnemental potentiellement négatif de ces activités conduit donc à restreindre au maximum notre empreinte, que ce soit par une politique d'efficacité énergétique et un programme d'amélioration continue des infrastructures, ou encore par des mesures ciblées et ponctuelles auprès des collaborateurs, au sein de nos locaux et dans le cadre de leurs déplacements. Cette dimension environnementale se retrouve également au cœur des enjeux RSE de notre modèle d'affaires. Nos six risques extra-financiers prioritaires sont :

- Fuite des talents et non-rétention des collaborateurs ;
- Atteinte aux infrastructures ou aux données ;

- Impact environnemental négatif des activités ;
- Dégradation de nos standards de qualité ;
- Pratiques non éthiques ;
- Absence de couverture de certains territoires.

Afin d'apporter une réponse concrète à ces risques, le Groupe Cegedim met en œuvre des politiques et diligences contribuant à sa performance extra-financière, qui lui permettent d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Déclinés dans sa feuille de route, ces objectifs et leur performance sont pilotés et mesurés par les résultats et indicateurs clefs pertinents présentés dans ce rapport annuel.

Matrice de matérialité estimée au 23/03/2023

Les enjeux majeurs de Cegedim, en cohérence avec ses risques identifiés en termes de RSE, sont évalués et positionnés dans la matrice de matérialité du Groupe. Pour chacun, les politiques et plans d'actions déployés sont proportionnels au poids de l'enjeu, décrits dans les différents chapitres de ce document.

Cegedim a créé en 2021 un Comité RSE, composé de quatre administrateurs dont deux indépendants, qui s'assure que le Groupe :

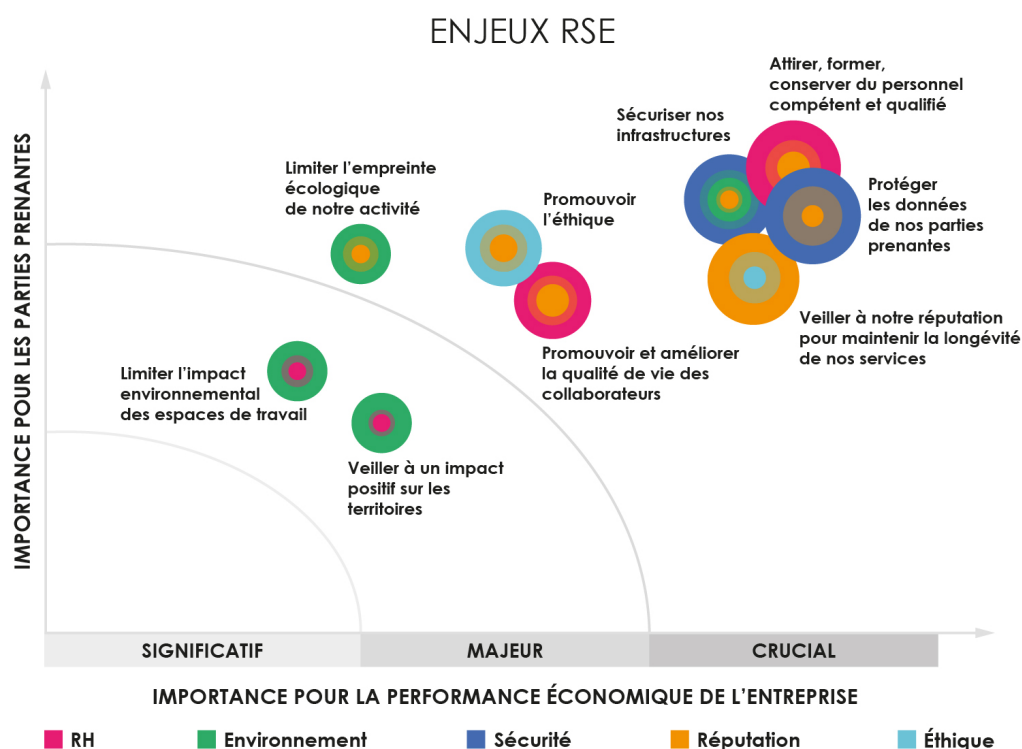
- prend en considération la Responsabilité Sociale, Sociétale, Environnementale et Éthique des Entreprises dans l'élaboration de sa stratégie ;
- conduit ses actions dans le cadre d'une création de valeur durable ;
- coordonne les enjeux RSE au sein du Conseil d'Administration.

Le Groupe a défini sa feuille de route RSE 2022 - 2025 comprenant notamment l'élaboration d'une trajectoire net zero, associée à la conduite d'un bilan carbone. Il a également mis en place un Club RSE déclinant sa stratégie au niveau opérationnel, et le Groupe mène des actions de sensibilisation RSE auprès de ses collaborateurs.

Une fois par an, les risques et enjeux RSE sont revus et validés par la Direction Générale et le Comité d'Audit du Groupe ainsi que par le Comité RSE. Un suivi régulier de la cartographie des risques du Groupe Cegedim est effectué par la Direction du Contrôle Interne, et contribue à alimenter les évolutions de la matrice de matérialité.

Les enjeux RSE du Groupe Cegedim sont hiérarchisés dans la matrice de matérialité en fonction de leur importance, tant en interne que pour les parties prenantes externes. Le poids pesé par chaque nature de risque (RH, Environnement, Sécurité, Réputation, Éthique) est matérialisé dans la représentation graphique de l'enjeu : la taille des pastilles représente le poids total de l'enjeu pour le Groupe et ses parties prenantes.

Les enjeux climatiques ont toujours été pris en compte dans les politiques RSE du Groupe. Celui-ci prend acte du lancement du package européen Fit for 55 et de l'évolution de l'environnement réglementaire en cours, dont la pression va s'accroître ces prochaines années afin de viser le respect de l'Accord de Paris. Ces éléments ont conduit à la réévaluation de ces enjeux dans la matrice de matérialité du Groupe en 2022.



6.4 | Mise en œuvre du Règlement Européen Taxinomie

Analyse d'éligibilité des activités

Contexte

Le Groupe Cegedim propose des prestations de services, des outils informatiques, des logiciels spécialisés, des services de gestion de flux et de bases de données. Ses offres s'adressent notamment aux professionnels de santé, industries de santé, laboratoires pharmaceutiques, et compagnies d'assurance. Coté en bourse à Paris sur le marché Euronext, Cegedim compte plus de 6 000 collaborateurs dans plus de 10 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de 555,2 millions d'euros en 2022.

Le Groupe Cegedim est soumis au 1er janvier 2022 aux exigences de l'article 8 du Règlement Taxinomie (UE) 2020/852, applicable aux Entités d'Intérêt Public (EIP) de plus de 500 salariés et plus de 20 M€ de bilan ou 40 M€ de chiffre d'affaires, publiant déjà une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

Le Règlement Taxinomie s'inscrit dans le plan Finance Durable du Pacte Vert de la Commission Européenne, et définit six objectifs climatiques et environnementaux, à savoir : (1) l'Atténuation du changement climatique, (2) l'Adaptation au changement climatique, (3) l'Utilisation durable de l'eau et des ressources aquatiques marines, (4) la Transition vers une économie circulaire, (5) la Prévention et de contrôle de la pollution, (6) la Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Il vise d'une part à encourager les entreprises à développer des activités durables et respectueuses des enjeux environnementaux européens, et d'autre part à inciter les investisseurs à financer de tels projets entrepris dans une vision de long terme. Pour ce faire, il établit un système de classification commun à l'Union Européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables, ainsi que d'évaluer de quelle manière et dans quelle mesure les entreprises y contribuent.

Les Actes délégués au Règlement Taxinomie n'ont été publiés que pour deux des six objectifs : (1) Atténuation du changement climatique et (2) Adaptation au changement climatique. Le présent paragraphe détaille l'approche du Groupe Cegedim relativement à ces deux objectifs.

Examen d'éligibilité

Afin de mettre en œuvre le Règlement Taxinomie, le Groupe Cegedim a procédé à une analyse d'éligibilité publiée en 2022, comparant ses activités avec la description donnée par le Règlement Taxinomie des activités dites éligibles, arrêtées à la fin de l'exercice 2021 par la Commission Européenne, et qui sont susceptibles d'apporter une contribution substantielle aux objectifs climatiques, tout en prenant en compte les lignes directrices de l'AMF notamment en ce qui concerne les formules de calcul des indicateurs.

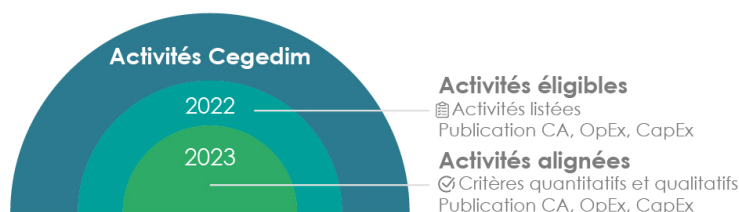
L'analyse d'éligibilité des activités économiques du Groupe Cegedim a concerné le périmètre consolidé, à l'exclusion des entités mises en équivalence, c'est-à-dire sur lesquelles le Groupe n'exerce pas de contrôle. Elle s'est effectuée sous forme de groupes de travail impliquant notamment la Direction du Contrôle Interne en charge de la DPEF, la Directrice Financière, le Directeur de la Communication Financière, et le Directeur Général Délégué. Une revue comparative des activités économiques du Groupe a été effectuée à partir de l'Acte délégué Climat, de son Annexe I (Objectifs d'atténuation) et Annexe II (Objectifs d'adaptation au changement climatique).

Deux types d'activités économiques de Cegedim ont été ainsi identifiés comme éligibles au titre du Règlement Taxinomie :

- Traitement de données, hébergement et activités connexes (8.1 dans l'Annexe I et l'Annexe II),
- Programmation, conseil et autres activités informatiques (8.2 dans l'Annexe II).

La revue de ces critères d'éligibilité a été reproduite en vue de la publication 2023 afin de s'assurer que les conclusions de l'examen d'éligibilité 2022 restaient pertinentes avec le recul d'une année supplémentaire et le retour d'expérience des différentes parties prenantes (pairs émetteurs, régulateurs, contrôleurs). Il en ressort que le périmètre d'éligibilité du Groupe Cegedim est resté inchangé.

La part des activités éligibles du Groupe est portée par l'entité cegedim.cloud, logée au sein des activités mutualisées. Cette entité agit en effet en tant que pourvoyeuse centralisée de « l'énergie informatique » permettant à l'ensemble des filiales du Groupe de réaliser leurs activités de traitement de données (8.1) et de programmation (8.2). C'est en remontant au niveau de ce centre névralgique qu'il a été possible de mesurer les indicateurs de reporting requis, en matière d'éligibilité et d'alignement.



Analyse d'alignement des activités

En 2022, les activités identifiées comme éligibles ont été analysées afin de déterminer si elles sont alignées comme défini dans le Règlement Taxinomie (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020. Les activités ont été examinées afin d'apprécier leur conformité aux critères de durabilité environnementale détaillés dans l'article 3 du Règlement :

- contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9, conformément aux articles 10 à 16;
- ne causent de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9, conformément à l'article 17;
- sont exercées dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18;
- sont conformes aux critères d'examen technique établis par la Commission conformément à l'article 10, paragraphe 3, à l'article 11, paragraphe 3, à l'article 12, paragraphe 2, à l'article 13, paragraphe 2, à l'article 14, paragraphe 2, ou à l'article 15, paragraphe 2.

Examen d'alignement

Objectif 1 : Atténuation du changement climatique

L'activité 8.1 *Hébergement et traitement des données* éligible au titre de l'**objectif 1** ne satisfait pas à l'ensemble des critères de contribution substantielle qui permettrait de conclure à l'alignement selon les critères définis par le Règlement Taxinomie. Dans le cadre du programme d'amélioration continue de sa flotte de datacenters, opérés à 100% par cegedim.cloud, Cegedim travaille activement à la mise en conformité des datacenters en France, au Code of Conduct for Energy Efficiency. Une première qualification est attendue pour le premier semestre 2023, suivie d'une certification ISO 50001 qui sera soumise à validation avant l'été 2023. Un des critères de l'alignement concerne les gaz frigorigènes de production de froid utilisés dans le système de refroidissement des centres de données. Les gaz utilisés par cegedim.cloud, bien que répondant aux normes européennes en vigueur, ont un potentiel de réchauffement du globe (PRG) supérieur au niveau maximum de 675 défini comme un des critères d'alignement. Cette problématique est caractéristique du secteur, du fait de la non-disponibilité d'équipements aux capacités de refroidissement nécessaires disposant d'un PRG inférieur ou égal à ce plafond. Ce point fait l'objet d'un suivi visant à aligner cette activité dès qu'une solution sera disponible. Toutefois, afin de réduire au maximum le besoin en énergie à périmètre informatique constant, et donc de faire face aux risques climatiques sur un horizon de 10 ans, notamment aux vagues de chaleur, cegedim.cloud poursuit à ce jour l'utilisation de ces gaz.

Au jour de publication de l'analyse d'alignement 2023, l'activité 8.1 ne peut donc pas être considérée comme alignée à l'**objectif 1**.

Les textes actuels ne requièrent pas d'examen d'alignement à l'**objectif 1** pour l'activité 8.2 *Programmation, conseil et autres activités informatiques*, telle que décrite dans l'Annexe II de l'Acte délégué.

Objectif 2 : Adaptation au changement climatique

Les activités 8.1 *Hébergement et traitement des données* et 8.2 *Programmation, conseil et autres activités informatiques* impliquent de conduire une analyse d'alignement au titre de l'**objectif 2** selon les critères définis par le Règlement Taxinomie.

Sur le périmètre d'éligibilité, Cegedim a donc réalisé une analyse de la résilience de ses sites aux risques climatiques et naturels sur un horizon s'étendant jusqu'à 10 ans.

- S'agissant des scénarios de risques à moyen-terme, des solutions d'adaptation au changement climatique pour faire face à ces risques sont mises en place en se basant sur les données d'aléas historiques. Ces aléas connus et réellement expérimentés par le Groupe ont pu être jugulés de façon adéquate avec les moyens mis en œuvre et constituent des bases d'apprentissage et d'améliorations continue pour ces activités.
- S'agissant de l'analyse à long-terme à plus de 10 ans, basée sur les scénarios du GIEC, celle-ci est actuellement en cours, ce qui ne permet pas de qualifier les activités 8.1 et 8.2 comme alignées à la date de publication de ce document. Les datacenters existants évoluent toutefois pour intégrer les risques climatiques à plus de 10 ans, notamment dans le dimensionnement et les conditions de fonctionnement des systèmes de production de froid, qui continueront d'être optimisés lors de leur renouvellement.

Même si l'ensemble des activités éligibles n'est pas à ce jour aligné, il convient de noter que le Groupe travaille sur la création d'un futur datacenter, souverain tout comme ses datacenters déjà en opération et qu'il détiendra en propre, conçu pour être durable, responsable et résilient au changement climatique, dont la mise en production est prévue en 2025. Les risques climatiques à long-terme sont pleinement intégrés dans sa conception. Les dépenses engagées au titre de 2022 en lien avec ce projet sont comptabilisées dans les indicateurs CapEx et OpEx alignés.

Récapitulatif de l'analyse de l'alignement

Activités	Type de contribution	Examen technique de contribution substantielle	Ne causant pas de préjudice important (DNSH)	Garanties minimales
Objectif 1 Atténuation du changement climatique				Oui cf tableau ci-dessous
8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Transitoire	Partiel Non-respect d'un seul des critères d'examen techniques détaillés dans l'Annexe I de l'Acte délégué complétant le Règlement de la Commission Européenne	Oui Ne cause pas de préjudice important à chacun des objectifs environnementaux en remplissant les critères techniques relatifs détaillés dans l'Annexe I de l'Acte délégué complétant le Règlement de la Commission Européenne	
Objectif 2 Adaptation au changement climatique				
8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Non-habilitante	Partiel L'analyse des risques climatiques a été réalisée pour un horizon de 10 ans avec des solutions d'adaptation associées. L'analyse à plus long terme est en cours, sachant qu'un projet de datacenter conçu pour être durable et résilient au changement climatique est lancé. L'absence de scénario à plus de 10 ans justifie la notion de respect partiel des critères d'examen techniques détaillés dans l'Annexe II de l'Acte délégué complétant le Règlement de la Commission Européenne	Oui Ne cause pas de préjudice important à chacun des objectifs environnementaux en remplissant les critères techniques relatifs détaillés dans l'Annexe II de l'Acte délégué complétant le Règlement de la Commission Européenne	
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	Non-habilitante	Partiel L'analyse des risques climatiques a été réalisée pour un horizon de 10 ans avec des solutions d'adaptation associées. L'analyse à plus long terme est en cours, sachant qu'un projet de datacenter conçu pour être durable et résilient au changement climatique est lancé. L'absence de scénario à plus de 10 ans justifie la notion de respect partiel des critères d'examen techniques détaillés dans l'Annexe II de l'Acte délégué complétant le Règlement de la Commission Européenne	Aucun DNSH pour cette activité.	

Respect des garanties minimales

Le respect des garanties minimales est mis en œuvre par le Groupe Cegedim au travers de politiques, chartes, procédures et bonnes pratiques selon les principes et les réglementations applicables, et notamment :

- L'ensemble des lois nationales des pays d'activité de Cegedim et de ses fournisseurs ainsi que les Directives Européennes en lien avec les thématiques sociales et environnementales ;
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ;
- Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Les principes directeurs de l'OCDE ;
- La convention internationale des Droits de l'Enfant ;

- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et notamment les 8 conventions fondamentales :
 - Convention n°29 sur le travail forcé
 - Convention n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical
 - Convention n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective
 - Convention n°100 sur l'égalité de rémunération
 - Convention n°105 sur l'abolition du travail forcé
 - Convention n°111 sur la discrimination
 - Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi
 - Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants.

Cegedim ne fait pas l'objet de condamnation majeure au titre des garanties minimales du Règlement Taxinomie. Le détail des contentieux et litiges significatifs se trouve dans le chapitre 3 « Commentaires sur l'exercice » du Document d'Enregistrement Universel.

Garanties minimales	
Thématiques	Respect et mise en application par Cegedim
<i>Droits de l'Homme</i>	- Charte Éthique - Dispositif de recueil des signalements / ligne d'alerte - Charte Achats responsables - Référents conformité - Veille réglementaire
<i>Corruption</i>	- Charte Éthique - Cartographie des risques Sapin II - Formations des collaborateurs à la Charte Éthique - Dispositif d'alerte conforme à la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte - Dispositif de contrôle prévu à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Sapin II - Charte Achats responsables - Référents conformité - Veille réglementaire
<i>Fiscalité</i>	- Charte Éthique - Formations des collaborateurs en charge des opérations de nature fiscale - Recours à des experts externes dans le cadre d'un abonnement continu et de contrats ponctuels - Veille réglementaire - Le Groupe s'acquitte des impôts et taxes dans les pays où ses activités sont implantées et où de la valeur est créée
<i>Concurrence loyale</i>	- Charte Éthique - Formations des collaborateurs relatives à la concurrence - Référents conformité - Veille réglementaire

Indicateurs d'éligibilité et d'alignement

La Direction Financière a établi la méthodologie de calcul et de production des indicateurs d'éligibilité et d'alignement. Cette méthodologie a fait l'objet d'échanges avec les contrôleurs de l'information financière.

Part du Chiffre d'Affaires éligible

Le KPI CA des activités éligibles est défini comme le ratio entre :

- la somme du CA des activités économiques éligibles
- et le CA net total tel que présenté dans les états financiers

KPI d'éligibilité = CA des activités éligibles / CA net total = 7,5%

La part du CA éligible est faible, du fait du modèle d'affaires du Groupe qui est peu susceptible d'avoir un impact environnemental significatif ou de contribuer fortement à la dégradation des objectifs 1 et 2. Comme indiqué précédemment, la mesure de l'éligibilité consiste à remonter au niveau de l'entité cegedim.cloud, logée au sein des activités mutualisées du Groupe, afin de réaliser les mesures au point d'origine de la fourniture de « l'énergie informatique » qui permet à l'ensemble des filiales du Groupe de réaliser des activités de traitement des données (8.1) et de programmation (8.2).

Part du Chiffre d'Affaires aligné

Le KPI des activités alignées suit la même définition, en faisant le ratio des activités alignées sur le même total.

Comme indiqué précédemment, les activités éligibles ne satisfont pas, en 2022, l'ensemble des critères de contribution substantielle qui permettrait de les qualifier d'alignées. Ainsi le chiffre d'affaires de ces activités est reporté en activités éligibles non alignées dans le tableau de restitution ci-dessous.

La ventilation des KPI de chiffre d'affaires entre les activités 8.1 et 8.2 a été réalisée en fonction de la destination finale des prestations réalisées par les filiales du Groupe utilisatrices des moyens mis à leur disposition par cegedim.cloud.

Taxinomie – Indicateur chiffre d'affaires

Activités économiques	Code	Chiffre d'affaires absolu (M€)	part du chiffre d'affaires %	Critères de contribution substantielle						DNSH - Does Not Significantly Harm						Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires aligné - Année 2022 %	Part du chiffre d'affaires aligné - Année 2023 %	Activité habilitante (H) / Interdite (I)
				Changement climatique		Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Changement climatique		Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				
				Atténuation	Adaptation					Atténuation	Adaptation								
A. Activités éligibles à la taxinomie																			
A.1. Activités alignées sur la taxinomie																			
8.1 Hébergement et traitement des données	8.1	0	0,0%	0,0%	0,0%	na	na	na	na	Oui	Partiel	Oui	Oui	Néant	Néant	Oui	0%	na	T
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	8.2	0	0,0%	na	na	na	na	na	na	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Oui	0%	na	
A.2. Activités éligibles mais non alignées sur la taxinomie																			
8.1 Hébergement et traitement des données	8.1	8 107	1,5%							Oui	Partiel	Oui	Oui	Néant	Néant	Oui			
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	8.2	33 799	6,1%							Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Oui			
Total A (A.1 + A.2)		41 906	7,5%																
B. Activités non éligibles à la Taxinomie																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B)		513 303	92,5%																
Total (A+B)		555 209	100,0%																

Part des investissements (CapEx) éligibles

Le KPI CapEx des activités éligibles donne part éligible dans le total des investissements, répondant à la définition suivante :

- acquisitions d'immobilisations sur l'exercice,
- avant dépréciation, amortissement et réévaluation de juste valeur,
- incluant les acquisitions issues de regroupements d'entreprises
- y compris les droits d'utilisation correspondant aux contrats de location.

KPI d'éligibilité = CapEx des activités éligibles / CapEx total = 9,4%

La CapEx des activités éligibles correspond aux investissements de capacité, portés par l'entité cegedim.cloud, visant à accompagner l'évolution des besoins du Groupe en matière d'hébergement et de traitement de données, et visant à mettre à disposition des filiales les outils informatiques nécessaires aux activités de programmation et informatiques annexes.

Part des investissements (CapEx) alignés

Le KPI des activités alignées suit la même définition, en faisant le ratio des activités alignées sur le même total.

Comme indiqué précédemment, les activités éligibles ne satisfont pas, en 2022, l'ensemble des critères de contribution substantielle qui permettrait de les qualifier d'alignées. Ainsi les dépenses d'investissements 2022 de ces activités sont reportées en quasi-totalité en activités éligibles non alignées dans le tableau de restitution ci-dessous.

Les investissements reportés en activités éligibles alignées sont relatifs à la création du futur datacenter du Groupe, conçu pour être le plus aligné possible aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci. Ils regroupent notamment les avant-projets et missions topographiques ou géotechniques. La part alignée est faible du fait du caractère récent de ce projet.

La ventilation des KPI de CapEx entre les activités 8.1 et 8.2 a été réalisée en fonction de la destination finale des prestations réalisées par les filiales du Groupe utilisatrices des moyens mis à leur disposition par cegedim.cloud.

Taxinomie – Indicateur CapEx

Activités économiques	Code	CAPEX absolu (m€)	part du CAPEX %	Critères de contribution substantielle							DNSH - Does Not Significantly Harm						Garanties minimales	Part du CAPEX aligné - Année 2022 %	Part du CAPEX aligné - Année 2021 %	Activité habilitante (H) / transitaire (T)
				Changement climatique		Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Changement climatique		Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes					
				Atténuation	Adaptation					Atténuation	Adaptation									
A. Activités éligibles à la taxinomie																				
A.1. Activités alignées sur la taxinomie																				
8.1 Hébergement et traitement des données	8.1	22	0,02%	0,0%	100%	na	na	na	na	Oui	Oui	Oui	Oui	Néant	Néant	Oui	0%	na	T	
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	8.2	92	0,1%	0,0%	100%	na	na	na	na	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Oui	0%	na		
A.2. Activités éligibles mais non alignées sur la taxinomie																				
8.1 Hébergement et traitement des données	8.1	1 826	1,8%							Oui	Partiel	Oui	Oui	Néant	Néant	Oui				
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	8.2	7 612	7,5%							Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Oui				
Total A (A.1 + A.2)		9 552	9,4%																	
B. Activités non éligibles à la Taxinomie																				
Capex des activités non éligibles à la taxinomie (B)		92 181	90,6%																	
Total (A+B)		101 733	100,0%																	

Part des charges opérationnelles (OpEx) éligibles

Le KPI OpEx des activités éligibles donne part éligible dans le total des coûts directs non capitalisés, liés :

- aux éléments de recherche et développement, rénovation de bâtiments, contrats de location à court terme, maintenance et réparation
- aux autres coûts directs liés à l'entretien courant des actifs corporels qui sont nécessaires à leur bon fonctionnement

KPI d'éligibilité = OpEx des activités éligibles / OpEx total = 6,6%

Les OpEx des activités éligibles représentent la part des coûts directs, non capitalisés, correspondant à l'activité d'exploitation informatique conduite par cegedim.cloud.

Part des charges opérationnelles (OpEx) alignées

Le KPI des activités alignées suit la même définition, en faisant le ratio des activités alignées sur le même total.

Comme indiqué précédemment, les activités éligibles ne satisfont pas, en 2022, l'ensemble des critères de contribution substantielle qui permettrait de les qualifier d'alignées. Ainsi les charges opérationnelles 2022 relatives à ces activités sont reportées en quasi-totalité en activités éligibles non alignées dans le tableau de restitution ci-dessous.

La quote-part présentée au titre des charges opérationnelles alignées comprend les coûts directs liés au projet de création du nouveau datacenter de cegedim.cloud, qui est conçu pour être le plus aligné possible aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci. Ces coûts prennent la forme de prestations de services externes et de temps passé par les équipes cegedim.cloud. Ils sont évalués suivant la méthode du coût complet. La part alignée est faible du fait du caractère récent de ce projet.

La ventilation des KPI d'OpEx entre les activités 8.1 et 8.2 a été réalisée en fonction de la destination finale des prestations réalisées par les filiales du Groupe utilisatrices des moyens mis à leur disposition par cegedim.cloud.

Taxinomie – Indicateur OpEx

Activités économiques	Code	OpEx absolu (m€)	part de l'OpEx %	Critères de contribution substantielle						DNSH - Does Not Significantly Harm						Garanties minimales	Part de l'OpEx aligné - Année 2022 %	Part de l'OpEx aligné - Année 2021 %	Activité habilitante (H) / Transitaire (T)
				Changement climatique		Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Changement climatique		Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				
				Atténuation	Adaptation					Atténuation	Adaptation								
A. Activités éligibles à la taxinomie																			
A.1. Activités alignées sur la taxinomie																			
8.1 Hébergement et traitement des données	8.1	23	0,01%	0,0%	100%	na	na	na	na	Oui	Oui	Oui	Oui	Néant	Néant	Oui	0%	na	T
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	8.2	96	0,02%	0,0%	100%	na	na	na	na	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Oui	0%	na	
A.2. Activités éligibles mais non alignées sur la taxinomie																			
8.1 Hébergement et traitement des données	8.1	5 328	1,27%							Oui	Partiel	Oui	Oui	Néant	Néant	Oui			
8.2 Programmation, conseil et autres activités informatiques	8.2	22 213	5,28%							Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Oui			
Total A (A.1 + A.2)		27 660	6,6%																
B. Activités non éligibles à la Taxinomie																			
Opex des activités non éligibles à la taxinomie (B)		392 660	93,4%																
Total (A+B)		420 320	100,0%																

6.5 | Mobiliser les ressources humaines

Résultats

Effectif Groupe

2022 | 2021

6 073 | 5 643

Effectif total

3 786 | 3 576

Effectif France

2 287 | 2 067

Effectif International

1 990 | 1 514

Embauches ⁽¹⁾

1 489 | 1 017

Embauches en CDI

501 | 497

Embauches en CDD

1 542 | 1 178

Départs

23,4% | 18,1%

Turnover (taux de départs)

5 691 | 5 186

Nombre de salariés en CDI

382 | 457

Nombre de salariés en CDD

39,0 | 39,3

Âge moyen global

⁽¹⁾ La hausse des embauches est portée à plus de la moitié par les entités offshore qui connaissent un fort dynamisme (services clients, BPO et R&D) ainsi que par les investissements de Cegedim Santé.

Parité Groupe

2022 | 2021

47% | 46%

% salariés Femmes

53% | 54%

% salariés Hommes

40% | 40%

% administrateurs Femmes

60% | 60%

% administrateurs Hommes

Formation et mobilité

2022 | 2021

17 189 | 22 199

Nombre d'heures de formation en France ⁽²⁾

13,7 | 15,6

Nombre d'heures de formation par salarié formé en France

1 255 | 1 422

Nombre de salariés formés en France

33% | 40%

Part des salariés ayant reçu au moins une formation en France

915 | 787

Nombre de parcours e-learning Groupe

6 439 | 5 817

Inscrits aux e-learning Groupe

11 859 | 10 333

Nombre d'heures de e-learning Groupe

505 | 511

Nombre de mobilités internes en France ⁽³⁾

⁽²⁾ Les formations avaient été fortement encouragées notamment en e-learning pendant la période de covid-19 ce qui explique le pic observé en 2021. En 2022, le Groupe a retrouvé les niveaux d'avant crise sanitaire.

⁽³⁾ Changements de postes ou mobilités entre entités différentes hors réorganisation interne.

Marque employeur et relations écoles

2022 | 2021

22 | 6

 Job dating en France ⁽¹⁾

2 | 0

Salons pour l'emploi en France

8 | 7

Forums écoles en France

37 | 35

 Recrutements associés
en France

61 | 72

 Nombre de stagiaires
en France

34% | 20%

 Conversion étudiants en CDI
en France

139 | 113

 Nombre de contrats
d'apprentissage en France

13 | 33

 Nombre de contrats de
professionnalisation en France

179 | 116

 Nombre de stagiaires
Groupe

⁽¹⁾ La hausse significative des job dating traduit les forts enjeux de recrutement du Groupe ainsi que la fin des contraintes sanitaires.

Santé et sécurité en France

2022 | 2021

30 | 35

 Accidents de travail
en France

65 230 | 49 154

 Absentéisme en jours
Groupe hors Covid-19 ⁽²⁾

38 702 | 32 813

 Absentéisme en jours
France hors Covid-19 ⁽²⁾

5 038 | 9 384

 Absentéisme en jours lié
au Covid-19 - France ⁽³⁾

10,74 | 8,72

 Nombre moyen de jours
d'absence Groupe par salarié
hors CP, RTT et Covid-19

10,22 | 9,18

 Nombre moyen de jours
d'absence France par salarié
hors CP, RTT et Covid-19

4,27% | 4,40%

 Taux d'absentéisme moyen
en France

⁽²⁾ L'augmentation des effectifs a mécaniquement impacté à la hausse l'absentéisme. Les filiales en Roumanie ont aussi connu une forte hausse des congés maternité. En 2022, la rubrique maladie Covid-19 n'est quasiment plus utilisée et se reporte sur les arrêts maladie classiques.

⁽³⁾ Maladie, arrêts pour garde d'enfants, ou télétravail impossible.

Qualité de vie au travail

2022 | 2021

1 560 | 950

 Nombre de salariés France en
télétravail régulier ⁽⁴⁾

41,20% | 26,57%

 Part de l'effectif France
en télétravail régulier ⁽⁴⁾

319 | 298

 Nombre de salariés Groupe
en travail à temps partiel

5,25% | 5,28%

 Part de l'effectif Groupe
à temps partiel

⁽⁴⁾ Télétravail régulier dans le cadre de l'accord Groupe en France, hors protocole sanitaire exceptionnel et télétravail occasionnel. En 2022, le télétravail régulier poursuit son déploiement pour les collaborateurs déjà présents et constitue un avantage recherché par les nouvelles recrues.

Indicateurs clefs de performance et objectifs			
Périodes d'essai validées en CDI	Attirer les collaborateurs	Réalisé	Objectif
	Salariés en CDI en 2022 en France dont la période d'essai a été validée au 31 décembre, hors période d'essai en cours.	2022 2021 81% 77%	Maintenir un niveau $\geq$ 75%
Embauches cooptées confirmées en France	Promouvoir la cooptation	Réalisé	Objectif
	Les critères de cooptation en France en 2022 sont identiques à 2021, avec la non-éligibilité de certains cas de figure détaillés dans ce chapitre. Des challenges ont été mis en place pour des postes et profils en tension.	2022 2021 165 105	Maintenir un niveau $\geq$ 100 cooptations / an
Évènements de recrutement en France	Maintenir notre présence	Réalisé	Objectif
	Ces évènements prennent la forme de jobdating, salons pour l'emploi, forums écoles. S'y ajoutent les soirées de cooptation, non incluses ici. L'indicateur présente les données France. La sortie de crise sanitaire a permis une reprise des évènements de recrutement en 2022.	2022 2021 32 13	Maintenir un niveau $\geq$ 1,5 évènement / mois soit 18 par an
Index d'égalité professionnelle H/F en France	Lutter contre les inégalités H/F	Réalisé	Objectif
	La note obtenue en 2022 démontre la politique d'amélioration continue du Groupe pour promouvoir une meilleure égalité professionnelle.	2022 2021 92 92	Maintenir un niveau $>$ 75
Part des postes télétravaillables en France	Favoriser la qualité de vie au travail	Réalisé	
	Hormis certains métiers, comme les postes de production ou d'exploitation IT et les activités commerciales ou terrain, le Groupe Cegedim offre une grande proportion de postes télétravaillables du fait de ses métiers de prestations de services et de son infrastructure permettant une organisation flexible. Tout en ne constituant pas un objectif, la proportion est vouée à rester stable à périmètre constant.	2022 2021 71,9% 70,0%	

Politique de l'emploi

Le Groupe conduit une politique RH active en tant que marque employeur, avec une démarche renforcée ces dernières années pour répondre aux enjeux de fidélisation des collaborateurs. Il est assez caractéristique de l'activité que les plateaux de gestionnaires spécifiques à certaines de ses entités fassent généralement l'objet d'un turnover plus prononcé et typique de ces métiers.

En 2022, la politique de l'emploi de Cegedim continue d'accompagner l'activité du Groupe. Celui-ci met en place un environnement dans lequel ses collaborateurs peuvent pleinement développer leurs compétences tout en contribuant activement à la performance de l'entreprise. Cegedim adapte sa politique de rémunération en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement, tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable.

Au cœur des préoccupations du Groupe Cegedim, l'équité sociale est mise en œuvre dans la politique de ressources humaines. Les équipes RH à taille humaine sont axées sur la communication, la transmission des compétences et le partage d'expérience, éléments indispensables à la poursuite du développement individuel. Un management de proximité favorise une prise de décision efficace avec réactivité et souplesse. L'évaluation régulière des collaborateurs, les formations et les opportunités d'évolution permettent un enrichissement des compétences et des expériences individuelles, et la perspective d'accéder à de nouvelles responsabilités. Une expérience au sein du Groupe Cegedim, employeur de référence, est gage d'une employabilité accrue des collaborateurs.

Recruter

Effectifs

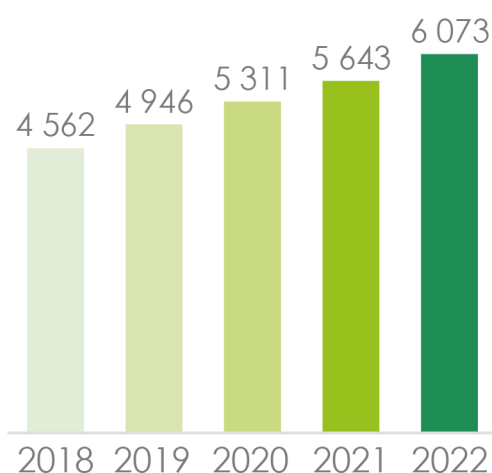
L'engagement du Groupe vise à renforcer ce capital humain, ressource primordiale. Le recrutement d'effectifs qualifiés et adaptés aux besoins est une préoccupation majeure et constante, à enjeu fort pour le Groupe Cegedim, acteur BtoB dont la communication institutionnelle et les produits ne sont pas nécessairement accessibles aux candidats ou connus des futurs collaborateurs. Sa présence accentuée sur les réseaux sociaux professionnels y permet une forte visibilité en France, et constitue un canal de recrutement actif.

Recrutement

Afin d'accompagner les projets du Groupe, Cegedim recrute chaque année :

- Plusieurs centaines de collaborateurs avec la volonté continue d'agir en faveur de la diversité des salariés dans l'entreprise et de permettre notamment l'accès à l'emploi de personnes handicapées ;
- Un nombre croissant de stagiaires et de jeunes recrues en contrat d'apprentissage ;
- À l'international à travers sa présence dans plus de 10 pays.

Effectifs Groupe



Des partenariats ont été mis en place ou renforcés en 2022 afin d'accompagner la politique de recrutement :

- Partenariat avec l'école de commerce Rocket School qui a permis l'embauche d'une vingtaine d'assistants commerciaux en alternance au sein de Cegedim Santé, principalement au titre d'une reconversion professionnelle ;
- Constitution d'un partenariat avec le cabinet de conseil BPI Groupe ;
- Mise en place de parcours de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) afin de recruter des personnes en recherche d'emploi sous condition de validation d'un parcours de formation chez Cegedim SRH.

Certaines filiales déploient un programme de fidélisation des jeunes recrues à des postes ayant une courbe d'apprentissage longue, afin de capitaliser sur la formation interne initiale, où les collaborateurs sont accompagnés dans un plan de progression semestriel, comportant indicateurs qualitatifs et objectifs quantitatifs.

Une cellule RH dédiée a été mise en place pour définir et piloter la politique de recrutement au niveau du Groupe. Composée du Directeur des Ressources Humaines Groupe, d'un expert outils et d'un expert métier, cette cellule vise notamment à optimiser les outils et partager les meilleures pratiques. Elle a vocation à tester de nouvelles solutions et de nouveaux partenariats :

- Déploiement d'un partenariat pour la recherche de profil R&D ;
- Démultiplication des bourses à l'emploi avec des sites spécialisés pour l'accès aux CVthèques ;
- Réflexion à de nouveaux dispositifs notamment la recherche booléenne ou des partenariats dédiés au commerce pour répondre aux importants volumes de recrutements ;
- Développement continu du partenariat avec un réseau social professionnel de référence ;
- Veille et recherche de solutions innovantes, par exemple pour l'animation de la cooptation d'entreprise.

Par ailleurs, depuis fin 2020, une cellule sourcing offshore au Maroc complète les équipes RH en France, notamment pour la chasse et la préqualification des candidats français, les outils et formations étant mutualisés avec ceux des équipes de recrutement en France. Les RecrutLab des sites de Boulogne-Billancourt, à Rabat et à Bucarest, sont des zones dédiées au recrutement comportant des box plus spécifiquement adaptés au passage d'entretiens d'embauche.

Jobdating

Des sessions de jobdating sont régulièrement proposées sur les sites français, en présentiel ou à distance. S'adressant à des candidats postulant aux annonces du Groupe ou ciblés par les recruteurs, elles consistent en des sessions d'entretiens rapides d'une dizaine de candidats, avec les équipes RH et les managers des postes concernés, à l'issue desquelles des propositions d'embauches peuvent être faites. En complément des canaux d'annonce traditionnels, ces événements sont promus auprès des écoles dans les régions concernées.

Jeunes diplômés

Les collaborateurs sont issus majoritairement de formations à dominante scientifique ou commerciale. Le Groupe veille au recrutement de futurs jeunes diplômés dans le cadre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation, grâce à des partenariats avec des écoles et établissements universitaires. La communauté des alternants est animée toute l'année par des temps d'échange, jeux-concours, pique-nique, etc. Depuis 2020, Cegedim a mis en place un accompagnement complémentaire dédié à ses alternants, animé par l'équipe RH afin de favoriser les échanges, et trois communautés ont été créées pour compléter leur intégration : commerce, support et IT/développement. Au mois de juin, chaque alternant fait le bilan de son année et exprime ses souhaits pour l'année à venir auprès de son manager et de l'équipe RH. En 2022, l'équipe RH a continué d'encourager le recrutement d'alternants, en hausse de 4%.

Cegedim participe aux salons pour l'emploi et aux événements étudiants.

Certaines filiales comme Cegedim Insurance Solutions proposent un parcours de formation BU dédié à leurs alternants et ouvrent des postes à des profils de jeunes diplômés dans des fonctions historiquement occupées par des profils expérimentés.

Le Groupe propose en France et à l'international des stages aux étudiants ou jeunes diplômés, véritables tremplins vers l'embauche destinés à être transformés en postes pérennes dans les entreprises du Groupe, en hausse de 54% en 2022. Certaines filiales effectuent des campagnes annuelles de stage visant à accompagner les étudiants dans la préparation de leur projet de fin d'étude, ainsi qu'à encourager leur insertion professionnelle.

Chaque année, Cegedim propose des stages d'été aux étudiants leur donnant l'opportunité de découvrir le monde de l'entreprise. Cegedim Service Center, filiale basée en Roumanie, a quant à elle participé à quatre salons pour l'emploi, ainsi qu'à un Open Doors organisé en mai 2022.

Partenariat écoles

Des partenariats sont mis en œuvre en France avec l'École d Numérique Simplon à Paris. Des collaborateurs du Groupe interviennent à l'Université de Poitiers, à l'Université Lyon 2 et à la Sorbonne. Le Groupe Cegedim est fier de parrainer la création du premier Master SIRH (Système d'Information en Ressources Humaines) en France, ouvert en septembre 2018 à l'université de Paris I Sorbonne, où ses collaborateurs enseignent. Certains étudiants sont accueillis en apprentissage au sein des équipes. Cegedim a initié un partenariat avec HEC visant à créer des liens étroits avec la communauté des étudiants de l'école et du programme MBA, vivier d'embauches. En 2021, Cegedim Insurance Solutions a créé un partenariat avec l'école ISIS formant des ingénieurs spécialisés en e-santé. Cegedim SRH a également réactivé son partenariat avec l'IGS, l'ECE et l'IAE Montpellier afin de recruter des consultants et ingénieurs développement. La filiale de Cegedim en Égypte est partenaire d'un organisme gouvernemental qui dispense des formations aux jeunes diplômés afin de leur proposer un emploi.

En 2022, cegedim.cloud a mis en place un partenariat Filament'or via l'AFNOR où les étudiants sont amenés à travailler sur les thématiques RSE des entreprises partenaires.

Intégration

En France, un parcours dédié a notamment pour objet l'intégration, par les équipes RH de chaque filiale, de ses nouveaux collaborateurs avec une présentation axée sur la BU, les outils RH, etc. Une fois par mois, le Directeur des Ressources Humaines Groupe présente aux nouveaux arrivants les différentes activités du Groupe et sa vision métier, sous format visioconférence, afin de réunir les collaborateurs des différents sites en France.

La Direction des Ressources Humaines a développé, soit au sein des locaux Groupe, soit au sein des BU, des modules de formation spécifiques et aux durées adaptées selon les différents métiers concernés : C-Media Academy, School SRH, onboarding Cegedim Santé notamment via sa Sales Excellence, parcours métier Assurances, tuteur C-Media ou e-business. Certaines BU ont mis en place des parcours de type "vis ma vie" afin de compléter l'expérience d'intégration avec un dispositif de parrainage ou de binôme à l'arrivée de nouvelles recrues. Certains métiers peuvent également nécessiter des formations plus spécifiques à l'entrée du fait de leur activité, par exemple : pharmacovigilance, dépositaire pharmaceutique, cariste, cadre légal de la facture électronique. Enfin, livrets d'accueil, matériels et accessoires aux logos du Groupe sont transmis aux nouveaux arrivants. En Roumanie, la filiale Cegedim Service Center organise une journée d'intégration pour présenter les activités aux nouvelles recrues, suivie d'une période d'incubation pour les nouveaux arrivants composée de sessions de formations à la fois aux compétences spécifiques du métier mais aussi aux sujets plus généralistes.

En amont de l'intégration d'un nouveau collaborateur, une checklist est adressée par les équipes des Ressources Humaines au manager afin qu'il puisse préparer au mieux son arrivée. Le parcours d'intégration est ponctué d'un point RH à mi-parcours, ainsi qu'un entretien de validation de fin de période d'essai formalisé avec le manager. Les résultats en sont analysés par la DRH pour mise en œuvre d'actions correctives le cas échéant.

Cooptation

La politique de cooptation est en place depuis 2011 au sein du Groupe Cegedim en France, et renforcée depuis 2018. Son objectif est de gratifier les collaborateurs ayant transmis des candidatures dont les profils répondent aux besoins opérationnels et se reconnaissant dans les valeurs du Groupe.

En 2022, un partenariat a été conclu pour la mise en place un nouvel outil de cooptation ayant pour objectifs :

- Pour les collaborateurs, de coopter encore plus facilement les offres existantes ou en candidature spontanée ;
- Pour l'équipe RH, de suivre le nombre de cooptations réalisées dans le Groupe et leur état d'avancement, ainsi que d'encourager la cooptation via des challenges spécifiques dans l'année.

En 2022, deux challenges cooptation ont été organisés, durant l'été et en novembre, où les trois gagnants ont remporté des lots ajoutés à la prime de cooptation. Cette politique s'est avérée particulièrement efficace avec une augmentation de 57% des embauches cooptées en un an.

Politique de rémunération

Afin de partager la valeur, Cegedim a déployé un accord de participation Groupe entré en vigueur en 2022 ainsi que des accords d'intéressement spécifiques aux BU pour une dynamique locale. La politique du Groupe en matière de rémunération vise à reconnaître les talents en récompensant à la fois la performance collective et la performance individuelle, celle-ci étant encouragée de manière privilégiée au travers de la part variable sur objectifs des rémunérations. Chaque année, les managers mènent un entretien individuel avec les collaborateurs de leur équipe, afin de les évaluer et faire le point sur les objectifs fixés. Le Groupe acquiert tous les ans des études de rémunération afin de s'assurer que sa politique de rémunération est en phase avec le marché.

Le Groupe est doté d'un Comité des Rémunérations - Nominations, composé de trois administrateurs. Les attributions de ce comité sont notamment les politiques d'attribution d'actions, de rémunération variable, et le plan de succession des dirigeants en cas de vacance.

S'engager pour la santé et qualité de vie au travail

Information interne

L'intranet Groupe MyCegedim est un espace d'informations présentant les dernières actualités du Groupe, avec un accès à l'ensemble des informations et politiques RH, et vers les différents sites et outils internes. Il permet également d'accéder aux intranets des BU et de retrouver les différentes informations et bases documentaires du Groupe.

Le réseau CG Live d'une vingtaine d'écrans diffuse les actualités du Groupe ainsi que les messages d'information à vocation sociale, légale, métier, de formation, etc. Ces écrans, présentant également des informations personnalisées par BU et entité, sont déployés sur tous les sites du Groupe de plus de cinquante salariés en France. Ces communications sont également disponibles sous forme de vidéos via le portail intranet et accessibles par les collaborateurs en télétravail. Des initiatives variées sont aussi instaurées localement dans diverses entités du Groupe.

En France, des réunions régulières sont organisées au sein des BU afin de rassembler les équipes et diffuser les actualités de l'entreprise. Des newsletters et communications internes sont transmises aux collaborateurs à fréquence régulière. Par ailleurs, plusieurs BU ont développé des revues en présentiel ou à distance pour diffuser des informations sur l'activité et favoriser la communication ascendante et descendante. Le Directeur des Relations Investisseurs saisit l'occasion de ses déplacements internationaux lors de roadshows pour de se rendre en filiales et présenter les résultats du Groupe aux collaborateurs. Cette année ces événements ont eu lieu principalement en format virtuel disponible en vidéo avec des sessions de questions / réponses interactives. Des moments conviviaux sont organisés tout au long de l'année à l'occasion de fêtes ou d'événements qui sont l'occasion de partages professionnels moins formels.

Création de lien

Des sessions d'afterworks inter-BU favorisent les échanges et l'établissement de passerelles entre collaborateurs d'entités différentes sur les mêmes sites de travail. Des événements internes aux dates marquantes ou autres occasions, tels que des soirées annuelles ou repas d'équipe ont été organisés au sein de chaque entité : repas de Noël, séminaires, déjeuners inter-équipes avec tirage au sort chez Cegedim SRH, etc. Des séminaires et team buildings sont également préparés pour des équipes ou entités spécifiques, selon les besoins. Des événements ponctuels comme des concours photos (photo insolite de l'été, esprit de Noël...) ou de pronostics à l'occasion de la Coupe du Monde de Football ont été proposés aux collaborateurs. De nouveaux canaux de communication ont été développés pour faciliter les échanges réguliers entre les managers.

Cegedim est conscient que l'environnement de ses collaborateurs joue un rôle clef dans leur bien-être et procède régulièrement à des réaménagements ou modernisation de ses locaux de bureaux. Cafétérias, salles de détente ou de repos sont présentes sur certains sites, permettant aux collaborateurs se retrouver autour des différents aménagements ou paniers de fruits hebdomadaires.

Prévention

A minima chaque année, Cegedim met à jour l'intégralité des Documents Uniques d'Évaluation des Risques professionnels (DUER), pour tous ses sites. Un groupe de travail RH pilote la mise en œuvre des mesures et des plans d'action. Des fiches pratiques sont disponibles relativement aux bonnes pratiques à adopter en openspace, aux gestes et postures, au télétravail et au risque routier. En 2022, une sensibilisation à l'écoconduite a été proposée à l'ensemble des collaborateurs. Par ailleurs, tous les sites de plus de cent personnes sont équipés de défibrillateurs à l'exception du site de Boulogne Billancourt qui dispose d'un Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP).

À l'occasion d'Octobre Rose, Cegedim a proposé à ses collaborateurs des conférences de sensibilisation sur le cancer du sein. Des cours de yoga et de méditation ont été mis à disposition des collaborateurs sur les principaux sites durant la Semaine de la Qualité de Vie au Travail et Octobre Rose.

Qualité de vie au travail

Une démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) est déployée avec des groupes de travail dédiés afin que les collaborateurs puissent contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie au travail. Des restitutions de ces travaux ont eu lieu en Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT). Des ambassadeurs Qualité de Vie au Travail sont nommés pour accompagner les collaborateurs et créer un nouvel axe de communication en complément des échanges avec le management et les équipes RH.

Les CSE ont souscrit à une plateforme de cours et loisirs en ligne accessible de manière gratuite et illimitée par les salariés et leur famille, avec 120 000 heures de contenus numériques couvrant divers sujets comme le bien-être, le sport et les outils bureautiques. À l'occasion de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail 2022, Cegedim a proposé une plateforme à ses collaborateurs permettant de suivre des conférences bien-être et santé et de s'inscrire à des cours de Zen Méditation en présentiel sur les principaux sites.

Des espaces détente sont à disposition des collaborateurs dans certains sites.

Des places en crèche d'entreprise sont proposées depuis 2018 aux collaborateurs en France, en partenariat avec un acteur reconnu du marché. Au vu du succès de ces campagnes et afin d'accompagner ses collaborateurs, la Direction a décidé d'ajouter 7 berceaux supplémentaires en 2022, où 31 berceaux étaient attribués par Cegedim pour ses collaborateurs. .

Couverture santé

Il existe a minima une couverture Frais de santé qui peut être complétée par des dispositifs de prévoyance. En France, des dispositifs de prévoyance Décès, Incapacité et Invalidité sont étendus à la totalité des collaborateurs, ainsi qu'un dispositif spécifique de maintien de garantie Frais de santé optionnel pour les anciens salariés. Le Groupe s'attache à étendre progressivement ce type de dispositifs de prévoyance et de couverture retraite aux pays dans lesquels la législation ne l'exige pas. En pratique, la quasi-totalité des effectifs du Groupe s'est vue proposer une assurance maladie, ainsi qu'un plan de couverture retraite. Le Groupe a modifié ses accords relatifs aux frais de santé pour se mettre en conformité avec la réforme du 100% santé de 2020 en France.

Depuis le 1^{er} février 2021, Cegedim a fait évoluer les garanties Santé en proposant une nouvelle garantie TP Santé prenant en charge 50% du prix public moyen de certains produits, dans la limite d'un forfait annuel de 50 euros par an et par famille, garantie entièrement prise en charge par Cegedim.

Préparation retraite

Un Plan d'Épargne Retraite entreprise Collectif (PERCOL) permet aux collaborateurs de se constituer une épargne retraite personnelle. Des sessions d'information avec le gestionnaire ont été proposées aux collaborateurs pour prendre connaissance de ce dispositif. Par ailleurs, en 2022, de nouvelles sessions d'informations destinées aux collaborateurs de plus de 55 ans ont été organisées avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), sur le thème de la préparation au départ à la retraite. Certaines filiales comme Cegedim Insurance Solutions mettent à disposition des collaborateurs un guide pour la préparation à la retraite.

Sport et santé

Des courses solidaires sont régulièrement proposées aux collaborateurs : semi-marathon de Boulogne, Foulées de l'Assurance, Medical Run, La Parisienne, Trail de La Sans Raison ou encore la Course solidaire pour l'association Imagine For Margo. Certains CSE proposent également des cours de sport en ligne et versent une contribution pour les inscriptions des collaborateurs à des clubs sportifs.

Don de jours

Afin de pouvoir soutenir les salariés confrontés à des situations personnelles difficiles, Cegedim a mis en place un dispositif de dons de jours applicable à tous les salariés en France. Un accord collectif a ouvert cette possibilité au plus grand nombre et permet l'abondement de l'employeur.

Accords collectifs

Au sein des filiales françaises, et dans l'ensemble du Groupe, les accords collectifs sont très nombreux et de ce fait ne sont pas tous listés dans le document. Aucun des accords mis en place en France n'a jusqu'ici été dénoncé par les représentants des salariés ou organisations syndicales, illustrant la pertinence du dialogue social.

En 2022 en France, les accords collectifs ont notamment porté sur :

- Accord Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Avenants Intéressement ;
- Avenant Télétravail ;
- Avenant Itinérance ;
- Avenant Temps Partiel ;
- Accord de Monétisation des RTT.

Organiser le travail et lutter contre les discriminations

Droit à la déconnexion

Le droit à la déconnexion, prévu en France dans la Loi Travail, n'a pas donné lieu à des mesures de blocage des outils de communication informatiques. En effet, l'activité de service du Groupe Cegedim ne permet pas les coupures de serveurs ou d'éléments d'infrastructure informatique en horaire non ouvrable, du fait de la nécessaire continuité de service et astreinte des collaborateurs permettant de l'assurer. Le respect de la mise en œuvre du droit à la déconnexion est assuré par des outils déclaratifs de temps de repos, et la mise en place d'une ligne d'alerte permettant aux salariés de solliciter un entretien RH afin d'échanger sur leur charge de travail, qui donnera lieu à une analyse de la situation et un plan d'action de remédiation avec le manager concerné. Ce droit est rappelé dans la fiche pratique relative au télétravail.

Comités Sociaux Économiques

Le dialogue social de proximité s'est poursuivi en 2022. Il n'est pas possible de rendre compte en détail ici de l'activité de l'ensemble des Comités Sociaux Économiques du Groupe. Cependant, nombre d'actions sociales est en place et notamment d'une manière plus spécifique selon les usages locaux : aide au logement, subventions attribuées dans le cadre d'activités extra-professionnelles (sport, loisir, culture, voyages, chèque emploi service), accompagnement des fêtes de fin d'année (chèques-cadeaux, spectacle de Noël, etc.), des vacances scolaires (chèques vacances) et autres événements marquants. Le CSE de l'UES Boulogne et de Cegedim Santé ont déployé un site internet sur lequel il est possible d'acheter à distance les prestations proposées. En 2022, il a été procédé au renouvellement d'un CSE et à la mise en place du CSE de Cegedim Santé.

Organisation du temps de travail

Dans tous les pays où il est implanté, le Groupe respecte les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Pour les collaborateurs en France, qui représentent plus de 60% des effectifs totaux du Groupe Cegedim, l'organisation du temps de travail s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 216 jours ou 1 607 heures travaillées, avec une référence horaire hebdomadaire conventionnelle de 37,10 heures, en contrepartie de l'attribution de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT). À l'international, la réglementation de la durée du temps de travail est respectée dans chaque pays.

À la suite de l'évolution des modes d'organisation du travail, de nouveaux accords télétravail ont été mis en place en France et à l'international pour augmenter le nombre de jours de télétravail régulier. Par exemple, en France, le nouvel accord conclu en 2022 permet jusqu'à trois jours de télétravail régulier et exceptionnel par semaine (précédemment deux jours). Cet accord offre aux collaborateurs une réelle souplesse dans la gestion de leur temps et trajets.

L'accord relatif à l'itinérance déployé en 2018 et 2019 prend lui aussi en compte la réalité terrain des populations amenées à de fréquents déplacements, visant à adapter les modalités de prise en compte de temps de trajet / temps de travail pour les salariés non sédentaires. En 2022, un avenant a revalorisé de 10% les indemnités de nuitées.

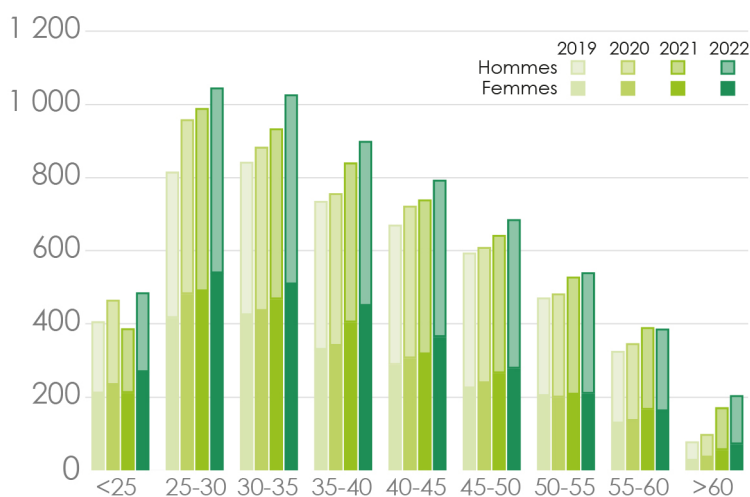
Évolution équitable des carrières

Le Groupe ne fait pas de discrimination dans ses embauches ou les attributions de postes. Les offres d'emploi prévoient une rémunération sans discrimination dont l'évolution future dépend de critères liés à la performance et à l'expérience de chacun. Toute personne victime ou témoin d'une éventuelle discrimination dispose de plusieurs moyens d'alerte. Elle peut notamment saisir la ligne d'alerte, le Comité Éthique du Groupe, ou toute instance du personnel qui agira en totale indépendance. Un accord conclu sur l'accompagnement des représentants du personnel, vise à mettre en place des garanties d'évolution de rémunération. Cegedim s'assure que les femmes de retour de congé maternité bénéficient d'une augmentation.

L'index d'égalité professionnelle, créé en 2019 par la loi sur l'avenir professionnel, est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés. Calculée sur 100, cette note comprend cinq critères et sa publication est obligatoire sur le site internet de l'entreprise au plus tard au 1er mars, tout comme sa déclaration à l'Inspection du Travail. Il constitue depuis 2021 un indicateur clef de performance du Groupe, qui se situe au-delà du seuil de 75 défini par les textes et fixé par Cegedim comme objectif pour les premières années de mise en œuvre.

La répartition des effectifs du Groupe par âge illustre les résultats d'une politique RH active de recrutement et de gestion des carrières au sein du Groupe, en matière de diversité des sexes et des âges, aux deux extrémités de la pyramide des âges.

Répartition H/F par âge des collaborateurs Groupe



Handicap

Le Groupe Cegedim combat toute forme de discrimination, a la volonté de faciliter l'intégration des travailleurs handicapés, et s'emploie à leur améliorer l'accès à ses bâtiments. Dans tous les pays où le Groupe opère, Cegedim veille à respecter la réglementation en vigueur en la matière.

La Cellule Handicap accompagne les collaborateurs reconnus travailleurs handicapés, effectue un suivi régulier de leur dossier administratif, ainsi qu'un aménagement du poste et des horaires de travail si besoin. Dans ce cadre, Cegedim travaille étroitement avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) et Cap emploi. En France, Cegedim accorde cinq jours de congés payés spéciaux aux travailleurs handicapés afin de leur permettre d'accomplir leurs formalités médicales et administratives, ainsi qu'un accès prioritaire aux places de parking et aux places en crèche.

Les missions de la Cellule Handicap ont été élargies et renforcées en 2019 avec la réalisation d'un diagnostic externe de six mois comportant plus de trente entretiens avec un panel représentatif de collaborateurs. Sa composition a été modifiée en 2020, et compte désormais un membre de l'équipe RH par BU, ce qui permet de traiter les questions liées au handicap au plus proche du collaborateur.

En 2022 et comme les années précédentes, Cegedim a effectué une campagne de sensibilisation lors de la semaine du handicap. Pour la première fois, Cegedim a participé au Duoday qui consiste à accueillir pour la journée une personne en situation de handicap afin de lui faire découvrir un métier. Ce sont ainsi deux binômes qui ont été formés à des postes de Développeur, à Labège et Niort pour la journée du 16 novembre 2022. Certaines filiales ont aussi mis en place des partenariats avec des ESAT (traiteur, plateaux-repas, Café Joyeux, etc.).

Gérer les qualifications et les compétences

Compétences

La diversité des métiers au sein du Groupe Cegedim permet d'enrichir les compétences et les expériences individuelles avec la perspective d'accéder à de nouvelles responsabilités. Le Groupe articule sa politique RH autour de la formation et de la mobilité interne, et considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs de motivation et de réussite de ses collaborateurs. Rejoindre Cegedim, c'est saisir l'opportunité de travailler dans un environnement technologique de haut niveau, dans le cadre de projets riches et variés, tout en progressant de façon continue. Un accompagnement spécifique est mis en place dans certaines filiales pour les collaborateurs promus à des fonctions d'encadrement d'équipe, permettant l'acquisition de compétences managériales.

Formation

La formation est un pilier essentiel de la stratégie RH de Cegedim qui y consacre un effort supérieur à ses obligations légales, permettant aux salariés d'optimiser leur potentiel. La politique de formation du Groupe combine évolution individuelle, développement des compétences des collaborateurs et performance de l'entreprise, afin d'accompagner les projets stratégiques et les mutations des métiers, notamment de la santé. Les nouvelles recrues bénéficient d'une formation initiale dans le cadre de leur intégration. Au cours de leur carrière, outre les sessions de formation classiques internes ou externes, inter ou intra-entreprises, des sessions de formation continue spécifiques aux différents métiers du Groupe peuvent être mises en place dans les entités. Les entretiens professionnels, majoritairement réalisés avec le Référent RH, se concentrent sur les besoins de formation, l'employabilité des collaborateurs et la construction commune de l'évolution professionnelle.

Des formations aux premiers secours sont également dispensées, en complément des formations professionnelles.

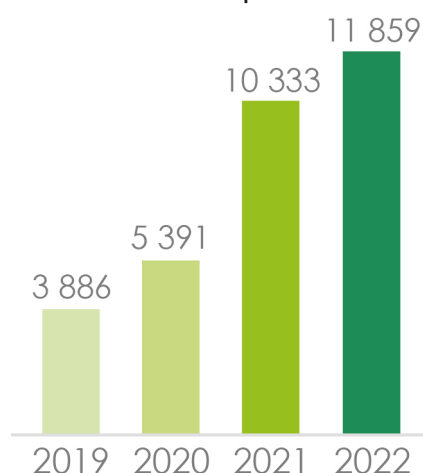
Transmission des compétences

Enjeu fort pour le Groupe Cegedim, la transmission des compétences permet de garantir les connaissances et l'expertise au sein des équipes. Les Business Units peuvent ainsi mettre en place des formations sur mesure en mobilisant leurs propres ressources au sein des équipes. Ces initiatives permettent de répondre aux besoins spécifiques liés aux métiers, de faire partager la culture du Groupe et transférer ses savoir-faire. Des dispositifs de tutorat, obligatoires dans le cadre de contrats de professionnalisation, sont également mis en œuvre dans certaines filiales afin d'accompagner la mobilité interne de salariés ou l'intégration de nouveaux collaborateurs, de transmettre les connaissances propres aux postes (processus, procédures, outils, organisation, etc.), ou bien les expertises métiers au sein du Groupe. Certaines filiales proposent également un suivi managérial rapproché pour les collaborateurs juniors, des possibilités de tutorat ou de compagnonnage dispensé par les collaborateurs plus seniors, ou encore la mise en place de référents pour accompagner les collaborateurs qui en ont le besoin. Les dispositifs de tutorat ont été renforcés dans l'ensemble des filiales. À titre d'exemple, Cegedim SRH propose un tutorat de deux mois rémunérés pour chaque nouvel entrant, qui s'accompagne d'un parcours d'intégration d'une durée d'un mois alternant période de formation et mise en pratique, ainsi que des campus pour sensibiliser les collaborateurs sur des thèmes spécifiques comme le paramétrage paie.

E-learning

Cegedim a développé une plateforme interne de e-learning qui permet aux collaborateurs de suivre de nombreux modules pendant leur temps de travail, couvrant une large gamme de formations spécifiques au Groupe ou à ses activités. Cette plateforme a été largement utilisée en 2022, pour des formations Groupe aussi bien que des formations plus spécifiques aux activités des entités, ou des thématiques visant certaines catégories de métiers. Le nombre d'heures de formation par inscrit a augmenté de 4% en 2022, la hausse du nombre de parcours s'explique par le passage de nouvelles entités à l'outil de e-learning, ainsi que la création de modules sur les nouvelles versions de logiciels et projets. En 2022, un nouveau module d'introduction à la norme ISO 27001 a été créé.

Une plateforme digitale externe est également mise à disposition des équipes Recherche & Développement afin de leur permettre de mettre à jour leurs connaissances des évolutions et des nouvelles technologies liées à leur métier.

Heures de e-learning
Groupe

Évolutions professionnelles et mobilités internes

Cegedim considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs de motivation et de réussite de ses collaborateurs. Lors de vacances de poste, priorité est donnée à la recherche de ressources en interne. Les possibilités de mobilité interne, horizontales comme verticales, dans les différentes zones géographiques permettent aux salariés d'élargir leur expérience de l'activité et leurs compétences, et aident le Groupe à garantir le transfert des connaissances entre ses entités. À cet effet, un service en charge de la mobilité internationale est à l'écoute des profils commerciaux, techniques ou dirigeants, pour gérer les souhaits d'expatriation. Il s'agit

généralement de missions de trois ans, de transferts, ou de missions courtes, dans le sens France/International, International/France ou International/International. Dans certaines entités, une commission mobilité est mise en place entre RH Groupe et management local, afin de promouvoir l'évolution professionnelle et d'étudier les demandes de mobilité au sein du Groupe ou de l'entité. Cegedim Insurance Solutions propose régulièrement des petits-déjeuners de présentation des postes ouverts à la mobilité. En complément, des échanges sont planifiés entre BU pour permettre de concrétiser les mobilités professionnelles et géographiques transverses au Groupe. Afin de valoriser les parcours des ressources internes et les accompagner tout au long de leur carrière au sein du Groupe Cegedim, les politiques de mobilité professionnelle ont été renforcées.

6.6 | Maîtriser notre empreinte environnementale

Maîtriser notre empreinte environnementale

Émissions de gaz à effet de serre

2022 | 2021

826 | 651

CO2 lié à la consommation d'électricité en teqCO2 ⁽¹⁾

296 | 346

CO2 lié à la consommation de gaz en teqCO2

797 | 304

CO2 aérien en France en teqCO2 ⁽²⁾

7 | 3

CO2 ferroviaire en France en teqCO2

29

CO2 lié à la location de véhicules en France en teq CO2

3,14 | 2,71

Âge moyen du parc auto France

3,08 | 2,69

Âge moyen du parc auto Groupe

115 | 116

Taux moyen de CO2 de la flotte tourisme France en g par kilomètre

0€ | 0€

Provisions environnement

⁽¹⁾ La hausse des émissions de CO2 liée à la consommation d'électricité s'explique par une augmentation de la consommation dans les filiales étrangères dont le mix énergétique des pays est plus émetteur.

⁽²⁾ La hausse des émissions liées aux voyages aériens est due à une reprise des déplacements à l'issue de la crise sanitaire.

Utilisation des ressources

2022 | 2021

11 789 | 13 112

Consommation électricité en MWh

1 395 | 1 630

Consommation gaz en MWh

Approvisionnement durable

2022 | 2021

88% | 98%

des enveloppes et références de papier du catalogue Groupe France du Service Reprographie et des impressions réglementaires obligatoires utilisent du papier certifié.

La baisse en 2022 s'explique essentiellement par un changement méthodologique (cf. note méthodologique) ainsi que l'utilisation par erreur d'une référence de papier non éco-labellisé.

Dématérialisation

2022 | 2021

90% | 86%

Taux de digitalisation des bulletins de paie pour les collaborateurs France

Indicateurs clefs de performance et objectifs

Émissions de gaz à effet de serre des datacenters	Efficacité énergétique Green IT	Réalisé	Objectif
	La consommation énergétique IT ne prend en compte que l'alimentation des serveurs, hors climatisation et éclairage.	2022 2021 24 25	Réduire les émissions de GES en teqCO2 liées à la consommation électrique des datacenters
Croissance de la virtualisation des serveurs	Virtualisation des serveurs	Réalisé	Objectif
	La favorisation des machines virtuelles au détriment du nombre de serveurs physiques se poursuit en 2022, avec un ratio de 1 serveur physique pour 13,8 virtuels.	2022 2021 +14% +15%	Maintenir une croissance continue
Taux moyen de CO2 de la flotte tourisme	Parc automobile Groupe	Réalisé	Objectif
	La politique Groupe privilégie les véhicules électriques et hybrides dans le renouvellement de sa flotte de véhicules de tourisme.	2022 2021 115 116	Maintenir un niveau < 120g
Taux moyen de CO2 de la flotte utilitaire	Parc automobile Groupe	Réalisé	Objectif
	Le Groupe ayant anticipé la disparition des véhicules diesel, il s'est davantage tourné vers des véhicules utilitaires à essence du fait du manque d'options électriques pour les gros véhicules utilitaires, qui sont moins performants en termes d'émission de CO2. La flotte de véhicules utilitaires ne représente toutefois que 28% de la flotte globale Groupe.	2022 2021 127 122	Maintenir un niveau < 140g
% d'achats de fournitures de bureau labellisés	Fournitures de bureau en France	Réalisé	Objectif
	Les achats de fournitures de bureau en France sont centralisés dans un catalogue Groupe mettant en avant les produits éco-labellisés et du prestataire dont la démarche RSE est intégrée. La baisse en 2022 s'explique essentiellement par un changement méthodologique (cf. note méthodologique) ainsi que l'utilisation par erreur d'une référence de papier non éco-labellisé.	2022 2021 48% 55%	Tendre vers plus de 50% d'achats de fournitures de bureau labellisés ou certifiés

Limiter notre empreinte écologique

Cegedim a constamment mis au cœur de ses préoccupations l'innovation au service de ses parties prenantes et voit à ce titre la matérialisation de ses efforts en tant qu'entreprise citoyenne.

Empreinte carbone

L'empreinte carbone de Cegedim en matière de gaz à effet de serre se mesure principalement par la consommation d'électricité nécessaire au bon fonctionnement des activités. Le Groupe, en tant que prestataire de services, déploie une activité de bureau. Les émissions de CO₂ de scope 1 de Cegedim sont principalement liées à la flotte de véhicules de la société. Les émissions de scope 2 sont essentiellement liées à la consommation d'énergie du Groupe, et celles de scope 3 aux déplacements professionnels. Cegedim dispose de centres d'hébergement informatique (datacenters) en France qui contribuent très largement à sa consommation électrique. Depuis 2018, le Groupe s'est mis en capacité de mesurer l'empreinte carbone de ses datacenters, suivie et pilotée dans le cadre de son programme d'amélioration continue de son efficacité énergétique.

Politique de gestion des véhicules

Le Groupe s'est doté d'une politique de gestion de sa flotte automobile qui définit les typologies de véhicules et les règles d'éligibilité, ainsi qu'une charte de bonne conduite pour les conducteurs, en France. La gestion du parc prend en compte le vieillissement des véhicules, l'évolution des normes anti-pollution ainsi que le respect des recommandations officielles et professionnelles. Le Groupe souhaite réduire l'impact environnemental de sa flotte de véhicules de tourisme et les renouvelle uniquement avec des modèles électriques ou hybrides en France. En ce qui concerne les véhicules utilitaires, qui représentent près d'un tiers de la flotte globale, le Groupe a anticipé la disparition des véhicules diesel en France, et s'est davantage tourné vers des véhicules utilitaires à essence notamment du fait du peu d'options électriques. Les politiques de certains des sites du Groupe encouragent cependant les énergies et modes de déplacements alternatifs aux véhicules thermiques : places de parking dédiées aux véhicules électriques avec prises de recharge, local ou parking à vélo et trottinettes permettant la recharge électrique, panneaux solaires pour l'éclairage des parkings.

Limiter les déplacements

La gestion des déplacements professionnels fait l'objet d'une attention particulière, s'agissant d'un poste significatif d'émissions de CO₂. Par sa politique Voyages, le Groupe définit les règles et bonnes pratiques encadrant les réunions et déplacements associés, incitant les collaborateurs à diminuer leurs déplacements et à recourir à des solutions alternatives moins polluantes, sans sacrifier la qualité des services proposés aux clients. Les déplacements pour des réunions internes de travail y sont notamment restreints et toute exception nécessite au préalable une dérogation hiérarchique. Les moyens de travail à distance ont été déployés au sein du Groupe dès 2007 : visioconférence, conférence téléphonique, messagerie instantanée et plateformes d'échanges de document sont privilégiées afin de limiter les déplacements de courte durée.

Le télétravail et les accords d'entreprise mis en place contribuent également à limiter les déplacements des collaborateurs.

Gestion des déchets

Le Groupe Cegedim n'a pas d'activité industrielle et ne produit pas de déchets toxiques. Les principaux déchets sont de type papiers / cartons et équipements informatiques. Cegedim utilise très peu de substances dangereuses et toxiques sauf :

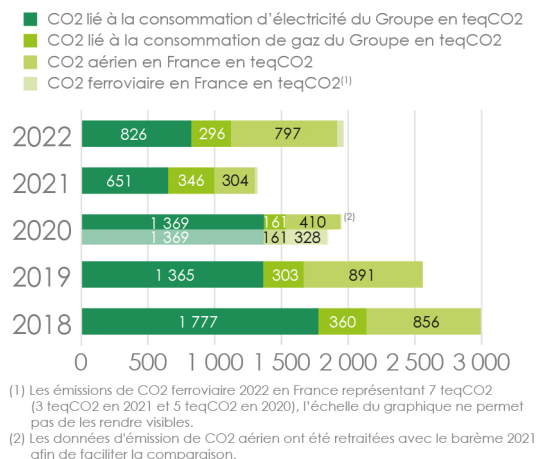
- Équipements informatiques (écrans, batteries, imprimantes, cartouches d'encre) ;
- Équipements de voitures (batteries, huile-moteur) ;
- Produits d'entretien de ménage.

De nombreuses filiales ont déjà mis en œuvre des programmes de recyclage pour imprimantes, cartouches de photocopieurs et équipements informatiques. Lorsqu'ils arrivent en fin de vie, les matériels équipant les datacenters du Groupe font l'objet d'un traitement spécifique visant à les éliminer dans le respect de l'environnement, après effacement des données et traitement des supports de sauvegarde. Ces matériels sont généralement repris par le fournisseur du nouvel équipement de remplacement ou, à défaut, confiés à un prestataire chargé de leur recyclage. Le Groupe peut également choisir de conserver certains matériels afin de disposer de pièces détachées, optimisant ainsi la durée de vie de certains composants, recyclés sur site. En France, Cegedim sous-traite intégralement la gestion de la fin de vie des déchets électroniques et électriques (DEEE) en vue de la valorisation des matières et de l'élimination des matières toxiques.

Les anciens PC des collaborateurs sont nettoyés et reconfigurés. Certains CSE les récupèrent pour que des collaborateurs en bénéficient moyennant 15 € au profit d'une association.

Le Groupe Cegedim ne rejette pas d'eaux usées autres que domestiques et utilise des circuits d'eau fermés pour les systèmes de refroidissement de ses datacenters.

Émissions de CO₂ par catégorie du Groupe



Réduire l'usage du papier

Réduire l'impact environnemental des impressions

Une équipe de reprographie est en charge des impressions en masse sur les sites de Boulogne-Billancourt, utilisant des matériels modernes et performants. La maîtrise des impressions est un enjeu pour le Groupe puisqu'il est amené à en réaliser pour ses clients (bulletins de paie, cartes de tiers-payant, courriers, supports de formation, etc.).

Dans tous les pays, au quotidien, les équipes sont encouragées à s'interroger sur la nécessité d'imprimer leurs travaux ou l'utilisation d'alternatives simples : projeter un support de réunion plutôt que de l'imprimer, n'imprimer que si nécessaire, en recto-verso, en noir et blanc, etc. Les collaborateurs sont de moins en moins équipés d'imprimantes individuelles, et utilisent des stations d'impression mutualisées afin d'être plus économes en consommables. Les cartes de vœux électroniques envoyées aux clients et prestataires ont été généralisées depuis 2018 au sein du Groupe et ont remplacé les versions papier.

C-Media, leader de la communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne, est spécialisé dans la création et la réalisation de campagnes de merchandising, d'affichage print et digital. Son site de production de Stains de plus de 4 500 m² est dédié à la fabrication et la logistique des éléments print (préresse, impression, façonnage, stockage et routage de PLV). Ce dernier n'utilise plus d'eau dans sa production et a investi dans des machines d'impression moins énergivores, utilisant de l'encre éco-solvant et la technologie ultradrop pour encrage de nano gouttes, ainsi que le séchage grâce à des lampes led. Afin de réduire le recours au plastique, C-Media utilise un mix de matières inorganiques et recyclées à la place du PVC, et a expédié 4 000 palettes non filmées. La filiale s'engage dans une initiative d'économie circulaire à travers son plan de sélection de matières premières et utilise des laizes appropriées afin de réduire les pertes de matières premières. Avec près de 1 500 000 PLV traitées et 13 000 palettes de marchandises réceptionnées et expédiées par an, l'enjeu est primordial dans la politique RSE de C-Media.

Diffusion papier des informations réglementaires obligatoires

En ce qui concerne l'impression des informations réglementaires obligatoires, le Groupe privilégie une diffusion électronique depuis 2007. Le nombre d'exemplaires du Document d'Enregistrement Universel en version papier a été réduit entre 2010 et 2022 de plus de dix fois pour la version française (50 exemplaires imprimés en 2022), et de cinq fois pour la version anglaise (40 exemplaires imprimés en 2022). Depuis plus de dix ans, l'impression de ce document se fait sur du papier 100 % recyclé.

Digitalisation des formalités administratives

Dans le cadre de son processus de recrutement en France, le Groupe Cegedim a très tôt opté pour la digitalisation des formalités administratives liées à la gestion des nouveaux arrivants, et n'effectue plus d'envoi en masse de documents papier. Lettre d'engagement, contrat de travail, règlement intérieur, chartes internes, mutuelle et prévoyance : tous ces documents contractuels font l'objet d'un envoi et d'une signature électroniques de part et d'autre. L'accord Groupe portant sur la signature électronique des accords collectifs avec les représentants élus du personnel a également eu pour effet une réduction significative des impressions. La gestion des tickets restaurant se fait dorénavant par carte à puce, évitant l'impression et la manipulation de titres papier. Des contraintes réglementaires ne permettent cependant pas de déployer ces dispositifs à l'international.

Coffre-fort électronique et drive

Cegedim met à disposition de ses collaborateurs des armoires sécurisées pour le stockage d'actifs sensibles, et leur propose en France un service de coffre-fort électronique sécurisé permettant d'y conserver des documents personnels en format électronique, visant ainsi à limiter les impressions papier. À titre d'illustration, en France, les collaborateurs peuvent choisir que leur bulletin de paie mensuel y soit automatiquement envoyé pour stockage, solution plébiscitée. En 2021, Cegedim a aussi mis à la disposition de ses collaborateurs un nouvel outil, le Cegedim drive, qui permet de partager des fichiers volumineux avec des interlocuteurs internes aussi bien qu'externes (clients, fournisseurs, prospects, etc.). L'objectif premier est de limiter les risques de fuite de données par une alternative sécurisée aux plateformes d'hébergements de fichiers du marché, et des fonctions d'édition collaborative de documents y sont également intégrées.

Réduire l'usage des énergies

Dépenses et efficacité énergétiques des espaces de travail

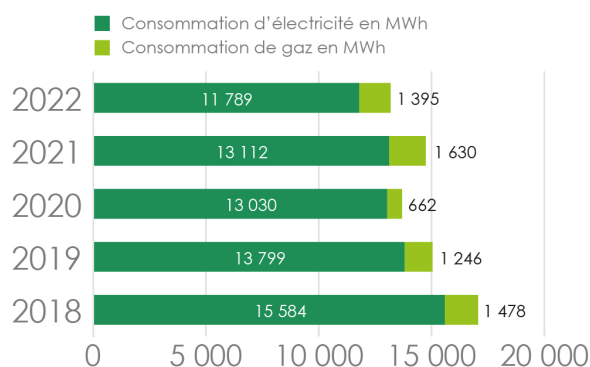
Le Groupe veille à la réduction de sa consommation d'énergie notamment au travers de rénovations des bâtiments et bureaux. Ces dernières années, elles ont notamment porté sur l'isolation thermique et les pompes à chaleur de certains sites. Cegedim se fait accompagner par un spécialiste pour définir ses plans d'actions d'efficacité énergétique, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Décret Tertiaire.

Des moyens de réduction des dépenses énergétiques des espaces de travail au quotidien sont mis en pratique au cas par cas, comme l'extinction automatique des lumières et des climatisations dans les bureaux à partir d'une certaine heure, la mise en place de minuteurs ou de détecteurs de présence, le déploiement d'éclairages à LED, le recours aux sèche-mains automatiques, la généralisation de fontaines à eau et machines à café raccordées à l'eau courante filtrée, la promotion du covoiturage, de navettes, etc.

Les contrats de maintenance permettent d'assurer un fonctionnement optimal des systèmes de climatisation des locaux. Ceux-ci sont en général capables de se couper de manière automatique lors de l'ouverture des fenêtres ou des quais de chargement des camions en entrepôt.

Depuis 2021, le Groupe Cegedim dispose d'un contrat de fourniture d'électricité issue à 100% de la filière renouvelable.

Consommation d'électricité et de gaz du Groupe



Programme Green IT et datacenters

Dans la gestion quotidienne de ses équipements informatiques et depuis plus de trente ans, Cegedim, à travers sa filiale cegedim.cloud en charge de l'infrastructure du Groupe et de son exploitation, œuvre à bâtir une offre numérique responsable, durable et innovante, qui est le pilier de sa stratégie RSE. Il conçoit, construit, et opère ses datacenters et les plateformes technologiques en optimisant leur efficacité énergétique et leurs émissions de CO₂, répondant ainsi aux exigences économiques d'un marché fortement concurrentiel, ainsi qu'aux objectifs de développement durable et de contribution à la lutte contre le changement climatique. Le Groupe a par ailleurs reçu le label The Green Web Foundation en 2022 reconnaissant son engagement numérique éco-responsable et l'utilisation d'énergie renouvelable.

La mise en service des datacenters est réalisée en tenant compte à chacune des phases de conception, de déploiement et d'exploitation, des contraintes environnementales, énergétiques et économiques. Ces contraintes sont intégrées dans toutes les dimensions du métier de l'hébergement de systèmes d'information. L'implémentation et l'urbanisation des datacenters font appel aux concepts et techniques connus permettant l'amélioration de leur performance énergétique :

- Amélioration des flux d'air avec confinement en allée froide / chaude ;
- Free cooling ;
- Récupération de l'énergie fatale pour chauffer les bureaux en saison froide ;
- Suivi des recommandations de l'ASHRAE (American Society of Heating, Refrigerating and Air Conditioning Engineers) relatives aux plages de températures élevées en entrée des équipements informatiques.

La flotte de datacenters est en outre complétée par des sites en colocation qui sont gérés avec les mêmes exigences que ceux détenus en propre. Ces exigences suivies et appliquées par cegedim.cloud sont reconnues par les certifications ISO 14001 et 50001 pour les sites en colocation.

L'ensemble de la chaîne énergétique est instrumenté pour disposer des données de comptage macro permettant l'amélioration continue en termes de performance énergétique et de calculer le PUE des datacenters principaux. Un comptage micro est également réalisé, en collectant les informations de consommation des équipements informatiques qui sont ensuite corrélées avec leur usage. Ceci permet de confirmer le choix de configuration des équipements, et de structurer les classes de services pour une consommation énergétique juste :

- Fermes de serveurs haute performance de calcul vs fermes généralistes moins énergivores ;
- Consommation à l'usage, pour permettre par exemple l'extension des environnements de non-production lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

En 2022, Cegedim a défini un plan de sobriété énergétique dont l'implémentation se fera par étapes avec un objectif de réduction de dix pour cent de la consommation énergétique d'ici 2024 à périmètre constant. Dans le cadre des travaux pour sa certification ISO 50001, un bilan énergétique de deux datacenters a été réalisé au premier trimestre 2022 avec pour objectifs de :

- Valider des pratiques et définir des axes d'amélioration dans la gestion et l'urbanisation de nos datacenters en lien avec leur sécurité et leur efficacité énergétique ;
- Saisir l'opportunité de remplacement de matériel en fin de vie (aéro-refroidisseur, recycleurs) pour améliorer leur efficacité énergétique ;
- Faire valider les calculs des indicateurs de performance énergétique de nos datacenters par une société tierce.

Cet audit s'inscrit dans les démarches de labellisation "Code of Conduct for Energy Efficiency in Data Centers" en cours, et sera un élément entrant de la certification ISO 50001 prévue pour être intégrée dans le Système de Management Intégré (SMI) de cegedim.cloud en 2023. cegedim.cloud travaille sur l'individualisation de la mesure de l'empreinte carbone de chaque client afin de leur permettre de gérer au mieux l'utilisation des services.

L'intégration de la certification ISO 14001 dans le SMI cegedim.cloud prévue en 2024 coïncidera avec la mise en production d'un nouveau datacenter en 2025 dont la conception intègre quatre exigences majeures :

- Un Power Usage Effectiveness (PUE) inférieur à 1,2 ;
- Une consommation d'eau potable responsable et limitée ;
- Une certification TIER IV BUILD ;
- Un classement parmi les datacenters les plus éco-responsables de France.

À travers son programme Green IT, Cegedim s'inscrit dans une logique de long terme d'amélioration énergétique.

Acheter et consommer responsable

Charte Achats Responsables

Afin de traduire au mieux sa vigilance environnementale, sociale, sociétale et éthique, le Groupe s'est doté en 2021 d'une Charte Achats Responsables qui reprend et décrit les normes minimales auxquelles Cegedim adhère, et qu'il attend en retour de la part de ses partenaires commerciaux, quel que soit leur rang. Celles-ci sont basées sur les traités et des accords reconnus au niveau international : principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, conventions de l'Organisation Internationale du Travail, des Droits de l'Enfant et élimination de toute forme de discrimination. Sa Charte formalise la volonté de Cegedim de s'inscrire dans une relation de collaboration équilibrée avec ses fournisseurs. En complément de clauses contractuelles, elle est annexée aux contrats, communiquée aux fournisseurs et prestataires, et disponible sur le site internet du Groupe.

Approvisionnement et fournitures de bureau

Le Groupe a souhaité la rationalisation de ses achats auprès de fournisseurs référencés, présentant un catalogue de fournitures sélectionnées à utiliser prioritairement, et respectant eux-mêmes des standards de certification ISO et d'engagements en termes d'éthique, de traçabilité, et de respect de l'environnement. L'achat de fournitures de bureau responsables est privilégié, en prenant en compte le rapport qualité prix. Les travaux nécessitant des impressions en masse utilisent du papier éco-labellisé ou provenant de plantations gérées de façon durable. Les cartes de visite sont fournies par un prestataire certifié ISO 14001 et Imprim'vert utilisant du papier labellisé. Dans le cadre de ses achats d'objets publicitaires, le Groupe Cegedim veille à travailler avec des fournisseurs s'engageant dans une démarche d'approvisionnement responsable avec des entreprises et usines labellisées, notamment en ce qui concerne le textile. Pour les impressions exceptionnelles ou les objets publicitaires, le Groupe privilégie des entreprises solidaires employant des travailleurs handicapés. Les achats alimentaires ne concernent que la convivialité des salles de réunion et de pause, dans des quantités limitées. Tant pour l'eau que pour les collations, des commandes régulières et restreintes de portions individuelles ainsi qu'une stricte gestion des stocks permettent d'éviter le gaspillage alimentaire.

Politique de téléphonie

La politique de téléphonie prend en considération le développement durable : achat de mobiles dual-sim afin que les collaborateurs puissent mutualiser leur appareil pour usage professionnel et personnel, faible DAS, projet de remplacement des postes de téléphonie fixe par des solutions sur IP. Tous ces appareils sont recyclés lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

Tri et recyclage

Des dispositifs de prévention et de gestion des déchets sont en place sur la plupart des sites, notamment pour les papiers / cartons, bouteilles plastiques, dosettes de café. Le Groupe Cegedim est en phase d'uniformisation de ces bonnes pratiques notamment en ce qui concerne le tri sélectif et la collecte dans les bureaux, qui ont été généralisés en 2020 à tous les sites de Boulogne-Billancourt avec une entreprise adaptée créatrice d'emplois solidaires. D'autres actions reposent sur des comportements plus responsables avec des initiatives locales des équipes en charge des services généraux. Le recyclage des cartouches d'encre, des piles, et des ampoules est organisé au sein du Groupe. Des gobelets recyclables sont déployés dans les distributeurs de boissons, et des tasses réutilisables sont distribuées aux nouveaux arrivants à l'occasion de leur intégration. Les fontaines à eau courante filtrée se généralisent sur les sites, qui limitent les contenants jetables.

6.7 | Conforter notre réputation de qualité et de sécurité

6.7.1 | Qualité

Résultats

Certifications et agréments

2022 | 2021

111 | 91

Certifications et agréments des différents produits du Groupe

Amélioration continue

2022 | 2021

644 | 473

Nombre de licences e-learning R&D

12 135 | 9 013

Nombre d'heures de e-learning R&D ⁽¹⁾

⁽¹⁾ La stratégie de la R&D Groupe encourage les collaborateurs à se former tout au long de leur carrière aux technologies actuelles, notamment via la plateforme de e-learning R&D dont l'accès est offert par Cegedim à tous les membres des équipes R&D du Groupe et des filiales qui souhaitent se former par ce biais. Le nombre d'utilisateurs a fortement augmenté, expliquant également la hausse significative du nombre d'heures.

Indicateurs clefs de performance et objectifs

Effort de R&D rapporté au
chiffre d'affaires

Recherche et Développement Groupe

Réalisé



L'effort de R&D est constitué des frais liés au personnel de Recherche et Développement, rapporté au chiffre d'affaires des douze derniers mois. Ce pourcentage, tout en ne constituant pas un objectif, est stable par rapport aux années précédentes.

2022 | 2021
14,0% | 14,0%

Faire certifier notre savoir-faire

Management de la sécurité

La maîtrise et les évolutions de la gestion de la sécurité au sein du Groupe Cegedim sont reconnues par des certifications garantissant son niveau de qualité. cegedim.cloud, société du Groupe concentrant l'ensemble de ses moyens informatiques - ressources humaines et matérielles - a mis en place et opère un Système de Management Intégré, incluant la sécurité de l'information, certifié ISO 27001, couvrant les datacenters en France, les activités d'hébergement de données et d'application, ainsi que l'infogérance. cegedim.cloud a déposé le formulaire de demande pour une qualification ANSSI SecNumCloud et a à ce jour validé le jalon J0. La filiale est ainsi éligible à la qualification destinée à démontrer un niveau de sécurité parmi les plus élevés du marché.

Analyses de risques

Les stratégies d'analyses de risques se basent sur des référentiels et méthodologies reconnues (EBIOS Risk Manager ou COSO ERM selon les métiers), les Business Impact Analysis (BIA) pour la continuité et les Privacy Impact Assessment (PIA) pour le RGPD. Elles visent à identifier et évaluer les risques de sécurité en termes de disponibilité, intégrité, confidentialité et auditabilité pour les filiales, et définir un plan de traitement des risques piloté au niveau de chaque filiale concernée. Des analyses de risques de sécurité sont aussi menées dans le cadre des projets au sein des différentes filiales, et leur granularité ainsi que les méthodes utilisées sont fonction de la sensibilité et des besoins de sécurité exprimés à l'initialisation du projet.

Système de Management Intégré de la Sécurité de l'Information

Cegedim considère comme élément clef de sa stratégie la qualité optimale des produits fournis et services rendus à ses clients et partenaires. Afin de maintenir ce niveau d'excellence, Cegedim est engagé dans une démarche d'amélioration continue. Dans le cadre de ces exigences de qualité, cegedim.cloud s'appuie sur une approche par processus, opérée au travers d'un Système de Management Intégré (qualité et sécurité). Cette approche a été construite selon la norme ISO 20000 qui est corrélée au référentiel de bonnes pratiques ITIL. Le domaine d'application de ce système couvre les services d'hébergement de données et d'applications, et la gestion des infrastructures des datacenters situés sur le territoire français. Le pilotage de celui-ci se fait au travers du principe d'amélioration continue. En termes de gestion de projet, le Groupe Cegedim s'attache à prendre en compte la sécurité dès le début de tout type de projet (informatique, métier ou développement logiciel). Les exigences de sécurité sont identifiées à l'initialisation des projets. À défaut d'exigences formalisées par le projet ou le client, les exigences de sécurité standards de la filiale ou de l'organisation concernée s'appliquent.

Référentiels, certifications et agréments

Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par ces certifications :

- ISO 27001, ISO 20000, ISO 27017, ISO 27018 pour les services d'hébergement et infogérance de cegedim.cloud sur les datacenters en France ;
- ISO 27001 et ISO 20000 sur le périmètre de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique pour Cegedim Activ (France) ;
- ISO 27001 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies ainsi que Cyber Essentials+ pour Cegedim Rx (UK) ;
- ISO 27001 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les industries de la santé ainsi que Cyber Essentials+ pour INPS (UK) ;
- ISO 13485 dans la catégorie « recherche et développement, conception et fabrication des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation médicale » pour la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité de la Base Claude Bernard de RESIP (France).

Cegedim dispose d'agréments lui permettant d'héberger des données de santé à caractère personnel :

- Certification HDS d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) pour cegedim.cloud : Hébergeur d'Infrastructure physique et Hébergeur Infogéreur, couvrant les activités 1 à 6 du référentiel HDS ;
- Agrément de la Haute Autorité de Santé (HAS) et marquage dispositif CE classe I pour la Base Claude Bernard de RESIP (France).

Certaines filiales du Groupe se sont engagées en 2022 dans une démarche de certification ISO 27001 via des audits internes et des travaux de mise en conformité avec pour objectif une certification en 2023 :

- Cegedim Santé ;
- Cegedim SRH ;
- Cegedim e-business ;
- Cegedim Outsourcing.

Qualité et contrôle interne – ISAE 3402

Le Groupe Cegedim adopte depuis 2012 une démarche de qualité et de contrôle interne via la norme ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements) de type 2, revue annuellement. Cette norme, issue de la réglementation américaine Sarbanes Oxley (SOX), implique que les fournisseurs des entreprises qui y sont soumises doivent eux-aussi être audités relativement aux risques financiers. L'évaluation est réalisée annuellement par un auditeur tiers reconnu par l'Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants.

Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par ce référentiel :

- ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité de cegedim.cloud ;
- ISAE 3402 type II sur le périmètre de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique assuré par Cegedim Activ' ;
- ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité de Cegedim SRH ;
- ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité du CETIP ;
- ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité d'IGestion ;
- ISAE 3402 type II sur le périmètre d'e-business.

Certification produits

Les produits du Groupe Cegedim disposent de certifications et d'agrément à divers titres, selon les pays, les territoires et les domaines concernés. En France avec SesamVitale, HAS, DMP, ADRI, LAP, TlSi, e-santé (CDS/MSP), e-Prescription, e-Carte Vitale, ANSM, Addendum, marquage CE, Ségur MDV, ISO 13485, Certification Système de caisse, ; en Belgique avec EHealth, MyCareNet, Hub et coffre-fort, Recip-e, VIDIS, SAM V2, BelRAI; au Royaume-Uni avec NHS, EMIS, TPP, MHRA, Research Ethics Approval : nos produits et solutions suivent des standards stricts et leur qualité se voit reconnue par ces certifications et agréments régulièrement renouvelés.

Viser l'excellence opérationnelle par l'amélioration continue

Recherche et développement

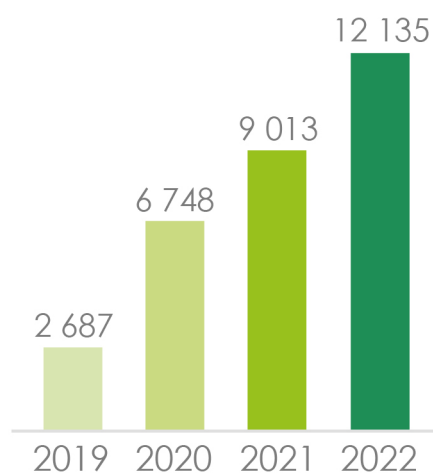
Cegedim consacre une grande partie de ses ressources à l'innovation et la Recherche & Développement, effort qui représente une part significative du chiffre d'affaires et des effectifs. Cette politique active permet au Groupe Cegedim de proposer produits et infrastructures répondant aux standards et exigences actualisés de qualité, de sécurité, et de respect de l'environnement.

Le Groupe Cegedim encadre ses développements techniques d'une politique de sécurité des processus, de procédures de contrôle des changements, de revue technique des applications après ces changements, de tests et de recette. Les environnements sont soumis à des pratiques de sécurisation et d'ingénierie conformes aux meilleurs standards.

Visant l'excellence opérationnelle, notamment en termes d'expérience utilisateur, un programme dédié est mis en œuvre pour les solutions du Groupe.

Porté par cegedim.cloud et la Direction de la Recherche et Développement Groupe, il s'appuie sur les synergies internes, l'expertise métier des filiales, et de forts investissements auprès de partenaires technologiques. Avec une définition de responsabilités claires de toutes les parties prenantes internes, et des prérequis affirmés en termes de connaissance des usages métiers, de cohérence des expertises technologiques, et d'alignement avec la stratégie et les capacités du groupe, ce programme cible la résilience et la sécurité comme axes majeurs du design, permettant d'optimiser l'expérience des utilisateurs des solutions du Groupe et de garantir les meilleures pratiques.

Heures de e-learning R&D Groupe



Programme d'audit sécurité des systèmes d'information

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information du Groupe définit annuellement les objectifs de sécurité généraux pour le Groupe et ses filiales, pilotés en accord avec la Direction Générale. La mise en œuvre des actions nécessaires à l'accomplissement des objectifs de sécurité est suivie mensuellement lors de Comités Sécurité Groupe auxquels participent les référents sécurité de chaque filiale. Cegedim est engagé dans un programme d'audits réguliers de la sécurité de son système d'information. Des revues indépendantes sont régulièrement mises en œuvre au sein du Groupe : audits internes, externes, de certification, clients, de vulnérabilité et tests d'intrusion. Ces audits sont organisés de façon à ce qu'ils soient réalisés de manière à garantir l'indépendance des auditeurs et de leurs conclusions.

Gestion des fournisseurs

La gestion des fournisseurs informatiques est un processus du Système de Management Intégré mis en place par cegedim.cloud. Il a pour objectif le pilotage de la relation et des performances des fournisseurs tout au long du cycle de vie de la relation entre les parties. Les fournisseurs sont évalués sur la qualité du service délivré, l'innovation, la sécurité et le coût. L'évaluation des fournisseurs autres qu'informatiques est mise en place également au sein du Groupe conformément à la réglementation en vigueur, notamment la loi Sapin II. Une revue annuelle des fournisseurs critiques est notamment pilotée par la Direction des Achats Groupe et concerne aussi bien les fournisseurs centraux que les fournisseurs spécifiques aux entités du Groupe.

Amélioration continue

Du fait de la croissance des activités du Groupe, le nombre de données hébergées et traitées évolue assez significativement, et en conséquence leur volume ainsi que les besoins en capacité de stockage. Au-delà des considérations économiques, les efforts de Recherche et Développement du Groupe portent également sur l'accompagnement de cette croissance de manière vertueuse en termes d'utilisation des ressources et d'impact environnemental. Il est donc à attendre que, bien que le nombre de données hébergées et traitées augmente, la croissance du volume de celles-ci s'atténue, les possibilités d'optimisation de compression et de gestion de ces volumes s'améliorant.

Synergies internes

Outre sa filiale cegedim.cloud qui regroupe l'ensemble des moyens informatiques du Groupe, Cegedim utilise et met en œuvre ses propres outils et services dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines et des compétences. Sa filiale SRH, intervenant sur le marché de l'externalisation RH, propose des solutions et services depuis la gestion de la paie jusqu'à la gestion des ressources humaines, s'appuyant sur son offre Smart RH. L'outil Teams RH, complet et personnalisable, est constitué de modules permettant d'apporter une réponse à chaque organisation : Paie et Gestion administrative, Portail RH, Pilotage et décisionnels RH, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), Formation, Gestion des Temps et des Activités (GTA). Les filiales SRH et e-business proposent également des solutions de dématérialisation et de signature électronique largement utilisées au sein du Groupe.

Réputation et communication externe

Le Groupe Cegedim est très attaché à la préservation de son image et de sa réputation. Seuls les collaborateurs ayant une délégation sont autorisés à communiquer, au nom du Groupe, sur ses activités, ses produits, ses partenaires ou ses fournisseurs que ce soit à destination des médias traditionnels (presse, sites web, radios...) ou des médias sociaux. Ce sujet est détaillé dans la Charte Éthique et les collaborateurs sont sensibilisés à une utilisation des médias sociaux responsable et respectueuse notamment à travers un module e-learning dédié.

6.7.2 | Sécuriser les données de nos parties prenantes

Résultats

Données traitées ⁽¹⁾ 2022 2021	Checklist sécurité des systèmes d'information cegedim.cloud	Réalisé 2022
31 171 24 490 Volume de données de santé traitées en gigaoctets	Sensibilisation à la sécurité (ex : formations, e-learning, campagnes de phishing, etc.) Comités sécurité réguliers Audits internes Audits externes Analyses de risques Audits de vulnérabilité Tests d'intrusion Tests de PRA Revue de la Politique de Sécurité du Système d'Information Signature de la Charte SSI par les nouveaux collaborateurs Maintien des certifications	☑ ☑ ☑ ☑ ☑ ☑ ☑ ☑ ☑ ☑ ☑ ☑

⁽¹⁾ Au sens des diverses réglementations en la matière, notamment des données personnelles et données de santé, les traitements sont tels que définis au RGPD

Indicateurs clefs de performance et objectifs

Réalisation de la checklist sécurité	Sécuriser notre système d'information	Réalisé	Objectif
	L'ensemble des éléments du dispositif de sécurité de la checklist a été réalisé.	2022 2021 100% 100%	Maintenir un niveau = 100%
Croissance des volumes d'hébergement ⁽¹⁾ en gigaoctet	Datacenters France	Réalisé	Objectif
	La croissance du volume de données s'explique par la croissance organique des clients en portefeuille, ainsi que le développement et l'acquisition de nouveaux clients. ⁽¹⁾ Les données hébergées sont celles stockées dans nos centres de données, et peuvent comporter des données faisant l'objet de traitements, ainsi que des données brutes ne faisant pas l'objet de traitements.	2022 2021 +52% +21%	Contenir la croissance des volumes vs croissance du nombre de données

Sécuriser les systèmes d'information

Une infrastructure sûre, résiliente et durable

Cegedim s'applique à mettre en œuvre une sécurité robuste pour ses sites et datacenters. Agissant dans le secteur des technologies et services liés à l'information, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires une entière satisfaction concernant la sécurité des systèmes et des données. La sécurité est une préoccupation constante et primordiale du Groupe afin de limiter les effets d'événements pouvant affecter les actifs, produits et infrastructures. Ceci se traduit par une politique de maîtrise des risques sur sites relatifs aux incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles, aux pannes d'électricité, aux attaques cyber (ransomware, intrusion, etc.).

Architectures à très haute disponibilité

Le Groupe possède une large expertise dans les activités d'infogérance, de gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Ces activités, du fait de leur caractère hautement stratégique et sensible, ont conduit les équipes informatiques du Groupe à concevoir et à mettre en œuvre des moyens et des architectures à très haute disponibilité qui répondent à des exigences de sécurité élevées et notamment aux normes d'hébergement des données de santé à caractère personnel. Cegedim propose ainsi à ses clients une prestation complète en cloud privatif, que ce soit en mode IaaS (Infrastructure as a Service), PaaS (Platform as a Service) ou en mode SaaS (Software as a Service), en s'appuyant sur ses capacités d'hébergement et la mise en œuvre de Plans de Continuité et de Reprise d'Activité (PCA/PRA).

Continuité d'activité et de service

Le Groupe met en œuvre des stratégies de continuité d'activité et de service, exploitant la répartition géographique de ses centres et l'état de l'art des technologies informatiques. Certains risques industriels sont également couverts par des polices d'assurance adéquates. Malgré la pandémie de Covid-19 et l'augmentation des menaces de cybercriminalité, le Groupe a su maintenir son niveau de qualité de service auprès de ses clients. Une équipe sécurité dédiée, expérimentée dans l'hébergement de données critiques, est en charge de la sécurité opérationnelle, en conjonction avec un SOC (Security Operation Center) en 24/7. Les filiales du Groupe Cegedim disposent d'une organisation sécurité interne propre à chacune et coordonnée au niveau central. Dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité des systèmes d'information, Cegedim s'engage à investiguer toute vulnérabilité remontée par les collaborateurs, les clients ou les tiers via l'adresse security@cegedim.com.

Sécurité informatique et de l'information

Encadrée par sa Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) élaborée au sein du Groupe, la sécurité informatique et de l'information est complétée par une Charte de Sécurité des Systèmes d'Information annexée au contrat de travail des collaborateurs, ainsi qu'un guide de sécurité de l'information diffusé et accessible sur l'intranet du Groupe. L'ensemble des utilisateurs du système d'information du Groupe Cegedim est régulièrement sensibilisé aux bonnes pratiques de sécurité et aux réglementations applicables à leur périmètre d'activité. Ces sensibilisations à la sécurité peuvent être réalisées en présentiel ou à distance via e-learning ou webinaire. Les filiales définissent un plan de sensibilisation spécifique applicable à leur périmètre, complémentaire aux actions dispensées au niveau du Groupe Cegedim.

Protection de l'information

Les règles et recommandations qui sont définies dans la politique de sécurité visent à protéger l'information sous toutes ses formes - orale, papier, électronique - et notamment à en préserver la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, la non-répudiation. Elles concernent le système d'information (réseaux, ordinateurs, logiciels, données, moyens de communication et de reproduction), ainsi que les informations échangées par oral, par écrit et leur protection physique dans les locaux de l'entreprise ou à l'extérieur. Les filiales du Groupe Cegedim déclinent et précisent les règles de cette politique en un corpus documentaire encadrant la sécurité sur le périmètre de leurs activités métiers, la PSSI du Groupe représentant le minimum obligatoire de règles à appliquer. Des clauses spécifiques sont ajoutées au contrat de travail des collaborateurs opérant dans des périmètres sensibles relatifs aux données, à la confidentialité, et à la propriété intellectuelle.

Fin de vie des matériels

Lors de la mise au rebut des matériels, des dispositions spécifiques permettent d'assurer que les données ne puissent pas être récupérées et sont appliquées aux médias susceptibles de contenir des informations confidentielles. L'échange standard de médias non soumis à destruction physique est conditionné à l'exécution d'un formatage haute sécurité à réutilisation ou restitution, selon le cas. Les documents papier classifiés usage interne ou confidentiels sont passés au broyeur pour destruction.

Collecter les données en toute sécurité et les protéger

Secteur sensible des industries des sciences de la vie

Le Groupe agit en conscience et en responsabilité dans le secteur sensible des industries des sciences de la vie. Il s'assure de mettre en œuvre les mesures nécessaires de minimisation et/ou d'anonymisation des données, particulièrement des données de santé, de leur hébergement sécurisé, et de la réalisation d'études selon des normes éthiques fréquemment auditées par les clients.

Bases de données

Les bases de données patients et prescriptions en vie réelle couvrent sept pays européens et fournissent des données anonymisées de vie réelle (RWD) et des études (RWE) au profit de la recherche et de l'amélioration de la qualité des soins dans l'intérêt de la santé publique. Avec un historique de plus de 25 ans et des millions de données patients anonymisées, elles accompagnent les chercheurs, les autorités de santé, les professionnels de santé, les industriels du médicament ou des dispositifs médicaux tout le long de la chaîne de valeur des produits de santé, de la recherche à la commercialisation.

La Base Claude Bernard, base de données de plus de 300 000 médicaments et produits de santé, aide à sécuriser le circuit du médicament jusqu'à sa dispensation et offre une haute qualité d'accompagnement du patient. Elle est consultée chaque jour par près de 150 000 professionnels de santé en France et à travers le monde.

Données personnelles

Des données personnelles peuvent être collectées dans le cadre des activités du Groupe Cegedim, qui met en œuvre des mesures de sécurité nécessaires à un niveau de protection adéquat. La collecte des données est effectuée conformément aux exigences légales et réglementaires applicables dans chaque pays où le Groupe opère, ainsi qu'aux spécificités contractuelles visées avec les partenaires ou clients concernés. Le Groupe Cegedim a toujours veillé à être en conformité avec les lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles. Dès la publication du Règlement Général sur la Protection des Données EU 2016/679, Cegedim a lancé les chantiers permettant de s'assurer de la conformité du Groupe.

Fiabilité et qualité des données

La fiabilité et la qualité des données sont indispensables afin que le Groupe Cegedim puisse continuer à délivrer des outils et services pertinents, contribuant aux systèmes de santé des pays où il opère. À travers sa filiale GERS Data, données et analyses pour le marché sont fournies grâce à un système unique de collecte de données anonymisées, dont la représentativité est permise par la contribution des différents acteurs du secteur. Les équipes de R&D qui y sont dédiées permettent la collecte, la structuration et la production de bases de données immédiatement utilisables, alimentées par des données de qualité et conformes aux exigences réglementaires relatives à leur protection. Au-delà de la qualité de la donnée en elle-même, son utilité sociétale est au cœur des activités du Groupe Cegedim, ces bases de données étant utilisées par les professionnels de santé en aide à la dispensation et au diagnostic.

Hébergement des données

L'hébergement des données est réalisé par cegedim.cloud, hébergeur certifié ISO 27001, ISO 20000, HDS, ISO 27017 et ISO 27018. L'hébergement est réalisé exclusivement en France métropolitaine. Plusieurs entités, en fonction des métiers concernés, sont également certifiées ISO 27001 et/ou ISAE 3402.

Protection des données

La protection des données a toujours été une préoccupation de Cegedim. La politique de protection de ces données traduit l'attachement du Groupe à respecter ces principes, qui sont rappelés régulièrement à ses collaborateurs grâce :

- aux formations à la protection des données et à la sécurité,
- à la Charte de la Sécurité des Systèmes d'Information,
- à la Charte Éthique du Groupe.

Des règles sont définies et des moyens proportionnés mis en œuvre pour que les actifs et informations soient manipulés en accord avec leur niveau de sensibilité. Ainsi, les actifs hébergeant des données confidentielles font l'objet de mesures de sécurité renforcées (accès restreint, chiffrement des données, etc.). Tout utilisateur applique les règles de sécurité appropriées à la classification des informations, publiées ou non, qu'il manipule dans le cadre de ses fonctions.

Droit d'auteur et propriété intellectuelle

Des procédures internes visent à ce que Cegedim et ses collaborateurs n'enfreignent pas les législations sur le droit d'auteur d'autres sociétés, organisations ou individus (brevets, licences, copyright, marques, etc.). Ces mesures permettent également de respecter la confidentialité et l'intégrité des données. La gestion des droits de propriété intellectuelle est encadrée dans la PSSI, les contrats, ainsi que la Charte de la Sécurité des Systèmes d'Information. Les utilisateurs du système d'information du Groupe Cegedim sont régulièrement sensibilisés aux règles applicables au droit de la propriété intellectuelle, notamment par des formations en présentiel ou en e-learning. Le suivi des licences est effectué dans le cadre du processus de gestion des configurations.

Politique de protection des données personnelles

La politique de protection des données personnelles a été mise à jour en 2018, à l'occasion de la mise en application du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Elle décrit les mesures générales mises en œuvre par le Groupe Cegedim en vue d'une protection adéquate des données personnelle qu'il peut être amené à traiter, que ce soit en tant que sous-traitant ou en tant que responsable de traitement.

Elle a vocation à s'appliquer à toutes les filiales du Groupe, en France et à l'international, ainsi qu'à toutes les activités de traitement qu'il réalise. Cette politique rappelle les grands principes directeurs en matière de traitement des données : respect des finalités, proportionnalité et loyauté, pertinence et minimisation, conservation, sécurité, accountability, droit d'accès et de rectification, respect des bases légales des traitements. Avant l'entrée en vigueur en mai 2018 du RGPD, le Groupe a fait suivre à l'ensemble des collaborateurs une formation en e-learning complétée d'un test d'évaluation des connaissances. Un programme de e-learning abordant des thématiques spécifiques liées à la protection des données est destiné à prolonger cette formation initiale.

Eu égard à la diversité des métiers du Groupe, Cegedim a choisi de nommer des Délégués à la Protection des Données ou Data Protection Officers (DPO) par entité ou BU concernée. Ils sont chargés d'informer et conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant ainsi que les collaborateurs qui procèdent à un traitement de données, contrôler le respect du RGPD et des règles internes ainsi que piloter les orientations prises par le responsable de traitement, conseiller sur demande relativement aux analyses d'impact et vérifier l'exécution de celles-ci, être le point de contact, ainsi que coopérer avec la CNIL.

6.8 | Contribuer éthiquement au développement des territoires

6.8.1 | Éthique

Résultats

Comité Éthique

2022 | 2021

100% | 100%

Participation au Comité Éthique

Indicateurs clefs de performance et objectifs

Nombre de sessions du Comité Éthique	Comité Éthique	Réalisé	Objectif
	Le Comité Éthique s'est réuni en 2022 aux mois de février et d'octobre.	2022 2021 2 2	Bien que la fréquence en soit dictée par l'actualité des sujets à traiter, la volonté est de tenir au moins une session par semestre

Nombre de traductions de la Charte éthique disponibles	Charte Éthique	Réalisé	Objectif
	La Charte Éthique doit être disponible dans toutes les langues officielles des entités du Groupe.	2022 2021 8 7	L'objectif est d'avoir autant de traductions disponibles que de langues de nos pays d'implantation, soit 100%

Nombre de langues disponibles pour le e-learning Charte Éthique	E-learning Charte Éthique	Réalisé	Objectif
	Le e-learning Charte Éthique doit être disponible dans toutes les langues de la Charte.	2022 2021 6 6	L'objectif est une parité entre le nombre de traductions du e-learning et le nombre de langues dans lesquelles la Charte Éthique est disponible

Taux de réussite au e-learning Charte éthique	E-learning Charte Éthique	Réalisé		Objectif	
	Le parcours comporte une section théorique et un quizz d'évaluation en 5 scénarios. Le taux de réussite correspond au taux de succès des participants présents au 31/12/2022, depuis le déploiement du e-learning.		2022	2021	L'objectif est de maintenir un taux de réussite supérieur à 90%
		Allemand	100%	100%	
		Anglais	100%	99,5%	
		Espagnol	100%	100%	
		Français	99,4%	99,5%	
		Néerlandais	100%	100%	
		Roumain	99,0%	99,5%	

Notre engagement

Le Groupe Cegedim s'est engagé à suivre les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Cegedim respecte les lois et les réglementations relatives à la vie économique et conduit l'ensemble de ses activités avec honnêteté et intégrité, en conformité avec les normes éthiques les plus rigoureuses.

Jean-Claude Labrune, le Président Directeur Général de Cegedim est convaincu que l'engagement éthique de chacun est nécessaire pour assurer une croissance durable et un développement harmonieux.

Incarner la Charte Éthique

Nos principes

Au-delà des contraintes réglementaires et des sanctions juridiques, le respect des lois relève d'une démarche éthique, qui concerne tous les salariés du Groupe Cegedim, partout dans le monde, à tous les niveaux de l'entreprise, sans exception. Elle s'applique également à tous les mandataires sociaux et les membres des comités exécutifs et de direction du Groupe Cegedim et de ses filiales dans le monde.

Dans cette optique, le Groupe Cegedim met à la disposition des salariés, collaborateurs, prestataires, un dispositif d'alerte, permettant de recevoir et d'enregistrer tout signalement fait de bonne foi, puis de le traiter en toute confidentialité. Le dispositif d'alerte est complémentaire aux autres canaux de signalement existants, au choix de la personne qui alerte. La ligne d'alerte du Groupe Cegedim est disponible via :

- saisie directe du Comité Éthique, d'un ou plusieurs de ses membres par email, appel, rendez-vous, courrier,
- saisie indirecte par signalement au modérateur, qui réceptionne et qualifie tous signalements.

L'adresse email de signalement est ethics@cegedim.com

Comité Éthique

Le Comité Éthique est composé de cinq membres permanents : Directrice de la Communication Groupe et Présidente du Comité, Directeur des Ressources Humaines Groupe, Directrice Financière du Groupe, Directrice Juridique Groupe, Directeur de la Communication Financière, et se réunit aussi souvent que nécessaire. En 2022, le Comité Éthique s'est réuni deux fois, en date du 16 février et du 7 octobre 2022. Il a notamment procédé au suivi de la traduction de la Charte Éthique, du déploiement du e-learning Sapin II à l'international, de l'information sur le nombre de signalements et alertes, des actualités réglementaires et de la revue des problématiques éthiques éventuelles.

Charte Éthique

La Charte Éthique du Groupe, remise à jour fin 2017, est disponible dans les huit langues qui y sont parlées : Français, Anglais, Espagnol, Roumain, Néerlandais, Allemand, Italien et Arabe. Elle se veut pratique d'utilisation et didactique, avec des exemples concrets. Cette Charte vise à informer et protéger les collaborateurs de Cegedim en leur présentant les standards du Groupe dans ces domaines et les règles de bonne conduite associées. Réaffirmant l'engagement éthique du Groupe, elle tient compte des lois et réglementations en matière de conduite des affaires. Elle est également portée à la connaissance du public par sa mise en ligne sur le site internet du Groupe. La Charte Éthique est remise à tout nouveau collaborateur de Cegedim, et signée par celui-ci. Lorsqu'elle est mise à jour, elle est envoyée par voie électronique à chaque collaborateur, et adressée sous format papier à chaque Directeur d'activité, aux membres du Conseil d'Administration de Cegedim et aux cadres dirigeants du Groupe. Ces derniers promeuvent les valeurs et engagements issus de cette Charte auprès de leurs collaborateurs et sont attentifs à leur mise en œuvre. Un e-learning a été déployé afin de former les collaborateurs à la Charte Éthique, sous forme de modules spécifiques. Le premier module, déployé depuis 2019 pour les collaborateurs France et début 2020 à l'international, couvre les thématiques Sapin II, confidentialité des informations et traitement équitable des fournisseurs. Tous les nouveaux entrants doivent suivre ce e-learning dans le cadre de leur parcours d'intégration.

Droits de l'Homme

Par sa présence sur des territoires variés, le Groupe Cegedim est attentif à la situation des pays dans lesquels il est implanté, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et la corruption. Une attention particulière est portée aux rapports d'organismes tels que Transparency International et Human Rights Watch afin d'identifier les risques externes et situations potentiellement sensibles. Cegedim s'attache à défendre et assurer, au sein de ses locaux et dans le respect des législations des pays d'implantation, les droits humains fondamentaux, les chartes et politiques en place répondant à ces sujets. Tous les salariés du Groupe, y compris ceux des pays les plus exposés, peuvent s'exprimer en toute confidentialité via la ligne d'alerte éthique en cas de difficulté rencontrée, que ce soit dans ou hors de l'entreprise.

Lutte contre la corruption

Le Groupe s'engage dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, et Cegedim a poursuivi activement dans ce cadre la mise en œuvre des dispositions de la loi Sapin II. La corruption est interdite dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent, notamment lorsque des représentants des autorités publiques sont impliqués. Sa politique est celle de tolérance-zéro en matière de corruption y compris concernant les paiements de facilitation, c'est-à-dire les paiements effectués afin d'exécuter ou d'accélérer certaines formalités administratives. Des actions de sensibilisation sont menées régulièrement auprès du top management et des équipes terrain. En 2021 chaque direction d'entité a nommé un ou plusieurs référents conformité en relais des actions menées par le Groupe au plus proche des équipes terrain au quotidien, afin de continuer le déploiement du dispositif. La loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, transposant la Directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union, a été l'occasion d'une nouvelle sensibilisation aux référents conformité du Groupe et au top management.

Pratiques commerciales équitables

Cegedim attache une grande importance au choix équitable de ses fournisseurs. Ils doivent contractuellement se conformer aux principes figurant dans la Charte Éthique et la Charte Achats Responsables, et s'assurer du respect de ces principes auprès de leurs propres fournisseurs ou sous-traitants. Dans le cas contraire, Cegedim se réserve le droit de réexaminer et éventuellement mettre un terme à la relation commerciale dans les conditions prévues par la loi. Cegedim a mis en œuvre un e-learning sur le droit de la concurrence et le traitement équitable des tiers dans le cadre de ses relations commerciales. Ces sujets s'inscrivent dans le programme de e-learning développé par la Direction Juridique, et contribuent à la formation et la sensibilisation à l'éthique dispensée aux collaborateurs du Groupe.

Mettre en œuvre notre responsabilité sociétale

Engagement sociétal

Le Groupe Cegedim applique les lois locales dans tous les pays où il est présent et a mis en œuvre des dispositions afin de s'assurer du respect de ces exigences, particulièrement en termes de responsabilité sociétale. Dans tous les pays où le Groupe opère, Cegedim respecte notamment les principes des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (N° 29, 100, 105, 131, 111 & 138). Le management fait appliquer ces principes et les équipes de la Direction des Ressources Humaines s'assurent de leur respect.

Lutte contre l'évasion fiscale

Cegedim traduit fidèlement ses opérations dans ses comptes et communique en toute indépendance et en toute transparence sur ses performances. Le Groupe s'engage à réaliser la diffusion simultanée, effective et intégrale d'informations financières pertinentes, exactes, précises et sincères, diffusées à temps et de manière cohérente par rapport aux publications antérieures. Cegedim a mis en place des procédures internes visant à s'assurer que ses collaborateurs travaillent avec des clients ayant des activités légitimes et dont l'argent ne provient pas d'activités criminelles. Le Groupe Cegedim a également fait le choix d'être accompagné par un cabinet spécialisé en fiscalité qui vérifie systématiquement ses opérations sensibles, notamment sa politique de prix de transferts et taux de marge conformément aux principes de l'OCDE, afin de s'assurer du respect des bonnes pratiques et de la réglementation fiscale française en vigueur. Le Groupe Cegedim ne dispose pas d'implantation juridique (société, succursale ou bureau de représentation) dans un territoire inscrit dans la liste en vigueur au 31 décembre 2022 des états et territoires non coopératifs en matière fiscale publiée par le Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes Publics.

Dématérialisation

Le Groupe Cegedim commercialise d'autres produits et services ayant une dimension sociétale forte : la dématérialisation des documents de gestion et l'automatisation des processus des entreprises, de la commande au règlement en passant par la facture. Spécialiste des échanges dématérialisés depuis 1989, l'entité Cegedim e-business sous la marque SY by Cegedim conçoit, développe et commercialise des offres de dématérialisation de factures, d'archivage à valeur probante et d'EDI en Europe et dans le monde. Celles-ci sont complétées par des outils de signature électronique et digitalisation des processus métier, ainsi qu'un coffre-fort numérique permettant l'archivage des documents électroniques avec valeur probante.

6.8.2 | Contribuer au développement des territoires

Résultats

Actions en faveur des territoires

2022 | 2021

12 | 12

Nombre de pays
d'implantation

49 | 51

Nombre de sites en France

14 | 14

Nombre de sites à
l'international

63 | 65

Nombre de sites Groupe

541 | 581

Nombre de salariés
itinérants en France

Indicateurs clefs de performance

Part des sites français hors
région parisienne

Dynamiser le territoire français

Réalisé



La cinquantaine de sites Cegedim se situant dans 12 des 13 régions métropolitaines permet de dynamiser l'emploi local sur une grande partie du territoire métropolitain.

2022 | 2021

82% | 76%

Part du territoire français
couvert par la force
commerciale

Couverture du territoire

Réalisé



La force de vente du Groupe couvre la totalité du territoire français à la fois métropolitain et ultramarin, contribuant à lutter contre la désertification médicale et à maintenir la vitalisation des territoires.

2022

100%

Ancrage de l'emploi

Impact territorial

Cegedim prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional, le Groupe étant présent dans une douzaine de pays. Les recrutements sont essentiellement effectués localement, contribuant ainsi à la dynamisation du tissu économique. Certaines entités travaillent en partenariat avec les départements ou les antennes Pôle Emploi locales. Les opérations de mécénat et d'engagement social de Cegedim ne sont pas concentrées au siège et se déploient dans les sites nationaux et internationaux.

Marché du travail local

Cegedim applique une politique de rémunération juste et équitable afin de proposer des salaires compétitifs sur le marché du travail des différents pays où le Groupe opère. L'emploi local y est favorisé, et le Groupe s'assure qu'il y mène ses activités en apportant une contribution positive dans chaque pays où il opère. Cegedim applique l'ensemble des lois locales, y compris en termes de rémunération, et respecte les conventions 100 et 131 de l'Organisation Internationale du Travail. Les équipes de la Direction des Ressources Humaines veillent au respect de ces principes, dans tous les pays. Dans le cadre de la mobilité internationale, le Groupe s'assure du maintien des garanties du salarié en matière de santé, prévoyance et offre les conditions de retour ou de rapatriement nécessaires.

Sous-traitance

En matière de sous-traitance, en France, les conventions sont centralisées ; à l'international, elles relèvent des responsabilités locales. Cegedim sous-traite également une partie de ses activités à ses propres filiales, afin de garantir l'application des standards de qualité et de sécurité exigés par le Groupe. Certains travaux spécifiques en matière de support informatique ou de back office sont ainsi couverts au sein des filiales implantées au Maroc ou en Roumanie.

Engagement pour revitaliser les territoires

Une partie des services proposés par le Groupe Cegedim en France répond aux problématiques de développement des territoires - ou de leur désertification - et la digitalisation permet de limiter l'impact écologique de ses activités. Les outils de télétransmission Sesam-Vitale dont Cegedim est leader en France, le développement des services de téléconsultation médicale assurée par Maiia et permis par l'évolution réglementaire des dernières années, la digitalisation du dossier patient, la stratégie de solutions convergentes et intégrées en Europe : tous permettent de réduire l'empreinte environnementale des activités des clients du Groupe, et visent à améliorer la couverture des territoires en forte tension dans le domaine de la présence médicale. En France, d'après les données 2021 des Agences Régionales de Santé (ARS), cette désertification médicale s'accélère avec près d'un quart des Français vivant dans une zone dite d'intervention prioritaire, où la faiblesse du nombre de médecins atteint un niveau critique. Le rapport sénatorial de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, remis en mars 2022, constate que plus de 30% des Français résident dans un désert médical, 1,6 million d'entre eux renoncent chaque année à des soins, 11% des plus de 17 ans sont sans médecin traitant, avec un nombre de médecins généralistes qui a reculé de 1% par an entre 2017 et 2021, et 45% d'entre eux en situation de burnout. La densité médicale, très variable selon les départements, s'érode dans les trois quarts d'entre eux, alors que l'augmentation et le vieillissement de la population accroissent les besoins en santé.

La préoccupation sociétale est de taille et Cegedim se veut un acteur majeur apportant des solutions adéquates et de qualité répondant aux enjeux de santé nationaux et s'intégrant à la stratégie Ma santé 2022.

Actions locales et citoyennes

Dans tous les pays, le Groupe s'engage à promouvoir des initiatives en faveur d'actions citoyennes et locales, organisées notamment à la discrétion de ses filiales. On citera par exemple :

- La **galerie d'art** d'Aguesseau, qui se trouve dans les locaux du siège du Groupe, expose les œuvres d'une dizaine d'artistes chaque année et promeut des artistes locaux ;
- Cegedim Insurance Solutions apporte depuis 2016 son soutien à l'organisation des **Foulées de l'Assurance**, courses 5-10 km, marche et course connectée, au profit de la prévention des maladies cardiovasculaires, cet événement ayant réuni 178 participants du Groupe en 2022 ;
- Les **Mères Noël Solidaires** à Montargis consistant à collecter des jouets pour les enfants défavorisés ;
- Possibilité d'acheter un ordinateur de l'entreprise où la somme récoltée est reversée sous forme de **don à une association** chez Smart RX ;
- CSC Roumanie a mené des actions caritatives avec une **ONG locale** prenant en charge des enfants handicapés ou défavorisés de Bucarest, avec l'organisation d'une distribution de cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël ;
- À l'occasion d'**Octobre rose**, événement de prévention et de sensibilisation sur le cancer du sein, Cegedim a proposé à ses collaborateurs un programme complet d'animations durant le mois (conférences de sensibilisation, articles, fiches conseils, webinaires animés par des experts de l'Institut Curie et de Medisur, activités sportives et de bien-être sur site, etc.). Une **collecte** en faveur de la recherche médicale et scientifique contre le cancer, au profit de l'Institut Gustave Roussy et de l'Institut Curie ont également été lancées à cette occasion ;
- Cegedim s'est mobilisé en octobre 2022 aux côtés de l'association Imagine for Margo pour lutter contre le cancer des enfants et des adolescents, en prenant en charge l'inscription et les 200 euros de collecte nécessaires à la participation à la course « **Enfants sans Cancer** » pour les collaborateurs qui le souhaitaient. Ceux-ci ayant collectés 725 euros supplémentaires au profit de l'association Imagine for Margo ;
- Des opérations de **collectes solidaires** ont été organisées localement en faveur des enfants défavorisés et des personnes les plus démunies : collecte de vêtements chez Smart RX, collecte de jouets pour la Croix Rouge, Necker et le Secours Populaire chez Cegedim Santé. Une soixantaine de jouets neufs ont par exemple été remis à l'hôpital Necker Enfants Malades pour le Noël des enfants hospitalisés à l'initiative de Cegedim Santé. Une collecte de denrées alimentaires non périssables a également été mise en place à Boulogne-Billancourt en novembre 2022 au profit de la Banque alimentaire locale avec la possibilité de faire du bénévolat en magasin ;
- HDMP en Belgique organise deux fois par an des **dons pour les enfants** atteints de maladies chroniques afin de les aider à continuer de suivre leurs cours à l'hôpital ou à domicile ;
- Cegedim Santé a rejoint les entreprises partenaires de la **course solidaire** « Medical Run » au profit de l'association CAMI Sport & Cancer, et apporté son soutien à la lutte contre cette maladie, avec une soixantaine de collaborateurs y participant ;
- CSC Roumanie a participé à différentes rencontres entre professionnels et étudiants / lycéens pour favoriser l'**insertion dans la vie active** des jeunes diplômés, actions mises en œuvre en collaboration avec des associations d'étudiants de l'Université POLITEHNICA de Bucarest ;
- Cegedim soutient le **club LOU Rugby** pour trois saisons ;
- Dans le cadre de la semaine de la qualité de vie au travail, le Groupe a proposé à ses collaborateurs en juin 2022 un **challenge solidaire inter-entreprises** au profit de l'ONG Max Havelaar France, incluant challenge de pas, quiz et défis, vidéos et fiches conseils, webinars de prévention santé ainsi que des cours de Zen Méditation sur ses 13 principaux sites ;
- C-Media a fourni gratuitement ses services d'impression aux **Sapeurs-Pompiers de Paris** de la caserne proche de son site de Stains pour leurs événements ;
- Cegedim Insurance Solutions accompagne les **associations locales** via la mise à disposition de salles, relais d'informations, pour l'organisation d'événements sportifs ou ludiques (cours de Yoga, concours de pétanques, etc.) ;
- Les filiales au Royaume-Uni ont instauré une heure par mois dédiée à des **activités de bien-être** à destination des employés : ateliers sur la ménopause, événements sociaux, gestion financière à la retraite, marche, sorties à vélo, etc. Elles ont également fait un **don à l'Ukraine** et participé à une vente de gâteaux au profit de Mind, une association caritative pour la **santé mentale** ;
- Cegedim Outsourcing a participé au trail de La Sans Raison à Vélizy au profit de l'**association Laurette Fugain** qui lutte contre les leucémies et toute forme de cancer du sang.

6.9 | Note méthodologique

Périmètre de consolidation

Les informations communiquées dans le présent rapport concernent l'ensemble du Groupe Cegedim, c'est-à-dire la société mère et toutes ses filiales consolidées en intégration globale, sauf lorsqu'il est stipulé expressément un périmètre différent. D'une manière générale, les commentaires sont plus précis et les illustrations plus nombreuses pour les sociétés françaises, qui représentent 62% de l'effectif total du Groupe. Les données chiffrées à caractère social sont consolidées, sauf mention contraire, pour la totalité des sociétés dans le monde intégrées dans le périmètre de consolidation, soit 62 sociétés.

Sources de l'information

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs suivis dans l'ensemble de ses entités, le Groupe a élaboré des outils communs de reporting social et environnemental. Ils ont été accompagnés d'instructions méthodologiques et de définitions permettant de clarifier les requêtes formulées et de garantir la comparabilité des réponses.

La collecte des données chiffrées à caractère social a été réalisée au travers de la base TeamsRH développée par le Groupe. Cette base permet de suivre les effectifs ainsi que les informations sociales dans chaque pays. Elle répond aux exigences de sécurité et de confidentialité et plus généralement aux contraintes légales propres à chaque pays, qui sont systématiquement respectées pour le recueil et le traitement des données. Elle est tenue à jour quotidiennement par les équipes en charge des Ressources Humaines dans les différentes filiales.

Les données quantitatives relatives à l'infrastructure IT, serveurs et datacenters, ont été collectées auprès de cegedim.cloud et proviennent de ses outils de monitoring et de gestion des réseaux.

Les données de fournisseurs externes sont également exploitées, notamment les relevés des agences de voyages pour les émissions de CO2 ou les factures et les bilans annuels préparés par les fournisseurs d'énergie pour la consommation exprimée en kilowattheure.

Les informations qualitatives contenues dans ce rapport sont issues d'entretiens avec les responsables en charge des sujets traités, au siège ou dans les filiales du Groupe, notamment les Directions des Ressources Humaines, Informatique, Finance, Communication et Services Généraux.

Un questionnaire qualitatif, fourni à chaque pays où le Groupe est implanté, a été renseigné sous la responsabilité du Directeur Financier local par chacune des filiales consolidées. Ce questionnaire vise d'une part à vérifier la connaissance ou l'application des principales mesures contenues dans les chartes du Groupe, et d'autre part à remonter une information qualitative sur les pratiques ou les actions des filiales internationales en matière sociale, environnementale, sociétale et éthique. Il a été suivi d'entretiens complémentaires le cas échéant.

Période de reporting

Les informations contenues dans le rapport couvrent une période de douze mois, de janvier 2022 à décembre 2022. Par exception, et exclusivement pour l'indicateur de consommation énergétique, il a pu être retenu une période de douze mois glissants, avec un décalage maximum de deux mois sur l'exercice précédent.

Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs peuvent présenter des limites du fait :

- De l'absence de définition reconnue au niveau national et/ou international, par exemple concernant les différents types de contrats de travail ;
- D'estimations nécessaires, de la représentativité des mesures effectuées, ou encore de la disponibilité limitée de données externes nécessaires aux calculs ;
- Des modalités pratiques ou légales de collecte et de saisie de ces informations ; par exemple la conservation d'informations sur l'âge ou le sexe des employés peut être interdite dans certains pays.

Le périmètre de reporting et la couverture des mesures concernant certains indicateurs ont, le cas échéant, été adaptés. Ceci est signalé dans le rapport, notamment :

- Les informations relatives aux calculs du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail n'ont pas pu être collectées sur le périmètre du Groupe. Néanmoins, le nombre d'accidents du travail en France est fourni, ce qui représente 62% des effectifs.
- Les émissions de CO2 liées aux déplacements professionnels ne concernent que les entités France du Groupe, soit 62% des effectifs.
- Les consommations d'électricité et de gaz en kilowattheure concernent les filiales implantées en France, au Maroc, en Roumanie, au Royaume-Uni, en Allemagne ces pays représentant 93% des effectifs du Groupe. De façon marginale, certains locaux ont été exclus lorsque la facturation des charges est incluse dans les loyers, sans caractère significatif sur les informations publiées. Les données de consommation énergétique du mois de décembre 2022 n'étant pas toutes encore facturées à date de la publication pour quelques sites, une estimation basée sur les données du mois de décembre 2021 a été utilisée.

- Les émissions de CO2 liées aux consommations énergétiques ont été calculées à partir du facteur d'émission 2021 énergies renouvelables de EDF pour le contrat Groupe France (méthodologie market based), le facteur d'émission 2022 n'étant pas connu à la date du rapport. Les consommations des entités internationales ont été converties en émissions de CO2 à partir des barèmes de l'ADEME disponibles à la date de rédaction de la DPEF.
- Les émissions de CO2 liées aux véhicules loués concernent le périmètre France seulement représentant 62% des effectifs. Les données ont été récupérées via les deux loueurs de véhicules, puis consolidées.
- L'absentéisme Groupe a été calculé à partir des données des filiales implantées en France, au Maroc, en Égypte, en Roumanie, en Espagne, au Royaume-Uni, en Allemagne et au Chili, représentant 99,97% des effectifs.
- Les émissions de gaz à effet de serre des datacenters sont calculées par la conversion de leur consommation énergétique en émissions de CO2, utilisant le facteur d'émission 2021 du fournisseur d'énergie EDF (méthodologie market based), le facteur d'émission 2022 n'étant pas connu à la date du rapport. La consommation énergétique IT ne prend en compte que l'alimentation des serveurs, hors climatisation et éclairage. Le facteur d'émissions retenu depuis 2021 provient du fournisseur d'énergie renouvelable suite au changement de contrat au 1er janvier 2021 ; le facteur d'émission du mix énergétique français de l'ADEME avait été utilisé les années précédentes.
- Les indicateurs relatifs à la flotte automobile Groupe comprennent les véhicules des entités en France, Roumanie, Allemagne, Belgique, Royaume-Uni et Maroc. Seuls les véhicules des filiales en Espagne n'ont pu être intégrés, sachant que leur nombre est non significatif (3 véhicules sur 851 soit 0,3%). Le périmètre de l'indicateur clef de performance sur la flotte tourisme a été élargi au Groupe (vs France les années précédentes). Les indicateurs sont relatifs au taux moyen de CO2 indiqué sur la fiche technique du véhicule et non aux kilomètres parcourus.
- L'indicateur "Part des achats de fournitures de bureau labellisés", anciennement nommé "Part des achats éco-responsables", fait désormais référence uniquement à la part en valeur des produits labellisés ou certifiés et n'inclut plus les produits ayant des caractéristiques d'éco-conception sans label ou certification. Ci-contre la liste des labels pris en compte : FSC, EU ECOLABEL, NF Environnement, BLUE ANGEL, PEFC, NORDIC SWAN, RAIN FOREST, MAX HAVELAAR, ARBRE VERT (label Lyreco).
- Les indicateurs "Croissance du volume de données hébergées" et "Croissance de la virtualisation des serveurs" sont relatifs au périmètre France.
- Le taux de réussite au e-learning Charte Ethique est le nombre de participants ayant réussi le parcours, rapporté au nombre de participants. Un parcours est considéré comme réussi si 80% des réponses sont justes. L'indicateur prend en compte l'ensemble des participants au 31/12/2022, y compris ceux ayant passé le e-learning les années précédentes.

Le Groupe entend continuer à élargir progressivement le périmètre de ces indicateurs à un nombre plus conséquent de pays et à d'autres sources d'émissions.

Indicateurs non applicables

Compte tenu des activités du Groupe, les indicateurs suivants sont considérés non applicables :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Consolidation et contrôles internes

Les données sont consolidées, sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction de la Performance, au siège de l'entité consolidante. Une première validation des données est réalisée par les personnes responsables de leur collecte. Des contrôles de cohérence sur les données sont ensuite réalisés par ces Directions lors de la consolidation. Ces contrôles incluent la comparaison avec les données des exercices précédents, les écarts jugés significatifs faisant l'objet d'analyses systématiques, mais aussi l'analyse de ratios lorsque les données peuvent être rapportées à l'effectif, à l'activité ou à un autre indicateur pertinent facilitant les comparaisons entre entités.

Contrôles externes

Afin d'obtenir un avis externe sur la fiabilité des données et la robustesse des processus de reporting, il a été demandé à un organisme tiers indépendant de rendre un avis motivé sur la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de Commerce et la sincérité des informations fournies, à savoir les politiques, les actions, les résultats incluant les indicateurs clefs de performance relatifs aux principaux risques. Dans ce cadre, des travaux de vérification spécifique sur certaines informations du rapport telles que les indicateurs clefs de la Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe ont été menés. Le rapport d'assurance émanant de l'organisme tiers indépendant et détaillant les travaux effectués ainsi que ses commentaires et conclusions figurent dans cette Déclaration de Performance Extra-Financière et le Document d'Enregistrement Universel (URD) du Groupe.

Les éléments relatifs à la Taxinomie Verte Européenne font l'objet d'une revue de cohérence par les Commissaires aux Comptes.

6.10 | Rapport de l'organisme tiers indépendant

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société CEGEDIM S.A.,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société CEGEDIM S.A., accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration, chapitre « 6.9. Note méthodologique ».

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre février et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions Développement Durable, Contrôle Interne, Ressources Humaines et Sécurité - IT.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des risques présentés, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au niveau groupe et auprès d'une sélection d'entités contributrices ¹ et couvrent entre 62 et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

¹ Cegedim France – Effectifs

L'organisme tiers indépendant,
Mazars SAS

Paris La Défense, le 11 avril 2023
Jean-Philippe MATHOREZ
Associé

Emmanuel Thierry
Associé RSE & Développement Durable





Gestion des risques

7.1 | Politique de gestion des risques

Chez Cegedim, nous comprenons que dans la conduite de nos activités, nous sommes confrontés à différents types de risques susceptibles d'évoluer en permanence. La prise de risques est une condition du maintien d'une rentabilité soutenue. Notre succès, et celui de nos partenaires, dépendent de l'identification et de l'atténuation de ces risques le plus précocement possible, ainsi que de la saisie des opportunités afférentes. Notre processus de gestion des risques tend à réduire l'incertitude et à nous permettre d'être en mesure de réaliser nos ambitions et de créer de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Définir le risque

Le risque est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Il découle des incertitudes concernant la survenance d'un événement, et est caractérisé par sa probabilité d'occurrence et son impact. Les incertitudes peuvent être dues à des événements dans le monde, peuvent affecter les industries et les marchés, et ainsi avoir un impact sur les aspirations ou la vision de l'organisation, ainsi que ses prévisions. Ces incertitudes peuvent également offrir des opportunités qui seront saisies dans la stratégie. Dans certains cas, l'organisation peut influencer la probabilité que le risque produise ses effets. Dans d'autres cas, lorsque la probabilité de survenance de tels événements échappent au contrôle de l'organisation, celle-ci s'efforce d'en minimiser leur impact.

Organiser la gestion des risques

Cegedim évolue dans un environnement qui l'expose à des risques qui, s'ils se matérialisaient, pourraient avoir un impact défavorable sur ses activités, son développement, sa discipline financière, ses parties prenantes, sa réputation. Les différents types de risques auxquels Cegedim est confronté peuvent être divisés en risques stratégiques - exogènes - et risques métiers - endogènes. Les risques stratégiques sont liés à la stratégie du Groupe et sont induits par l'environnement externe, tout comme les risques financiers détaillés dans ce chapitre, tandis que les risques métiers comprennent les risques opérationnels internes à l'entreprise et à ses activités. Une gestion active des risques est essentielle à la réussite de Cegedim et, en conséquence, le Groupe surveille et minimise les impacts potentiels de ses risques clefs de manière structurée et proactive.

La gestion des risques est un dispositif global permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques quelle que soit leur nature. L'analyse des causes et des conséquences des risques, de leur impact, leur probabilité d'occurrence, ainsi que du dispositif de contrôle en place, permet de définir, après arbitrage de la Direction Générale et du Comité d'Audit, les plans d'action adéquats correspondant au niveau de risque jugé acceptable par l'organisation, et en permettant la maîtrise.

Cegedim effectue une revue régulière des risques auxquels elle est soumise, les évalue et actualise sa cartographie des risques. Cette revue permet l'identification des risques majeurs et spécifiques au groupe Cegedim, leur hiérarchisation, et leur présentation dans le Document d'Enregistrement Universel conformément aux orientations de l'AMF relatives à la mise en œuvre du Règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 concernant la description des facteurs de risques.

Identifier et gérer nos risques

Sous la responsabilité de la Direction du Contrôle Interne en charge des risques et de la conformité, la cartographie des risques est élaborée en déployant un processus itératif et global au sein du Groupe qui se déroule en plusieurs étapes :

- Identifier les risques majeurs par consultation de la Direction Générale des BU et entités filiales. Ceux-ci sont consolidés dans une synthèse permettant une vision globale pour le Groupe, en lien avec les plans stratégiques annuels, prenant en compte de manière rétrospective l'exercice passé et prospective les exercices à venir et les évolutions attendues des marchés.
- Réaliser un recensement annuel et élaborer une cartographie détaillée des risques réglementaires, opérationnels et métiers. À cet effet, la Direction du Contrôle Interne réalise avec les responsables et sponsors des risques une évaluation de ceux-ci, qu'ils soient stratégiques, réglementaires, opérationnels ou financiers, selon les critères détaillés dans ce chapitre ;
- Les Directions Générales valident et arbitrent les résultats de ce processus complet, dont la consolidation permet de produire l'expression de nos principaux risques, comme indiqués ci-après. Les risques sont évalués sur la base d'un système de cartographie bidimensionnelle prenant en compte l'impact du risque, y compris sur les finances ou la réputation, et sa probabilité de réalisation ;
- Les risques les plus importants sont examinés par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration, et une synthèse de la cartographie globale complète leur est également présentée ;
- Le Directeur du Contrôle Interne est responsable du processus, et s'assure que la Direction Générale encourage la sensibilisation, l'implication et l'appropriation des risques par l'ensemble du Groupe ;
- L'évaluation des risques climatiques, requise par le Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement Taxinomie, a été mise en œuvre à l'exercice 2022 et sera intégrée au processus annuel décrit ici.

La gestion des risques du Groupe s'inscrit dans le cadre recommandé par l'AMF. Ce chapitre inclut la description des risques retenus pour la déclaration de performance extra-financière du Groupe, établie conformément à l'article R. 225-105 I ° du Code de commerce. Ces risques sont identifiés par un logo comportant l'acronyme « DPEF », et les politiques de gestion de ces risques sont décrites au chapitre 6 du présent document.

Évaluer et hiérarchiser les risques

L'évaluation des risques est effectuée selon trois dimensions : les deux axes de la cartographie, impact et probabilité d'occurrence de quatre niveaux chacun, pondérés par le niveau de maîtrise constitué par le dispositif de contrôle en place.

L'impact (Mineur / Modéré / Majeur / Critique) se caractérise par les conséquences du risque, incluant une graduation des sanctions ainsi que sa nature principale : Financier, Opérationnel, Règlementaire, Réputationnel, Humain.

La probabilité d'occurrence (Très rare / Rare / Probable / Très probable) se caractérise par un nombre d'événements passés, la possibilité d'évolution de leur fréquence à venir, ou la durée d'exposition au risque.

Le niveau de maîtrise d'un risque se caractérise par le dispositif en place et les actions appliquées permettant de minimiser l'impact potentiel et / ou de réduire les probabilités d'occurrence du risque.

En ce qui concerne les risques climatiques, une approche par scénario est appliquée selon les recommandations de la TCFD et la méthodologie requise par le Règlement Taxinomie. Les impératifs de la CSRD sont en cours d'analyse et seront intégrés au fur et à mesure de nos travaux et de la définition des annexes réglementaires européennes ainsi que des normes de l'EFRAG.

Ce chapitre présente les facteurs de risques majeurs et spécifiques identifiés par le Groupe, qui ont été hiérarchisés en fonction de leur degré de criticité, lui-même défini par la probabilité d'occurrence et l'impact négatif potentiel net, c'est-à-dire en prenant en compte les plans d'action de maîtrise déjà mis en place par Cegedim. Dans chaque catégorie, seuls les principaux risques ont été classés par ordre d'importance décroissante, de 1 à 3, les autres étant de criticité moindre (-).

Risques Stratégiques

1. Environnement réglementaire
2. Concurrence et consolidation du marché
3. Changement climatique, risques naturels et sanitaires

Risques Opérationnels

1. Criticité du système IT et cyber sécurité
 2. Protection des données
 3. Ressources humaines : attirer, retenir et développer les talents
- Attractivité commerciale
 - Acquisitions, cessions et investissements
 - Contentieux
 - Conformité aux normes fiscales nationales et internationales
 - Éthique des affaires

Risques Financiers

1. Dépréciation des goodwills et dépréciation des actifs incorporels
 2. Inflation
 3. Taux d'intérêts
- Liquidité
 - Change

Cegedim peut être exposé à d'autres risques non spécifiques, ou dont le Groupe n'a pas connaissance à ce jour, ou qu'il ne considère pas comme significatifs à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, et qui pourraient également affecter ses activités, sa situation financière, ses objectifs ou sa réputation.

7.2 | Facteurs de risques

7.2.1 | Risques Stratégiques

RISQUES STRATÉGIQUES

Environnement réglementaire

Quel est le risque

Cegedim doit se conformer à une multitude de lois nationales et internationales ainsi qu'à des réglementations spécifiques, comprenant les exigences de certification des produits et services, la protection et la sécurité des données et notamment des données personnelles, le droit de la concurrence, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment, Solvabilité II, l'intelligence et les sanctions économiques.

Les activités du Groupe sont soumises à un nombre croissant de réglementations, notamment dans le domaine de la santé. Les évolutions réglementaires et les décisions juridiques pourraient avoir une incidence significative et défavorable sur nos activités, nos opérations, nos procédures et notre rentabilité. De tels changements peuvent ne pas être anticipés ou, lorsqu'ils sont anticipés, notre évaluation de leurs impacts peut ne pas être correcte.

L'environnement réglementaire régissant le monde de la santé - et plus particulièrement le secteur de l'assurance maladie et des données de santé - évolue régulièrement de façon significative et contraignante. Par exemple, le renforcement des réglementations sur la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), augmente les risques associés à la non-conformité. Voir le chapitre 1, point 1.2.3 « Division Data & Marketing », ainsi que le risque « Protection des données » de ce chapitre.

Des changements du cadre réglementaire pourraient accroître le coût des mises à jour ou de développement d'un nouveau service, restreindre ou entraver la façon dont nous fournissons nos services y compris la gestion de nos datacenters, ou altérer la perception qu'ont les clients de nos opérations.

Une part significative des revenus de Cegedim est issue de la vente de ses produits et services à des entreprises de santé et à des professionnels de santé. De plus, Cegedim Santé aborde notamment avec Maiia de nouveaux domaines d'activité, tels que la téléconsultation, qui sont moins prévisibles du point de vue des évolutions réglementaires. Ces segments de marché peuvent être réglementés différemment dans certains pays et peuvent faire l'objet d'interventions politiques.

Comment nous le gérons

- Nous veillons à nous conformer aux lois et réglementations applicables sur tous nos marchés. Voir risque « Éthique des affaires » ;
- Nous nous dotons d'experts au sein de nos équipes juridiques et réglementaires, au niveau local et au niveau du Groupe, et une politique de conformité solide ;
- Cegedim participe activement à la réflexion en présentant ses positions et ses solutions à l'industrie et aux autres parties prenantes, qu'il s'agisse de décideurs locaux ou de législateurs ;
- Nous veillons à traiter les données personnelles honnêtement, éthiquement, avec intégrité et toujours en conformité avec les lois applicables et à nos valeurs. Voir risque « Protection des données » et « Éthique des affaires » ;
- Nos activités, produits et solutions font l'objet de certifications garantissant le respect des normes et la qualité de leur exécution. Voir détail dans chapitre 6 DPEF ;
- Notre programme de sensibilisation forme nos collaborateurs aux divers aspects de la bonne conduite des affaires. Ce programme déploie notre culture éthique à travers l'organisation afin que les employés comprennent leur rôle en matière de conformité.

RISQUES STRATÉGIQUES

Concurrence et consolidation du marché

Quel est le risque

Les marchés sur lesquels Cegedim est présent sont sensibles à des facteurs tels que les évolutions réglementaires, les ruptures technologiques ou les changements de modèle d'affaires. Rien ne garantit que nos concurrents actuels ou futurs ne fourniront pas des services supérieurs aux nôtres ou à des prix inférieurs, ne s'adapteront pas plus rapidement aux nouvelles tendances et/ou exigences du marché, aux besoins des clients, n'entreront pas sur les marchés dans lesquels nous opérons ou ne développeront pas des prestations de service concurrentes. N'importe lequel de ces facteurs pourrait augmenter ou introduire un taux de désabonnement à nos services, réduire notre part de marché ou nos revenus.

La consolidation entre concurrents et clients a le potentiel de rendre le marché plus stable. Cela pourrait accroître la solidité financière et le pouvoir de négociation de nos concurrents et de nos clients.

Enfin, la digitalisation est un levier de croissance clef pour le Groupe; toutefois, elle pourrait entraîner des perturbations du marché ou des changements de modèle économique dans toutes les activités commerciales de Cegedim. L'évolution des marchés de la téléconsultation en est une illustration.

Comment nous le gérons

- Nous effectuons une veille concurrentielle de l'ensemble des marchés ;
- Nous investissons continuellement dans l'innovation pour nous assurer que notre portefeuille de produits intègre les dernières nouveautés ;
- La diversité des activités du Groupe, la profondeur de son portefeuille technologique et son ouverture à l'innovation renforcent sa capacité à s'adapter aux évolutions de ses marchés ;
- Comme toute entreprise, Cegedim dispose de ressources limitées et nous devons à tout moment sélectionner et investir dans les nouvelles technologies qui, selon nous, offrent le meilleur potentiel pour nos clients.

RISQUES STRATÉGIQUES

Changement climatique, risques naturels et sanitaires



Quel est le risque

Les risques environnementaux et les effets du changement climatique peuvent impacter négativement les activités du Groupe. Le Groupe peut mal anticiper, manquer de résilience ou / et d'initiative face à ces risques.

Le Groupe pourrait avoir des difficultés relatives à l'approvisionnement et la disponibilité d'équipement essentiels à son fonctionnement ou à celui de ces clients : augmentation des aléas météorologiques perturbant la chaîne d'approvisionnement, augmentation des prix, rareté des matières premières notamment pour les équipements IT.

Par ailleurs, la stabilité sociale dans certains pays pourrait être fortement touchée par les effets du changement climatique ou des catastrophes naturelles.

Une réglementation et des normes environnementales plus strictes mises en place pour répondre aux enjeux de la lutte contre le changement climatique pourraient avoir une incidence sur nos activités en modifiant les coûts de production et la flexibilité des opérations. En outre, les textes réglementaires en lien avec le changement climatique, et notamment le paquet Fit for 55 accompagnant le Pacte Vert européen, ne sont pas tous encore complètement finalisés, contraignant le Groupe à s'adapter au fur et à mesure de leurs publications.

La survenance de crises sanitaires, en lien ou non avec les aléas climatiques, peut impacter les activités du Groupe et de ses clients. Ainsi, en 2020 et en 2021, l'activité du Groupe a été affectée par les effets de la pandémie mondiale de Covid-19.

Comment nous le gérons

- Nous avons mis en oeuvre une analyse des risques climatiques auquel le Groupe est soumis, tant par ses activités que ses implantations géographiques multiples, reportée dans le cadre de l'application du Règlement Taxinomie (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, cet effort sera poursuivi en 2023. Cegedim sera soumise à la Directive (UE) 2022/2464 sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, dite *Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)*, et se prépare d'ores et déjà à la mise en oeuvre d'une trajectoire de neutralité carbone telle que requise par la réglementation et les enjeux climatiques ;
- Nous mesurons l'empreinte carbone de Cegedim en matière de gaz à effet de serre principalement par la consommation d'électricité nécessaire au bon fonctionnement des activités. Le Groupe, en tant que prestataire de services, déploie une activité de bureau. Ses émissions de CO₂ sont caractéristiques de ces activités, et Cegedim n'est pas soumise aux réglementations relatives au marché des quotas d'émission de CO₂ ;
- Nos émissions de scope 1 sont principalement liées à la flotte de véhicules de la société. Les émissions de scope 2 sont essentiellement liées à la consommation d'énergie du Groupe, et celles de scope 3 aux déplacements professionnels ;
- Nous disposons de nos propres centres d'hébergement informatique (datacenters) en France, qui contribuent très largement à la consommation électrique du Groupe. Depuis 2018, Cegedim s'est mis en capacité de mesurer l'empreinte carbone de ses datacenters, suivie et pilotée dans le cadre son programme d'amélioration continue de l'efficacité énergétique ;
- Nous avons témoigné en 2020 et 2021, d'une bonne capacité de résilience dans un environnement économique fortement perturbé par la grave crise sanitaire mondiale. Les activités du Groupe ont été peu impactées en 2022 ;
- Nous avons effectué un retour d'expérience sur notre gestion de crise et la pandémie de Covid-19 ainsi que ses effets sur l'économie européenne, source d'enseignement pour le Groupe qui reste vigilant quant à la survenance possible d'événements similaires ;
- Cegedim maintient et pilote ses plans de continuité, en adaptant une gestion dynamique dans un contexte parfois incertain et pouvant évoluer très rapidement. Cegedim accompagne ses clients, partenaires et collaborateurs, en s'assurant de protéger la santé et la sécurité de ses employés en appliquant rigoureusement les recommandations des autorités locales et de l'Organisation Mondiale de la Santé (arrêt partiel des opérations, généralisation du télétravail pour le personnel, rotation des équipes, etc.) ;
- Enfin, Cegedim a mis en place un Comité RSE fin 2021, visant à assurer la veille réglementaire, suivre les principes de double matérialité de son analyse d'impact des risques du Groupe, à la mise en place d'indicateurs et de politique RSE, et enfin à la prise en compte des thématiques RSE dans la stratégie du Groupe. Ce Comité est décliné en 2022 en Clubs RSE opérationnels, impliquant les différentes fonctions et activités du Groupe, afin d'accélérer le déploiement de sa feuille de route RSE et sa stratégie d'alignement aux échéances de 2030 et 2050.

7.2.2 | Risques Métier

7.2.2.1 | Risques Opérationnels

RISQUES OPÉRATIONNELS

Criticité du système IT et Cyber sécurité



Quel est le risque

Le Groupe exploite des systèmes et infrastructures informatiques complexes qui sont indispensables au bon déroulement de son activité, de ses processus commerciaux et financiers. Ces systèmes d'information comprennent des systèmes de gestion, de développement et d'ingénierie, des plates-formes exploitées pour le compte de ses clients ainsi que des datacenters qui doivent être protégés contre les dysfonctionnements, actes malveillants, erreurs humaines ou cyberattaques.

Une interruption de nos systèmes, réseaux et infrastructures peut nous empêcher de délivrer la qualité de service attendue, avoir un impact sur nos activités, nos logiciels et nos services web, permettre l'interception, la destruction, l'utilisation ou la diffusion non autorisées de nos données ou des informations de nos clients, avec la chaîne de répercussions potentielles qui en résulterait.

Une telle perturbation ou un accès non autorisé aux données et informations pourrait nous faire perdre des clients ou du chiffre d'affaires, générer des coûts et impacter notre réputation. Cela pourrait également nous exposer à des litiges, des enquêtes ou des sanctions. Les coûts de tels événements peuvent inclure la responsabilité de la perte d'informations, les coûts de réparation de l'infrastructure et des systèmes, ainsi que toute incitation à la rétention offerte aux clients et partenaires commerciaux. Notre assurance peut ne pas couvrir ou nous rembourser intégralement ces coûts et pertes.

Si nos réseaux ou composants clés du réseau tombent en panne, cela pourrait, dans certaines circonstances, entraîner une perte de service pour nos clients pendant une certaine durée et avoir un effet défavorable sur nos résultats et notre situation financière.

Comment nous le gérons

- Nous sommes engagés à fournir un cadre numérique sécurisé pour nos clients : le Groupe et ses entités disposent de Plans de Continuité et de Reprise d'Activité permettant une réaction rapide en cas d'incident, et de continuer à assurer les activités critiques, tant internes qu'externes.
- Nous nous attachons à renforcer la sécurité des infrastructures du Groupe, de ses logiciels et services, de ses sites Internet et de ses réseaux. La surveillance et la gestion des infrastructures sont effectuées en permanence. Des audits informatiques et de sécurité sont réalisés pour évaluer si le niveau de sécurité est adéquat ; ils donnent au Groupe une bonne évaluation de la fiabilité de ses systèmes informatiques. Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées. Enfin, des exercices de simulation et des tests sont effectués sur la récupération des systèmes informatiques du Groupe à la suite d'une hypothétique cyberattaque, et des plans visant à permettre la récupération des données le plus efficacement possible ont été élaborés.
- Notre démarche qualité s'appuie sur des référentiels internationaux tels l'ISO 27001 pour la sécurité de l'information, l'ISO 20000/ ITIL en matière de management des services informatiques. Les périmètres suivants sont couverts par ces certifications :
 - ISO 27001, ISO 20000, ISO 27017, ISO 27018 pour les services d'hébergement et infogérance de cegedim.cloud sur les datacenters en France ;
 - ISO 27001 et ISO 20000 sur le périmètre de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique pour Cegedim Activ (France) ;
 - ISO 27001 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies ainsi que Cyber Essentials+ pour Cegedim Rx (UK) ;
 - ISO 27001 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les industries de la santé ainsi que Cyber Essentials+ pour INPS (UK) ;
 - ISO 13485 dans la catégorie « recherche et développement, conception et fabrication des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation médicale » pour la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité de la Base Claude Bernard de RESIP (France).
- Cegedim dispose d'agréments et certifications lui permettant d'héberger des données de santé à caractère personnel :
 - Certification HDS d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) pour cegedim.cloud : Hébergeur d'Infrastructure physique et Hébergeur Infogéreur, couvrant les activités 1 à 6 du référentiel HDS ;
 - Agrément de la Haute Autorité de Santé (HAS) et marquage dispositif CE classe I pour la Base Claude Bernard de RESIP (France).
- Cegedim a également souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable une police d'assurance « Dommages immatériels informatiques » couvrant la perte d'exploitation et les données informatiques résultant d'un événement garanti. Cegedim dispose également d'une assurance spécifique cyber risques.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Protection des données



Quel est le risque

Nous exploitons des datacenters, nous collectons et gérons des données pour nous-même et nos clients, y compris des informations de santé sensibles. Cegedim ou ses partenaires peuvent être soumis à des dysfonctionnements de logiciel, de l'équipement ou d'autres systèmes, à des vols ou à d'autres actes illégaux entraînant un accès non autorisé aux données, ou la modification, la perte ou la destruction de nos données. Il existe un risque que de tels dysfonctionnements ou actes illégaux compromettent la vie privée des individus, y compris de nos clients, employés et fournisseurs.

Malgré nos meilleurs efforts pour mettre en œuvre des contrôles dans nos opérations et dans les opérations de nos partenaires, l'accès non autorisé aux données pourrait entraîner la perte, la compromission ou l'utilisation de données à des fins inappropriées qui pourraient, à leur tour, entraîner une perte financière (perte de clients ou nuire à notre capacité d'en attirer de nouveaux), nuire à notre réputation et à notre marque, nous exposer à des réclamations de dommages et intérêts de la part des clients et des employés, et affecter la capacité de nos clients à maintenir des activités commerciales normales et à fournir des services essentiels.

Enfin, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) encadre le traitement des données personnelles, et son non-respect éventuel pourrait entraîner des amendes substantielles.

Comment nous le gérons

- Nous disposons de certifications et hauts standards de qualité, et notamment la certification HDS Hébergeur de Données de Santé (France) ;
- Nous renforçons en permanence la sécurité informatique et déployons des actions de sensibilisation des collaborateurs en mettant en place un grand nombre de mesures de contrôle et de protection, en établissant des processus et des procédures et en développant des systèmes de sécurité informatique ciblés. Pour plus de détails, voir le risque « Dépendance à l'égard des systèmes informatiques et cyber sécurité » ;
- Nous avons mis en place la gouvernance et l'organisation nécessaires pour nous assurer de la conformité RGPD, sous l'autorité de la Direction Juridique, dans une collaboration synergique avec la Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information (DSSI) ;
- Nous avons mis en place un réseau de Délégués à la Protection des Données (DPO) dans les différentes entités du Groupe, coordonné et animé par la Direction Juridique, ainsi qu'un réseau de Référents Sécurité coordonnés et animés par la Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information (DSSI) ;
- Nous formons tous les collaborateurs, via le parcours d'intégration et la formation continue (e-learning notamment) ;
- Nous mettons en place conseil et expertise sur la protection des données, veille juridique et newsletters, via les DPO, les Référents Sécurité, et la Direction Juridique.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Ressources humaines : attirer, retenir et développer les talents



Quel est le risque

Le Groupe pourrait se trouver dans l'incapacité à identifier, attirer, motiver et retenir ses collaborateurs et ne pas être en mesure de développer leurs compétences, pouvant entraîner pour le Groupe une perte de savoir-faire et d'agilité de ses équipes, et des difficultés à accompagner sa croissance avec les ressources humaines requises.

Cegedim doit être en mesure de pouvoir recruter des collaborateurs compétents et motivés au moment opportun et de disposer de managers compétents pour atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Dans certains domaines spécialisés, il peut être plus difficile d'embaucher ou de pourvoir des postes vacants avec du personnel qualifié, entraînant des risques tels que le manque de transfert de savoir-faire. Dans le même temps, Cegedim doit recruter annuellement un nombre relativement élevé de nouveaux collaborateurs. Cette tension sur le marché des talents est accentuée par la recherche de compétences rares ou pointues (par exemple les programmeurs de logiciels, les emplois numériques), et par l'évolution des aspirations des nouvelles générations.

Comment nous le gérons

- Nos employés sont la première richesse du Groupe. En tant qu'entreprise de technologie présente à l'international, nous devons nous assurer, aujourd'hui et dans le futur, de la loyauté et de la qualification de nos collaborateurs, et ceci dans le monde entier. Nous réduisons les risques en développant une politique active de gestion des ressources humaines visant à rendre nos emplois plus attractifs, à favoriser l'intégration et à développer les talents.
- Nos nouveaux collaborateurs créent de la diversité, ce qui peut conduire à plus de créativité et de productivité s'il y a un important transfert de connaissances et une bonne gestion de cette diversité. Les jeunes employés apportent des idées et concepts nouveaux par rapport aux habitudes de travail. Les collaborateurs plus âgés ont une expérience variée et étendue et transmettent leurs connaissances à de nouveaux groupes de collaborateurs. De plus, au sein d'équipes mixtes, de nouvelles perspectives et points de vue contribuent au processus de recherche de solutions. À long terme, et avec une culture d'entreprise adaptée, nous visons un impact positif sur la capacité d'innovation et les performances du Groupe Cegedim.

- Nous visons à attirer et à retenir des employés clefs grâce à des politiques salariales et non salariales. Notre plan de rémunération et d'avantages sociaux est conçu pour soutenir notre culture de l'excellence et tient compte à la fois du marché et des performances individuelles.
- Nous mettons en œuvre lorsque nécessaire des solutions de rétention ciblées pour les collaborateurs ayant des expertises rares sur le marché. Nous avons également un plan de succession permettant d'identifier et accompagner les personnels clefs. De plus, nous nous efforçons d'améliorer continuellement l'engagement de nos employés, et avons étendu notre programme de cooptation.
- Le Groupe a également mis en place une politique ambitieuse de développement des compétences facilitant une gestion dynamique des carrières. À ce titre, des processus et outils partagés ont été développés pour permettre à toutes les entités d'optimiser l'évaluation des compétences et des performances, de formaliser la détection des collaborateurs à potentiels et d'encourager la mobilité interne. Enfin, Cegedim facilite le télétravail, encourage les mesures liées à la qualité de vie au travail et la modernisation de ses espaces.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Attractivité commerciale



Quel est le risque

Nous opérons sur des marchés qui sont à différents stades de développement et qui ont différents niveaux d'attractivité. Nous devons être suffisamment agiles pour développer et fournir des produits et services qui répondent aux besoins des marchés, sans quoi nous risquons de céder un avantage à nos concurrents et ne pas atteindre nos objectifs de croissance, de rentabilité et de chiffre d'affaires.

Si nous ne sommes pas suffisamment flexibles, agiles ou innovants pour nous adapter aux besoins de nos clients, ceux-ci peuvent choisir de ne pas renouveler les contrats ou exercer une pression sur les prix, ce qui peut avoir un impact négatif sur notre capacité à maintenir ou accroître les marges, et sur la génération de trésorerie.

Comment nous le gérons

- En 2022, Cegedim a consacré environ 14,0% de son chiffre d'affaires aux salaires des équipes de R&D ;
- Nous investissons dans des plateformes SaaS pour nos activités existantes et dans de nouveaux services numériques ;
- Nous enrichissons et améliorons constamment notre offre pour éviter qu'elle ne devienne « basique » ;
- Nous regroupons en une seule plateforme, lorsque cela est possible, les offres pour améliorer leur visibilité, la satisfaction des clients et l'efficacité opérationnelle ;
- Nous réalisons des acquisitions qui sont en forte adéquation avec notre stratégie et notre modèle de service, et qui soutiennent la croissance ;
- Nous pouvons céder les entreprises qui ne sont pas rentables et / ou qui se sont éloignées de notre cœur de métier, par exemple Pulse Inc en 2019 et Cegelease en 2018 ;
- Nous réalisons des investissements ciblés dans l'innovation pour soutenir des concepts novateurs et à forte valeur ajoutée afin de répondre aux besoins du marché, de la réglementation, et lutter contre la banalisation ;
- Nous réorganisons les équipes commerciales pour accroître la lisibilité des marques du Groupe et améliorer la qualité du service délivré à nos clients ;
- Nous regroupons les métiers présentant à la fois de fortes complémentarités et de fortes synergies afin de rassembler les expertises et de contribuer à l'innovation dans une organisation agile, favorisant l'esprit d'entreprise et offrant une approche globale aux clients (création de Cegedim Santé en 2021 et de Cegedim Business Services en 2023).

RISQUES OPÉRATIONNELS

Acquisitions, cessions et investissements

Quel est le risque

Afin d'optimiser sa stratégie, le Groupe peut recourir à des alliances stratégiques ou céder des activités.

Les opérations d'acquisitions comportent des risques liés au choix de la cible et à sa valorisation potentielle ainsi qu'au processus d'acquisition en lui-même.

L'intégration des entreprises acquises peut en outre être un processus complexe et exigeant. Dans la cadre de l'intégration, la recherche de synergies et une transformation de la société peut s'avérer inefficace. Les services, technologies, personnels clefs, le respect des normes réglementaires, ou les sociétés que nous acquérons peuvent ne pas être efficacement intégrées dans nos activités ou nos offres de services, ou nos alliances peuvent ne pas réussir, ce qui peut avoir un impact négatif sur la croissance, la rentabilité et les flux de trésorerie.

La performance financière des sociétés acquises pourrait ne pas correspondre aux hypothèses sur lesquelles se fondait leur évaluation et la décision d'investir. Un écart important pourrait entraîner une dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, affectant ainsi négativement les résultats et le bilan de Cegedim.

Certaines activités voient leurs technologies évoluer rapidement ainsi que l'usage des clients et leurs demandes. Il est possible que nous ne puissions pas prévoir correctement les demandes des clients ou mésestimer les risques liés à des technologies concurrentes. Cela entraînerait des évaluations plus élevées pour les acquisitions ou nous feraient manquer des opportunités.

Nous pourrions également ne pas être en mesure de mener à bien certaines opérations de cession à des conditions satisfaisantes, voire ne pas être en mesure de les mener. Pour plus d'informations, voir page Chapitre 3 point 3.3.1 « Investissements Financiers ».

Enfin l'évolution du cadre réglementaire ainsi que le contexte international avec ses risques de sanctions ou embargos peuvent compromettre une opération ou entraîner une mauvaise estimation des risques liés.

Comment nous le gérons

- Nous menons des audits et des due diligences avant d'envisager toute acquisition, par la Direction du Groupe, la Direction des Investissements et la Direction Juridique, afin d'analyser les fondamentaux de l'entreprise cible et d'évaluer les risques encourus. Nous nous entourons de conseillers spécialisés autant que de besoin. Pour les acquisitions et scissions plus importantes, le Groupe met en place une équipe projet dédiée. Ces procédures de due diligence sont plus limitées lorsque la société cible est cotée, en raison de la réglementation applicable.
- Nous réalisons une revue à chaque étape clef du processus d'acquisition afin de confirmer l'intérêt pour Cegedim et fixer les conditions et paramètres nécessaires à la réussite. Le Groupe peut mettre en place des compléments de prix différé afin d'atténuer le risque de transaction.
- Nous effectuons annuellement, une fois l'acquisition réalisée, des tests de dépréciation annuels sur les goodwill. Voir également le risque "Dépréciation des goodwill".

RISQUES OPÉRATIONNELS

Contentieux

Quel est le risque

Les activités commerciales de Cegedim sont soumises à de nombreuses lois et réglementations ainsi qu'à des accords commerciaux et financiers avec nos clients, fournisseurs et autres contreparties, ainsi qu'à des accords de licences, des brevets et d'autres droits de propriété incorporelle et intellectuelle.

À ce titre, nous sommes soumis au risque de poursuites judiciaires, d'enquêtes et de conformité. Des litiges majeurs de toute nature pourraient avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe (en cas de sanctions ou de dommages), ou sur l'image et la réputation du Groupe du fait de la couverture médiatique et / ou sur les réseaux sociaux, qui pourraient entraîner une perte de chiffre d'affaires.

Cegedim est impliqué dans quelques litiges liés à la conduite normale des affaires. À la connaissance de la société et à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, aucun litige n'est suffisamment important pour avoir un impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Comment nous le gérons

- Nous identifions l'ensemble des litiges et risques juridiques significatifs pour toutes les sociétés du Groupe (type, montant, procédure, niveau de risque). La Direction Juridique les suit et les contrôle régulièrement en s'assurant qu'ils sont en ligne avec les informations dont dispose la Direction Financière du Groupe. Un reporting semestriel est produit à destination de la Direction Générale, du Comité d'Audit et des Commissaires aux Comptes.
- Notre politique juridique vise à prévenir les litiges ou en limiter l'impact, notamment par les moyens suivants :
 - Nous recherchons systématiquement des mécanismes alternatifs de règlement des litiges, tels que la médiation, la transaction ;
 - Nous avons mis en place des mesures préventives : les équipes opérationnelles sont régulièrement sensibilisées aux enjeux juridiques, des accords-types sont mis à disposition, les équipes juridiques sont impliquées dès le début des projets ;
 - Nos équipes juridiques effectuent un suivi hebdomadaire transmis à la Direction Générale.
- Nous constituons, le cas échéant, des provisions adéquates pour couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques auxquels le Groupe peut être exposé.
- Nous avons mis en place au sein du Groupe une politique de prévention des risques de non-conformité qui seraient dûs à une méconnaissance des évolutions législatives ou réglementaires, Cegedim met à la disposition des filiales du Groupe un service de veille réglementaire qui fournit des conseils sur les lois et réglementations, notamment en matière de conformité, ainsi qu'un accompagnement lors de l'élaboration de contrats.

Voir également le chapitre 3 « Commentaires sur l'exercice » point 3.1 « Faits marquants de l'exercice ».

RISQUES OPÉRATIONNELS

Conformité aux normes fiscales nationales et internationales



Quel est le risque

Nous opérons dans de nombreuses juridictions fiscales et sommes soumis à des contrôles fiscaux périodiques qui, parfois, peuvent remettre en cause les bases de calcul des impôts ou des retenues. Les remises en causes par les autorités fiscales locales peuvent avoir un impact négatif sur notre rentabilité et nos flux de trésorerie.

Le Groupe pourrait ne pas respecter des lois fiscales nationales et des normes internationales applicables à ses entités, entraînant des enquêtes fiscales et des litiges résultant du cours normal des affaires.

Comment nous le gérons

- Nous nous engageons fermement, en tant qu'entreprise citoyenne responsable, à respecter et à faire en sorte que toutes les entités du Groupe dans le monde respectent les lois fiscales nationales et les normes internationales applicables. Cegedim s'engage également à ce que toutes les entités du Groupe paient tous les impôts dus dans chacun des pays où elles opèrent ;
- Nous nous faisons accompagner, le cas échéant, par des conseils fiscaux de renom sur des sujets ponctuels pouvant présenter une complexité particulière pour le Groupe ;
- Nous pratiquons une veille réglementaire active sur l'ensemble des normes fiscales nationales et internationales.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Éthique des affaires



Quel est le risque

Les activités de Cegedim englobent une variété de secteurs et sont présentes dans plus de dix pays où les lois anti-corruption peuvent s'appliquer avec un effet extraterritorial. Les exemples incluent la loi Sapin II en France, le Bribery Act au Royaume-Uni, ou le FCPA aux États-Unis d'Amérique. Le non-respect des lois et réglementations applicables à l'éthique des affaires et notamment à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence peuvent avoir de graves conséquences juridiques et financières pour le Groupe et porter gravement atteinte à sa réputation.

Le Groupe pourrait ne pas respecter des règles éthiques de conduite des affaires (notamment anti-corruption et trafic d'influence). Voir également le chapitre 6 avec la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Comment nous le gérons

- Nous effectuons une veille réglementaire au sein de la Direction Juridique, la DSSI et la Direction du Contrôle Interne, et animons les communautés de référents afin de diffuser les évolutions, bonnes pratiques et obligations. Des newsletters thématiques régulières sont également diffusées au top management ainsi qu'aux référents ;
- Notre Charte Éthique du Groupe prend en compte les dernières évolutions législatives et réglementaires, notamment celles résultant de la loi Sapin II et de la protection des lanceurs d'alerte. Elle est diffusée à tous les collaborateurs qui peuvent y lire le Mot du Président et les conseils du Comité Éthique. Elle est disponible sur notre site internet et traduite dans toutes les langues parlées au sein du Groupe ;
- Nous impliquons la Direction Juridique du Groupe dans toutes les acquisitions, entre autres sur les aspects risques et réglementaires ;
- Nous réunissons le Comité Éthique au moins deux fois par an, qui effectue une revue active de l'ensemble des thématiques éthiques ;
- Nous annexons la Charte Éthique aux contrats de travail, à signature obligatoire, doublée d'une formation elearning visant à promouvoir une culture et des comportements éthiques, notamment la lutte contre la corruption ;
- Nous menons une politique de tolérance zéro à la corruption, y compris les paiements de facilitation ;
- Nous soutenons une concurrence loyale et le Groupe interdit les discussions ou accords avec les concurrents concernant la tarification ou le partage du marché ;
- Nous recensons et évaluons les risques de corruption et de trafic d'influence. La cartographie des risques Sapin II couvre l'ensemble des activités du Groupe et a permis d'élaborer des plans d'actions appropriés. Les résultats du processus de cartographie des risques sont présentés annuellement par le Directeur du Contrôle Interne Groupe à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Comité Éthique, ainsi que l'avancement des plans d'actions ;
- Nous avons mis en place une procédure d'alerte élargie pour signaler notamment tout manquement à la Charte Éthique ;
- Nous disposons d'une Charte Achats Responsables, largement diffusée en interne et auprès de nos fournisseurs, également disponible sur notre site Internet.

7.2.2.2 | Risques Financiers

RISQUES FINANCIERS

Dépréciation des goodwill

Quel est le risque

Les activités du Groupe concernent la fourniture de services et ne nécessitent que peu d'actifs corporels. Lors des opérations de croissance externe, une part importante du prix d'acquisition se trouve donc reflétée dans des goodwill, qui incluent notamment des éléments de fonds de commerce non affectables, dont l'évaluation suppose de faire appel au jugement et à des prévisions.

Au 31 décembre 2022, 22,3 % du total bilan actif correspond à des goodwill (23,5 % en 2021).

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation afin d'identifier une éventuelle perte de valeur.

Une évolution défavorable des prévisions et hypothèses d'activité utilisées dans la projection des flux de trésorerie pour réaliser les tests de dépréciation pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations, qui seraient prioritairement allouées sur les goodwill. Ces dépréciations pourraient avoir un effet significatif sur les résultats du Groupe.

En lien avec les acquisitions passées et futures, une partie significative des prix d'acquisition a été et pourrait continuer à être allouée en goodwill.

Comment nous le gérons

- Nous vérifions annuellement, ou plus fréquemment si nécessaire, la valeur de ses goodwill et autres actifs incorporels du Groupe Cegedim.

Pour plus d'informations, voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » partie 4.6 « Notes annexes aux états financiers consolidés » Notes 10.1 « Goodwill » et 7.3 « Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾ » ainsi que le Chapitre 3 « Commentaires sur l'exercice », Point 3.2 « Activité au cours de l'exercice 2022 » ; et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés au Chapitre 4, point 4.7.

RISQUES FINANCIERS

Dépréciation des actifs incorporels

Quel est le risque

Les activités du Groupe Cegedim reposent sur une forte capacité à lancer régulièrement sur le marché des produits innovants, à la pointe de l'état de l'art technologique. Le Groupe Cegedim est concepteur de l'ensemble des offres qu'il commercialise, qui sont capitalisées dans ses actifs incorporels (essentiellement en logiciels), et consacre chaque année des investissements élevés en recherche et développement.

Au 31 décembre 2022, 21,1 % du total bilan correspond aux immobilisations incorporelles (22,6 % en 2021).

Ces actifs incorporels font l'objet d'un amortissement à compter de leur lancement commercial, sur leur durée prévisible d'exploitation.

Une évolution défavorable des prévisions et hypothèses d'activité pour ces différentes offres pourrait conduire à accélérer les plans d'amortissement initiaux ou à constater des dépréciations en cas d'obsolescence technologique plus rapide qu'initialement prévue. Ces amortissements exceptionnels ou dépréciations pourraient avoir un impact significatif sur les résultats du Groupe.

Comment nous le gérons

- Nous nous assurons annuellement, ou plus fréquemment si nécessaire, que la valeur nette des actifs issus de la R&D est justifiée au regard des flux de trésorerie attendus sur leur durée d'exploitation probable ;
- Nous revoyons annuellement les durées des plans d'amortissement afin, le cas échéant, de les aligner sur l'horizon des perspectives commerciales et sur un rythme pertinent d'obsolescence.

Pour plus d'informations, voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » partie 4.6 « Notes annexes aux états financiers consolidés » Notes 10.2 « Immobilisations incorporelles » et 7.3 « Autres produits et charges opérationnels non courants⁽²²⁾ ».

⁽²²⁾ Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

RISQUES FINANCIERS**Inflation****Quel est le risque**

Le début de l'année 2021 a été marqué par la résurgence d'une hausse significative de l'inflation, qui s'est fortement amplifiée en 2022. Les Banques centrales sont convaincues du caractère temporaire de ce pic d'inflation, sans cependant pouvoir quantifier la notion de temporaire. Cette situation résulte principalement de la forte reprise économique à la sortie de la période de crise sanitaire liée au Covid et des tensions économiques en rapport avec la guerre en Ukraine, touchant en particulier le coût de l'énergie.

Selon la Banque Centrale Européenne, le taux d'inflation annuel de la zone euro en février 2023 est de 8,5% contre 5,9% un an auparavant. En revanche, ce même taux était de 8,6% en janvier 2023 et 9,2% en décembre 2022, et devrait continuer de diminuer en 2023, principalement sous l'effet du ralentissement de la hausse des prix de l'énergie. De plus, l'affaiblissement des tensions sur les coûts, et les mesures de politique monétaire de la BCE devraient, d'après cette dernière, produire progressivement leurs effets de sorte que l'inflation devrait revenir à l'objectif de 2 % au second semestre 2025.

Dans le même temps, les tensions sur le marché du travail, en raison d'un taux de chômage relativement faible par rapport à d'autres périodes historiques, et des difficultés de recrutement sur certains profils de postes très recherchés, font que le rapport de force est aujourd'hui plus favorable aux salariés dans les négociations salariales qu'il ne l'était il y a quelque temps.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répercuter auprès de ses clients, la hausse de ses coûts de production qui sont par nature essentiellement liés aux frais de personnel et à l'énergie, entraînant une baisse de la marge. Le Groupe pourrait aussi perdre des clients ou avoir du mal à accroître ses parts de marchés s'il augmentait fortement ses tarifs pour compenser la hausse des coûts de production.

Comment nous le gérons

- La pression inflationniste a été particulièrement ressentie en 2022 dans les coûts salariaux, sans pouvoir être retranscrite dans des proportions analogues dans les prix de vente. En France, principal marché du Groupe avec 89,5% du chiffre d'affaires consolidé, la majorité des contrats de service est indexée, a minima, sur l'indice Syntec. Or, en 2022, l'inflation s'est élevée en moyenne à 5,2% (source : Insee) alors que l'indice Syntec s'établissait à moins de 1% à l'ouverture de l'exercice, créant une distortion sensible sur les marges. Le rattrapage de l'indice Syntec par rapport à l'inflation s'est amorcé au fil des mois, et sera reproduit dans les prix de vente. Le Groupe engage en outre des négociations tarifaires avec ses clients à chaque fois que cela est possible et applique des hausses de prix, mesurées mais justifiées, qui peuvent dépasser l'indice Syntec dès lors que celui-ci n'est qu'un minima contractuel ;
- La principale ressource énergétique du Groupe est l'électricité. En France, le Groupe bénéficie d'un contrat d'approvisionnement à prix fixe couvrant les années 2020-2023, qui lui permet d'être relativement peu impacté par les tensions récentes du marché. Le Groupe s'est engagé dans la négociation de nouvelles conditions tarifaires applicables à compter de 2024 qui devraient impliquer une hausse significative, dont le montant n'est pas encore connu. Cette négociation intervient toutefois dans un contexte où le recul des tarifs de l'énergie devrait s'amorcer.

RISQUES FINANCIERS**Taux d'intérêt****Quel est le risque**

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux effets défavorables des variations des taux d'intérêt sur les résultats du Groupe.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt peut être appréciée sur la base du montant de sa dette financière nette consolidée, qui s'élève à 137 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 165 millions d'euros au 31 décembre 2021. L'endettement financier du Groupe est à taux fixe pour 75% des financements externes utilisés (concerne l'Euro PP) avec une maturité au 8 octobre 2025. Le Groupe n'est donc exposé au risque de taux d'intérêt que sur le prêt d'actionnaire, représentant 25% des financements utilisés au 31 décembre 2022. La proportion de la dette à taux variable pourrait s'accroître si le Groupe venait à tirer le RCF ou à utiliser ses découverts.

Une analyse des emprunts par échéance et par type de taux est présentée au Chapitre 3, point 3.2.2.2. « Commentaires sur l'endettement financier net au 31 décembre 2022 », ainsi qu'au chapitre 4, point 4.6, Note 11 « Financement et instruments financiers ».

En dehors du coût de la dette, la hausse des taux d'intérêt est susceptible d'avoir des impacts sur les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation de certains postes du bilan. En particulier, une hausse des taux se traduit mécaniquement par une diminution de l'engagement du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite (avec la constatation d'un écart actuariel favorable dans les capitaux propres consolidés, sans impact immédiat dans les résultats). A l'inverse, une hausse des taux d'intérêts se traduit mécaniquement dans le taux d'actualisation applicable aux tests d'impairment, avec pour effet de minorer les flux actualisés des plans d'affaires, et donc de réduire la valeur recouvrable des actifs testés. Les actifs incorporels au bilan (goodwill, frais de développements ou logiciels) pourraient ne plus être intégralement couverts et nécessiter une dépréciation.

Comment nous le gérons

- Notre dette financière est contractée au niveau de la société mère - Cegedim SA - et transférée aux filiales par des prêts internes ou des augmentations de capital. Cegedim SA met en place, le cas échéant, une couverture d'intérêts. Dans la mesure du possible, la trésorerie disponible du Groupe Cegedim est centralisée par Cegedim SA ;
- Notre politique financière est définie afin que Cegedim limite le risque de taux d'intérêt en favorisant le financement à taux fixe d'une partie significative de sa dette financière. De plus, des instruments dérivés, tels que les swaps de taux d'intérêt, peuvent être utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt en rendant fixes les intérêts variables ;
- Nous avons fait le choix raisonné d'avoir une partie des prêts à un taux d'intérêt variable afin de profiter de l'environnement de taux euros bas. Ainsi la dette RCF, non tirée à la date de clôture et le prêt d'actionnaire sont à taux variables. Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas mis en place de stratégie de couverture. Cette position pourrait être revue dans le futur en cas de nécessité ;
- Une hausse ou une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt entraînerait une augmentation ou une diminution de 0,2 million d'euros du coût de l'endettement financier net sur 12 mois, à structure de financement inchangée (RCF non tiré) ;
- L'impact des variations des taux d'intérêts sur l'évaluation des engagements ou des actifs du Groupe est appréhendé par la réalisation de tests de sensibilité. Les tests de sensibilité conduits à la clôture 2022, simulant une hausse ou une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt sur les calculs d'impairment, n'entraîneraient pas de dépréciation. En revanche, l'écart actuariel favorable de 8 millions d'euros constaté à la clôture 2022 en matière d'indemnités de départ à la retraite pourrait devoir être repris en tout ou partie, voire devenir défavorable, en cas d'inversion des taux (avec un impact dans les capitaux propres mais sans incidence sur les résultats).

RISQUES FINANCIERS**Liquidité****Quel est le risque**

Le risque de liquidité du Groupe correspond au risque que celui-ci ne soit pas en mesure de mobiliser ses ressources financières pour faire face à ses engagements financiers et ainsi assurer la continuité de l'activité. Il dépend du niveau d'exposition du Groupe aux tendances du marché pouvant entraîner une augmentation du coût du crédit ou une restriction temporaire de l'accès à des sources de financement externes.

Comment nous le gérons

- Nous surveillons étroitement et évaluons périodiquement le risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales, sur la base du reporting financier. Cegedim veille à anticiper ses besoins de trésorerie en s'assurant que ceux-ci sont couverts par ses ressources financières, en trésorerie, fonds propres ou fonds externes, à court et long terme ;
- Notre politique de financement du Groupe vise à optimiser son échéancier et le coût de la dette afin de gérer le risque de liquidité pouvant survenir à l'échéance de ses dettes. Cegedim cherche également à diversifier ses sources de financement et de prêteurs. Une attention particulière est en outre portée à l'exposition vis-à-vis des contreparties bancaires, à leurs risques souverains et financiers ainsi qu'à leurs notations de crédit, qui doivent toujours figurer dans les catégories les plus élevées ;
- La dette du Groupe est constituée de 135 millions d'euros sous forme d'Euro PP, d'un RCF de 65 millions d'euros, d'un prêt actionnaire de 45 millions d'euros et de 24 millions d'euros d'autorisations de découvert. Au 31 décembre 2022, Cegedim

n'utilise ni son RCF et ni ses découverts bancaires. Voir chapitre 4, point 4.6, Note 11 « Financement et instruments financiers » pour plus de détails sur la structure de la dette et la ventilation par échéances ainsi que le chapitre 3, section 3.7 « Contrats importants » ;

- L'Euro PP et le RCF sont :
 - régis par les clauses standards d'engagement et de défaut, habituellement incluses dans ce type de contrat : classement pari passu, clause de gage négatif qui limite la garantie pouvant être accordée à d'autres prêteurs et obligation de défaut croisé ;
 - soumis aux covenants des ratios financiers. Le respect de ces covenants financiers est mesuré par référence aux comptes consolidés arrêtés semestriellement selon les normes IFRS. Le Groupe doit veiller à ce que, pour toute période de 12 mois jusqu'à la date de résiliation, son ratio de levier soit inférieur à 2,50 et son ratio de couverture des intérêts supérieur à 4,50. Aux fins du calcul, la dette financière nette ne comprend pas la dette de participation des salariés ni le prêt d'actionnaire. Le ratio dette nette sur EBITDA s'établit à 1,09 (1,29 en décembre 2021) et le ratio EBITDA sur charges d'intérêts s'établit à 14,68 (16,89 en décembre 2021) ;
 - soumis à une clause de dividende limitant sa distribution à un maximum de 50 % du résultat net consolidé si le ratio de levier est inférieur à 1,00 et à un maximum de 30 % si le ratio de levier est supérieur à 1,00 et inférieur à 2,50 ;
 - soumis à une clause d'acquisition, limitant la valeur d'entreprise agrégée de toutes les acquisitions réalisées ou à réaliser au cours d'un exercice à un maximum de 50 millions d'euros si le ratio de levier est supérieur à 2,00. Si ce ratio est inférieur à 2,00, la valeur d'entreprise des acquisitions n'est pas plafonnée ;
- Nous respectons l'ensemble de ces covenants au 31 décembre 2022 et il n'y a pas de risque de défaut prévisible ;
- L'exposition du Groupe au risque de liquidité peut également être appréciée par rapport au montant de ses emprunts bruts à court terme hors dérivés, soit 3,8 millions d'euros, qui est entièrement couvert par le solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie de 55,6 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
- Compte tenu de sa trésorerie disponible, des lignes de crédit confirmées non tirées à la date de clôture, et de ses financements Cegedim dispose de ressources financières suffisantes pour honorer ses engagements pour les 12 prochains mois.

RISQUES FINANCIERS

Change

Quel est le risque

L'expansion des activités internationales expose Cegedim aux risques de change au titre des activités exercées par des filiales présentes en dehors de la zone Euro. Ce risque est cependant limité puisque le chiffre d'affaires consolidé réalisé dans une autre devise que l'euro est faible : 8,4% en 2022. De plus, les filiales étrangères du Groupe opèrent principalement dans leurs monnaies nationales (coûts et chiffre d'affaires dans la même devise), ce qui les expose peu à des fluctuations de leur marge opérationnelle du seul fait des évolutions des taux de change.

Les effets de change ont eu un impact positif limité de 0,1 % sur le chiffre d'affaires en 2022. Ceci est principalement dû à l'impact positif de 0,4 million d'euros de la livre sterling, qui représente 7,1 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le risque de change est donc essentiellement limité au risque dit de translation, matérialisé lors de la conversion des comptes des filiales pour les intégrer dans la consolidation dans la devise d'établissement de ces comptes, qui est l'euro.

La répartition du bilan consolidé du Groupe par devise d'origine des filiales faisant partie du périmètre de consolidation, au 31 décembre 2022, est la suivante :

Total bilan consolidé au 31/12/2022	EUR	GBP	Autres	Total
Montant (en millions d'euros)	800,3	74,0	15,7	889,9
Part en %	89,9%	8,3%	1,8%	100,0 %

Le tableau ci-dessous permet de calculer le risque de perte, au niveau du bilan consolidé 2022, sur la position nette globale en devise. Dans l'hypothèse d'une évolution défavorable et uniforme de 1% de l'Euro (devise d'établissement des comptes) contre la totalité des devises dans lesquelles opèrent les filiales hors zone Euro, le total bilan consolidé serait réduit de 887 milliers d'euros. Le poids de la livre sterling (principale devise après l'euro) dans cet impact est de 732 milliers d'euros.

En milliers d'euros	Total devises	dont GBP
Total bilan	889,915	73,959
Variation défavorable de 1%	-0,887	-0,732
Position nette après variation de 1%	889,028	73,227

S'agissant des résultats consolidés, dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une diminution de la contribution au résultat exprimée en euros. Sur la base de

l'exercice 2022, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1% par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 389 milliers d'euros et positivement le résultat opérationnel⁽²³⁾ de Cegedim de 37 milliers d'euros (réduction de pertes en 2022).

Les taux des devises utilisés sont les taux de clôture pour le bilan et les taux moyens de l'exercice pour les résultats.

Comment nous le gérons

Ce risque étant actuellement limité, le Groupe n'a pas de politique de couverture de change. Cette position pourrait être revue dans le futur en cas de nécessité.

7.2.3 | Risques particuliers

Un certain nombre de risques a été identifié dont l'impact sur le Groupe peut être estimé comme très limité, cependant il semble nécessaire de porter à la connaissance du lecteur leur existence. Il s'agit des impacts potentiels de la guerre en Ukraine, du risque de Saisonnalité, de l'Actionnaire de contrôle, et des Investissements minoritaires détaillés ci-après.

Guerre en Ukraine

Le Groupe n'a pas d'activités en Russie ni en Ukraine, et n'a pas d'actifs exposés dans ces pays.

Saisonnalité

Quel est le risque

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité, caractéristiques chez la plupart des acteurs du logiciel ainsi que dans les activités impliquant la fourniture de données. Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision des clients de Cegedim. Certains clients investissent dans les bases de données du Groupe à la fin de l'année afin d'en tirer pleinement parti au moment des budgets annuels, pour bénéficier d'une vision rétrospective complète ou déclenchent des projets de mise en œuvre en fin d'exercice permettant le démarrage des prestations récurrentes en début d'année suivante.

La proportion de chiffre d'affaires générée au second semestre est généralement légèrement supérieure à celle générée au premier semestre.

% CA publié	2022	2021	2020
1 ^{er} trimestre	23,3 %	23,3 %	24,4 %
2 ^{ème} trimestre	24,9 %	24,5 %	23,1 %
3 ^{ème} trimestre	24,0 %	23,8 %	23,9 %
4 ^{ème} trimestre	27,8 %	28,3 %	28,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

La proportion d'EBITDA⁽²⁴⁾ générée au second semestre est généralement largement supérieure à celle générée au premier semestre.

% EBITDA publié	2022	2021	2020
1 ^{er} semestre	43,3%	41,2%	36,8%
2 nd semestre	56,7%	58,8%	63,2%
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Comment nous le gérons

- Nous élaborons les budgets et les reportings mensuels en tenant compte de ces effets saisonniers. Le management prend en compte ces effets dans le pilotage des activités au cours de l'année ainsi que dans ses estimations prévisionnelles ;
- Nous rappelons systématiquement la saisonnalité sur 2 ans dans les publications financières, afin d'assurer une information pertinente des investisseurs.

(23) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

(24) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Actionnaire de contrôle

Quel est le risque

Cegedim est une entreprise familiale. La société FCB, détenue par un petit nombre de membres de la famille Labrune, dont plusieurs sont également administrateurs, contrôle les votes de Cegedim.

Au 31 décembre 2022, FCB détenait 54 % des actions en circulation (2021 : 54 %) et 69 % des droits de vote (2021 : 69 %). En conséquence, FCB est en mesure de nommer l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et de contrôler le vote sur la plupart des questions soumises au vote des actionnaires.

Comment nous le gérons

- Nous nous assurons de nous adonner aux bonnes pratiques de gouvernance, tout en tenant compte des spécificités de Cegedim : le 19 mars 2020, le Groupe a adopté le Code de gouvernance Middlednext. La mise à jour de ce code en septembre 2021 a été adoptée par le Groupe le 28 octobre 2021 ;
- Le Conseil d'administration est composé notamment de trois administrateurs indépendants ;
- Le Conseil d'administration compte quatre comités permanents, dont le Comité des rémunérations - nominations. Il a pour mission principale d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration concernant la création d'un plan de succession des mandataires sociaux y compris en cas de vacance imprévue.

Investissement minoritaire

Quel est le risque

Cegedim exerce certaines de ses activités par le biais de sociétés dans lesquelles le contrôle est partagé ou exercé par d'autres partenaires. En 2022, la quote-part du résultat net des participations ne donnant pas le contrôle représentait environ 8% du Résultat Opérationnel du Groupe⁽²⁵⁾ (7% en 2021). La cession d'une de ces participations, ou une détérioration de la performance de ces sociétés pourrait affecter les résultats et la situation financière du Groupe. Cegedim pourrait également faire l'objet de décisions préjudiciables à ses intérêts. Par ailleurs, l'application des règles et principes de gestion dans ces entités peut différer de celles adoptées par Cegedim pour les entités sur lesquelles est exercé un contrôle exclusif. L'accès aux données financières ou opérationnelles pourrait être plus limité que dans les entités où Cegedim exerce un contrôle exclusif.

Comment nous le gérons

- Nous visons à définir des modes de gouvernance appropriés en cherchant à être représenté au Conseil d'administration (ou à un organe décisionnel similaire), et plus généralement à négocier des dispositions contractuelles ou de gouvernance qui sont dans le meilleur intérêt de Cegedim ;
- Lorsqu'il le juge opportun, le Groupe peut décider de se désengager de ces participations, comme en octobre 2022 avec la cession de Healthcare Gateway Limited (HGL) en Angleterre. Cette société a contribué aux résultats 2022 à hauteur de 0,6 millions d'euros. La valorisation de cette participation au moment de sa cession équivalait à un multiple de résultats très attractif, permettant un retour sur investissement significatif et immédiat, enregistré en gains non courants de l'exercice pour 16 millions d'euros.

7.3 | Assurance et couverture des risques

Police d'assurance

La politique Groupe de transfert de risques significatifs aux compagnies d'assurance repose sur :

- l'atteinte du meilleur équilibre économique entre la couverture des risques et les primes versées ;
- les assurances disponibles, les contraintes du marché de l'assurance et les réglementations locales.

La couverture d'assurance est estimée en évaluant le niveau de couverture nécessaire pour faire face à des occurrences potentielles de divers risques.

Les risques non assurés sont des expositions pour lesquelles aucune couverture d'assurance n'est offerte sur le marché de l'assurance ou pour lesquelles le coût de l'assurance disponible est disproportionné par rapport aux avantages potentiels de la couverture.

Les programmes d'assurance sont régulièrement revus et peuvent être ajustés afin de tenir compte de l'évolution des activités, du périmètre, ou de la couverture des risques des différentes entités du Groupe.

Assurance

Cegedim et toutes les sociétés du Groupe sont assurées contre les risques inhérents à leur responsabilité civile tant professionnelle que d'exploitation.

Cegedim a également souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable une police d'assurance " Dommages immatériels informatiques " couvrant la perte d'exploitation et les données informatiques résultant d'un événement garanti.

Cegedim a également souscrit une assurance spécifique Cyber.

(25) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

Cegedim a souscrit par ailleurs des couvertures spécifiques pour répondre aux exigences particulières de certains risques ou projets.

7.4 | Le contrôle interne

Objectifs

Le contrôle interne a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs stratégiques et financiers que se fixe la Société et d'en retranscrire les effets de façon sincère et fidèle dans les chiffres publiés. Le Groupe met en place les conditions nécessaires à l'exercice d'un contrôle interne efficace, en veillant, notamment, à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que le comportement des personnes, s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et s'exécutent dans le respect des valeurs décrites dans la Charte éthique et des règles internes du Groupe. D'autre part, il découle de son dispositif de contrôle interne que les informations comptables et financières soient régulières et établies conformément aux normes et règlements en vigueur.

Les enjeux du contrôle interne au sein du Groupe Cegedim

Ils se déclinent autour des thématiques suivantes :

La coordination de ses activités

Le développement de Cegedim repose notamment sur sa capacité à anticiper les besoins de ses clients et à y répondre en conjuguant un grand nombre de compétences dites métier.

La réussite de ce modèle requiert la coordination des actes de gestion et des comportements des collaborateurs. Elle implique que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par ses organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les normes internes du Groupe.

Le contrôle et la transparence de ses informations comptables et financières

Les procédures de contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à en garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.

À la suite de la mise à jour en janvier 2021 des recommandations de l'Agence Française Anticorruption relatives à la loi Sapin II, le dispositif de contrôle interne a pris en compte les modifications relatives aux contrôles comptables et intégré ceux-ci dans ses travaux, en complément des contrôles comptables standards menés par les équipes métier en niveau 1, ainsi que des travaux récurrents de contrôle interne de niveau 2, entrant dans le programme d'audit annuel financier et IT des commissaires aux comptes.

L'accompagnement de sa croissance

L'expansion du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à identifier les relais externes de croissance. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

La Direction Générale du Groupe a créé, début 2008, un pôle OPEX, devenu Qualité en 2019 et rattaché à la DSSI. En 2018, elle a créé une Direction du Contrôle Interne, en charge de la conformité et des risques, d'optimiser l'organisation et les circuits d'information, ainsi que de renforcer la culture Groupe orientée clients dans le but de générer des économies par le jeu des synergies, de la rationalisation des processus et des outils, et de l'amélioration de la productivité des équipes. En 2022, cette direction s'étend de la responsabilité des outils corporate, ERP et CRM, et devient la Direction de la Performance Groupe, résolument orientée clients et excellence opérationnelle. L'encadrement de tous les projets internes, outils et process, du Groupe est ainsi rassemblé sous une responsabilité unique au service de l'ensemble des départements et filiales, pour une meilleure efficacité. On compte également des équipes dédiées au contrôle interne ou à la qualité dans certaines des filiales du Groupe, coordonnées au sein de comités transverses. L'objectif de ces comités est de partager les bonnes pratiques et proposer des améliorations en matière de contrôle interne ou de contrôle financier, en plaçant systématiquement la composante métier au cœur de la réflexion.

La sécurité de ses opérations de traitement de l'information

Leader dans le secteur des technologies et des services liés à l'information médicale, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des données. Le Groupe Cegedim applique les législations de protection des données et de la vie privée dans l'ensemble des pays où il opère.

L'acquisition de compétences de pointe

Le Groupe Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs.

La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement et accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

L'engagement éthique

Les valeurs fondamentales de Cegedim, basées sur l'équité, le respect d'autrui, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique, guident les principes d'action des hommes et les femmes qui contribuent aux activités du Groupe. Ils sont détaillés dans la Charte Éthique du Groupe, qui s'est engagé à suivre les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, notamment l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, la santé et la sécurité au travail, la lutte contre les discriminations et le harcèlement, la mixité, la parité et la diversité, y compris l'intégration et l'accompagnement des collaborateurs porteurs de handicap. Cegedim respecte les lois et les réglementations relatives à la vie économique et conduit l'ensemble de ses activités avec honnêteté et intégrité, en conformité avec les normes éthiques les plus rigoureuses.

Jean-Claude Labrune, le Président Directeur Général de Cegedim est convaincu que l'engagement éthique de chacun est nécessaire pour assurer une croissance durable et un développement harmonieux.

Organisation du dispositif de contrôle interne Cegedim et ses acteurs

Le dispositif de contrôle interne de Cegedim est caractérisé par un fort niveau d'interaction entre Conseil d'Administration, Direction Générale et Directions des Activités, favorisant ainsi la transparence des stratégies, des risques et des actions mises en œuvre au sein du Groupe. Dans leurs domaines respectifs, la mission de ces organes de direction et de contrôle consiste à réguler le fonctionnement du Groupe, et, dans le même temps, à mettre leurs compétences spécialisées au service de la conduite des opérations.

De manière constante, le Groupe a souhaité renforcer les équipes dédiées au contrôle et à la coordination des opérations internationales. La Direction de la Sécurité des Systèmes Informatiques, la Direction Juridique, et la Direction du Contrôle Interne rattachées à la Direction Générale, ont pour mission de formaliser puis mettre en place des procédures communes aux filiales du Groupe, garantissant ainsi l'uniformité des méthodes de travail. Le contrôle interne repose également sur la responsabilisation des Directions d'Activité matérialisée par des délégations de pouvoirs adéquates.

Direction Générale

La Direction Générale de Cegedim s'est dotée d'organes centraux de direction et de contrôle, comprenant les directions fonctionnelles du siège : Direction Financière, Direction des Investissements, Direction Comptable, Direction du Contrôle de Gestion, Direction des Ressources Humaines, Direction Juridique, Direction de la Communication, Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information, Direction du Contrôle Interne. Les Directions Générales des entités opérationnelles déclinent également la politique de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe, adaptée également en fonction des spécificités de leurs activités.

Comité d'audit

Le Conseil d'Administration de Cegedim s'est doté en 2010 d'un Comité d'Audit afin de veiller à l'exactitude, à la sincérité des comptes et à la qualité de l'information délivrée. Il effectue également le suivi de l'efficacité des systèmes et dispositifs de contrôle interne, commande des audits ou missions d'inspections ponctuelles, et s'assure de la fiabilité des processus de gestion des risques notamment en contribuant aux arbitrages des Directions Générales sur les plans de traitement des risques.

Direction du Contrôle Interne

Le Groupe s'est doté en 2018 d'une Direction du Contrôle Interne, en charge de la conformité et de la gestion des risques, ayant pour missions d'assurer la mise en œuvre de l'environnement de contrôle interne ainsi que l'optimisation des opérations conformément au référentiel COSO sur lequel elle s'appuie. Elle reporte à la Direction Générale et au Comité d'Audit, dont elle applique la stratégie, et à qui elle rend régulièrement compte de ses travaux. Elle travaille également en liaison étroite avec le Comité Éthique, les Directeurs des Activités, toutes les directions opérationnelles impliquées dans le dispositif de contrôle interne, et a établi un réseau de référents conformité au sein des directions opérationnelles. Elle s'étend en 2022 en une Direction de la Performance, englobant les outils internes dans son périmètre afin d'en assurer le contrôle et la meilleure efficacité opérationnelle.

Direction de la Sécurité et des Systèmes d'Information

De manière similaire, la DSSI créée début 2021 a renforcé son réseau de Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information et de Référents Sécurité dans toutes les entités afin d'accompagner le Groupe et les filiales dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'information, contribuant ainsi à la sécurisation de l'environnement général de contrôle interne de Cegedim. Des référents existaient déjà précédemment avant la création de cette Direction, sous forme d'un réseau de correspondants compliance animé par la Direction OPEX, et de référents sécurité animés par le Responsable de la Sécurité Informatique.

Direction Juridique

Les procédures du Groupe Cegedim prévoient la consultation de la Direction Juridique préalablement à la conclusion des contrats avec des tiers, selon leur objet, les déclarations et les engagements qu'ils contiennent, et le cas échéant, le caractère transnational des opérations qu'ils régissent. La Direction Juridique organise par ailleurs la centralisation des informations relatives à certains contrats clefs, et vérifie que les opérations sont conduites en conformité avec les réglementations auxquelles le Groupe est soumis.

La Direction Juridique développe et opère le programme de conformité dédié à la protection des données personnelles en application notamment du Règlement Général sur la Protection des Données. Elle anime une équipe transverse de Délégués à la Protection des Données (DPO) dans les différentes entités du Groupe, chargés de prendre en considération les exigences de conformité aux lois de protection des données personnelles, tant en interne qu'avec les parties prenantes externes du Groupe,

partenaires et clients.

Des délégations de pouvoir sont mises en place au titre des procédures formelles déployées par la Direction Juridique, définissant précisément le niveau de décision et d'engagement des Directeurs opérationnels, à partir des pouvoirs du Président et des Directeurs Généraux Délégués.

Direction Financière

Le réseau des Directeurs Financiers, des Responsables ou des Contrôleurs Financiers, dans les pays ou régions, a en charge de relayer au niveau local la politique centrale du Groupe. Il s'assure au niveau local du contrôle financier des opérations dans le cadre de la gestion courante ou lors de processus de refontes opérationnelles décidés par le Siège.

Les missions ponctuelles d'inspection

Des missions ponctuelles d'inspection sont décidées par la Direction Générale. Les autres organes de contrôle contribuent à orienter le choix et le contenu de ces missions et interviennent pour en faciliter l'exécution. Ce sont notamment les départements Contrôle Interne, Audit Interne, DSSI ou Contrôle de gestion qui sont les plus souvent sollicités pour réaliser ces missions. Le champ d'investigation de ces travaux s'étend à l'ensemble des domaines de l'audit et du contrôle interne, dans un processus d'amélioration continue et des plans d'actions permettant de maintenir le niveau d'exigence voulu de contrôle interne.

Contrôle de la sécurité interne

Cegedim s'est doté d'une structure de gouvernance de la sécurité, qui implique la prise en compte de la sécurité de l'ensemble des activités de l'entreprise et la mise en place de toutes les mesures de protection appropriées.

La Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information, directement rattachée à la Direction Générale, définit la politique sécurité du Groupe en s'appuyant sur l'analyse des risques, et contrôle par des audits internes réguliers que la politique est appliquée conformément au niveau et besoins de sécurité exprimés par la Direction.

Le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) s'assure que les décisions de mise en œuvre des systèmes d'information et en particulier des moyens relatifs à la sécurité des données tiennent compte des priorités stratégiques de Cegedim.

Le Responsable des opérations informatiques, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information ainsi que le Responsable de la sécurité physique (Services Généraux) mettent en application la stratégie de l'entreprise. Ils sont responsables de la mise en place des procédures de sécurité techniques.

Le Directeur d'Exploitation s'assure, par un suivi quotidien, que toutes les activités fournissent le niveau de sécurité en adéquation avec les décisions stratégiques de Cegedim.

Politique de sécurité interne du système d'information

La politique de sécurité interne du système d'information, animée par la Direction Générale, couvre en particulier :

- La sécurité du personnel : réduire les risques d'erreur humaine, de vol, de fraude ou d'utilisation abusive des infrastructures ;
- La sécurité physique : contrôler l'accès, les dommages et les perturbations aux actifs du Groupe ;
- La sécurité des accès informatiques : contrôler l'accès aux informations ;
- La sécurité des informations et la cyber-sécurité des systèmes d'information : assurer un niveau de protection approprié des informations et infrastructures ;
- La sécurité de l'administration des systèmes et des réseaux : assurer le fonctionnement correct et sûr des infrastructures de traitement de l'information ;
- La sécurité des développements informatiques : intégrer la sécurité dans les développements et assurer l'exécution sécurisée des activités de soutien ;
- La prévention, la détection et la gestion de crise ;
- La continuité d'activité ;
- La conformité à la législation : assurer la veille légale et normative et déployer les dispositifs requis.

Les principaux clients du Groupe Cegedim s'appuient sur des normes internationales reconnues, intégrant les plus hautes exigences en matière d'audit et de contrôle des systèmes d'information des entreprises.

Cegedim s'est engagé depuis 2012 dans une démarche de qualité et de contrôle interne via la norme ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements) de type 2, revue annuellement. Cette norme, issue de la réglementation américaine Sarbanes Oxley (SOX), implique que les fournisseurs des entreprises qui y sont soumises doivent eux-aussi être audités relativement aux risques financiers. L'évaluation est réalisée annuellement par un auditeur tiers reconnu par l'Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants.

Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par le référentiel ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité :

- cegedim.cloud ;
- réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique assuré par Cegedim Activ' ;
- Cegedim SRH ;
- CETIP ;

- IGestion;
- Cegedim e-business.

Cegedim s'appuie sur des référentiels internationaux tels l'ISO 27001 pour la sécurité de l'information, l'ISO 20000/ ITIL en matière de management des services informatiques. Les périmètres suivants sont couverts par ces certifications :

- ISO 27001, ISO 20000, ISO 27017, ISO 27018 pour les services d'hébergement et infogérance de cegedim.cloud sur les datacenters en France ;
- ISO 27001 et ISO 20000 sur le périmètre de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique pour Cegedim Activ (France) ;
- ISO 27001 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies ainsi que Cyber Essentials+ pour Cegedim Rx (UK) ;
- ISO 27001 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les industries de la santé ainsi que Cyber Essentials+ pour INPS (UK) ;
- ISO 13485 dans la catégorie « recherche et développement, conception et fabrication des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation médicale » pour la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité de la Base Claude Bernard de RESIP (France).

Cegedim dispose enfin d'agréments et certifications lui permettant d'héberger des données de santé à caractère personnel :

- Certification HDS d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) pour cegedim.cloud : Hébergeur d'Infrastructure physique et Hébergeur Infogéreur, couvrant les activités 1 à 6 du référentiel HDS ;
- Agrément de la Haute Autorité de Santé (HAS) et marquage dispositif CE classe I pour la Base Claude Bernard de RESIP (France).

7.5 | Processus clés pour l'information comptable et financière

Élaboration des comptes du Groupe

Centralisation de la comptabilité des sociétés du Groupe Cegedim

La Direction Comptable de Cegedim établit les comptes sociaux des filiales constituant le périmètre français du Groupe et dirige l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés. S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères, la Direction Comptable s'appuie sur les équipes locales des filiales ou sur des prestataires externes. S'agissant des sociétés nouvellement acquises, soit les équipes comptables en place sont intégrées dans l'organisation précédemment décrite, soit la comptabilité est reprise par les équipes de Cegedim.

La création dès 2005 d'un service centralisé spécifiquement dédié à la consolidation a permis à la Société de contribuer à fiabiliser les informations financières provenant des filiales étrangères, tout en veillant à la correcte application des nouvelles réglementations comptables. Par ailleurs, ce processus centralisé de consolidation a permis de réduire sensiblement les délais de remontée des informations internationales. Une procédure normée de remontée de liasses de consolidation est organisée chaque trimestre.

Revue des informations financières clés

Les processus présentés ci-après contribuent au renforcement du contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière publiée par le Groupe Cegedim, ou servant de base aux décisions de gestion et de pilotage des activités.

Consolidation et Rapports financiers semestriel et annuel : les comptes consolidés du Groupe et les Rapports financiers sont élaborés selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité de la Direction Comptable et de la Direction Financière. Les normes IFRS et interprétations IFRIC utilisées sont celles adoptées dans l'Union Européenne. Les principaux sujets touchant au Rapport Financier font l'objet de procédures spécifiques. Celles-ci incluent notamment les tests de perte de valeur des actifs détenus par la société au cours de chaque exercice, l'appréciation du risque financier de liquidité, la valorisation des avantages accordés aux salariés, les impôts et taxes et les engagements non enregistrés au bilan. Les comptes consolidés sont revus par le Comité d'Audit et arrêtés par le Conseil d'Administration. Les comptes du Groupe sont publiés semestriellement, le chiffre d'affaires consolidé est publié chaque trimestre. Les comptes font l'objet d'un audit annuel et d'une revue limitée semestrielle par les Commissaires aux comptes du Groupe.

Budget, Contrôle de gestion : chaque entité opérationnelle présente annuellement à la Direction Générale sa stratégie et le budget annuel de l'année suivante, ainsi qu'une prévision sur 3 ans. Après validation, ces éléments sont intégrés aux plans d'affaires présentés au Comité d'Audit et à la Direction Générale du Groupe. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont ensuite assignés aux dirigeants des entités opérationnelles et servent de base à l'évaluation de leur performance annuelle. Le budget fait l'objet d'un point de suivi régulier.

Investissements/cessions : toutes les opérations d'investissement et de cession (prises de participation, lancement de nouvelles activités ainsi que tout autre engagement financier, achat de droits, contrat immobilier, etc.) sont soumises à une autorisation préalable par la Direction Générale. Celles supérieures à 20 millions d'euros sont soumises au Comité d'Audit. L'instruction des dossiers et la préparation des comptes rendus sont assurées par la Direction Financière et la Direction des Investissements.

Outils informatiques utilisés pour l'élaboration de l'information financière et comptable

Cegedim mène une politique visant à faire évoluer ses outils informatiques pour assurer au mieux la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité de ses données financières et comptables.

Afin d'assurer une nécessaire cohérence interne ainsi qu'une parfaite adéquation avec les besoins de pilotage du Groupe, de nouveaux outils sont régulièrement mis en place sous la responsabilité directe du Directeur Général Délégué, assisté d'un responsable projet assurant l'interface avec la Direction Comptable et les responsables du Contrôle de Gestion. Les outils communs à l'ensemble des entités du Groupe sont l'outil de consolidation statutaire et l'outil de reporting international. Ils sont complétés par un outil de business intelligence permettant d'analyser plus finement les informations analytiques.

L'outil comptable et ses évolutions font l'objet de contrôles et de revues régulières par la Direction du Contrôle Interne, partagés et validés avec la Direction Financière et la Direction Technique. Cette approche est basée sur les principes SOX, notamment en ce qui concerne les contrôles généraux (ITGC) et les contrôles applicatifs (ITAC). Un audit externe annuel permet de garantir ces standards.

Liens avec le Contrôle juridique

Les principaux contentieux sont suivis directement par la Direction Juridique Groupe. La Direction Générale suit également les litiges les plus sensibles et est tenue informée à tout moment par la Direction Juridique Groupe de l'avancement des principaux contentieux. Des points réguliers sont organisés avec la Direction Comptable afin de s'assurer d'une retranscription correcte dans les comptes.

Le Comité d'Audit est également tenu régulièrement informé.

Contrôle des engagements

Le Secrétariat Général et la Direction Juridique Groupe assurent la supervision centrale des autorisations et délégations et veillent, dès leur création, à leur limitation conformément aux règles internes du Groupe en matière d'engagements.

Le Contrôle de gestion opérationnel

Un Contrôle de Gestion décentralisé, orchestré par le siège

Le Contrôle Gestion est exercé au plus près des opérationnels, avec des équipes dédiées au sein de chaque branche d'activité.

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte différents volets :

- Le processus d'élaboration du budget annuel ;
- Le reporting mensuel de gestion et la mise à jour des projections annuelles ;
- Le déploiement d'indicateurs de pilotage ciblés au sein de chaque branche d'activité, en fonction des besoins spécifiques exprimés par les opérationnels, et le support aux opérationnels dans les aspects financiers ;
- Les missions d'inspection effectuées ponctuellement au sein des filiales du Groupe, sur demande des opérationnels, du Contrôle de Gestion central, de la Direction Financière ou de la Direction du Contrôle interne.

Le Contrôle de Gestion central, basé au siège, s'assure de l'homogénéité des process et des outils au sein des filiales, veille à la remontée mensuelle des données financières et opérationnelles clefs et pilote la campagne budgétaire.

Il produit un reporting mensuel consolidé à destination de la Direction Générale du Groupe. Ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

Processus d'élaboration du budget

Chaque année, les Directeurs d'Activité présentent à la Direction Générale le budget annuel des activités placées sous leur responsabilité. Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels, et d'orienter leurs travaux, afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses clés en vue de leur suivi au cours de l'année.

Fiabilisation et cohérence des informations

Les données fournies par la Direction Comptable sont systématiquement rapprochées des travaux menés par la Direction du Contrôle de Gestion, qu'il s'agisse du suivi analytique régulier des activités, du contrôle budgétaire, ou des comptes rendus d'inspection. Ces informations sont la base des tableaux de bord élaborés par le Contrôle de gestion, permettant le suivi régulier d'indicateurs clés.

Lors de nouvelles acquisitions, un processus normalisé d'intégration est mis en place afin d'assurer dans les plus courts délais les synergies opérationnelles et les remontées d'informations nécessaires au pilotage et au Contrôle de gestion selon les normes applicables.



Assemblée générale

8.1 | Projets de résolutions

8.1.1 | Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 juin 2023

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 449 681 € ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 116 153 €.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 297 984,39 € au compte « Report à nouveau » qui après affectation s'élève à 17 504 670,39 €.

L'assemblée générale prend acte que des dividendes ont été versés lors des trois précédents exercices.

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2019	Néant	Néant	Néant
31.12.2020	Néant	Néant	Néant
31.12.2021	6 829 743,50 €	Néant	Néant

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022, approuve les comptes consolidés dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Quatrième résolution

Le bureau de l'assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, le quorum atteint par l'assemblée est de plus du cinquième des actions ayant le droit de vote étant précisé que les actions des personnes intéressées par ces conventions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

L'assemblée peut en conséquence délibérer sur l'application de ces conventions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : M. Laurent LABRUNE, Directeur général délégué et administrateur et Mme Aude LABRUNE, administratrice.

Nature et objet : cession temporaire d'usufruit sur les parts de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : FCB,

Personnes concernées : M. Jean-Claude LABRUNE, Président du Conseil de surveillance de FCB,

Mme Aude LABRUNE,

M. Laurent LABRUNE,

FCB représentée par M. Pierre MARUCCHI,

Nature et objet : Convention de Subordination limitant le remboursement à FCB des sommes en capital dues au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné suite à la mise en place d'un crédit renouvelable.

Motif : convention entre FCB et CEGEDIM limitant le remboursement à FCB des sommes dues par CEGEDIM au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné permettant d'améliorer les conditions de financement du crédit renouvelable mis en place en 2018.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : GERS SAS

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, Président de GERS SAS

Nature et objet : Convention de garantie : CEGEDIM s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard...) réclamées au GIE GERS par DATAPHARM au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la future GERS SAS, des données fournies par DATAPHARM.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : CETIP

Personne concernée : Monsieur Jean-Claude LABRUNE, Président de CETIP, Madame Aude LABRUNE, Monsieur Laurent LABRUNE et Monsieur Pierre MARUCCHI, administrateurs de CETIP

Nature et objet : Convention de garantie : CEGEDIM s'est engagée (i) à donner à sa filiale CETIP les moyens nécessaires à l'exécution des prestations qu'elle effectuera dans le cadre du partenariat avec la société ALLIANZ IARD et ALLIANZ Vie et (ii) à couvrir les conséquences financières attachées aux manquements éventuels de CETIP dans l'exécution des engagements pris par cette dernière dans le cadre du Partenariat.

Neuvième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des rémunérations à répartir entre les administrateurs en 2023 à 173 000 €..

Dixième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société.

Les achats d'actions, qui ne pourront représenter plus de 10 % du capital social de la Société, pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise, y compris par un prestataire de service d'investissement intervenant sur les actions de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Cette autorisation permettrait d'attribuer des actions de la Société aux membres du personnel salarié du Groupe CEGEDIM conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce. La Société devra, conformément aux dispositions légales, disposer en permanence de réserves indisponibles, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède en propre. Le prix unitaire d'achat maximum est fixé à 75 €.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois expirant le 16 décembre 2024. Elle annule et remplace l'autorisation accordée par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2022 et deviendra caduque en période d'offre publique d'achat.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tous accords, y compris un contrat de liquidité AFEI, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Onzième résolution

L'assemblée générale, prenant acte de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui a été proposée par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration qui la soumet sans modification au vote de l'assemblée générale, l'approuve telle qu'elle figure au chapitre 2 au point 2.5 « Politique de rémunération des mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel.

Douzième résolution

L'assemblée générale, prenant acte des rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux, qui ont été proposés par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration qui les soumet, sans modification, au vote de l'assemblée générale, les approuve tels qu'ils figurent au chapitre 2 au point 2.5 « Politique de rémunération des mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel. Pour rappel, la seule rémunération versée aux mandataires sociaux au titre de leurs mandats est la rémunération des administrateurs, qui s'élève au global à 71 milliers d'euros.

Puis le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire, après vérification par le bureau de l'assemblée du maintien du quorum du quart des actions ayant droit de vote, constaté en début de séance.

Treizième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 2 millions euros réservée aux salariés de la Société adhérant au plan d'épargne d'entreprise.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 5 ans à compter de ce jour.

Le nombre total des actions qui pourraient être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur 1% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L 3332-20 du Code du travail.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Directeur Général Délégué pour mettre en œuvre la présente autorisation et, à cet effet :

- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- fixer, sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
- fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

Cette autorisation comporte au profit des salariés visés ci-dessus, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

Quatorzième résolution

Conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2, alinéa 2 du Code de commerce, les délégations de compétence générale consenties sous les résolutions qui précèdent, privent d'effet, à compter de ce jour, toutes les délégations antérieures

ayant le même objet.

Quinzième résolution

Le Conseil d'administration est tenu de rendre compte à l'assemblée de l'utilisation qu'il aura fait des délégations consenties en établissant un rapport complémentaire au rapport général annuel sur la gestion de la Société, comportant les mentions requises par la réglementation en vigueur ainsi qu'un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dont il dispose et l'utilisation qui en a été faite, joint au rapport de gestion ou annexé à celui-ci.

Seizième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

8.2 | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société CEGEDIM S.A

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

- 1. Avec la société CETIP

Nature, motif et modalités :

Cegedim S.A. s'est engagé à donner à sa filiale CETIP les moyens nécessaires à l'exécution des prestations qu'elle effectuera dans le cadre du partenariat avec les sociétés ALLIANZ IARD et ALLIANZ VIE et à couvrir les conséquences financières attachées aux manquements éventuels de CETIP dans l'exécution des engagements pris par cette dernière dans le cadre du partenariat.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président de CETIP et Président Directeur Général et administrateur de votre société), Madame Aude Labrune (administrateur de CETIP et de votre société), Monsieur Laurent Labrune (Directeur Général Délégué et administrateur de votre société, administrateur de CETIP) et Monsieur Pierre Marucchi (administrateur de CETIP et Directeur Général Délégué de votre société).

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

Conventions et engagements dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1. Avec Madame Aude Labrune (administratrice de votre société), et Monsieur Laurent Labrune (Directeur Général Délégué et administrateur de votre société)

Nature, motifs et modalités :

Cession temporaire à la société Cegedim S.A. de l'usufruit sur les parts de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU, société civile immobilière :

- 198 titres démembrés appartenant à parts égales à Mme Aude Labrune et M. Laurent Labrune,
- Durée de la cession de l'usufruit : 18 ans à compter du 9 octobre 2006, soit jusqu'au 8 octobre 2024.

Personnes concernées :

Monsieur Laurent Labrune (Directeur Général Délégué et administrateur de votre société) et Madame Aude Labrune (administrateur de votre société).

- 2. Avec la société GERS SASNature, motif et modalités :

Cegedim S.A. s'est engagé conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de GERS SAS, des données fournies par Datapharm.

Personne concernée :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président de GERS SAS et Président Directeur Général et administrateur de votre société).

- 3. Avec la société FCB S.A. – Convention de subordinationNature et modalités :

Convention de subordination limitant le remboursement à FCB des sommes en capital dues au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné suite à la mise en place d'un crédit renouvelable.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président Directeur Général de votre société et Président du Conseil de Surveillance et actionnaire de FCB S.A.), Madame Aude Labrune (administratrice de votre société et Présidente du directoire et actionnaire de FCB S.A.), Monsieur Laurent Labrune (Directeur général délégué et administrateur de votre société et membre du directoire et actionnaire de FCB S.A.) et Monsieur Pierre Marucchi (Directeur général délégué de votre société et représentant de la société FCB S.A. dont il est vice-président du conseil de surveillance)

Motif :

Convention entre FCB et Cegedim S.A. limitant le remboursement à FCB S.A. des sommes dues par Cegedim S.A. au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné permettant d'améliorer les conditions de financement du crédit renouvelable mis en place en 2018.

Les Commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Paris La Défense, le 11 avril 2023

Mazars

Courbevoie, le 11 avril 2023

Vincent de Becquevort
Associé

Jean-Philippe Mathorez
Associé



Informations complémentaires

9.1 | Informations concernant Cegedim

Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La raison sociale de l'émetteur est : Cegedim

Les noms commerciaux de l'émetteur sont : Cegedim Dendrite – division TVF, Cegedim Dendrite – Santesurf Division, Cegedim Dendrite Pharma CRM division, Cegedim Relationship Management, Cegedim Relationship Management France, Cegedim Relationship Management Corp, Deskom, Cegers, Rosenwald et Cegedim Analytics.

Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Inscription au RCS de Nanterre sous le numéro : 350 422 622, code APE 6311Z.

Identifiant d'entité juridique (LEI : Legal Entity Identifier) : 9695002XQWX9TKCOZT86.

Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La date de création de Cegedim SA est le 27 août 1969.

Le 18 avril 1989, la société FCB a été créée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Le 26 décembre 1994, la société holding de l'époque a absorbé Cegedim SA et a repris sa dénomination sociale.

Siège social, forme juridique et législation régissant les activités de Cegedim

Cegedim SA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration et au capital de 13 336 506,43 euros. Son siège social, depuis le 29 novembre 2016, est situé au 129- 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Précédemment, le siège social était situé au 127, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France.

Le numéro de téléphone est le : + 33 (0)1 49 09 22 00, et celui du télécopieur le + 33 (0)1 46 03 45 95. Le site internet se trouve à l'adresse www.cegedim.fr. Le pays d'origine est la France. Les activités de Cegedim sont soumises au droit français.

Consultation des documents juridiques et de l'information réglementée

Les documents relatifs à la Société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social.

Objet social

Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :

- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ayant une activité de traitement de l'information, d'études et de marketing ;
- Les prestations de services sous leurs divers aspects et dans les divers domaines ;
- Les études économiques et sociales de tous genres sous leurs divers aspects et dans leurs divers domaines, notamment les études statistiques, financières, commerciales et juridiques, les études de marchés, les sondages d'opinions, les enquêtes de tous genres et en tous domaines, la constitution et l'exploitation de panels, les relations publiques, la publicité, les calculs de toutes sortes ;
- L'organisation, la gestion des entreprises et l'information de celles-ci par tous moyens les plus divers ;
- La documentation par tous les moyens et dans tous les domaines notamment scientifique, économique, social, statistique, etc. ;
- Le marketing, notamment la pénétration des divers marchés avec toutes les activités qu'une telle pénétration requiert ;
- Toute activité intéressant l'information et son traitement, l'informatique, la mécanographie sous tous les aspects de leur conception et de leur exploitation dans les divers domaines ;
- Toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou de toute entreprise tierce ;
- L'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location-gérance.

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Mazars

Représenté par M. Jean-Philippe Mathorez,

Exaltis, 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2025 approuvant les comptes 2024.

KPMG,

Représenté par M. Vincent de Becquevort,

Tour EQHO – 2, avenue Gambetta 92066 Paris La Défense.

Nomination lors de l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2025 approuvant les comptes 2024.

9.2 | Informations concernant le capital

9.2.1 | Capital

Nombre d'actions

Montant du capital au 31 décembre 2022.

Le capital social de Cegedim SA est fixé à la somme de 13 336 506,43 euros, divisé en 13 997 173 actions entièrement libérées. Les actions ont une valeur nominale de 0,9528 euros.

Modification du capital et des droits attaché aux actions

Actions non représentatives du capital.

Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

Il n'existe pas d'obligation convertible, échangeable, remboursable en actions, ni de bon de souscription d'actions ou toute autre valeur mobilière susceptible d'augmenter le capital.

Conditions régissant tout droit d'acquisition et toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libérées, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.

Néant.

Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

Néant.

Contrôle de Cegedim

Cegedim est contrôlé par FCB et M. Jean-Claude Labrune, comme indiqué dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

Les mécanismes suivants sont mis en place pour s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive : voir Chapitre 7 « Gestion des risques » point 7.4 « Le contrôle interne » section « Organisation des organes de direction participant au dispositif du Contrôle interne », Chapitre 2 « Gouvernance » point 2.2.4 « Indépendance des administrateurs » et point 2.2.2 « Organisation et fonctionnement des Comités » sur l'existence des comités d'Audit, de Stratégie et des Rémunérations - Nominations.

Changement de contrôle

Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle

À la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

9.2.2 | Evolution du capital

Date	Opération	Nombre de titre		Primes (en euros)	Capital (en euros)	Nominal (en euros)
		Créés	Après opérations			
	Nombre de titres initial	488 300	-	-	-	15,24
12/1994	Absorption de Cegedim ⁽¹⁾	6 594	494 894	3 308 684,72	7 544 610,39	15,24
	Division du nominal par 4	1 484 682	1 979 576	-	7 544 610,39	3,81
	Augmentation de capital	120 000	2 099 576	7 090 892,39 ⁽²⁾	8 001 957,45	3,81
04/1998	Division du nominal par 4	6 298 728	8 398 304	-	8 001 957,45	0,9528063
12/2000	Conversion du capital en euros ⁽³⁾	-	8 398 304	-	8 001 904,05	0,9528
12/2000	Augmentation de capital par apport en nature	891 112	9 928 916	70 900 927,60 ⁽⁴⁾	8 891 004,61	0,9528
12/2000	Augmentation de capital en numéraire	42 033	9 331 449	73 910 793,03 ⁽⁵⁾	8 891 004,61	0,9528
12/2009	Augmentation de capital en numéraire	4 665 724	13 997 173	-	13 336 506,43	0,9528

(1) FCB, qui détenait, depuis sa création en 1989, 98,61 % de Cegedim, a absorbé Cegedim le 26 décembre 1994 et a repris sa dénomination. Cette opération à caractère interne s'est faite sur la base de la valeur comptable des sociétés.

(2) Cumul de la prime de fusion de 1994, et de 3 782 207,67 euros de prime d'émission.

(3) Lors de la conversion du capital en euros, il a été décidé de fixer le nominal de l'action à 0,9528 euro. L'arrondi de conversion sur la base de 8 398 304 actions (soit 53,40 euros) a donné lieu à une réduction de capital affectée en compte de réserves indisponibles.

(4) Le cumul des primes mentionnées en (2) est majoré de la prime d'apport de 63 810 035,21 euros.

(5) Le cumul des primes mentionnées en (3) est majoré de la prime d'émission de 3 009 865,44 euros.

Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote

À la connaissance de la Société,

- **À la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel**, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB et Amiral Gestion. FCB détient 54,31 % du capital et 68,95 % des droits de vote de Cegedim. Amiral Gestion détient 9,1% du capital et 6,0% des droits de vote de Cegedim.
- **Au 31 décembre 2022**, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB et Amiral Gestion. FCB détient 54,31% du capital et 68,95% des droits de vote de Cegedim et Amiral Gestion 9,1% du capital et 6,0% des droits de vote.

FCB est une SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 475 560 euros (RCS Nanterre 340 651 132) détenue majoritairement par Jean-Claude, Laurent et Aude Labrune. Elle exerce des activités de holding animatrice.

Amiral Gestion est une société de gestion indépendante située au 103 rue de Grenelle à Paris au capital de 629 983 euros (RCS Paris B 445 224 090) contrôlée par M. Julien Lepage.

Derniers franchissements de seuil déclarés

Le 7 mars 2022, Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris)

Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 5% des droits de vote. A cette date, elle détenait, pour le compte desdits fonds, 1 063 525 actions Cegedim représentant 7,60% du capital et 5,04% des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

Le 3 mai 2021, La Caisse des dépôts et Consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris)

La Caisse des dépôts et Consignations (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance et Bpifrance Participations SA a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et détenir indirectement 698 290 actions Cegedim représentant 4,99% du capital et 4,53% de droits de vote répartis de la façon suivante

	% capital	% droits de vote
CDC en direct	0,00 %	0,00 %
Bpifrance Participations	2,05 %	2,64 %
CDC Croissance	2,94 %	1,89 %
Total CDC	4,99 %	4,53 %

Le 28 avril 2021, Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris)

Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 5% du capital. A cette date, elle détenait, pour le compte desdits fonds, 712 089 actions Cegedim représentant 5,09% du capital et 3,28% des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

Le 19 février 2021, FMR LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis)

FMR LLC a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, par l'intermédiaire de la société Fidelity Management & Research Company LLC qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital. A cette date, elle détenait indirectement 635 696 actions Cegedim représentant 4,54% du capital et 2,92% des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Cegedim sur le marché.

A cette occasion, la société Fidelity Management & Research Company LLC a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Le 9 novembre 2020, FMR LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis)

FMR LLC a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, par l'intermédiaire de la société Fidelity Management & Research Company LLC qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital. A cette date, elle détenait indirectement 1 070 555 actions Cegedim représentant 7,65% du capital et 4,92% des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Cegedim sur le marché.

A cette occasion, la société Fidelity Management & Research Company LLC a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Le 6 février 2020, Fidelity Management & Research Company LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis), contrôlée par la société FMR LLC

Fidelity Management & Research Company LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis), contrôlée par la société FMR LLC a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% des droits de vote et détenir individuellement 1 101 749 actions Cegedim représentant 7,87% du capital et 5,04% des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

À cette occasion, la société FMR LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 6 février 2020, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1.232.432 actions Cegedim représentant autant de droits de vote, soit 8,80% du capital et 5,64% des droits de vote de cette société.

Le 13 septembre 2019, Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM)

Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM) a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital à la suite de d'acquisition de titre par CDC Croissance et indirectement par l'intermédiaire de la détention de titre par Bpifrance participations. CDC déclare détenir 5,01 % du capital et 5,12 % des droits de vote répartis de la façon suivante :

	% capital	% droits devote
CDC en direct	0,00 %	0,00 %
Bpifrance Participations	2,99 %	3,84 %
CDC Croissance	2,02 %	1,28 %
Total CDC	5,01 %	5,12 %

Le 10 septembre 2019, Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM)

Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM) a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % des droits de vote à la suite de d'acquisition de titre par CDC Croissance et indirectement par l'intermédiaire de la détention de titre par Bpifrance participations. CDC déclare détenir 4,85 % du capital et 5,03 % des droits de vote répartis de la façon suivante :

	% capital	% droits devote
CDC en direct	0,00 %	0,00 %
Bpifrance Participations	2,99 %	3,84 %
CDC Croissance	1,86 %	1,19 %
Total CDC	4,85 %	5,03 %

Le 22 mars 2019 DNCA Investments

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital à la suite de cession de titres sur le marché. DNCA Investments déclare détenir 4,99 % du capital et 3,2 % des droits de vote.

Le 24 mai 2018 DNCA Investments

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 6 % du capital à la suite de cession de titres sur le marché. DNCA Investments déclare détenir 5,8 % du capital.

Le 15 février 2018 Bpifrance Participations

Bpifrance Participations déclare avoir franchi à la baisse le seuil des 15 %, 10 % et 5 % du capital et les seuils de 15 %, 10 % et 5 % des droits de vote à la suite de l'opération de reclassement de Bpifrance Participations du 13 février 2018. Bpifrance Participations déclare détenir 3,0 % du capital et 3,85 % des droits de vote. Bpifrance Participations s'est engagé à conserver 3 % du capital de Cegedim jusqu'au 28 octobre 2019.

Le 15 février 2018, le concert FCB, Jean-Claude Labrune et Bpifrance Participation

Le concert FCB, Jean-Claude Labrune et Bpifrance Participations déclare avoir franchis en baisse le seuil des 2/3 du capital et avoir résilié le pacte d'actionnaire du 28 octobre 2009 à la suite de l'opération de cession de 12 % de titres Cegedim par Bpifrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018.

Le 15 février 2018 FCB

FCB déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 66 % des droits de vote. FCB n'a pas modifié sa participation mais déclare le franchissement de seuil à la baisse du concert et le franchissement de seuil à la hausse des droits de vote individuel résultant de la disparition des droits de vote doubles qui étaient attachés aux actions cédées par Bpifrance participations le 13 février 2018, la relation en droits de vote étant mécanique. FCB détient après l'opération 52,7 % du capital et 67,5 % des droits de vote.

Le 14 février 2018 DNCA Investments

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital et le seuil de 3 % des droits de vote à la suite de l'opération de cession de titres Cegedim par Bpifrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018. DNCA Investments déclare détenir 6,1 % du capital et 3,9 % des droits de vote.

9.2.3 | Actionnariat du Groupe**Composition de l'actionnariat**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité, la composition du capital et des droits de vote des actionnaires (personnes physiques ou morales) possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2022 et à la date de publication de ce document sont indiquées ci-dessous.

Situation au 28 février 2023

Il n'y a pas eu de variation significative dans la composition du capital entre le 28 février 2023 et la date de dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 601 283	54,31%	190 792	7 410 491	14 820 982	15 011 774	68,95%
Bpifrance participations	287 221	2,05%	0	287 221	574 442	574 442	2,64%
Public ⁽¹⁾	5 748 678	41,07%	5 670 485	78 193	156 386	5 826 871	26,76%
Cegedim ⁽²⁾	359 991	2,57%	-	-	-	-	0,0 %
Total	13 997 173	100,00 %	5 861 277	7 775 905	15 551 810	21 413 087	98,35%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 32 467 actions soit encore 0,23 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du présent document.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2022

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 601 283	54,31%	193 872	7 407 411	14 814 822	15 008 694	68,95%
Bpifrance participations	287 221	2,05%	0	287 221	574 442	574 442	2,64%
Public ⁽¹⁾	5 719 602	40,86%	5 643 638	75 964	151 928	5 795 566	26,62%
Cegedim ⁽²⁾	389 067	2,78%	-	-	-	-	0,0 %

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
Total	13 997 173	100,00%	5 837 510	7 770 596	15 541 192	21 378 702	98,21%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 30 520 actions soit encore 0,22 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel 2022.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2021

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 538 639	53,86%	153 050	7 385 589	14 771 178	14 924 228	68,66%
Bpifrance participations	287 221	2,05%	0	287 221	574 442	574 442	2,64%
Public ⁽¹⁾	5 885 125	42,05%	5 820 190	64 935	129 870	5 999 768	27,6%
Cegedim ⁽²⁾	286 188	2,04%	0	0	0	0	1,32%
Total	13 997 173	100,00%	5 973 240	7 737 745	15 475 490	21 448 730	98,9%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 15 411 actions soit encore 0,11 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel 2021.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2020

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 467 721	53,35%	82 132	7 385 589	14 771 178	14 853 310	68,33%
Bpifrance participations	287 221	2,05%	0	287 221	574 442	574 442	2,64%
Public ⁽¹⁾	6 067 901	43,35%	5 999 994	67 907	135 814	6 135 808	28,23%
Cegedim ⁽²⁾	174 330	1,25%	0	0	0	0	0,0 %
Total	13 997 173	100,00%	6 082 126	7 740 717	15 481 434	21 563 560	99,2 %

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 13 536 actions soit encore 0,10 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel 2020.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

Actions auto détenues de contrôle

À la fin de l'exercice 2022, la Société détenait 389 067 actions Cegedim. Au cours de l'exercice 2022, hors opération réalisée dans le cadre du contrat de liquidité, la Société a acquis 192 692 actions sur le marché dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuite. La Société a transféré, en 2022, 29 769 actions Cegedim, dans le cadre des plans d'actions gratuites. La Société a procédé à aucune autre opération de cession et n'a procédé à aucune opération d'annulation d'actions propres en 2022.

Il est à noter que la Société a mis en place un contrat de liquidité auprès de Kepler Cheuvreux doté de 500 000 euros. Au 31 décembre 2022, le contrat dispose de 14 186 actions Cegedim et 39 036,02 euros de trésorerie.

La Société a transféré, le 26 janvier 2023, 28 110 actions Cegedim, dans le cadre des plans d'actions gratuites. La Société n'a procédé à aucune autre opération de cession et n'a procédé à aucune annulation d'actions propres sur cette période.

9.2.4 | Marché des titres Cegedim

Indicateurs boursiers

L'action Cegedim

Cotée sur Euronext Paris, compartiment B.

Code ISIN : FR0000053506

Ticker Reuters : CGDM.PA

Ticker Bloomberg : CGM

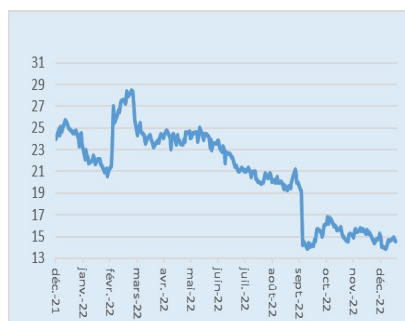
Le cours de Cegedim est consultable avec une mise à jour différée de quelques minutes sur le site Cegedim.fr.

Performance boursière au 31 décembre 2022

L'action Cegedim a reculé de 39,3% en 2022.

Le cours de clôture à fin décembre 2022 était de 14,56 €.

Le 26 septembre 2022, le cours a atteint son plus bas niveau à 13,86 € et son plus haut niveau le 22 mars 2022 à 28,45 €.



Performance boursière sur les quatre dernières années

janvier - décembre	2019	2020	2021	2022
Cours de clôture	€ 29,0	25,5	24,0	14,6
Moyenne sur la période	€ 26,1	27,0	25,2	20,9
Plus haut sur la période	€ 29,9	33,2	29,8	28,5
Plus bas sur la période	€ 19,1	19,1	21,4	13,9
Capitalisation boursière	m€ 406,0	357,0	335,9	204,4
Nombre de titre émis	m 14,0M	14,0M	14,0M	14,0M

Contact actionnaire

Jérôme Moreau

Directeur du Contrôle de Gestion Groupe

Tel : + 33 (0) 7 85 63 61 99

Email : jerome.moreau@cegedim.com

Relations avec la communauté financière

La politique de Cegedim en matière de communication financière est de délivrer rapidement aux investisseurs et au marché une information pertinente et opportune sur les performances de l'entreprise.

Un des éléments clés de la communication avec le marché est la publication des résultats, tel que rapport annuel et semestriel.

À la suite de la publication des communiqués de presse financiers Cegedim organise un webcast.

Cegedim rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels au travers de réunions et de roadshows en présentiel ou en virtuel selon les conditions sanitaires.

Politique en matière de communication financière

Simplicité, transparence, clarté.

Agenda 2023

27 avril après bourse : Chiffre d'affaires du T1 2023

16 juin : Assemblée Générale

27 juillet après bourse : Chiffre d'affaires du T2 2023

20 septembre après bourse : Résultats du S1 2023

26 octobre après bourse : Chiffre d'affaires du T3 2023

9.2.5 | Opérations avec les apparentés

Conventions réglementées

Les conventions réglementées ayant été soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration sont détaillées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes figurant au chapitre 8 point 8.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La note 19 du point 4.6 du chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel, fournit un détail chiffré des opérations avec les parties liées.

À ce jour, il n'a pas été autorisé des conventions nouvelles.

9.3 | Personnes responsables

Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Jean-Claude Labrune,
Président-Directeur Général de Cegedim SA.

Responsable de l'information

Jérôme Moreau,
Directeur du Contrôle de Gestion Groupe

Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés et annuels de Cegedim SA clos le 31 décembre 2022 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (au point 9.6.2 de ce chapitre) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, KPMG et Mazars une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce même document.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 12 avril 2023.

Jean-Claude Labrune | Président-Directeur Général | Cegedim SA

9.4 | Documents accessibles au public

Documents accessibles au public

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (compte annuels, procès-verbaux des Assemblées Générales, feuille de présence aux Assemblées Générales, liste des Administrateurs, rapports des Commissaires aux Comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège social de Cegedim 129- 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt.

La rubrique « informations réglementées » du site Internet de la Société est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.cegedim.fr/finance/documentation/reglementation/Pages/default.aspx>

Cet espace regroupe l'ensemble de l'information réglementée diffusée par Cegedim en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Modalités de diffusion de l'information réglementée

Conformément à l'application, depuis le 20 janvier 2007, des obligations de diffusion de l'information réglementée issues de la transposition de la Directive Transparence dans le règlement général de l'AMF, la Direction de la Communication Financière de Cegedim s'assure de la diffusion effective et intégrale de l'information réglementée. Celle-ci est, au moment de sa diffusion, déposée auprès de l'AMF et archivée sur le site internet de Cegedim.

La diffusion effective et intégrale est réalisée par voie électronique en respectant les critères définis par le règlement général qui impose une diffusion auprès d'un large public au sein de l'Union européenne et selon des modalités garantissant la sécurité de la diffusion et de l'information. Pour ce faire, la Direction de la Communication Financière de Cegedim a choisi d'utiliser les services d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères de diffusion fixés par le Règlement (UE) 596/2014 relatif aux abus de

marché et par le Règlement général de l'AMF. Le diffuseur figure sur la liste publiée par l'AMF et bénéficie par ce biais d'une présomption de diffusion effective et intégrale.

9.5 | Informations financières historiques

Rapport 2022

Les comptes sociaux arrêtés aux 31 décembre 2022 (et leur comparatif) et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 (et leur comparatif conforme au référentiel IFRS) ont été audités par les Commissaires aux Comptes. Leurs rapports relatifs à l'exercice 2022 sont présentés respectivement au chapitre 5 point 5.4 et au chapitre 4 point 4.7 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Rapport 2021

Les rapports relatifs à l'exercice 2021 sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1 avril 2022 sous le numéro D.22-0232.

Rapport 2020

Les rapports relatifs à l'exercice 2020 sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2021 sous le numéro D.21- 0320.

Les rapports pour 2020 et 2021 et les comptes qui leur sont annexés sont incorporés par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

9.6 | Tables de concordance

9.6.1 | Document d'Enregistrement Universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du présent document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

N° de chapitre et Rubrique	Section
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	9.3
2. Contrôleurs légaux des comptes	9.1
3. Facteurs de risques	3.1 / 3.6 / 4.6 note 3, 4, 8.1, 8.2, 8.3, 12.8 / 5.3.3 note 30 / 7.7.2
4. Informations concernant l'émetteur	9.1
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	Panorama / 1.2 / 6.2
5.2 Principaux marchés	1.2
5.3 Événements importants dans le développement des activités	1.2 / 3.7 / 4.6 note 3 et 4 et 20.4
5.4 Stratégie et objectifs	Panorama / 1.2 / 3.6 / 6.2
5.5 Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveau procédé de fabrications	N/A
5.6 Position concurrentielle	1.2
5.7 Investissements	3.3 / 4.6 note 5.2, 5.3, 10.1, 10.2, 10.3 et 10.4 / 5.3.3 note 1
6. Structure organisationnelle	
6.1 Description sommaire du groupe	1.1 / 1.2
6.2 Liste des filiales importantes de l'émetteur	1.1 / 1.2 / 5.3.4 / 5.3.5 / 5.3.6
7. Examen de la situation financière et du résultat	
7.1 Situation financière	Panorama / 3.2 / chapitre 4 et 5
7.2 Résultat d'exploitation	Panormama / 3.2 / Chapitre 4 et 5
8. Trésorerie et capitaux	
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	3.2.2 / 4.1 / 4.4

N° de chapitre et Rubrique	Section
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	3.2.3 / 4.5 / 4.6
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	3.2.2.2 / 3.3 / 4.6 note 11
8.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	2.5 / 3.7
8.5 Sources de financement attendues	3.2.2.2 / 3.2.3 / 4.6 note 11
9. Environnement réglementaire	1.2 / 7.2.1
10. Informations sur les tendances	3.6
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	3.6
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
12.1 Conseil d'administration et Direction générale	2.2 / 2.2.6
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	2.2.6
13. Rémunération et avantages	
13.1 Rémunération et avantages en nature	2.3
13.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2.3 / 4.6 note 8.3 et 19.1
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	2.2.2
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	2.3 / 4.6 note 19.1 / 9.4
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	2.2.2 / 2.2.3
14.4 Déclaration relative à la Conformité aux régimes de gouvernement d'entreprise applicables	2.1
14.5 Incidence significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise	2.3 / 2.5
15. Salariés	
15.1 Nombre de salariés et répartition des effectifs	Panorama / 4.6 note 8.2 / 5.3.3 note 26 / 6.5
15.2 Participations et stock-options des Administrateurs	2.2.7 / 2.3.1
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	2.4 / 4.6 note 8.3
16. Principaux actionnaires	
16.1 Franchissements de seuils	9.2.2
16.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires	2.5 / 5.3.3 note 22 / 9.2.3
16.3 Contrôle de l'émetteur	5.3.3 note 22 / 9.2.3
16.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	2.5 / 3.7 / 4.6 note 19 / 9.2.1
17. Transactions avec les parties liées	2.2.6 / 4.6 note 19
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1 Informations financières historiques	3.2 / 3.2.2 / Chapitre 4 / 5.5 / 9.5
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	4.7 / 5.4
18.4 Informations financière pro forma	N/A
18.5 Politique en matière de dividendes	3.10 / 4.6 note 17
18.6 Procédure judiciaire et arbitrage	3.1 / 4.6 note 20.4
18.7 Changement significatif de la situation financière	N/A
19. Informations complémentaires	
19.1 Capital social	9.2.1
19.1.1 Capital souscrit	9.2.1
19.1.2 Autres actions	9.2.1
19.1.3 Actions autodétenues	9.2.3
19.1.4 Valeurs mobilières	5.3.4
19.1.5 Conditions d'acquisition	9.2.2
19.1.6 Options ou accords	2.3 tableau 4 à 9 / 2.5 / 4.6 note 8.3 / 9.2.1
19.1.7 Historique du capital	9.2.2
19.2 Acte constitutif et statuts	2.2.1 / 9.1
19.2.1 Object social	9.1
19.2.2 Droits et privilèges des actions	2.5
19.2.3 Eléments de changement de contrôle	2.5
20. Contrats importants	3.7 / 4.6 note 20.3
21. Documents disponibles	9.4

9.6.2 | Rapport de gestion

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225- 100 et suivants, L. 232- 1, II et R. 225- 102 et suivants du Code de commerce.

Information	Section
Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	3.8
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	3.8
Résultats	3.8
Activités en matière de Recherche et de Développement	3.9
Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	3.6
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été établi	5.3.3 note 31
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel)	3.2
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	7.2
Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des Dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux Dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux Dirigeants	2.3 / 2.4 / 4.6 note 8.3 / 5.3.3 note 20, 21 et 25
Activité des filiales de la Société	1.2 / 5.3.4 / 5.3.5 / 5.3.6
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	5.3.5 / 5.3.4 / 5.3.3 note 30
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	N/A
Renseignements relatifs à la répartition du capital social	9.2
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	3.10
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	N/A
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A
Déclaration de performance extra-financière (DPEF)	Chapitre 6
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de Bourse	4.6 note 4 / 7.2.2.2
Indications prévues à l'article L. 225- 211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	9.2.3
Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres	2.2.7
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	5.5
Dépenses et charges visées à l'article 223 quater du CGI	5.3.3 note 19
Décomposition des dettes fournisseurs prévue par les articles L. 441- 6- 1 et D. 441- 4 du Code de commerce	3.9.1
Informations sur les délais de paiement prévues à l'article L. 441- 6- 1 du Code de commerce dans sa rédaction du décret n° 2015- 1553 au 27 novembre 2015, mis en œuvre par arrêté du 6 avril 2016	3.9.1
Inventaire des valeurs mobilières	5.3.4 / 5.3.5 / 5.3.6
Contrôle interne et gestion des risques	7.1 / 7.4

9.6.3 | Rapport sur le gouvernement d'entreprise

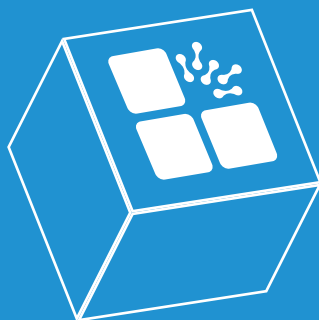
Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise tels qu'exigés aux termes des articles L. 225- 37 et suivants du Code de commerce.

Information	Section
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (si le mode de direction est modifié)	2.1 / 2.2
Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des Mandataires Sociaux	2.2.5
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des Mandataires Sociaux	2.3
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	N/A
Informations prévues à l'article L. 225- 37- 5 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	2.5 / 3.7 / 9.2.1
Assemblée Générale et modalités de participation	2.6
Droits liés aux actions	2.5

9.6.4 | Rapport financier annuel

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport financier tels que mentionnés aux articles L. 451- 1- 2 du Code monétaire et financier et 222- 3 du Règlement général de l'AMF.

Information	Section
Comptes consolidés du Groupe	Chapitre 4
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	4.7
Comptes annuels de la Société	Chapitre 5
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	5.4
Rapport de gestion	Cf. table de concordance 9.6.2
Attestation du responsable du rapport financier annuel	9.3
Honoraires des Commissaires aux Comptes	4.6 note 20.2



www.cegedim.fr/finance

Téléchargez notre appli mobile Cegedim IR sur iOS et Android et suivez-nous sur



Société anonyme au capital de 13 336 506,43€ | 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt
R.C.S Nanterre : 350 422 622 – Code NAF : 6311 Z | Téléphone : +33 (0)1 49 09 22 00 | Email : investor.relations@cegedim.com